



**IESI-BFC LTD.
RAPPORT ANNUEL 2009**

CHERS ACTIONNAIRES,

En 2009, année au cours de laquelle l'Amérique du Nord a fait face à l'un des environnements économiques les plus difficiles depuis des décennies, nous avons fait la preuve de notre capacité à nous frayer un chemin parmi les changements. Non seulement nous avons généré des résultats financiers similaires aux records que nous avons établis en 2008, mais nous avons également terminé l'année avec l'un des bilans les plus solides et l'une des perspectives de croissance les plus favorables de notre secteur d'activité.

Ceux qui ont suivi les progrès de notre entreprise, qui, de fournisseur de services en matière de déchets solides non dangereux générant des revenus de 150 millions de dollars canadiens en 2002, est devenue l'un des chefs de file du secteur des déchets en Amérique du Nord, avec des revenus actuels dépassant le milliard de dollars, comprendront comment nous avons obtenu de pareils résultats en dépit des récentes conditions économiques difficiles.

Depuis notre fondation, nous avons conservé une combinaison extrêmement efficace d'amélioration interne et de croissance grâce à des acquisitions.

L'amélioration interne a été alimentée par notre style d'exploitation à partir du bas qui nous procure la sensibilité et la souplesse nécessaires pour réagir aux conditions en constante évolution des marchés que nous servons. Nous sommes convaincus que notre secteur d'activité nécessite une approche localisée de la gestion et, par conséquent, nous formons et habilitons nos directeurs de district et de division afin de leur permettre de prendre des décisions d'exploitation prioritaires. Nos employés disposent des outils dont ils ont besoin pour améliorer des mesures commerciales clés comme le prix, le volume et la productivité.

Ayant mené à bien près de 60 acquisitions depuis 2002, nous avons prouvé que les acquisitions stratégiques qui satisfont nos exigences bien définies relatives au rendement sont une voie qui mène directement à des rendements générateurs de profits pour notre entreprise et pour nos actionnaires. Non seulement nous bénéficions des synergies disponibles lors de l'intégration, mais aussi nous savons comment créer une croissance interne importante grâce à notre réseau d'actifs plus étendu.

Par l'entremise de cette approche combinée de la croissance, nous avons été en mesure de fournir des résultats qui s'améliorent constamment. En fait, nous avons donné le nom d'« amélioration continue » à ce modèle d'exploitation différencié. La concentration sur l'amélioration continue signifie que nous gardons l'œil sur les conditions changeantes du marché et sur leur effet sur nos plans afin de relever constamment la barre de la performance. Nous corrigeons alors notre tir afin de générer les meilleurs résultats possibles.

Notre modèle d'exploitation nous a été bien utile en 2009, qui a été une période turbulente pour le secteur des déchets. Bien que plusieurs segments de notre industrie aient fait preuve d'une certaine résilience pendant le repli, nous avons tout de même observé une réduction des volumes de déchets dans des segments très sensibles à l'activité économique dans son ensemble, tels que la construction et la démolition.

Ayant anticipé cette réduction, nous avons davantage mis l'accent sur les domaines de nos activités pouvant être améliorés malgré le contexte économique défavorable. Par conséquent, notre performance relative au volume de déchets en 2009 par rapport à 2008 a été en tête de celle de nos collègues du secteur, par plusieurs points de pourcentage.

Lorsque nous avons reconnu l'instabilité croissante des prix du diesel, l'un des éléments du coût de revient les plus importants pour n'importe quel propriétaire de parc de véhicules, nous avons réagi en mettant en place des couvertures sur le carburant afin de réduire les variations des coûts dans les secteurs de nos activités où nous ne pouvons pas transférer le coût des suppléments en carburant. Nous avons également rectifié nos dépenses pendant l'année, en reportant ou en réduisant les achats lorsque c'était possible sans pour autant sacrifier la sécurité ou nos capacités futures.

Revenu

(en millions de dollars US)



Nous réalisons des acquisitions rentables, puis, lors de l'intégration, augmentons le revenu généré par ces activités en appliquant nos stratégies d'amélioration continue. De cette manière, nous bénéficions d'une croissance interne dans toutes nos activités, nouvelles comme anciennes.

Grâce à ces actes mesurés, nous avons généré un rendement financier solide.

Les revenus ont atteint 1,008 milliard de dollars en 2009, par rapport à 1,047 milliard en 2008. Avec des taux de change de monnaies étrangères (« FX ») constants par rapport à l'année précédente, le revenu pour 2009 a totalisé 1,033 milliard de dollars.

Nous avons obtenu une croissance du prix de base de 2,6 % pour l'année. Avant le second trimestre, nous observions de nouveau une croissance de volume au Canada, ainsi qu'un volume stable aux États-Unis.

L'EBE rajusté ^(A) a été de 290,4 millions de dollars en 2009, par rapport à 290,7 millions de dollars en 2008. Avec des taux FX constants entre 2008 et 2009, l'EBE rajusté ^(A) a été de 299,2 millions de dollars, soit une augmentation de 8,5 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.

Le revenu net rajusté ⁽¹⁾ a également présenté une amélioration avec une hausse de plus de 17 % pour atteindre 60,1 millions de dollars, générant des bénéfices par action rajustés et dilués de 71 cents sur un nombre d'actions en circulation plus élevé qu'en 2008. Avec des taux FX constants, le revenu net rajusté a été de 63,1 millions de dollars, soit 0,74 \$ par action diluée, par rapport à 51,3 millions de dollars, soit 0,75 \$ par action diluée, en 2008.

Nous avons également augmenté de près de 23 % le flux de trésorerie disponible ^(B), qui a atteint 114,1 millions de dollars, ce qui nous procure un rendement du flux de trésorerie disponible ^(B) de plus de 11 %, l'un des taux les plus élevés de notre secteur d'activités. Avec des taux FX constants, nous avons généré un flux de trésorerie disponible ^(B) de 118,7 millions de dollars.

Notre rendement en 2009 couronne un taux de croissance annuel composé sur trois ans concernant certains paramètres clés qui nous range parmi les membres les plus prospères de notre catégorie :

- Augmentation du revenu de 14 %
- Croissance de l'EBE rajusté ^(A) de 11,9 %
- Croissance du flux de trésorerie disponible ^(B) de 31,7 %

En outre, nous avons appliqué la philosophie d'amélioration continue à nos stratégies relatives au marché financier.

Si le repli économique a restreint les volumes de déchets du secteur, il a également eu un effet positif en réduisant les multiples d'évaluation d'opérateurs indépendant dans le secteur des déchets. Nous avons vu une rare occasion de faire l'acquisition d'entreprises de qualité à des prix d'aubaine. Cependant, afin de tirer parti de ces occasions sur une échelle significative, nous devons améliorer notre bilan. Nous devons parallèlement améliorer la liquidité commerciale de nos actions ainsi que sa puissance afin qu'elles puissent servir de monnaie pour financer notre expansion.

En 2009, alors que les entreprises dont le bilan présentait une capacité suffisante étaient plutôt rares, nous avons pu nous positionner comme acheteurs.

En mars 2009, nous avons émis de nouvelles actions pour 93 millions de dollars canadiens. Nous avons utilisé les profits ainsi générés pour réduire nos emprunts et notre ratio dette-EBE rajusté ^(A) à long terme tel que défini dans notre facilité américaine de crédit renouvelable de premier rang. En juin, nous avons davantage renforcé notre bilan en émettant de nouvelles actions d'une valeur de 149,5 millions de dollars, au prix de 10 \$ l'action, lors de notre premier appel public à l'épargne aux États-Unis. Nous avons réduit notre ratio dette-EBE rajusté consolidé ^(A) à 2,16 fois à la fin de 2009, par rapport à 3,08 fois à la fin de 2008, en utilisant la parité comme taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain.

Dans le cadre de notre appel public à l'épargne américain, nous avons coté nos actions à la Bourse de New York (NYSE) sous le symbole « BIN », que nos actions à la Bourse de Toronto utilisent également dorénavant. Le volume moyen quotidien des opérations sur nos actions a doublé et la valeur boursière de nos actions à la Bourse de New York avait atteint 16 \$ à la fin de l'année et a déjà augmenté à l'heure où nous mettons sous presse.

EBE rajusté^(A)

(en millions de dollars US)



Avec l'effet de levier de l'endettement se situant à l'extrémité inférieure pour notre secteur d'activité et un prix des actions plus solides, nous étions prêts à nous prévaloir d'une occasion particulièrement attrayante. Le 11 novembre 2009, nous avons annoncé notre acquisition de Waste Services, Inc. (« WSI ») qui, lors de sa clôture en 2010, fera de nous la troisième société de gestion des déchets solides en importance en Amérique du Nord, avec un revenu pro forma au rendement annualisé de près de 1,5 milliard de dollars. Nous émettrons 27,8 millions d'actions ordinaires que nous mettrons à la disposition des actionnaires de WSI, ce qui représente une participation d'environ 23 % dans la société absorbée. L'équation de change est de 0,5833 action ordinaire d'IESI-BFC Ltd pour chaque action ordinaire de WSI détenue.

DEUX EN UN

Nous avons toujours cru que notre plan de création de valeur pour nos actionnaires devait afficher à la fois une croissance interne et une croissance par l'entremise d'acquisitions conformes à nos critères. Nous sommes d'avis que WSI représente notre partenaire idéal pour créer cette valeur supplémentaire pour nos actionnaires.

En tant que société fusionnée, nous couvrirons divers marchés géographiques, segments de clientèle et gammes de services. Notre société absorbée desservira les clients des secteurs commercial, industriel et résidentiel dans 11 États et dans le district fédéral de Columbia aux États-Unis, ainsi que dans 6 provinces canadiennes. Toutefois, nous demeurerons suffisamment flexibles pour maintenir notre engagement en matière d'amélioration continue, de service à la clientèle, de gestion environnementale et de soutien communautaire.

De plus, la transaction devrait générer un rendement annualisé des synergies se situant entre 25 et 30 millions de dollars par an.

En tant que société absorbée, nous estimons que nous pourrions produire, au cours de la première année complète après la clôture de l'acquisition, un flux de trésorerie disponible ^(b) de plus de 150 millions de dollars après le paiement des dividendes. Le flux de trésorerie disponible supplémentaire produit sera utilisé de manière judicieuse. Nous continuerons de financer notre croissance interne, tout en maintenant nos dividendes annuels réguliers de 0,50 \$ CA par action.

À l'heure actuelle, la conclusion de la transaction dépend de la satisfaction ou de la renonciation à certaines conditions, dont l'approbation du Bureau de la concurrence du Canada et des actionnaires de WSI.

Nous prévoyons toujours que la transaction sera conclue au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2010.

L'un de nos principaux objectifs relatifs à cette acquisition est le maintien de notre flexibilité financière, qui est la clé qui nous ouvrira la porte d'une croissance future. Nous nous attendons à atteindre cet objectif aussi.

Lors de la clôture de la transaction, nous prévoyons d'avoir un ratio dette-EBE rajusté à long terme ^(A) d'environ 2,7 fois. Cependant, étant donné notre flux de trésorerie disponible solide et l'impact des synergies qui auront lieu, nous prévoyons de rester sous notre niveau cible de ratio dette-EBE rajusté ^(A) de 2,5 fois pendant la première année complète suivant la clôture de la transaction. Nous serons en mesure de financer des acquisitions stratégiques génératrices de profit afin d'appuyer notre programme d'amélioration continue, tout en remboursant nos dettes.

Grâce à tous ces moyens à notre disposition pour créer une meilleure valeur pour nos actionnaires, nous sommes convaincus que cette transaction nous permettra de prouver encore une fois qu'un tout est plus grand que la somme de ses parties. En termes plus simples, cela signifie que nos deux sociétés peuvent profiter d'une meilleure croissance ensemble que séparément. Nous sommes impatients d'achever notre fusion avec WSI et sommes convaincus que le moment est idéal pour unir nos forces.

Revenu net rajusté⁽¹⁾ (en millions de dollars US)



Nous jouissons d'un excellent bilan à long terme de rentabilité et d'une bonne croissance du flux de trésorerie disponible, et sommes en mesure de fournir un rendement remarquable à nos actionnaires.

À L'ORDRE DU JOUR EN 2010

L'année 2009 a connu des avancées marquées, sur lesquelles nous entendons bâtir en 2010.

L'un de nos objectifs principaux en 2010 consistera à intégrer WSI à nos activités et à commencer à mettre en œuvre les synergies et à concrétiser les occasions déterminées. Nous prévoyons que notre expérience d'intégration réussie de nombreuses autres sociétés importantes au fil de ans devrait permettre à ce processus d'être direct et efficace.

L'intégration n'est toutefois pas notre objectif. Celui-ci consiste à appliquer notre modèle d'amélioration continue à nos nouveaux actifs, qui devraient générer les niveaux de rendement que nous savons être atteignables.

Nous continuerons d'adopter une approche équilibrée vis-à-vis les prix et les volumes dans chacun de nos marchés, ce qui se traduit par un niveau de productivité et un rendement sur les actifs toujours plus élevés en ce qui concerne nos itinéraires de collecte de déchets et de matières recyclables.

En plus d'une concentration sur la croissance interne, nous prévoyons de reconnaître les occasions d'acquisitions qui se qualifient à l'intérieur de notre cadre strict et d'en tirer parti. Nous continuerons de chercher à faire l'acquisition de sociétés et d'actifs dans des marchés qui complètent bien notre réseau existant d'installations d'exploitation.

Nous estimons que notre présence dans des marchés denses, combinée avec notre programme d'amélioration continue, s'avèrera un modèle extrêmement efficace pendant la reprise, comme il l'était durant la récession.

L'amélioration continue a représenté notre philosophie d'exploitation depuis bon nombre d'années : grâce à elle, nous avons augmenté les niveaux de satisfaction de la clientèle et notre productivité, ce qui nous a permis d'augmenter nos revenus, notre EBE rajusté ^(A) et notre flux de trésorerie disponible ^(B).

Je tiens à remercier tous nos employés, grâce à qui notre culture et notre rendement sont aujourd'hui aussi remarquables.

J'apprécie également la confiance que vous témoignez à notre société ainsi qu'à notre équipe de direction. Nous ferons tous les efforts possibles afin que celle-ci soit toujours méritée.

Merci,



Keith Carrigan
Vice-président et chef de la direction

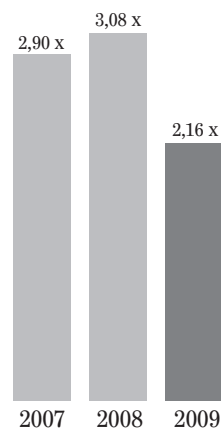
Le 31 mars 2010

^(A) Veuillez vous reporter à la section intitulée Définitions de l'EBE rajusté et Flux de trésorerie disponible du rapport de gestion, à la page 53.

^(B) Veuillez vous reporter à la section intitulée Définitions de l'EBE rajusté et Flux de trésorerie disponible du rapport de gestion, à la page 53.

^(C) IESI-BFC a engagé certaines dépenses hors exploitation ou non récurrentes qui sont enregistrées dans les frais de vente, frais généraux et dépenses administratives. Ces dépenses comprennent les coûts d'opération associés à l'acquisition de WSI, des ajustements hors caisse à la juste valeur marchande attribuables aux options d'achat d'actions, des dépenses liées à la réorganisation de la société concernant le démantèlement de la structure d'impôt sur le revenu et les mouvements de la juste valeur des parts de fiducie et des prix d'achat enregistrés en 2008. Pour obtenir de plus amples informations, veuillez vous reporter à la discussion présentée dans le Bilan de l'exploitation pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008, dans le rapport de gestion.

Ratio dette- EBE rajusté



Nous avons considérablement solidifié notre bilan grâce à certaines mesures prises en vue de l'acquisition de WSI, avec l'objectif d'augmenter notre flexibilité financière afin de garantir une croissance future.

ADMINISTRATEURS

James J. Forese ¹
Président autre qu'un membre de la direction

Keith A. Carrigan
Vice-président

Daniel M. Dickinson
Administrateur

Charles F. « Mickey » Flood
Administrateur

Douglas Knight
Administrateur

Daniel R. Milliard ^{2,3}
Administrateur

¹ *Président du comité de vérification*

² *Président du comité de gouvernance et de nomination*

³ *Président du comité de rémunération*

DIRECTION SUPÉRIEURE

Keith A. Carrigan
Vice-président et chef de la direction

Charles F. « Mickey » Flood
Président

Joseph D. Quarin
Vice-président directeur

Thomas J. Cowee
Vice-président et chef des finances

CADRES SUPÉRIEURS

Thomas L. Brown
Premier vice-président et chef de l'exploitation, États-Unis

Izzie Abrams
Vice-président, développement commercial et relations gouvernementales, Canada

Edward L. Apuzzi
Vice-président et directeur régional, Région du nord-est

William Chyfetz
Vice-président, chef du contentieux et secrétaire

Thomas S. Fowler
Premier vice-président, chef du contentieux, États-Unis

Howard M. Goldby
Vice-président, groupe de gestion environnementale et de technologie

John C. Gustafson, Jr.
Vice-président et directeur régional, région du Texas, États-Unis.

William P. M. Herman
Vice-président, finances, et contrôleur général

Stephen T. Moody
Vice-président et contrôleur général, États-Unis

Ronald L. Neese
Vice-président, systèmes d'information

Yves Normandin
Vice-président, Québec, Canada

Gordon D. Peckham
Premier vice-président et chef du développement, États-Unis

Dan Pio
Vice-président et chef de l'exploitation, Canada

Joseph Rajotte
Vice-président, région de l'Ouest du Canada

Scott Richards
Vice-président, vérifications internes

Andrea Rudnick
Vice-présidente, développement interne et communications

Phillip L. Smith
Vice-président et directeur régional, région de la Louisiane, de l'Arkansas et du Missouri

COORDONNÉES DE L'ENTREPRISE

Siège social
IESI-BFC Ltée
135, promenade Queens Plate, bureau 300
Toronto (Ontario) M9W 6V1
Tél. : 416-741-5221
Télééc. : 416-741-4565

Site Web : www.iesi-bfc.com

Relations avec les investisseurs
Pour de plus amples renseignements au sujet d'IESI-BFC Ltée ou pour faire partie de notre liste de distribution de rapports trimestriels et de communiqués de presse, veuillez communiquer avec :

Relations avec les investisseurs
Tél. : 416-741-5221
Adresse électronique :
investorrelations@bficanada.com

Vérificateurs
Deloitte & Touche s.r.l., Toronto (Ontario)

Avocat-conseil
Torys s.r.l., Toronto (Ontario)

Inscription à la bourse
Symbole sur le New York Stock Exchange et sur la Bourse de Toronto : BIN

Agent de transfert et d'inscription
Computershare Trust Company of Canada
100, av. University
Toronto (Ontario) M5J 2Y1

Assemblée annuelle des actionnaires
Le mercredi 2 juin 2010 à 14 h (HNE)
Design Exchange
234, rue Bay
Toronto (Ontario) M5K 1B2

Avertissement à l'égard de l'information prospective

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs et de l'information prospective. Ces énoncés prospectifs ne reposent pas sur des faits passés mais représentent plutôt nos prévisions, nos estimations ou nos projections relatives aux résultats et aux activités futurs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables à l'utilisation d'expressions comme « croire », « prévoir », « anticiper », « pouvoir », « entendre », « estimer », « planifier », « projeter », « probable », « devrait », « pourrait » et d'autres termes ou expressions analogues. Ces énoncés ne garantissent pas le rendement futur et, de par leur nature, comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et des hypothèses qu'il est difficile de prévoir et susceptibles de faire en sorte que nos résultats, notre rendement ou nos réalisations diffèrent sensiblement des résultats, du rendement ou des réalisations dont il peut être question dans ces énoncés prospectifs. Nous ne pouvons offrir aucune garantie quant à la réalisation de nos attentes, estimations et projections.

De nombreux facteurs importants peuvent faire en sorte que nos résultats, notre rendement ou nos réalisations diffèrent sensiblement des résultats, du rendement ou des réalisations dont il peut être question dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs incluent, sans s'y limiter, les facteurs présentés à la page 39 du présent rapport de gestion.

En outre, les nombreux facteurs propres à la fusion proposée avec Waste Services Inc. (« WSI ») pourraient faire en sorte que nos résultats, notre rendement ou nos réalisations diffèrent sensiblement des résultats, du rendement ou des réalisations dont il peut être question dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs sont présentés en détail à partir de la page 31.

La liste de facteurs ne se veut aucunement exhaustive. Tous les énoncés prospectifs doivent être évalués en tenant compte de leur nature incertaine. Tous les énoncés prospectifs que contient le présent rapport de gestion sont visés par cet avertissement. Les énoncés prospectifs que contient le présent rapport de gestion ne sont valides qu'en date du rapport de gestion, et nous n'avons ni l'intention ni l'obligation de mettre à jour tout énoncé prospectif à la suite d'événements futurs ou d'autres faits nouveaux, à moins que la loi ne l'exige.

Aperçu de l'industrie et de la société

L'industrie nord-américaine de la gestion des déchets solides non dangereux demeure fragmentée, même après avoir fait l'objet d'importantes activités de consolidation et d'intégration, tant au Canada qu'aux États-Unis. Nous sommes d'avis que cette consolidation se poursuivra alors que les plus importantes sociétés tenteront de réaliser de plus grandes économies d'échelle et que les plus petites sociétés quitteront l'industrie en raison des pressions exercées sur les prix par les facteurs suivants : la fermeture de décharges par suite de modifications réglementaires; la réglementation environnementale sévère; les mesures pour faire respecter la réglementation; les coûts liés à la conformité; le coût du capital.

Nous sommes l'une des plus importantes entreprises nord-américaines fournissant des services complets de gestion des déchets, tels que des services de collecte et de décharge de déchets solides non dangereux, pour des clients commerciaux, industriels, municipaux et résidentiels de dix États et du district de Columbia, aux États-Unis, ainsi que de cinq provinces du Canada. Nous servons plus de 1,8 million de clients, et nos actifs de collecte et de décharge sont intégrés verticalement.

Nos secteurs américains du sud et du nord-est (collectivement « le secteur américain » ou « les secteurs américains ») exercent leurs activités sous la marque IESI et offrent des services verticalement intégrés de collecte et de décharge des déchets dans deux régions géographiques, soit le sud, qui est constitué de diverses zones de service au Texas, en Louisiane, en Oklahoma, en Arkansas, au Mississippi et au Missouri, et le nord-est, qui est constitué de diverses zones de service dans les États de New York, du New Jersey, de la Pennsylvanie et du Maryland, et dans le district de Columbia. Nos secteurs américains offrent des services dans 39 marchés américains et exploitent 17 décharges, 28 stations de transfert, 11 installations de récupération de matières, deux centrales de transformation des gaz d'enfouissement en électricité et une activité de transport.

Notre secteur canadien exerce ses activités sous la marque BFI Canada et est la deuxième entreprise de gestion de déchets en importance au Canada fournissant des services verticalement intégrés de collecte et de décharge de déchets, dans les provinces de la Colombie-Britannique, d'Alberta, du Manitoba, d'Ontario et de Québec. Ce secteur offre des services dans vingt marchés canadiens et exploite cinq décharges, six stations de transfert, neuf installations de récupération de matières ainsi qu'une centrale de transformation des gaz d'enfouissement en électricité.

Changement de la monnaie de présentation et des principes comptables généralement reconnus

Dans le cadre de notre inscription à la Bourse de New York (« NYSE ») en juin 2009 et de notre appel public à l'épargne aux États-Unis, nous avons choisi de présenter nos résultats financiers en dollars américains. Par conséquent, toutes les informations financières comparatives contenues dans le présent rapport de gestion qui étaient présentées en milliers de dollars canadiens ont été converties en dollars américains, sauf indication contraire. La rubrique « Taux de change » du présent rapport de gestion présente plus de détails au sujet des méthodes que nous utilisons pour présenter notre situation financière, nos résultats d'exploitation, nos flux de trésorerie et nos capitaux propres en dollars américains.

Le fait de présenter notre situation financière et nos résultats d'exploitation consolidés en dollars américains améliore la comparabilité de nos informations financières avec celles de nos pairs et réduit les variations des montants présentés, car une part importante de nos activités sont basées ou exercées aux États-Unis et sont libellées en dollars américains, et une part importante de nos actifs et de nos passifs sont également libellés en dollars américains.

Nous avons de plus choisi de présenter nos résultats financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les « PCGR des États-Unis ») dans le but d'améliorer la comparabilité de nos informations financières avec celles de nos pairs. Un rapprochement de nos états financiers consolidés préparés conformément aux PCGR des États-Unis et présentés en dollars américains et ceux préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR du Canada ») et présentés en dollars canadiens figure à la note 27 de nos états financiers consolidés.

Conversion

Le 1^{er} octobre 2008, en vertu d'un plan d'arrangement, le Fonds de revenu BFI Canada (le « Fonds ») a abandonné sa structure de fiducie de revenu pour adopter celle d'une société par actions. La conversion s'est soldée par l'attribution aux porteurs de parts du Fonds de une action ordinaire de BFI Canada Ltd., le prédécesseur d'IESI-BFC Ltd. (la « société »), par part de fiducie détenue en date de la conversion. La part de catégorie A détenue par IESI Corporation (« IESI ») a été rachetée par le Fonds pour la somme de 10 \$ CA, et IESI a souscrit 11 137 actions spéciales à droit de vote, émises par la société, en contrepartie d'un versement en espèces de 10 \$ CA. Les actions privilégiées de participation (les « APP ») émises par IESI demeuraient en circulation et étaient échangeables contre des actions ordinaires de la société, selon un ratio de une part pour cent parts, au lieu de l'être contre des parts du Fonds. La conversion ne constitue pas un changement de contrôle. Par conséquent, les états financiers consolidés de la société ont été préparés selon la méthode de comptabilisation de la continuité des intérêts communs. À l'exception des chiffres portant sur le quatrième trimestre de 2008, les chiffres correspondants figurant aux présentes sont ceux du Fonds.

Introduction

Le rapport de gestion qui suit porte sur la situation financière et les résultats d'exploitation consolidés de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 et a été préparé selon l'ensemble des renseignements disponibles jusqu'au 23 février 2010. Aux fins du rapport de gestion, le terme « société » se rapporte à la situation financière et aux résultats d'exploitation de la société et du Fonds, ainsi que de leurs filiales respectives, pour toutes les périodes couvertes par les présentes. Tous les montants sont exprimés en dollars américains, à moins d'indication contraire. Les états financiers consolidés (les « états financiers ») de la société ont été préparés conformément aux PCGR des États-Unis. Ce rapport doit être lu à la lumière des états financiers de la société, incluant les notes complémentaires, et des rapports de gestion des exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007, déposés sur les sites www.sec.gov et www.sedar.com.

Taux de change

(Tous les montants sont en milliers de dollars américains, sauf indication contraire.)

Bien que nous ayons choisi de présenter nos résultats financiers conformément aux PCGR des États-Unis et en dollars américains, nous demeurons une entité ayant son siège au Canada et notre monnaie de fonctionnement est le dollar canadien. Notre situation financière, nos résultats d'exploitation, nos flux de trésorerie et nos capitaux propres sont initialement consolidés en dollars canadiens selon la méthode du taux courant. Nos actifs et passifs sont par la suite convertis en dollars américains au taux de change en vigueur à la date du bilan, alors que nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie sont convertis en dollars américains selon le taux de change moyen en vigueur pour la période visée. Les écarts de conversion qui en découlent sont inclus dans les autres éléments du résultat étendu. La conversion liée à la situation financière, aux résultats d'exploitation et aux flux de trésorerie du secteur américain en dollars canadiens, notre monnaie de fonctionnement, et la reconversion de ces montants en dollars américains, la monnaie de présentation, n'ont pas d'incidence de conversion sur nos états financiers consolidés. Par conséquent, les résultats du secteur américain conservent leur valeur originale lorsqu'ils sont présentés dans notre monnaie de présentation. Les écarts de conversion sont uniquement compris dans le calcul du bénéfice net ou de la perte nette lorsqu'une diminution de notre investissement dans nos établissements étrangers survient.

Notre situation financière et nos résultats d'exploitation consolidés ont été convertis en dollars américains au moyen des taux de change suivants :

	2009			2008		
	États consolidés des résultats et du résultat étendu			États consolidés des résultats et du résultat étendu		
	Bilan consolidé			Bilan consolidé		
	Actuel	Moyen	Moyenne cumulative	Actuel	Moyen	Moyenne cumulative
31 mars	0,7935 \$	0,8030 \$	0,8030 \$	0,9729 \$	0,9959 \$	0,9959 \$
30 juin	0,8602 \$	0,8568 \$	0,8290 \$	0,9817 \$	0,9901 \$	0,9930 \$
30 septembre	0,9327 \$	0,9113 \$	0,8547 \$	0,9435 \$	0,9599 \$	0,9817 \$
31 décembre	0,9555 \$	0,9467 \$	0,8760 \$	0,8166 \$	0,8248 \$	0,9371 \$

Incidence du change sur les résultats annuels consolidés

Le tableau suivant a été préparé pour aider les lecteurs à évaluer l'incidence du change sur les principaux résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

	Exercices terminés les				
	31 décembre 2008	31 décembre 2009	31 décembre 2009	31 décembre 2009	31 décembre 2009
	(Données présentées)	interne, acquisitions et autres variations sans effet sur l'exploitation)	(Taux de change stable par rapport à la période comparative)	(Incidence du change)	(Données présentées)
État consolidé des résultats					
Produits	1 046 803 \$	(13 968) \$	1 032 835 \$	(24 369) \$	1 008 466 \$
Charges d'exploitation	629 748	(29 215)	600 533	(12 429)	588 104
Frais de vente, généraux et administratifs	123 426	17 104	140 530	3 684	136 846
Amortissement	168 859	(8 758)	160 101	(3 399)	156 702
Gain net à la cession d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges	(862)	653	(209)	11	(198)
Bénéfice d'exploitation	125 632	6 248	131 880	(4 868)	127 012
Intérêts sur la dette à long terme	51 490	(16 634)	34 856	(631)	34 225
Perte nette (gain net) de change	(612)	886	274	2	276
(Gain net) perte nette sur les instruments financiers	9 990	(11 588)	(1 598)	36	(1 562)
Coûts liés à la conversion	3 137	(2 818)	319	(21)	298
Autres charges	123	39	162	-	162
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	61 504	36 363	97 867	(4 254)	93 613
Charge d'impôts nette	6 545	34 989	41 534	(1 649)	39 885
Bénéfice net	54 959 \$	1 374 \$	56 333 \$	(2 605) \$	53 728 \$
BAIIA ajusté^{(A)1}	290 697 \$	8 455 \$	299 152 \$	(8 703) \$	290 449 \$
Bénéfice d'exploitation ajusté¹	122 700 \$	16 560 \$	139 260 \$	(5 315) \$	133 945 \$
Bénéfice net ajusté¹	51 339 \$	11 780 \$	63 119 \$	(3 025) \$	60 094 \$
Flux de trésorerie disponibles^(B) (Se reporter à la page 11)	92 909 \$	25 802 \$	118 711 \$	(4 602) \$	114 109 \$

Note :

1. Nous avons engagé certaines charges, ou charges non-récurrentes, qui sont comptabilisées au titre des frais de vente, généraux et administratifs. Ces charges comprennent les coûts de transaction relatifs à l'acquisition de WSI, aux ajustements à la juste valeur hors trésorerie découlant des options sur actions, aux charges de restructuration d'entreprise liées au changement de structure fiscale et aux variations de la juste valeur des fiducies et des APP enregistrées en 2008. Se reporter à l'analyse qui figure dans la rubrique « Revue de l'exploitation – Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 » du présent rapport de gestion pour plus de détails. Tout renvoi au BAIIA ajusté^(A), au bénéfice d'exploitation ajusté et au bénéfice net ajusté tient compte de l'ajustement lié aux coûts susmentionnés.

Revue de l'exploitation – Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009

(Tous les montants sont en milliers de dollars américains, sauf indication contraire.)

Nous exerçons nos activités aux États-Unis et au Canada. Ainsi, une partie de nos résultats d'exploitation sont libellés en dollars canadiens. Se reporter au tableau précédent pour plus de détails en ce qui concerne l'incidence du change sur nos résultats d'exploitation des périodes antérieures.

Produits

	Exercices terminés les 31 décembre		
	2009	2008	Variation
Total	1 008 466 \$	1 046 803 \$	(38 337) \$
Canada	349 288 \$	366 491 \$	(17 203) \$
É.-U. – sud	340 187 \$	338 143 \$	2 044 \$
É.-U. – nord-est	318 991 \$	342 169 \$	(23 178) \$

Produits bruts par type de service

	Exercice terminé le 31 décembre 2009			
	Canada – en dollars canadiens	Canada – pourcentage des produits bruts	É.-U.	É.-U. – pourcentage des produits bruts
Services à des clients commerciaux	161 629 \$	35,3 %	186 324 \$	24,4 %
Services à des clients industriels	76 345	16,7 %	101 847	13,3 %
Services à des clients résidentiels	63 737	13,9 %	164 251	21,5 %
Transfert et mise en décharge	124 251	27,2 %	278 109	36,3 %
Recyclage et autres	31 788	6,9 %	34 689	4,5 %
Produits bruts	457 750	100,0 %	765 220	100,0 %
Montants intersociétés	(59 026)		(106 042)	
Produits	398 724 \$		659 178 \$	

Éléments de la croissance des produits bruts – en pourcentages et excluant le taux de change

	Exercice terminé le 31 décembre 2009	
	Canada	É.-U.
<i>Prix</i>		
Prix de base	3,2	2,2
Surcharges liées au carburant	(1,0)	(2,6)
Recyclage et autres	(0,2)	(1,5)
Croissance (baisse) totale du prix	2,0	(1,9)
<i>Volume</i>		
	(0,6)	(2,3)
Croissance (baisse) interne totale	1,4	(4,2)
<i>Acquisitions</i>		
	1,5	1,9
Croissance (baisse) totale des produits bruts	2,9	(2,3)

En excluant l'incidence du change sur les produits bruts, laquelle s'élève à environ 28 000 \$, la hausse de ces produits au Canada est d'environ 12 000 \$. L'augmentation des prix de base et des acquisitions a contribué à la hausse des produits bruts. L'augmentation des prix de base et des acquisitions a été principalement contrebalancée par la diminution des surcharges liées au carburant et par la diminution découlant de la baisse des volumes. La diminution des surcharges liées au carburant s'explique principalement par la diminution des coûts du carburant diesel, alors que la diminution des volumes de collecte de déchets industriels s'est avérée le principal facteur de la diminution des produits bruts liés aux volumes. La diminution des prix des marchandises recyclées depuis le début de l'exercice explique la tranche restante de la variation.

Les produits bruts du secteur du sud des États-Unis ont augmenté d'environ 5 900 \$. L'augmentation des prix de base, des acquisitions et des volumes ont contribué à la hausse comparative. Nous avons profité d'une croissance des volumes de nos services aux clients commerciaux et résidentiels grâce à des initiatives de vente accrues et à l'obtention de nouveaux contrats. La croissance des volumes a été partiellement contrebalancée par une diminution comparative des volumes de services aux clients industriels imputable au repli de l'environnement économique pour ce secteur. La croissance des produits bruts a été principalement contrebalancée par la diminution comparative des surcharges liées au carburant d'environ 17 400 \$, qui s'explique par la diminution comparative des coûts du carburant diesel. La diminution comparative des prix des marchandises recyclées est à l'origine de la tranche restante de la variation comparative.

Les produits bruts du secteur du nord-est des États-Unis ont diminué d'environ 23 600 \$. Les diminutions des volumes et des surcharges liées au carburant ont été partiellement contrebalancées par une croissance modeste des prix des services de collecte dans les secteurs commercial, industriel et résidentiel. Bien que la diminution des volumes ait toujours une incidence sur les produits bruts, nous n'avons pas connu de détérioration additionnelle en raison du ralentissement économique. Les prix de nos services de collecte sont demeurés élevés, mais ont été partiellement contrebalancés par les prix de nos décharges et de nos stations de transfert. La croissance des volumes pour nos décharges a contrebalancé efficacement le recul des prix des décharges. La tranche restante de la variation découle de la diminution des prix des marchandises recyclées. Les prix des marchandises recyclées ont diminué considérablement au cours du quatrième trimestre de 2008. Bien que ces prix aient remonté depuis le quatrième trimestre de 2008, ils n'ont pas encore atteint les mêmes sommets qu'à la période comparative, au total.

Se reporter à la rubrique « Perspectives » du présent rapport de gestion pour une analyse additionnelle des tendances économiques qui ont une incidence sur nos produits, notre stratégie et nos activités.

Charges d'exploitation

	Exercices terminés les 31 décembre		
	2009	2008	Variation
Total	588 104 \$	629 748 \$	(41 644) \$
Canada	178 147 \$	196 074 \$	(17 927) \$
É-U. – sud	209 279 \$	213 998 \$	(4 719) \$
É-U. – nord-est	200 678 \$	219 676 \$	(18 998) \$

En excluant l'incidence du taux de change, laquelle s'élève à environ 12 400 \$, la diminution d'environ 5 500 \$ qui a suivi dans le secteur canadien s'explique par une diminution des frais de mise en décharge et des frais d'exploitation des véhicules, contrebalancée en partie par la hausse des charges liées à la main-d'œuvre. La diminution des frais de mise en décharge découle de l'augmentation des volumes de déchets internalisés et la baisse comparative des coûts du carburant diesel a contribué à la diminution globale des frais d'exploitation des véhicules. La hausse des charges liées à la main-d'œuvre reflète les acquisitions, l'augmentation générale des salaires et l'accroissement des volumes de déchets ayant fait l'objet d'une collecte.

Les charges d'exploitation dans le secteur du sud des États-Unis ont diminué d'environ 4 700 \$ d'un exercice à l'autre en raison de la baisse des frais d'exploitation des véhicules qui découle des coûts de carburant diesel plus faibles. L'augmentation des charges liées à la main-d'œuvre et aux assurances, qui a contrebalancé partiellement la baisse des frais d'exploitation des véhicules, est attribuable à l'accroissement des volumes de collecte de déchets et aux ajustements actuariels hors trésorerie apportés à nos réserves à l'égard des réclamations en cas d'accident aux États-Unis, respectivement.

Dans le secteur du nord-est des États-Unis, les charges d'exploitation ont diminué d'environ 19 000 \$. Cette diminution s'explique par la baisse des frais de mise en décharge, des frais de transport et des frais d'exploitation des véhicules. La diminution des frais de mise en décharge découle du ralentissement économique dans cette région, alors que la diminution des frais de transport et des frais d'exploitation des véhicules découle principalement de la diminution comparative des coûts du carburant diesel. L'augmentation des réserves à l'égard des réclamations en cas d'accident a partiellement contrebalancé ces diminutions.

Frais de vente, généraux et administratifs

	Exercices terminés les 31 décembre		
	2009	2008	Variation
Total	136 846 \$	123 426 \$	13 420 \$
Canada	52 803 \$	44 613 \$	8 190 \$
É.-U. – sud	47 389 \$	42 398 \$	4 991 \$
É.-U. – nord-est	36 654 \$	36 415 \$	239 \$

Les frais de vente, généraux et administratifs du secteur canadien ont augmenté d'environ 11 900 \$, en excluant l'incidence du change d'environ 3 700 \$. L'augmentation est essentiellement attribuable aux transactions et aux coûts connexes, aux variations de la juste valeur des options sur actions et aux frais de restructuration engagés dans le cadre de la fusion de la Société avec son prédécesseur et du démantèlement de la structure de fiducie de revenu, qui représentent environ 3 600 \$, 3 100 \$ et 1 300 \$, respectivement. La tranche restante s'explique par la hausse des charges salariales, qui est en grande partie attribuable à la hausse du montant lié au personnel de vente.

La hausse des charges salariales est le principal facteur de l'augmentation des frais de vente, généraux et administratifs depuis le début de l'exercice pour le secteur du sud des États-Unis, en raison de la hausse du montant lié au personnel de vente et des salaires additionnels découlant des acquisitions. Le secteur du nord-est des États-Unis a connu une légère augmentation d'une période à l'autre, qui n'est pas attribuable à un changement important ni à une combinaison de changements. Les transactions et les coûts connexes ont également contribué à l'augmentation dans les secteurs du sud et du nord-est des États-Unis, à l'instar des variations de la juste valeur des parts de fiducie irrévocable à l'exercice précédent.

Amortissement

	Exercices terminés les 31 décembre		
	2009	2008	Variation
Total	156 702 \$	168 859 \$	(12 157) \$
Canada	48 721 \$	54 904 \$	(6 183) \$
É.-U. – sud	48 626 \$	48 719 \$	(93) \$
É.-U. – nord-est	59 355 \$	65 236 \$	(5 881) \$

La diminution de l'amortissement enregistrée par le secteur canadien s'explique par la diminution de l'amortissement des actifs incorporels et des actifs liés aux décharges, jumelée à l'incidence du change. L'incidence du change compte pour environ 3 400 \$ de la variation. La diminution de l'amortissement des actifs incorporels s'explique par les actifs incorporels entièrement amortis. Les révisions à la hausse des flux de trésorerie en ce qui a trait aux estimations relatives aux obligations liées à la mise hors service (comptabilisées en tant qu'économies) qui découlent de divers changements liés aux estimations, notamment l'inflation, et la diminution comparative des volumes de déchets de décharges acceptés au cours de l'exercice considéré constituent les principaux facteurs de la baisse de l'amortissement des décharges, sur une base comparative. L'augmentation de l'amortissement des immobilisations, qui a contrebalancé en partie les baisses mentionnées précédemment, découle des acquisitions ainsi que des investissements de remplacement et de croissance.

Notre secteur des États-Unis a également enregistré une diminution de l'amortissement. La diminution du taux d'amortissement par tonne découlant de la variation d'une estimation de la capacité d'enfouissement dans notre secteur du nord-est des États-Unis représente la principale raison de la baisse. La diminution des volumes de décharges a également contribué à la baisse comparative de l'amortissement dans notre secteur du sud des États-Unis.

Gain net à la cession d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges

	Exercices terminés les 31 décembre		
	2009	2008	Variation
Total	(198) \$	(862) \$	664 \$
Canada	(157) \$	(692) \$	535 \$
É.-U.	(41) \$	(170) \$	129 \$

En 2009 et en 2008, nous avons cédé du matériel et des actifs liés aux décharges au Canada et aux États-Unis. Ces cessions découlaient généralement de la mise hors service d'immobilisations.

Intérêts sur la dette à long terme

	Exercices terminés les 31 décembre		
	2009	2008	Variation
Total	34 225 \$	51 490 \$	(17 265) \$
Canada	9 052 \$	11 656 \$	(2 604) \$
É.-U.	25 173 \$	39 834 \$	(14 661) \$

La diminution s'explique principalement par la baisse des taux d'intérêt appliqués sur les emprunts du secteur canadien.

Notre secteur américain a profité d'une diminution des taux d'intérêt et des niveaux de la dette. La diminution des niveaux de la dette est principalement attribuable à des remboursements sur celle-ci au moyen du produit net tiré du placement d'actions de la société en mars et en juin 2009 et d'apports en capital du secteur canadien de la société en 2008.

Perte nette (gain net) de change

	Exercices terminés les 31 décembre		
	2009	2008	Variation
Total	276 \$	(612) \$	888 \$
Canada	(33) \$	(78) \$	45 \$
É.-U.	309 \$	(534) \$	843 \$

En règle générale, les gains ou les pertes de change sont enregistrés lors du règlement d'opérations effectuées dans une monnaie autre que la monnaie de présentation du secteur concerné. En 2008, nous avons constaté des gains réalisés lors du règlement de conventions de couverture de change qui arrivaient à échéance en février 2008. Nous n'avons conclu aucune convention de couverture de change depuis.

(Gain net) perte nette sur instruments financiers

	Exercices terminés les 31 décembre		
	2009	2008	Variation
Total	(1 562) \$	9 990 \$	(11 552) \$
Canada	(521) \$	(139) \$	(382) \$
É.-U.	(1 041) \$	10 129 \$	(11 170) \$

Des variations de la juste valeur des coûts liés aux activités d'après-fermeture des décharges capitalisés et des ententes de couverture liées au carburant conclues en septembre 2009 sont les seuls facteurs expliquant les gains du secteur canadien.

Les gains et pertes du secteur américain sont liés aux variations de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt découlant des fluctuations des taux d'intérêt d'un exercice à l'autre. En vertu des conditions liées à notre emprunt à terme et à notre facilité de crédit renouvelable américains (la « facilité américaine »), nous devons fixer le taux d'intérêt sur au moins 40 % du total de la dette financée. En ce qui concerne les émissions de titres que nous avons effectuées en 2009 et l'utilisation du produit net pour rembourser les avances sur notre facilité américaine, la valeur totale des swaps de taux d'intérêt que nous devons détenir a diminué. La diminution des swaps de taux d'intérêt détenus a eu une incidence, et continuera d'avoir une incidence, sur les gains et les pertes sur les instruments financiers dans notre secteur des États-Unis.

Coûts liés à la conversion

	Exercices terminés les 31 décembre		
	2009	2008	Variation
Total	298 \$	3 137 \$	(2 839) \$
Canada	298 \$	3 137 \$	(2 839) \$
É.-U.	- \$	- \$	- \$

Les coûts liés à la conversion ont trait aux honoraires engagés en 2008 dans le cadre de la conversion du Fonds, d'une fiducie de revenu à une société par actions. En 2009, les coûts liés à la conversion représentent les coûts engagés dans le cadre de la liquidation finale du Fonds et de Ridge Landfill Trust.

Autres charges

	Exercices terminés les 31 décembre		
	2009	2008	Variation
Total	162 \$	123 \$	39 \$
Canada	- \$	- \$	- \$
É.-U.	162 \$	123 \$	39 \$

Les autres charges comprennent les primes versées à des cadres relativement à certaines acquisitions conclues au cours des exercices précédents.

Charge (économie) d'impôts nette

	Exercices terminés les 31 décembre		
	2009	2008	Variation
Total	39 885 \$	6 545 \$	33 340 \$
Canada	23 636 \$	5 052 \$	18 584 \$
É.-U.	16 249 \$	1 493 \$	14 756 \$

La charge d'impôts exigibles et les impôts reportés ont augmenté d'environ 15 100 \$ et 3 500 \$, respectivement, dans le secteur canadien. Nous avons utilisé de façon efficace la totalité des pertes reportées en avant liées aux filiales canadiennes en exploitation, ce qui constitue le principal facteur de l'augmentation marquée de la charge d'impôts exigibles. En ce qui concerne notre conversion d'une fiducie à une société par actions, les effets intersociétés existants dans la structure préalable ont de fait été remboursés ou capitalisés. Par conséquent, les intérêts débiteurs intersociétés assumés par les filiales canadiennes en exploitation en 2008 ne peuvent plus être utilisés en 2009 aux fins d'abris fiscaux pour le revenu assujéti à l'impôt. Ainsi, nous avons utilisé les pertes reportées en avant dont nous disposons au 1^{er} janvier 2009, ce qui a entraîné une charge d'impôts reportés. La charge d'impôts reportés découlant de l'utilisation des pertes reportées en avant a été partiellement contrebalancée par les économies d'impôts reportés effectuées grâce à la réduction de l'écart entre la valeur comptable des actifs incorporels et leur valeur fiscale.

L'augmentation de la charge d'impôts du secteur américain est en grande partie imputable à une hausse de la charge d'impôts reportés d'environ 16 500 \$ découlant de l'utilisation de pertes reportées en avant. La baisse des intérêts débiteurs représente un facteur déterminant de l'augmentation du revenu assujéti à l'impôt du secteur américain, ce qui, en retour, a créé une demande croissante pour l'utilisation des pertes reportées en avant et, finalement, une charge d'impôts reportés. Une baisse d'environ 1 700 \$ de la charge d'impôts exigibles découle de la diminution de la charge d'impôts des États actuelle.

Les impôts au taux de base combiné d'environ 29 600 \$, jumelés aux impôts des États et aux retenues d'impôt à la source et aux révisions des pertes reportées en avant non utilisées, la valeur fiscale des immobilisations et les taux d'imposition constituent les principaux facteurs qui contribuent à la charge d'impôts nette en 2009. En 2008, les impôts au taux de base combiné d'environ 19 400 \$ ont été principalement contrebalancés par les impôts sur les bénéfices attribuables aux porteurs de parts et aux actionnaires sans contrôle d'environ 13 000 \$. Depuis la conversion, la totalité du revenu assujéti à l'impôt est imposable et doit être payée par la société. Avant la conversion, les impôts sur une partie du revenu assujéti à l'impôt devaient être payés par les porteurs de parts et les actionnaires sans contrôle.

Se reporter à la rubrique « Perspectives » du présent rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires sur les impôts à payer.

Points saillants financiers – Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2009

(Tous les montants sont en milliers de dollars américains, sauf indication contraire.)

	Trimestres terminés les 31 décembre							
	2009				2008			
	Canada	É.-U. – sud	É.-U. – nord-est	Total	Canada	É.-U. – sud	É.-U. – nord-est	Total
Produits	96 473 \$	86 882 \$	79 107 \$	262 462 \$	80 301 \$	83 452 \$	79 853 \$	243 606 \$
Charges d'exploitation	48 463	53 063	50 609	152 135	41 556	50 871	52 820	145 247
Frais de vente, généraux et administratifs	18 826	13 422	8 649	40 897	10 962	10 870	8 885	30 717
Amortissement	10 796	12 818	12 386	36 000	10 009	11 696	11 857	33 562
Gain net à la cession d'immobilisations				(70)				(511)
Bénéfice d'exploitation	18 388	7 579	7 463	33 500	17 774	10 015	6 291	34 591
Intérêts sur la dette à long terme				7 979				11 379
Perte nette de change				38				5
(Gain net) perte nette sur instruments financiers dérivés				(696)				6 367
Coûts liés à la conversion				90				921
Autres charges				3				35
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices				26 036				15 884
Charge d'impôts nette				16 161				5 965
Bénéfice net				9 875 \$				9 919 \$

Incidence du change sur les résultats consolidés

Le tableau suivant a été préparé pour aider les lecteurs à évaluer l'incidence du change sur les principaux résultats pour le trimestre terminé le 31 décembre 2009.

	Exercices terminés les				
	31 décembre 2008	31 décembre 2009	31 décembre 2009	31 décembre 2009	31 décembre 2009
	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)
	(Données présentées)	(Croissance interne, acquisitions et autres variations sans effet sur l'exploitation)	(Taux de change stable par rapport à la période comparative)	(Incidence du taux de change)	(Données présentées)
État consolidé des résultats					
Produits	243 606 \$	5 666 \$	249 272 \$	13 190 \$	262 462 \$
Charges d'exploitation	145 247	51	145 298	6 837	152 135
Frais de vente, généraux et administratifs	30 717	8 816	39 533	1 364	40 897
Amortissement	33 562	202	33 764	2 236	36 000
Gain net à la cession d'immobilisations	(511)	455	(56)	(14)	(70)
Bénéfice d'exploitation	34 591	(3 858)	30 733	2 767	33 500
Intérêts sur la dette à long terme	11 379	(3 806)	7 573	406	7 979
Perte nette de change	5	36	41	(3)	38
Perte nette (gain net) sur les instruments financiers	6 367	(7 122)	(755)	59	(696)
Coûts liés à la conversion	921	(841)	80	10	90
Autres charges	35	18	53	-	53
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	15 884	857	23 741	2 295	26 036
Charge d'impôts nette	59 365	9 793	15 758	403	16 161
Bénéfice net	9 919 \$	(1 936) \$	7 983 \$	1 892 \$	9 875 \$
BAIIA ajusté^(A)	67 801 \$	3 020 \$	70 821 \$	4 542 \$	75 363 \$
Bénéfice d'exploitation ajusté	34 750 \$	2 363 \$	37 113 \$	2 320 \$	39 433 \$
Bénéfice net ajusté	10 111 \$	3 658 \$	13 769 \$	1 472 \$	15 241 \$
Flux de trésorerie disponibles^(B)	17 379 \$	3 375 \$	20 754 \$	2 751 \$	23 505 \$

Revue de l'exploitation – Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2009

(Tous les montants sont en milliers de dollars américains, sauf indication contraire.)

Produits

Produits bruts par type de service

	Trimestre terminé le 31 décembre 2009			
	Canada - en dollars canadiens	Canada - pourcentage des produits bruts	É.-U.	É.-U. - pourcentage des produits bruts
Services à des clients commerciaux	42 536 \$	36,2 %	47 510 \$	24,7 %
Services à des clients industriels	19 506	16,6 %	23 477	12,2 %
Services à des clients résidentiels	17 450	14,8 %	43 707	22,8 %
Transfert et mise en décharge	31 750	27,0 %	67 743	35,3 %
Recyclage et autres	6 327	5,4 %	9 634	5,0 %
Produits bruts	117 569	100,0 %	192 071	100,0 %
Montants intersociétés	(14 627)		(26 082)	
Produits	102 942 \$		165 989 \$	

Éléments de la croissance des produits bruts – en pourcentages et excluant les taux de change

	Trimestre terminé le 31 décembre 2009	
	Canada	É.-U.
<i>Prix</i>		
Prix de base	3,2	1,8
Surcharges liées au carburant	(0,6)	(2,2)
Recyclage et autres	-	0,6
Prix total	2,6	0,2
<i>Volume</i>	0,3	(0,1)
Croissance interne totale des produits bruts	2,9	0,1
<i>Acquisitions</i>	0,4	1,9
Croissance totale des produits bruts	3,3	2,0

En excluant l'incidence du change sur les produits bruts, laquelle s'élève à environ 15 200 \$, la hausse de ces produits au Canada se chiffre à environ 3 100 \$. Les prix de base, les volumes et les acquisitions ont contribué à la hausse des produits bruts. L'augmentation des produits attribuables aux volumes s'explique en grande partie par une hausse liée aux services à des clients commerciaux et aux transferts, contrebalancée en partie par les baisses liées aux services à des clients industriels et des volumes de déchets. La diminution des coûts du carburant diesel constitue la principale raison qui explique la baisse des surcharges liées au carburant, inférieures d'environ 700 \$.

Les produits bruts du secteur du sud des États-Unis ont augmenté d'environ 5 000 \$. L'augmentation des prix de base, des acquisitions et des volumes a contribué à la hausse comparative. Nous avons connu une croissance des volumes des services à des clients commerciaux et résidentiels grâce à nos efforts de vente et à nos contrats nouvellement obtenus. La croissance des volumes a été partiellement contrebalancée par la baisse comparative des services à des clients industriels, des stations de transfert et des volumes de déchets, imputable au repli de l'environnement économique pour ce secteur. La diminution comparative des surcharges liées au carburant d'environ 3 700 \$ qui s'explique par la baisse comparative des coûts du carburant diesel est le principal facteur contrebalançant la croissance des produits bruts. Une augmentation comparative des prix des marchandises recyclées est à l'origine de la tranche restante de la variation comparative.

Dans le secteur du nord-est des États-Unis, les produits bruts ont diminué d'environ 1 200 \$. La baisse des volumes et des surcharges liées au carburant a été partiellement contrebalancée par la croissance modeste des prix et des acquisitions. Bien que les produits bruts continuent de subir l'effet de la diminution des volumes, nous ne connaissons pas de nouvelle détérioration attribuable au ralentissement économique. L'augmentation des prix dans les services de collecte pour des clients commerciaux, industriels et résidentiels a été partiellement contrebalancée par la baisse des prix de nos décharges et de nos stations de transfert. La croissance des volumes de nos décharges a plus que contrebalancé le recul des prix de nos décharges. La tranche restante de la variation découle de l'augmentation des prix des marchandises recyclées.

Charges d'exploitation

En excluant l'incidence du change, laquelle s'élève à environ 6 800 \$, l'augmentation des charges d'exploitation du secteur canadien est d'environ 100 \$. La hausse comparative n'est pas attribuable à un changement important ni à une combinaison de changements.

Les charges d'exploitation dans le secteur du sud des États-Unis ont augmenté d'environ 2 200 \$ d'une période à l'autre. L'augmentation des charges liées aux assurances correspond à un ajustement actuariel hors trésorerie à nos réserves à l'égard des réclamations en cas d'accident aux États-Unis et représente un montant d'environ 1 500 \$ de l'augmentation comparative. La tranche restante de l'augmentation découle de la hausse des charges liées à la main-d'œuvre qui s'explique par l'accroissement des volumes de collecte de déchets, contrebalancée partiellement par la baisse des frais d'exploitation des véhicules en raison de la diminution des coûts du carburant diesel.

Dans le secteur du nord-est des États-Unis, les charges d'exploitation ont diminué d'environ 2 200 \$. Cette diminution s'explique par la baisse des frais de mise en décharge, des frais de transport et des frais d'exploitation des véhicules. La diminution des frais de mise en décharge s'explique par le ralentissement économique dans cette région, alors que la diminution des frais de transport et des frais d'exploitation des véhicules s'explique principalement par la diminution comparative des coûts du carburant diesel. L'augmentation d'environ 1 400 \$ des réserves à l'égard des réclamations en cas d'accident a partiellement contrebalancé ces diminutions.

Frais de vente, généraux et administratifs

Les frais de vente, généraux et administratifs du secteur canadien ont augmenté d'environ 6 500 \$, en excluant l'incidence du change d'environ 1 400 \$. L'augmentation est essentiellement attribuable aux transactions et aux coûts connexes, aux variations de la juste valeur des options sur actions et aux frais de restructuration qui représentent 3 600 \$, 900 \$ et 1 300 \$, respectivement. Les frais de restructuration constituent une charge non-récurrente engagée dans le cadre de la fusion de la société avec son prédécesseur et du démantèlement de la structure de fiducie de revenu.

Le secteur du sud des États-Unis a connu une hausse comparative des frais de vente, généraux et administratifs totalisant environ 2 600 \$. L'augmentation des charges salariales est attribuable à la croissance de l'effectif de vente et à la hausse des montants liés à la rémunération fondée sur le rendement. Les coûts de transaction et les coûts connexes ont également contribué à l'augmentation comparative.

La baisse d'une période à l'autre dans le secteur du nord-est des États-Unis est attribuable à une provision pour créances douteuses non récurrente enregistrée en 2008. Les coûts de transaction et les coûts connexes ont contrebalancé partiellement la diminution comparative.

Amortissement

L'incidence du change a contribué pour un montant d'environ 2 200 \$ à l'augmentation d'environ 800 \$ de l'amortissement du secteur canadien. En excluant l'incidence du change, l'amortissement du secteur canadien a diminué d'environ 1 400 \$. La diminution de l'amortissement des actifs liés aux décharges représente le principal facteur de la baisse d'une période à l'autre. Les révisions à la hausse des flux de trésorerie des estimations (qui représentent des économies) découlant des changements liés aux estimations, notamment l'inflation, utilisées pour évaluer les obligations liées aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges sont la raison principale qui explique la diminution comparative de l'amortissement des actifs liés aux décharges. La baisse de l'amortissement des actifs incorporels, en raison des actifs incorporels entièrement amortis, a été en grande partie contrebalancée par l'augmentation de l'amortissement des immobilisations qui découle des acquisitions ainsi que des investissements de remplacement et de croissance.

Au total, l'augmentation de l'amortissement des secteurs des États-Unis découle de la baisse comparative relativement aux révisions des flux de trésorerie de l'estimation des obligations liées aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges (qui représentent des économies), contrebalancée partiellement par la diminution des taux d'amortissement par tonne découlant des variations des estimations de la capacité d'enfouissement des décharges.

Les raisons qui expliquent les variations trimestrielles des éléments suivants – gain net à la cession d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges, intérêts sur la dette à long terme, frais de financement, gain net de change, (gain net) perte nette sur les instruments financiers dérivés, coûts liés à la conversion, autres charges et charge d'impôts – sont les mêmes que celles qui sont présentées dans la section « Revue de l'exploitation – Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 » du présent rapport de gestion.

Autres mesures de rendement – Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009

(Tous les montants sont en milliers de dollars américains, sauf indication contraire.)

Flux de trésorerie disponibles^(B)

Objectif

La présentation de cette mesure non définie par les PCGR vise à rendre notre présentation d'information conforme à celle d'autres sociétés ouvertes américaines de notre secteur. Les investisseurs et les analystes utilisent ce calcul à titre de mesure de notre valeur et de nos liquidités. Nous utilisons cette mesure non définie par les PCGR pour évaluer notre rendement par rapport à celui d'autres sociétés ouvertes américaines, nos principales sources de flux de trésorerie, notre utilisation des flux de trésorerie et notre capacité de respecter notre politique en matière de dividendes.

Au cours de l'exercice considéré, nous avons ajusté notre calcul des flux de trésorerie disponibles^(B) pour tenir compte des coûts de transaction et des coûts connexes, des coûts non récurrents et des variations de la juste valeur des parts de fiducie irrévocable et des parts de fiducie. Par conséquent, les montants comparatifs ont été ajustés pour se conformer à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Flux de trésorerie disponibles^(B) – Méthode fondée sur les flux de trésorerie

	Exercices terminés les 31 décembre		
	2009	2008	Variation
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (d'après les états des flux de trésorerie)	256 269 \$	218 481 \$	37 788 \$
Exploitation et investissement			
Frais de restructuration (impôts sur le capital non récurrents)	1 315	-	1 315
Charge (économie) au titre des options sur actions	2 006	(1 125)	3 131
Variations de la juste valeur des parts de fiducie irrévocable et des parts de fiducie	-	(1 807)	1 807
Acquisition et coûts connexes	3 612	-	3 612
Coûts liés à la conversion	298	3 137	(2 839)
Autres charges	162	123	39
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(27 304)	20 709	(48 013)
Acquisition d'immobilisations et d'actifs liés à des décharges	(122 276)	(141 095)	18 819
Financement			
Frais de financement et coûts d'aménagement des décharges (déduction faite de la tranche hors trésorerie)	(77)	(1 168)	1 091
Achat d'actions restreintes	(172)	(3 734)	3 562
Perte nette (gain net) de change réalisé(e)	276	(612)	888
Flux de trésorerie disponibles^(B)	114 109 \$	92 909 \$	21 200 \$

Flux de trésorerie disponibles^(B) – Méthode fondée sur le BAIIA ajusté^(A)

Nous calculons généralement les flux de trésorerie disponibles^(B) au moyen d'une méthode fondée sur l'exploitation puisque nous considérons le BAIIA ajusté^(A) comme un substitut des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation.

	Exercices terminés les 31 décembre		
	2009	2008	Variation
BAIIA ajusté ^(A)	290 449 \$	290 697 \$	(248) \$
Charges au titre des actions restreintes	1 486	633	852
Achat d'actions restreintes	(172)	(3 734)	3 562
Acquisition d'immobilisations et d'actifs liés à des décharges	(122 276)	(141 095)	18 819
Charges liées aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges	(7 145)	(2 022)	(5 123)
Augmentation des charges liées aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges	3 130	3 010	120
Intérêts sur la dette à long terme	(34 225)	(51 490)	17 265
Intérêts débiteurs hors trésorerie	2 902	3 540	(638)
Charge d'impôts exigibles	(20 039)	(6 630)	(13 409)
Flux de trésorerie disponibles ^(B)	114 109 \$	92 909 \$	21 200 \$

Les flux de trésorerie disponibles^(B) ont augmenté d'environ 21 200 \$ d'un exercice à l'autre, ou d'environ 25 800 \$ en excluant l'incidence du change. La baisse d'environ 13 600 \$ des acquisitions d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges dans nos secteurs américains constitue un facteur important de l'augmentation des flux de trésorerie disponibles^(B). Cette diminution comparative des acquisitions est liée en grande partie au moment de la construction de cellules dans les décharges, jumelé à la réduction des investissements de croissance. Le secteur canadien a également contribué à la diminution en raison de la baisse comparative des dépenses en immobilisations nécessaires aux nouveaux contrats obtenus. La diminution des taux d'intérêt et du total des niveaux de dettes a contribué à hauteur d'environ 17 300 \$ à la diminution des intérêts débiteurs, alors que l'augmentation des impôts en espèces au Canada a partiellement contrebalancé cette diminution. L'augmentation des impôts en espèces au Canada s'explique par la diminution des pertes reportées en avant liées principalement au remboursement ou à la capitalisation des effets intersociétés découlant de la conversion d'une fiducie de revenu en société par actions. Le moment des acquisitions d'actions restreintes a également contribué à l'augmentation comparative des flux de trésorerie disponibles^(B).

Acquisitions d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges

Les acquisitions d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges, définies à titre d'investissements de remplacement et de croissance, s'établissent comme suit :

	Exercices terminés les 31 décembre		
	2009	2008	Variation
Remplacement	73 674 \$	86 291 \$	(12 617) \$
Croissance	48 602	54 804	(6 202)
Total	122 276 \$	141 095 \$	(18 819) \$

Acquisitions d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges – remplacement

Les acquisitions d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges classées comme des investissements de remplacement représentent les dépenses nécessaires au maintien des flux de trésorerie à court terme et sont financées au moyen des flux de trésorerie disponibles^(B). Les investissements de remplacement peuvent comprendre : le remplacement d'immobilisations existantes, y compris les véhicules, le matériel, les conteneurs, les compacteurs à déchets, le mobilier, les agencements et le matériel informatique. Les investissements de remplacement comprennent également l'ensemble des dépenses engagées relativement à la construction liées à nos décharges.

En excluant l'incidence du change, laquelle s'élève à environ 1 400 \$, les investissements de remplacement ont diminué d'environ 11 200 \$ en raison du moment où ont été effectués les investissements liés aux décharges dans notre secteur américain, jumelé aux écarts temporaires découlant des dépenses engagées pour la construction liée aux décharges dans notre secteur canadien.

Acquisitions d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges – croissance

Les acquisitions d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges classées comme des investissements de croissance représentent les dépenses nécessaires pour générer des flux de trésorerie, nouveaux ou futurs, et sont généralement financées au moyen des flux de trésorerie disponibles^(B). Les investissements de croissance peuvent comprendre : l'achat de véhicules, de matériel, de conteneurs, de compacteurs à déchets, de mobilier, d'agencements, de matériel informatique et d'installations (nouvelles ou découlant d'une expansion) pour soutenir la croissance interne de l'entreprise et honorer les contrats nouvellement obtenus.

En excluant l'incidence du change, laquelle s'élève à environ 1 200 \$, les investissements de croissance ont diminué d'environ 5 000 \$. La diminution s'explique par des dépenses liées aux bâtiments, aux infrastructures, aux véhicules, aux conteneurs et au matériel destiné aux décharges engagées en 2008 qui ne se sont pas répétées en 2009. Nos secteurs canadien et américain ont tous deux enregistré une diminution des investissements de croissance en raison de la faiblesse persistante de l'économie.

Nous rappelons aux lecteurs que les apports aux produits, au BAIIA ajusté^(A) et aux flux de trésorerie provenant des investissements de croissance visant des véhicules, du matériel ou des conteneurs se concrétiseront au cours de périodes futures.

Dividendes et distributions

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens.)

2010

Les dates d'inscription et de paiement prévues relativement à nos dividendes réguliers et les montants de ces dividendes s'établissent comme suit :

Calendrier prévu pour les dividendes réguliers (payables sur une base trimestrielle)

Date d'inscription prévue	Date de versement prévue	Dividende par action et par APP – en dollars canadiens
31 mars 2010	15 avril 2010	0,125 \$
30 juin 2010	15 juillet 2010	0,125
30 septembre 2010	15 octobre 2010	0,125
31 décembre 2010	14 janvier 2011	0,125
Total		0,500 \$

2009

Les dates d'inscription et de paiement relativement à nos dividendes réguliers et les montants de ces dividendes s'établissaient comme suit :

Calendrier pour les dividendes réguliers (payés sur une base trimestrielle)

Date d'inscription	Date de versement	Dividende par action et par APP – en dollars canadiens
31 mars 2009	15 avril 2009	0,125 \$
30 juin 2009	15 juillet 2009	0,125
30 septembre 2009	15 octobre 2009	0,125
31 décembre 2009	15 janvier 2010	0,125
Total		0,500 \$

Les dates d'inscription et de paiement relativement à nos dividendes spéciaux, payables uniquement en 2009, et les montants de ces dividendes s'établissaient comme suit :

Calendrier pour les dividendes spéciaux (payés sur une base trimestrielle)

Date d'inscription	Payment date	Dividende par action et par APP – en dollars canadiens
31 mars 2009	15 avril 2009	0,125 \$
30 juin 2009	15 juillet 2009	0,125
30 septembre 2009	15 octobre 2009	0,125
17 décembre 2009	31 décembre 2009	0,125
Total		0,500 \$

Principales données annuelles

(Tous les montants sont en milliers de dollars américains, sauf indication contraire.)

	Exercices terminés les 31 décembre		
	2009	2008	2007
Produits	1 008 466 \$	1 046 803 \$	854 110 \$
Bénéfice net	53 728 \$	54 959 \$	36 985 \$
Bénéfice net par action ou part de fiducie, de base	0,64 \$	0,80 \$	0,55 \$
Bénéfice net par action ou part de fiducie, dilué	0,63 \$	0,80 \$	0,55 \$
Total de l'actif	1 997 587 \$	1 932 919 \$	2 015 951 \$
Total du passif à long terme	811 501 \$	965 460 \$	939 424 \$
Dividende et distributions déclarés, par action, par part de fiducie ou par APP moyenne pondérée	0,92 \$	1,38 \$	1,69 \$

Produits

2009-2008

Se reporter à la rubrique « Revue de l'exploitation – Produits » du présent rapport de gestion pour obtenir une présentation détaillée de la hausse des produits.

2008-2007

L'augmentation des produits consolidés est en partie attribuable à la croissance interne des secteurs canadien et américain, qui se situe à environ 29 200 \$ et 12 900 \$, soit 9,7 % et 2,4 %, respectivement. La croissance interne du secteur canadien est attribuable à la hausse de 5,3 % et de 4,0 % du volume et des prix, respectivement, jumelée à une légère hausse de 0,4 % des produits liés aux prix des marchandises recyclées. La croissance interne du secteur américain est principalement attribuable à une hausse des prix de 3,3 %, partiellement contrebalancée par une baisse du volume (0,9 %). Les prix des marchandises recyclées du secteur américain sont restés identiques par rapport à l'exercice précédent. La croissance interne exclut toutefois l'incidence des surcharges liées au carburant et à l'environnement, des acquisitions et du change. Les acquisitions ont eu une incidence d'environ 128 100 \$ sur la variation d'un exercice à l'autre, l'acquisition ayant eu l'incidence la plus marquée étant celle de Winters Bros. Waste Systems, Inc. (« Winters Bros. »). La tranche restante de la variation provient des surcharges liées au carburant et à l'environnement.

Le secteur du nord-est des États-Unis a continué de subir les effets du ralentissement économique global. La chute des prix des marchandises a également eu une incidence sur la croissance interne des produits, plus particulièrement sur le secteur du nord-est des États-Unis.

Bénéfice net

Une partie ou la totalité des éléments suivants sont inclus dans le bénéfice net : amortissement, gain net ou perte nette à la cession d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges, intérêts sur la dette à long terme, gain net ou perte nette de change, gain net ou perte nette sur les instruments financiers, coûts liés à la conversion, autres charges et impôts sur les bénéfices.

2009-2008

Se reporter à la rubrique « Revue de l'exploitation – Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 » du présent rapport de gestion pour obtenir une présentation détaillée de la hausse du bénéfice net.

2008-2007

Le bénéfice net a augmenté d'environ 18 000 \$ d'un exercice à l'autre. La hausse du bénéfice net est attribuable en partie aux acquisitions et à la croissance interne. Notre acquisition la plus importante, Winters Bros., jumelée aux acquisitions complémentaires, a contribué à l'augmentation du bénéfice net. La croissance interne solide, qui témoigne de la fermeté des prix et des volumes, a également contribué à la hausse. Ces contributions au bénéfice net ont été partiellement contrebalancées par l'augmentation de l'amortissement découlant des acquisitions et des investissements de plus en plus considérables dans des immobilisations, en raison de la croissance interne de l'entreprise, et l'augmentation des intérêts débiteurs sur les emprunts à long terme qui s'explique principalement par le financement de l'acquisition de Winters Bros., une acquisition entièrement financée au moyen d'emprunts à long terme. La tranche restante de la variation découle des pertes nettes de change inscrites en 2007. En 2007, nous avons inscrit des pertes de change à la conversion d'un effet intersociété américain. L'effet a été annulé en août 2007, ce qui a éliminé les gains et les pertes de change éventuels.

Total de l'actif

2009-2008

L'augmentation d'environ 64 700 \$ du total de l'actif est principalement attribuable à l'incidence du change. L'incidence du change représente environ 70 900 \$ de la variation d'un exercice à l'autre. Les actifs incorporels, en excluant l'incidence du change, ont diminué d'environ 21 200 \$ en raison de l'amortissement dans le cours normal des activités supérieur aux ajouts de l'exercice en cours. La baisse des actifs incorporels a été contrebalancée en partie par l'augmentation des ajouts aux immobilisations et aux décharges, qui a excédé l'amortissement dans le cours normal des activités, et par l'ajout d'un écart d'acquisition attribuable aux acquisitions de l'exercice en cours.

2008-2007

La baisse du total de l'actif est d'environ 83 000 \$. La diminution s'explique en grande partie par l'incidence du change qui représente environ 102 500 \$ de la variation comparative. Les actifs obtenus par l'intermédiaire des acquisitions constituent le principal facteur qui a contrebalancé l'incidence du change.

Total du passif à long terme

2009-2008

La diminution du total du passif à long terme est en grande partie attribuable à la baisse de la dette à long terme, d'environ 180 200 \$. En 2009, nous avons affecté le produit net tiré des émissions de titres effectuées au cours de l'exercice au remboursement des avances sur la facilité de crédit américaine. Ces remboursements ont été contrebalancés partiellement par l'absorption de notre débenture garantie de premier rang de série A, un passif à court terme en 2008, en vertu de notre facilité de crédit canadienne existante. L'incidence du change sur la dette à long terme contrebalance en partie la diminution nette mentionnée précédemment d'environ 32 800 \$. Les coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges et les passifs d'impôts reportés ont augmenté d'un exercice à l'autre. La hausse des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges est attribuable aux provisions relatives aux travaux d'assainissement dans le secteur nord-est des États-Unis qui concernent, en particulier, l'atténuation à l'égard des sols marécageux à la décharge Seneca Meadows. L'augmentation des passifs d'impôts reportés découle de l'utilisation de pertes reportées en avant et de la hausse de la valeur comptable de la décharge et des actifs incorporels qui excède leur valeur fiscale.

2008-2007

Le total du passif à long terme a augmenté d'environ 26 000 \$. Une augmentation de la dette à long terme d'environ 23 600 \$ est la principale raison qui explique la variation. La hausse de la dette à long terme est attribuable à l'augmentation des emprunts canadiens en raison d'une combinaison d'acquisitions, d'un placement additionnel dans IESI et du fait que le secteur canadien doit prendre en charge une tranche proportionnellement plus élevée des paiements de distributions et de dividendes en 2008.

Sommaire des résultats trimestriels

(Tous les montants sont en milliers de dollars américains, sauf les montants par action ou par part de fiducie.)

2009	T4	T3	T2	T1	Total
Produits					
Canada	96 473 \$	94 644 \$	87 188 \$	70 983 \$	349 288 \$
É.-U. – sud	86 882	89 359	83 899	80 147	340 187
É.-U. – nord-est	79 107	84 408	82 613	72 863	318 991
Total des produits	262 462 \$	268 411 \$	253 700 \$	223 893 \$	1 008 466 \$
Bénéfice net	9 875 \$	19 109 \$	15 105 \$	9 639 \$	53 728 \$
Bénéfice net par action moyenne pondérée, de base	0,11 \$	0,20 \$	0,19 \$	0,14 \$	0,64 \$
Bénéfice net par action moyenne pondérée, dilué	0,11 \$	0,20 \$	0,18 \$	0,14 \$	0,63 \$

2008	T4	T3	T2	T1	Total
Produits					
Canada	80 301 \$	100 965 \$	99 807 \$	85 418 \$	366 491 \$
É.-U. – sud	83 452	87 809	87 392	79 490	338 143
É.-U. – nord-est	79 853	93 461	90 414	78 441	342 169
Total des produits	243 606 \$	282 235 \$	277 613 \$	243 349 \$	1 046 803 \$
Bénéfice net	9 919 \$	16 274 \$	17 444 \$	11 322 \$	54 959 \$
Bénéfice net par action ou par part de fiducie moyenne pondérée, de base et dilué	0,14 \$	0,24 \$	0,25 \$	0,16 \$	0,80 \$

Produits trimestriels du secteur canadien en milliers de dollars canadiens

	T4	T3	T2	T1	Total
2009	102 942 \$	104 996 \$	102 390 \$	88 396 \$	398 724 \$
2008	99 557 \$	104 999 \$	100 754 \$	85 768 \$	391 078 \$

Nature saisonnière des activités

Les produits sont généralement plus élevés au printemps, en été et en automne, en raison du volume plus important de collecte et d'enfouissement des déchets. L'accroissement des produits liés à la collecte et à l'enfouissement est partiellement contrebalancé par une augmentation des charges d'exploitation pour gérer et mettre en décharge les volumes de déchets additionnels.

Produits

Secteur canadien

En excluant l'incidence du change sur les produits trimestriels du secteur canadien, dans l'ensemble, ce secteur a enregistré un rendement supérieur à chaque trimestre comparatif. Au cours de tous les trimestres, nous avons continué de connaître une augmentation des prix de base et les acquisitions ont également contribué aux augmentations trimestrielles des produits. Au deuxième et au troisième trimestres de 2008, les coûts du carburant diesel ont été supérieurs de 1,40 \$ CA le litre. Par conséquent, même si les produits du troisième trimestre de 2008 et de 2009 paraissent semblables d'une période à l'autre, les produits du troisième trimestre de 2008 comprennent un montant approximatif de 2 100 \$ CA en surcharges liées au carburant qui n'a pas été imputé au troisième trimestre de 2009. Les surcharges liées au carburant sont le facteur principal expliquant la différence sur le plan des produits trimestriels, comparativement à la tranche restante du trimestre d'un exercice à l'autre.

Secteur américain

Les produits comparatifs du secteur américain ont varié selon les trimestres, d'un exercice à l'autre. Une baisse des prix du carburant diesel sur une base comparative au cours du trimestre représente le principal facteur du ralentissement de la croissance des produits du secteur du sud des États-Unis. Les prix de base, les acquisitions et la croissance du volume ont continué à contribuer à la croissance trimestrielle des produits. Le secteur du nord-est des États-Unis a régulièrement affiché un rendement inférieur au rendement trimestriel des points de référence désignés en 2008. Bien que la baisse des prix du carburant constitue un facteur de la diminution comparative affiché par le secteur du nord-est des États-Unis pour tous les trimestres, les volumes et les prix des marchandises recyclées, en excluant les prix des marchandises recyclées du quatrième trimestre, représentent les principales raisons qui expliquent les baisses trimestrielles comparatives.

Se reporter à la rubrique « Revue de l'exploitation – Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2009 » du présent rapport de gestion pour obtenir des renseignements sur les variations des produits du quatrième trimestre.

Bénéfice net

En règle générale, le bénéfice net suit l'augmentation et la diminution des produits associées à la nature saisonnière de nos activités. Les réductions de taux d'intérêt et la diminution comparative des niveaux de la dette constituent des facteurs importants de l'augmentation comparative du bénéfice net au troisième trimestre. L'augmentation des impôts exigibles, découlant de l'utilisation de la totalité des pertes reportées en avant au Canada, a été contrebalancée en partie par la diminution des intérêts débiteurs au troisième trimestre. En outre, les coûts liés à la conversion engagés aux troisième et quatrième trimestres de 2008 sont des coûts non récurrents engagés pour finaliser la conversion du Fonds en société par actions. Aux deuxième et troisième trimestres de 2009, des montants additionnels peu considérables ont été engagés et découlent de la liquidation finale du Fonds. Le bénéfice net était plus élevé aux premier et deuxième trimestres de 2008, comparativement aux périodes correspondantes de 2009. Au deuxième trimestre de 2008, nous avons inscrit un gain sur les instruments financiers qui était supérieur d'environ 3 800 \$ au gain inscrit pour le trimestre correspondant de 2009. Le gain découle des variations des taux d'intérêt qui se sont traduites par des gains liés à la juste valeur des swaps de taux d'intérêt enregistrés dans le secteur américain. Au premier trimestre de 2008, nous avons constaté une économie d'impôts reportés, comparativement à une charge d'impôts reportés au premier trimestre de 2009, ce qui a permis d'apporter une contribution additionnelle de 12 500 \$ au bénéfice net du premier trimestre de 2008, par rapport au trimestre correspondant de 2009. La diminution des pertes pouvant être reportées en avant dans le secteur américain et les écarts temporaires entre la valeur comptable des immobilisations corporelles du secteur américain et leur valeur fiscale représentent les principaux facteurs des économies d'impôts reportés de 2008. La contribution des impôts reportés au bénéfice net du premier trimestre de 2008 a été contrebalancée partiellement par la hausse des pertes nettes sur les instruments financiers d'environ 8 500 \$. Comme au deuxième trimestre de 2008, les variations des taux d'intérêt se sont traduites par les pertes liées à la juste valeur des swaps de taux d'intérêt enregistrées dans le secteur américain.

Se reporter à la rubrique « Revue de l'exploitation – Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2009 » du présent rapport de gestion pour obtenir des renseignements sur les variations du bénéfice net du quatrième trimestre.

Bénéfice net par action ou par part de fiducie moyenne pondérée, de base et dilué

En règle générale, le bénéfice net par action a été inférieur en 2009 par rapport à chaque trimestre correspondant de 2008. L'émission de titres en mars et en juin 2009 constitue la principale raison de la baisse, ce qui est décrit en détail dans la rubrique « Situation financière – Présentation du capital-actions en circulation » du présent rapport de gestion.

Situation financière

(Tous les montants sont en milliers de dollars américains, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire.)

Principales données du bilan consolidé

	Canada – au 31 décembre 2009	É.-U. – au 31 décembre 2009	Données consolidées – au 31 décembre 2009	Canada – au 31 décembre 2008	É.-U. – au 31 décembre 2008	Données consolidées – au 31 décembre 2008
Débiteurs	53 134 \$	58 705 \$	111 839 \$	45 362 \$	62 405 \$	107 767 \$
Actifs incorporels	15 188 \$	85 729 \$	100 917 \$	22 037 \$	97 861 \$	119 898 \$
Écart d'acquisition	59 884 \$	570 586 \$	630 470 \$	50 326 \$	567 506 \$	617 832 \$
Actifs d'aménagement des décharges	2 692 \$	4 985 \$	7 677 \$	3 840 \$	4 749 \$	8 589 \$
Immobilisations	161 513 \$	278 221 \$	439 734 \$	133 584 \$	275 097 \$	408 681 \$
Actifs liés aux décharges	175 154 \$	486 584 \$	661 738 \$	152 204 \$	469 658 \$	621 862 \$
Fonds de roulement déficitaire – (actif à court terme moins passif à court terme)	(14 826) \$	(27 222) \$	(42 048) \$	(26 551) \$	(3 594) \$	(30 145) \$

Débiteurs

Variation – Données consolidées – au 31 décembre 2009 par rapport au 31 décembre 2008	4 072 \$
Variation – Canada – au 31 décembre 2009 par rapport au 31 décembre 2008	7 772 \$
Variation – É.-U. – au 31 décembre 2009 par rapport au 31 décembre 2008	(3 700) \$

L'incidence du change compte pour une tranche d'environ 7 700 \$ de l'augmentation des débiteurs du secteur canadien.

La diminution du secteur américain est attribuable en grande partie à la baisse des montants exigibles d'un seul client aux États-Unis, pour environ 2 300 \$. L'intensification de nos efforts liés aux collectes a également contribué à la variation.

Actifs incorporels

Variation – Données consolidées – au 31 décembre 2009 par rapport au 31 décembre 2008	(18 981) \$
Variation – Canada – au 31 décembre 2009 par rapport au 31 décembre 2008	(6 849) \$
Variation – É.-U. – au 31 décembre 2009 par rapport au 31 décembre 2008	(12 132) \$

L'amortissement dans le cours normal des activités représente la principale raison de la diminution d'environ 10 300 \$ dans le secteur canadien. L'amortissement a été partiellement contrebalancé par l'incidence du change, laquelle s'élève à environ 2 200 \$ et les actifs incorporels constatés à la suite des acquisitions conclues durant l'exercice considéré.

Pour le secteur américain, l'amortissement d'environ 18 400 \$ a été partiellement contrebalancé par les actifs incorporels constatés à la suite d'acquisitions conclues au cours de la période, pour environ 6 300 \$.

Écart d'acquisition

Variation – Données consolidées – au 31 décembre 2009 par rapport au 31 décembre 2008	12 638 \$
Variation – Canada – au 31 décembre 2009 par rapport au 31 décembre 2008	9 558 \$
Variation – É.-U. – au 31 décembre 2009 par rapport au 31 décembre 2008	3 080 \$

La conversion des devises compte pour une tranche d'environ 8 700 \$ de l'augmentation comparative de l'écart d'acquisition du secteur canadien. L'écart d'acquisition d'environ 900 \$ constaté à la suite des acquisitions conclues par le secteur canadien compte pour la tranche restante de la variation. L'écart d'acquisition du secteur américain a augmenté en raison des paiements conditionnels versés relativement à des acquisitions qui ont eu lieu avant le 1^{er} janvier 2009 d'environ 1 900 \$, jumelés à l'écart d'acquisition constaté à la suite des acquisitions conclues au cours de l'exercice d'environ 1 200 \$.

Actifs liés à l'aménagement des décharges

Variation – Données consolidées – au 31 décembre 2009 par rapport au 31 décembre 2008	(912) \$
Variation – Canada – au 31 décembre 2009 par rapport au 31 décembre 2008	(1 148) \$
Variation – É.-U. – au 31 décembre 2009 par rapport au 31 décembre 2008	236 \$

Au deuxième trimestre de 2009, nous avons obtenu un nouveau permis pour notre installation de Lachenaie. Par conséquent, nous avons transféré environ 2 500 \$ de coûts accumulés dans les actifs liés à l'aménagement des décharges aux actifs liés aux décharges. Les initiatives en matière d'aménagement des décharges au Canada et aux États-Unis et l'incidence du change des montants libellés en dollars canadiens représentent la tranche restante de la variation.

Immobilisations

Variation – Données consolidées – au 31 décembre 2009 par rapport au 31 décembre 2008	31 053 \$
Variation – Canada – au 31 décembre 2009 par rapport au 31 décembre 2008	27 929 \$
Variation – É.-U. – au 31 décembre 2009 par rapport au 31 décembre 2008	3 124 \$

Les immobilisations du secteur canadien ont augmenté de 23 200 \$ en raison de l'incidence du change. Les acquisitions d'immobilisations (exprimées selon la méthode de la comptabilité de trésorerie) ont totalisé environ 29 700 \$. Les ajouts aux immobilisations ont eu lieu principalement pour maintenir les véhicules et les conteneurs actuels ainsi que pour financer les dépenses en infrastructures. L'amortissement a totalisé environ 23 600 \$. La tranche restante de la variation s'explique en grande partie par les immobilisations constatées à la suite des acquisitions conclues au cours de l'exercice. La tranche restante de la variation s'explique principalement par les ajustements du fonds de roulement et les cessions.

L'augmentation des immobilisations du secteur américain découle des ajouts aux immobilisations d'environ 51 500 \$ (exprimées selon la méthode de la comptabilité de trésorerie) et des acquisitions d'immobilisations d'environ 5 000 \$. Les ajouts aux immobilisations pour l'exercice considéré avaient principalement trait aux nouveaux contrats obtenus et au matériel lié aux décharges, la tranche restante ayant trait au maintien de nos immobilisations actuelles. L'amortissement, pour environ 50 900 \$, et les ajustements au fonds de roulement ont partiellement contrebalancé les ajouts pour la période. La tranche restante de la variation provient des cessions.

Actifs liés aux décharges

Variation – Données consolidées – au 31 décembre 2009 par rapport au 31 décembre 2008	39 876 \$
Variation – Canada – au 31 décembre 2009 par rapport au 31 décembre 2008	22 950 \$
Variation – É.-U. – au 31 décembre 2009 par rapport au 31 décembre 2008	16 926 \$

L'incidence du change compte pour une tranche d'environ 22 400 \$ de l'augmentation pour le secteur canadien. Les ajouts (exprimés selon la méthode de la comptabilité de trésorerie) ont également contribué à la hausse et ont totalisé environ 8 000 \$. En outre, au deuxième trimestre de 2009, nous avons obtenu un nouveau permis pour notre installation de Lachenaie. Par conséquent, nous avons transféré environ 2 500 \$ de coûts accumulés dans les actifs liés à l'aménagement des décharges aux actifs liés aux décharges. Ces augmentations ont été partiellement contrebalancées par l'amortissement d'environ 14 800 \$, qui comprend l'amortissement des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Les ajustements du fonds de roulement et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations représentent la tranche restante de la variation.

Les ajouts d'environ 33 100 \$ (exprimés selon la méthode de la comptabilité de trésorerie), les ajouts aux acquisitions d'environ 16 000 \$ et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations d'environ 11 200 \$ sont les principaux facteurs de l'augmentation d'un exercice à l'autre pour le secteur américain. Des activités de construction et des mesures d'atténuation à l'égard des sols marécageux à la décharge Seneca Meadows constituent les principaux facteurs expliquant les ajouts d'actifs liés aux décharges et les coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges capitalisés au cours de l'exercice. Nous avons acquis une décharge et en avons cédé une autre dans le secteur du sud des États-Unis durant l'exercice. L'amortissement d'environ 38 700 \$, y compris l'amortissement des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges capitalisés, constitue le plus important facteur ayant contrebalancé ces hausses. La tranche restante de la variation provient des cessions et des ajustements du fonds de roulement.

Fonds de roulement déficitaire

Variation – Données consolidées – au 31 décembre 2009 par rapport au 31 décembre 2008	(11 903) \$
Variation – Canada – au 31 décembre 2009 par rapport au 31 décembre 2008	11 725 \$
Variation – É.-U. – au 31 décembre 2009 par rapport au 31 décembre 2008	(23 628) \$

Nous avons remboursé notre débenture de série A, au moyen du produit de notre facilité de crédit renouvelable canadienne, pour environ 38 400 \$, ce qui représente le principal facteur de l'amélioration du fonds de roulement du secteur canadien. Une augmentation d'environ 7 900 \$ des dividendes payables a partiellement affaibli le fonds de roulement. Les modifications apportées à l'échéancier des dividendes payés et aux dividendes additionnels payables, en raison du placement d'actions ordinaires conclu en 2009, représentent la cause de cette hausse. L'augmentation des impôts à payer d'environ 4 800 \$, qui découle de la hausse du bénéfice imposable et du calendrier des paiements versés, et l'augmentation des créiteurs et des charges à payer d'environ 15 800 \$ au total sont en grande partie attribuables au moment des ajouts aux immobilisations et au calendrier des paiements versés qui ont tous contribué à affaiblir la solidité du fonds de roulement attribuable au remboursement de notre débenture garantie de premier rang de série A.

L'intensification de nos efforts liés aux collectes et le calendrier des paiements d'un seul client dans le secteur des États-Unis s'est traduite par une baisse de 3 700 \$ des débiteurs. Nous avons continué d'affecter la trésorerie excédentaire au remboursement des emprunts sur notre facilité de crédit à long terme américaine, ce qui a donné lieu à une diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie d'environ 4 400 \$. De plus, les charges à payer ont augmenté d'environ 7 300 \$ principalement en raison des provisions pour auto-assurance d'environ 5 400 \$. En outre, la tranche à court terme des autres passifs liés à la juste valeur des swaps de taux d'intérêt a augmenté d'environ 8 300 \$. Les variations mentionnées ont réduit le fonds de roulement du secteur américain d'un exercice à l'autre.

Présentation du capital-actions en circulation

	31 décembre 2009	
	Actions	\$
Actions ordinaires	82 337	1 082 950
Actions spéciales	11 094	-
Total des actions ordinaires et des actions spéciales	93 431	1 082 950
Actions restreintes	(225)	3 928
Total de l'apport en capital	93 206	1 079 022

Capitaux propres

Nous pouvons émettre en série un nombre illimité d'actions ordinaires, d'actions spéciales et d'actions privilégiées.

Actions ordinaires

Les actionnaires ordinaires ont droit à un vote par action ordinaire détenue et aux dividendes éventuellement déclarés par le conseil d'administration. Les actionnaires ordinaires ont droit à leur part proportionnelle du reliquat des biens et des actifs à la dissolution ou à la liquidation de la société, sous réserve des droits des porteurs d'autres catégories d'actions ayant priorité de rang sur les actions ordinaires.

En mars 2009, nous avons conclu un appel public à l'épargne et une option en cas d'attribution excédentaire au Canada visant 8 500 actions ordinaires et 1 275 actions ordinaires, respectivement, au prix de 9,50 \$ CA l'action pour un produit brut total de 92 863 \$ CA. Nous avons affecté le produit net de ce placement, soit environ 71 000 \$, au remboursement d'emprunts en cours aux termes de notre facilité de crédit à long terme américaine.

En juin 2009, nous avons conclu un appel public à l'épargne et une option en cas d'attribution excédentaire aux États-Unis visant 13 000 et 1 950 actions ordinaires, respectivement, pour un produit brut total de 149 500 \$. Nous avons affecté le produit net de ce placement, soit environ 138 750 \$, au remboursement d'emprunts en cours aux termes de notre facilité de crédit à long terme américaine.

Actions spéciales

Les porteurs d'actions spéciales ont droit à un vote par action spéciale détenue. Les actions spéciales ne confèrent pas le droit de recevoir des dividendes ou le reliquat des biens et des actifs à la dissolution ou à la liquidation de la société. Le nombre d'actions spéciales en circulation est équivalent aux droits d'échange de titres accordés aux porteurs d'APP. Les porteurs d'APP ont le droit d'échanger une APP pour une action ordinaire de la société. Pour chaque APP échangée, une action spéciale est automatiquement annulée.

Actions privilégiées

Au 31 décembre 2009, aucune action privilégiée n'avait été émise. Chaque série d'actions privilégiées sera assortie des droits, des privilèges, des restrictions et des conditions établies par le conseil d'administration avant leur émission. Les porteurs d'actions privilégiées n'ont pas droit de vote, mais ils ont priorité de rang sur les porteurs d'actions ordinaires en ce qui concerne le reliquat des biens et des actifs advenant la dissolution ou la liquidation de la société.

Part des actionnaires sans contrôle

Au 23 février 2010, 10 921 APP avaient été échangées contre des actions ordinaires de la société, depuis l'émission le 21 janvier 2005. Chaque porteur de une APP reçoit un dividende correspondant à celui que reçoivent les porteurs d'actions ordinaires de la société. Si l'on présume que la totalité des actions spéciales sont échangées, 93 431 actions ordinaires équivalentes seraient en circulation au 31 décembre 2009.

Le 11 février 2010, en vertu de la disposition d'échange obligatoire, nous avons procédé à l'échange de la totalité des APP en circulation contre des actions ordinaires de la société. L'échange obligatoire proposé par la société est prévu le 5 mars 2010. Cependant, la société discute actuellement avec un important porteur d'APP et pourrait considérer le report de l'échange obligatoire à une période indéterminée.

Situation de trésorerie et sources de financement

(Tous les montants sont en milliers de dollars américains, à moins d'indication contraire.)

Obligations contractuelles	31 décembre 2009				
	Paiements exigibles				
	Total	À moins de 1 an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes à long terme	654 992 \$	- \$	490 574 \$	55 418 \$	109 000 \$
Intérêts sur la dette à long terme ²	115 713	16 781 \$	29 560 \$	8 199 \$	61 173 \$
Coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges, montant non actualisé	446 334	6 622	14 538	16 611	408 563
Swaps de taux d'intérêt	13 443	7 806	5 637	-	-
Swaps sur marchandises	6 565	1 375	4 154	1 036	-
Contrats de location-exploitation	35 054	5 836	8 633	6 998	13 587
Autres obligations à long terme ³	20 065	-	-	-	20 065
Total des obligations contractuelles	1 292 166 \$	38 420 \$	553 096 \$	88 262 \$	612 388 \$

Notes :

- Les intérêts sur la dette à long terme comprennent les intérêts sur les emprunts à taux fixes et les emprunts à taux variables. Les intérêts sur les emprunts à taux variables sont calculés selon les emprunts et les taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre 2009. Pour tous les instruments d'emprunt à long terme, les intérêts sont calculés pendant la période à courir jusqu'à l'échéance.
- Les autres obligations à long terme se composent des éléments suivants : des paiements en vertu d'un contrat de licence visant l'utilisation de la marque de commerce « BFI » et du logo s'y rapportant par notre secteur canadien durant la période comprise entre le 30 juin 2015 et le 30 juin 2034. La contrepartie conditionnelle liée à certaines acquisitions n'est pas présentée dans le tableau ci-dessus.

Dettes à long terme

Le tableau ci-dessous présente les détails de nos facilités de crédit à long terme au 31 décembre 2009 :

	Emprunt disponible	Prélèvements effectués sur la facilité de crédit	Lettres de crédit (non présentées à titre de dette à long terme dans les bilans consolidés)	Capacité disponible
Facilités de crédit à long terme canadiennes – présentées en dollars canadiens				
Débiture garantie de premier rang, série B	58 000 \$	58 000 \$	- \$	- \$
Facilité de crédit renouvelable	305 000 \$	178 000 \$	39 282 \$	87 718 \$
Facilités de crédit à long terme américaines – présentées en dollars américains				
Emprunt à terme	195 000 \$	195 000 \$	- \$	- \$
Facilité de crédit renouvelable	588 500 \$	125 500 \$	123 700 \$	339 300 \$
Obligations-recettes liées à l'évacuation de déchets solides, à vue et assorties de taux d'intérêt variables (« obligations industrielles ») ⁴	194 000 \$	109 000 \$	- \$	85 000 \$

Note :

- Conformément aux conditions de la convention sous-jacente, les montants prélevés à même les obligations industrielles disponibles à taux d'intérêt variables, serviront en règle générale à rembourser les avances sur la facilité de crédit renouvelable américaine et nous obligent à émettre des lettres de crédit d'un montant égal aux montants prélevés à même les obligations industrielles.

Ratio de la dette financée par emprunt sur le BAIIA (tel qu'il est défini et calculé conformément aux dispositions des facilités de crédit à long terme canadiennes et américaines)

Au 31 décembre 2009, le ratio de la dette à long terme financée par emprunt sur le BAIIA se présente comme suit :

	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	Canada	E.-U.	Canada	E.-U.
Ratio de la dette financée par emprunt sur le BAIIA	1,92	2,56	2,10	3,93
Ratio maximal de la dette financée par emprunts sur le BAIIA ⁵	2,75	4,00	2,75	4,25

Note :

- Notre facilité de crédit à long terme américaine exclut la possibilité pour la société américaine de verser des dividendes si le ratio de la dette financée par emprunt sur le BAIIA ajusté^(A) excède 3,9 au 31 décembre 2009 (4,15 au 31 décembre 2008).

Facilités de crédit à long terme canadiennes

Nous avons fait un prélèvement sur notre facilité de crédit renouvelable afin de rembourser notre débenture garantie de premier rang, série A, laquelle arrivait à échéance le 26 juin 2009, pour un montant de 47 000 \$ CA. Le prélèvement sur la facilité de crédit renouvelable n'a pas eu d'incidence sur les clauses restrictives à l'égard du ratio de la dette financée par emprunt sur le BAIIA du secteur canadien puisque ces clauses tiennent compte des prélèvements sur la facilité de crédit renouvelable et des emprunts sous forme de débentures garanties de premier rang. Au cours du deuxième trimestre, nous avons conclu une cinquième modification à notre facilité de crédit modifiée et mise à jour. La cinquième modification reconnaît simplement la liquidation du Fonds et de Ridge Landfill Trust. Toutes les conditions et tous les prix importants demeurent les mêmes.

Facilités de crédit à long terme américaines

Le 1^{er} décembre 2009, nous avons conclu avec la Seneca County Industrial Development Agency une convention d'une durée de 30 ans nous donnant accès à des obligations-recettes liées à l'évacuation de déchets solides, à vue et assorties de taux d'intérêt variables (la « facilité liée aux obligations industrielles de Seneca de 2009 »). Au titre de la facilité liée aux obligations industrielles de Seneca de 2009, un montant de 90 000 \$ est disponible aux fins de financement d'une partie des dépenses liées à la construction d'une décharge et au matériel à la décharge Seneca Meadows. La facilité liée aux obligations industrielles de Seneca de 2009 est assortie d'intérêts à un taux hebdomadaire variable qui s'approche de l'indice de la Securities Industry and Financial Markets Association Municipal Swap (l'« indice SIFMA »). Les intérêts sont payables mensuellement à terme échu à partir du 1^{er} février 2010. Au 31 décembre 2009, le taux d'intérêt quotidien applicable à la facilité liée aux obligations industrielles de Seneca de 2009 était de 0,35 %. La facilité liée aux obligations industrielles de Seneca de 2009 arrive à échéance le 1^{er} décembre 2039, et elle est garantie par IESI. Au 31 décembre 2009, un montant de 5 000 \$ avait été prélevé sur cette facilité.

Ratio de la dette à long terme sur le BAIIA ajusté^(A)

Au 31 décembre 2009, nous respectons les clauses restrictives liées à nos facilités de crédit à long terme canadiennes et américaines. Nous rappelons aux lecteurs que nos obligations liées aux clauses restrictives ne sont pas assujetties aux variations des taux de change. Le maintien de la parité de change donne lieu à un ratio de la dette à long terme sur le BAIIA ajusté^(A) de 2,16 fois. Nous rappelons également aux lecteurs que les contributions au BAIIA ajusté^(A) tirées des acquisitions conclues dans les douze derniers mois ne sont pas comprises dans ce ratio. Nous disposons de deux facilités de crédit renouvelables pour appuyer nos activités canadiennes et américaines, facilités qui exigent la réalisation de tests liés aux clauses restrictives devant être présentés de manière indépendante, et les deux facilités permettent de tenir compte des contributions des acquisitions pro forma.

Risques et restrictions

Une tranche de notre emprunt à terme et de nos deux facilités de crédit renouvelables ainsi qu'une tranche de nos obligations industrielles sont assorties de taux d'intérêt assujettis aux fluctuations du taux préférentiel, du taux des acceptations bancaires sur 30 jours ou du TIOL. Les montants prélevés sur notre facilité de crédit américaine, d'un montant de 125 500 \$, ainsi que les montants prélevés sur notre facilité renouvelable canadienne, d'un montant de 178 000 \$ CA, et les montants prélevés sur une tranche de nos obligations industrielles, soit un montant de 64 000 \$, sont assujettis au risque de taux d'intérêt. Une hausse ou une baisse de 1,0 % du taux d'intérêt variable se traduit par une variation des intérêts débiteurs annualisés de 1 255 \$, de 1 780 \$ CA et de 640 \$, respectivement. Une augmentation ou une diminution des intérêts débiteurs dans le secteur canadien a une incidence directe sur la charge d'impôts exigibles. Par conséquent, une hausse de 1 780 \$ CA des intérêts débiteurs réduit la charge d'impôts exigibles d'environ 600 \$ CA. Actuellement, le secteur américain dispose de pertes pouvant être reportées en avant aux fins d'abris fiscaux pour le revenu assujetti à l'impôt. Par conséquent, des augmentations de 1 255 \$ et de 640 \$ des intérêts débiteurs se traduiront par une diminution de la charge d'impôts reportés d'environ 700 \$. Le fait que les intérêts débiteurs sont inversement proportionnels à la charge d'impôts exigibles et à la charge d'impôts reportés demeure vrai pour les secteurs canadien et américain, respectivement, advenant une réduction des taux d'intérêt.

En vertu des conditions liées à nos débentures, à notre emprunt à terme, à nos facilités de crédit renouvelables et à nos obligations industrielles (collectivement les « facilités »), nous sommes tenus de rembourser en totalité le capital de chaque facilité à sa date d'échéance respective. Tout manquement aux conditions des facilités pourrait donner lieu à un cas de défaut qui, si l'on n'y a pas remédié ou s'il n'a pas fait l'objet d'une dispense, pourrait donner lieu à un devancement du remboursement de la dette sous-jacente. Si le remboursement des facilités devait être devancé, rien ne garantit que nos actifs suffiraient à rembourser la totalité des facilités.

Les conditions liées aux facilités comportent des clauses restrictives qui limitent la latitude dont dispose la direction à l'égard de certaines décisions commerciales. Ces clauses limitent, entre autres, notre capacité à contracter des dettes supplémentaires, à grever nos biens d'un privilège ou de toute autre charge, à verser des dividendes sur les actions et les APP au-delà de certains niveaux ou à effectuer d'autres paiements et placements et à contracter d'autres emprunts ou à donner d'autres garanties et à vendre ou à céder autrement des actifs, ou encore à fusionner avec une autre entité ou à nous regrouper avec elle. En outre, les débentures et les facilités de crédit renouvelables comportent un certain nombre de clauses financières qui nous obligent à respecter certains ratios financiers et à nous soumettre à certains tests visant à évaluer notre situation financière. Tout manquement aux conditions prévues par les facilités de crédit pourrait engendrer un cas de défaut qui, si l'on n'y a pas remédié ou s'il n'a pas fait l'objet d'une dispense, pourrait se solder par le devancement du remboursement. Si le remboursement des facilités devait être devancé, rien ne garantit que nos actifs suffiraient à rembourser la totalité de ces facilités.

Nous étudions toujours activement les différentes possibilités de financement.

Ententes de couverture liées au carburant et swaps de taux d'intérêt

Ententes de couverture liées au carburant – secteurs américains

Date de conclusion de l'entente	Montant nominal (gallons par mois – en gallons)	Prix du diesel payé (en dollars)	Variable du prix du diesel reçu	Date d'entrée en vigueur	Date d'échéance
Octobre 2008	62 500	3,69 \$	Indice du diesel	Juillet 2009	Octobre 2013
Juin 2009	500 000	2,04 \$	Indice NYMEX pour l'huile de chauffage	Janvier 2010	Décembre 2010
Juin 2009	335 000	2,17 \$	Indice NYMEX pour l'huile de chauffage	Janvier 2011	Décembre 2011
Juin 2009	165 000	2,13 \$	Indice NYMEX pour l'huile de chauffage	Janvier 2011	Mai 2011
Juin 2009	170 000	2,31 \$	Indice NYMEX pour l'huile de chauffage	Janvier 2012	Décembre 2012
Juin 2009	165 000	2,28 \$	Indice NYMEX pour l'huile de chauffage	Janvier 2012	Mai 2012
Juin 2009	170 000	2,34 \$	Indice NYMEX pour l'huile de chauffage	Janvier 2013	Mai 2013

Ententes de couverture liées au carburant – secteur canadien

Date de conclusion de l'entente	Montant nominal (litres par mois – en litres)	Prix du diesel payé (en dollars canadiens)	Variable du prix du diesel reçu	Date d'entrée en vigueur	Date d'échéance
Septembre 2009	475 000	0,57 \$	Indice NYMEX pour l'huile de chauffage	Janvier 2010	Décembre 2010
Septembre 2009	325 000	0,62 \$	Indice NYMEX pour l'huile de chauffage	Janvier 2011	Décembre 2011
Septembre 2009	162 500	0,65 \$	Indice NYMEX pour l'huile de chauffage	Janvier 2012	Juin 2012
Octobre 2009	475 000	0,57 \$	Indice NYMEX pour l'huile de chauffage	Janvier 2010	Décembre 2010
Octobre 2009	325 000	0,62 \$	Indice NYMEX pour l'huile de chauffage	Janvier 2011	Décembre 2011
Octobre 2009	162 500	0,65 \$	Indice NYMEX pour l'huile de chauffage	Janvier 2012	Juin 2012

Swaps de taux d'intérêt

Date de conclusion de l'entente	Montant nominal	Taux d'intérêt fixe payé (plus marge applicable)	Taux d'intérêt variable reçu	Date d'entrée en vigueur	Date d'échéance
Septembre 2007	75 000 \$	4,72 %	0,29 %	Octobre 2007	Octobre 2010
Avril 2005	25 000 \$	4,73 %	0,29 %	Octobre 2007	Octobre 2011
Septembre 2007	50 000 \$	4,79 %	0,29 %	Octobre 2007	Octobre 2011
Septembre 2007	35 000 \$	4,89 %	0,29 %	Octobre 2007	Octobre 2012
Mars 2009	10 000 \$	1,72 %	0,28 %	Mars 2009	Janvier 2012

Autres

En octobre 2009, DBRS a confirmé sa notation de BBB (faible) sur notre débenture canadienne garantie de premier rang de série B. En septembre 2009, S&P a haussé sa notation de BB sur notre emprunt à terme américain et notre facilité de crédit renouvelable américaine à BB+ et a haussé sa notation de B+ à BB- sur nos obligations industrielles d'un montant de 45 000 \$, lesquelles ont été converties d'un taux variable à un taux d'intérêt fixe. En septembre 2009, Moody's Investor Services a confirmé sa notation de B1 sur notre emprunt à terme américain et notre facilité de crédit renouvelable américaine et fait passer sa perspective à stable. À la suite de l'annonce de la fusion avec WSI en novembre 2009, les trois agences de notation ont soumis la société à des examens supplémentaires, comme il arrive souvent dans de telles circonstances.

Flux de trésorerie

	Exercices terminés les 31 décembre		
	2009	2008	Variation
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités suivantes :			
Activités d'exploitation	256 269 \$	218 481 \$	37 788 \$
Activités d'investissement	(148 972) \$	(201 503) \$	52 531 \$
Activités de financement	(116 574) \$	(17 721) \$	(98 853) \$

Activités d'exploitation

Les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement ont compté pour environ 48 000 \$ de l'augmentation comparative. Au cours de l'exercice considéré, la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, qui représente une source de trésorerie totalisant environ 27 300 \$, s'explique par l'augmentation des créditeurs, des charges à payer et des produits reportés, partiellement contrebalancée par l'augmentation des débiteurs. La hausse des créditeurs et des charges à payer compte pour environ 23 700 \$ de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement au cours de l'exercice considéré, ce qui inclut une augmentation d'environ 2 200 \$ de la rémunération à base d'actions à payer. La hausse des charges liées aux assurances, des charges liées aux salaires et des surcharges liées à l'environnement sont les principaux facteurs de la variation. En outre, comme il a été mentionné plus haut, la diminution des débiteurs s'explique en grande partie par un seul client aux États-Unis, combiné à nos efforts accrus liés aux recouvrements. Les produits reportés ont également contribué à la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement durant l'exercice considéré. Au cours de l'exercice précédent, la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, soit des flux de trésorerie utilisés totalisant environ 20 700 \$, était attribuable principalement à un paiement versé au vendeur initial de la décharge Seneca Meadows qui totalisait environ 15 000 \$.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de l'exercice considéré ont également tiré parti de la diminution des intérêts débiteurs sur la dette à long terme et les raisons qui expliquent la baisse sont décrites à la rubrique « Revue de l'exploitation – Intérêts sur la dette à long terme » du présent rapport de gestion. Les facteurs positifs liés aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation découlent de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et de la diminution des intérêts débiteurs, contrebalancés partiellement par l'augmentation de la charge d'impôts exigibles d'environ 13 400 \$, dont les détails relatifs à ces facteurs sont décrits à la rubrique « Revue de l'exploitation – Charge (économie) d'impôts nette » du présent rapport de gestion, ainsi que par la hausse des charges liées aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges. L'augmentation des charges liées aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges est en grande partie attribuable aux frais de restauration et au calendrier des activités de recouvrement du secteur du nord-est des États-Unis. Enfin, les facteurs positifs mentionnés précédemment ont également été contrebalancés par un rendement opérationnel légèrement inférieur, lequel découle en grande partie du ralentissement économique dans le secteur du nord-est des États-Unis.

Activités d'investissement

La diminution des acquisitions, d'environ 31 700 \$, est le principal facteur de la diminution des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement. L'accent continu que nous mettons sur les activités et le renforcement du bilan, jumelé à la faiblesse de l'économie et à notre fusion avec WSI annoncée récemment, ont ralenti nos activités d'acquisition au cours de l'exercice. La diminution des acquisitions d'immobilisations et d'actifs liés à des décharges d'environ 18 800 \$ a également contribué à la diminution des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement. Cette variation est expliquée à la rubrique intitulée « Autres mesures de rendement – Acquisitions d'immobilisations et d'actifs liés à des décharges » du présent rapport de gestion. Le solde de cette variation s'explique en partie par l'obtention du permis de Lachenaie en juin 2009, ce qui s'est traduit par la diminution de nos dépenses liées à l'aménagement des décharges durant l'exercice considéré.

Activités de financement

En 2009, nous avons concentré nos efforts précisément sur le rétablissement de la capacité d'emprunt en vertu de nos facilités de crédit existantes. Par conséquent, la diminution des dividendes versés aux actionnaires, l'augmentation des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (découlant principalement de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement), les émissions de titres durant l'exercice considéré et la baisse des acquisitions d'immobilisations et des actifs liés aux décharges se sont tous soldés par des flux de trésorerie disponibles pour le remboursement de la dette à long terme au cours de l'exercice.

Estimations comptables critiques

Coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges

Nous avons recours à diverses hypothèses afin d'établir les coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges, incluant, sans s'y limiter : les estimations techniques relatives aux matériaux, à la main-d'œuvre et aux activités de surveillance d'après-fermeture, les hypothèses formulées par les participants du marché pour établir ces estimations (incluant l'inflation, les hausses de prix et les incertitudes inhérentes au calendrier des travaux), la cote de crédit de la société, le taux d'intérêt sans risque, les conditions économiques et financières actuelles, les estimations en matière de capacité d'enfouissement des décharges, le calendrier des dépenses, ainsi que la surveillance et les règlements gouvernementaux.

Des augmentations ou des diminutions importantes des estimations techniques relatives aux matériaux, à la main-d'œuvre et aux activités de surveillance d'après-fermeture ou des hypothèses formulées par les participants du marché pour établir ces estimations pourraient avoir une incidence défavorable ou favorable importante sur notre situation financière et notre rendement, toutes choses étant égales par ailleurs. Les matériaux dont le prix dépend du prix des marchandises, incluant entre autres le carburant ou d'autres marchandises, et dont la valeur varie selon divers facteurs ou conditions liés au marché, pourraient avoir une incidence à la hausse ou à la baisse sur les estimations techniques. Les augmentations et les diminutions des estimations de prix seront comptabilisées sur la période au cours de laquelle la décharge accepte les déchets. Cependant, les révisions à la hausse des coûts estimatifs sont actualisées par l'application du taux d'intérêt courant sans risque ajusté, tandis que les révisions à la baisse sont actualisées par l'application du taux d'intérêt sans risque utilisé au moment de la comptabilisation initiale des coûts estimatifs liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture, ou encore à l'aide du taux d'intérêt sans risque moyen pondéré ajusté en fonction de la qualité du crédit s'il est impossible de connaître la période de constatation initiale.

Les estimations des coûts sont fondées sur des techniques d'actualisation. Par conséquent, une diminution du taux d'intérêt sans risque ou de notre différentiel du taux d'intérêt sur le taux d'intérêt sans risque, ou des deux, se traduira par une augmentation des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges. Inversement, une augmentation se traduira par une diminution des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges. Des variations de n'importe laquelle de ces estimations pourraient avoir une incidence défavorable ou favorable importante sur notre situation financière et notre rendement.

Une diminution ou une augmentation du taux d'inflation prévu se traduira par une diminution ou une augmentation des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges. Une variation des hypothèses formulées relativement au taux d'inflation pourrait avoir une incidence défavorable ou favorable importante sur notre situation financière et notre rendement.

Les estimations de la capacité d'enfouissement des décharges sont révisées au moins une fois par exercice selon des informations tirées des enquêtes d'ingénieurs indépendants. Une augmentation des estimations relatives à la capacité d'enfouissement découlant de changements de permis ou de conception de décharge, de modifications des hypothèses relatives à la capacité d'enfouissement autorisée ou au compactage n'aura pas d'incidence sur les coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges, mais aura une incidence sur la comptabilisation des charges pour les périodes ultérieures. Toutes choses étant égales par ailleurs, les charges de désactualisation comptabilisées au titre de charges d'exploitation augmenteront, ce qui viendra par conséquent réduire le BAIIA ajusté^(A), une diminution correspondante étant comptabilisée dans les charges d'amortissement des décharges. L'inverse s'appliquerait également dans le cas d'une diminution des estimations relatives à la capacité d'enfouissement. Des variations des estimations de la capacité d'enfouissement des décharges pourraient avoir une incidence défavorable ou favorable importante sur notre situation financière et notre rendement.

Des changements relatifs au calendrier des dépenses, aux types de dépenses ou aux périodes de surveillance établis en vertu de la surveillance et des règlements gouvernementaux pourraient avoir une incidence défavorable ou favorable importante sur notre situation financière et notre rendement. Si le calendrier des dépenses est repoussé plus près de l'échéance, les estimations des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges augmenteront. Des changements liés à la surveillance et aux règlements gouvernementaux pourraient faire augmenter ou diminuer les coûts estimatifs et en modifier le calendrier, ou encore se traduire par une augmentation ou une diminution des estimations relatives à la capacité en raison de la prolongation ou de la diminution de la durée de vie des permis. Un changement gouvernemental rendant le permis d'exploitation d'une décharge inactif se traduirait par une comptabilisation accélérée des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges, ce qui ferait augmenter les montants inscrits au titre des activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges, augmentation qui pourrait être substantielle.

Il est possible que la pression exercée par les concurrents ou une hausse importante des coûts ne puissent être neutralisées au moyen de l'augmentation du tarif de déversement et aient par conséquent une incidence sur la rentabilité des activités des décharges ou sur leur capacité de continuité de l'exploitation.

Actifs liés aux décharges

Un peu comme pour les coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges, le calcul du taux d'amortissement des actifs liés aux décharges exige que nous ayons recours à diverses hypothèses incluant, sans s'y limiter : les estimations techniques relatives aux matériaux et à la main-d'œuvre requis pour construire une décharge, l'inflation, les estimations relatives à la capacité des décharges, ainsi que la surveillance et les règlements gouvernementaux.

Des modifications apportées à l'une ou l'autre de nos estimations prospectives, incluant les changements touchant les matériaux dont le prix dépend du prix des marchandises, les conditions économiques ou socioéconomiques ayant une incidence sur le taux d'inflation, des changements de permis ou de conception de décharge, les estimations relatives à la capacité d'enfouissement autorisée ou au compactage et ayant une incidence sur les estimations relatives à la capacité d'enfouissement, ainsi qu'un changement de gouvernement ou un changement instauré par un gouvernement ayant une incidence sur les coûts de construction estimatifs ou sur la capacité, pourraient avoir une incidence défavorable ou favorable importante sur notre situation financière et notre rendement. Des changements venant augmenter les coûts estimatifs ou réduire ou restreindre les estimations relatives à la capacité d'enfouissement se traduiraient par une augmentation des charges d'amortissement des actifs liés aux décharges sur les périodes à venir, mais n'auraient pas d'incidence immédiate sur les actifs liés aux décharges capitalisés. Des changements venant réduire les coûts estimatifs ou augmenter les estimations relatives à la capacité d'enfouissement auront une incidence inverse.

Le coût capitalisé des actifs liés aux décharges comprend des sommes engagées relativement au développement, à l'expansion et à l'obtention des permis d'exploitation des décharges en plus des intérêts capitalisés, lesquels sont capitalisés sur la période au cours de laquelle les décharges sont en voie de construction mais ne peuvent être utilisées. Ces sommes sont amorties sur la période au cours de laquelle les décharges reçoivent des déchets, et toute modification des estimations relatives à la capacité d'enfouissement aura une incidence sur la période au cours de laquelle ces coûts sont amortis. Un changement gouvernemental rendant le permis d'une décharge inactif se traduirait par la comptabilisation d'une charge de dépréciation sur les actifs liés aux décharges, charge qui pourrait être substantielle.

Il est possible que la pression exercée par les concurrents ou une hausse importante des coûts ne puissent être neutralisées au moyen de l'augmentation du tarif de déversement et aient par conséquent une incidence sur la rentabilité des activités des décharges ou sur leur continuité de l'exploitation.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition n'est pas amorti, et il est généralement soumis à des tests de dépréciation une fois par année, ou plus fréquemment lorsque surviennent des événements ou des circonstances à la suite desquels il est plus probable qu'improbable que la juste valeur d'une unité d'exploitation soit inférieure à sa valeur comptable. Citons, à titre d'exemple, les événements ou situations suivants : un changement défavorable important dans l'environnement juridique ou le contexte économique, une action ou évaluation défavorable d'une autorité de réglementation; une concurrence imprévue; la perte de membres clés du personnel; le fait qu'on s'attende à ce qu'il soit plus probable qu'improbable qu'une fraction significative ou la totalité d'une unité d'exploitation sera vendue ou autrement cédée; l'application d'un test à un groupe d'actifs significatif d'une unité d'exploitation pour déterminer s'il a subi une réduction de valeur ou une dépréciation; la constatation d'une perte de valeur d'un écart d'acquisition dans ses états financiers distincts par une filiale qui constitue une composante de l'unité d'exploitation. L'écart d'acquisition n'est pas soumis à un test de dépréciation lorsque les actifs et les passifs qui constituent l'unité d'exploitation n'ont pas changé de façon significative depuis la dernière détermination de la juste valeur, lorsque la dernière détermination de la juste valeur a abouti à un montant qui excédait substantiellement la valeur comptable de l'unité d'exploitation, et lorsque, selon une analyse des événements qui se sont produits et des situations qui ont changé depuis la dernière détermination de la juste valeur, il est très peu probable qu'une nouvelle détermination de la juste valeur aboutisse à un montant inférieur à la valeur comptable actuelle de l'unité d'exploitation. La société a défini ses unités d'exploitation comme correspondant à ses secteurs d'exploitation, et le montant de l'écart d'acquisition attribué à chacune ainsi que la méthode utilisée pour effectuer ces attributions ont été les mêmes d'une période à l'autre.

Un test de dépréciation comprend deux étapes. Au cours de la première étape, nous devons comparer la juste valeur d'une unité d'exploitation à sa valeur comptable : si la juste valeur de l'unité d'exploitation excède sa valeur comptable, celle-ci n'est pas considérée comme ayant subi une perte de valeur. Cependant, si la valeur comptable de l'unité d'exploitation excède sa juste valeur, la juste valeur de l'écart d'acquisition de cette unité est comparée à sa valeur comptable afin de mesurer la perte de valeur, s'il y a lieu. Lorsque la valeur comptable de l'écart d'acquisition d'une unité d'exploitation excède sa juste valeur, une perte de valeur égale à l'excédent est comptabilisée. La juste valeur de l'écart d'acquisition est calculée de la même façon que pour un écart d'acquisition lié à un regroupement d'entreprises, à savoir que l'excédent de la juste valeur de l'unité d'exploitation sur les montants inscrits au titre de son actif et de son passif constitue la juste valeur de son écart d'acquisition. La juste valeur représente le montant pour lequel un élément peut être acheté ou vendu dans le cadre d'une opération réelle entre parties consentantes, soit dans un autre contexte que celui d'une vente forcée ou d'une liquidation. Nous avons utilisé une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs pour déterminer la juste valeur. Nous envisageons aussi d'autres méthodes d'évaluation de la juste valeur. Par conséquent, nous comparons les résultats obtenus par une évaluation de la juste valeur calculée selon la méthode d'actualisation des flux de trésorerie à ceux obtenus par d'autres méthodes d'évaluation de la juste valeur, dont les suivantes, en tout ou en partie : le bénéfice d'exploitation, compte non tenu de l'amortissement et du gain net ou de la perte à la cession d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges, multiplié par un multiplicateur de marché, les offres d'éventuelles parties à un litige, le cas échéant, ou des expertises. Dans certains cas, il peut être plus approprié d'avoir recours à une autre méthode d'évaluation de la juste valeur. Par conséquent, si notre valeur d'entreprise venait à diminuer en raison de l'érosion du prix de nos actions, ou si notre BAIIA ajusté^(A) diminuait en raison d'une récession plus sévère et plus longue, l'écart d'acquisition pourrait subir une perte de valeur, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et notre rendement.

Nous continuerons de surveiller la conjoncture économique et les conditions financières afin d'effectuer un nouveau test de dépréciation à l'égard de l'écart d'acquisition si la situation l'exige.

Impôts sur les bénéfices

Les impôts reportés sont calculés au moyen de la méthode du passif fiscal. En vertu de cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts reportés sont établis selon les écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs et selon les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts reportés est comptabilisée dans les résultats de la période au cours de laquelle la modification a lieu. Les reports prospectifs de pertes fiscales non utilisées qui ne respectent pas le seuil de probabilité de réalisation sont réduits au moyen d'une provision pour moins-value dans le calcul des actifs d'impôts reportés.

Des modifications importantes des taux d'imposition et des lois fiscales en vigueur, ou des estimations relatives aux écarts temporaires et à leur résorption, pourraient avoir une incidence défavorable ou favorable importante sur notre situation financière et notre rendement. En outre, des modifications de règlement ou un bénéfice imposable insuffisant pourraient avoir une incidence sur notre capacité à utiliser nos pertes fiscales reportées en avant, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur nos impôts reportés.

La constatation des actifs d'impôts reportés liés aux pertes reportées en avant non utilisées est appuyée par la capacité constante à générer un revenu assujéti à l'impôt que nous avons démontrée par le passé et que nous prévoyons démontrer dans l'avenir. Quoiqu'improbable, si nous étions incapables de générer un revenu assujéti à l'impôt, les actifs d'impôts reportés découlant des pertes reportées en avant non utilisées pourraient ne pas être disponibles avant leur expiration. Par le passé, nous avons investi les efforts nécessaires, et nous continuerons à le faire, pour assurer que les déductions fiscales discrétionnaires soient réduites durant les périodes pendant lesquelles l'expiration des pertes reportées en avant est imminente afin de maximiser la réalisation de ces actifs d'impôts reportés. Si nous ne pouvions pas réaliser les actifs d'impôts reportés attribuables aux pertes reportées en avant, nous inscririons une charge d'impôts reportée pour la période pendant laquelle nous avons établi qu'il était moins probable qu'improbable que les pertes soient réalisées. Notre exposition maximale est égale à la valeur comptable de l'actif d'impôts reportés attribuable aux pertes reportées en avant d'environ 95 500 \$. Compte tenu de notre capacité historique à générer un revenu assujéti à l'impôt et selon nos prévisions pour l'avenir, nous considérons que le risque de ne pas réaliser ces actifs d'impôts reportés est faible.

Nous avons constaté des charges comptables relatives à la comptabilisation des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges. Bien que ces charges comptables soient comptabilisées dans l'état des résultats, elles ne sont pas déductibles aux fins de l'impôt sur une base similaire. En vertu des conditions du permis d'exploitation de notre décharge, nous devons respecter les obligations liées aux activités de surveillance de fermeture et d'après-fermeture. À notre avis, notre rendement financier historique, notre rendement financier prévu, nos relations avec tous les paliers du gouvernement et la communauté constituent des facteurs clés qui indiquent que nous allons poursuivre l'exploitation de la société pendant longtemps. Par conséquent, nous considérons que le risque de ne pas constater ces actifs d'impôts reportés est faible.

Réserves à l'égard des réclamations en cas d'accident

Aux États-Unis, nous sommes autoassurés à l'égard de certaines responsabilités générales, civiles et d'indemnisation des accidents du travail. En ce qui a trait aux réclamations autoassurées, la couverture d'assurance en excédent des pertes est maintenue pour les incidents dont les réclamations dépassent 250 \$ et 500 \$, selon la période de police au cours de laquelle la réclamation est déposée. Chaque année, nous utilisons des rapports d'actuaire indépendants afin d'élaborer des estimations à l'égard des réclamations présentées et des réclamations reçues, mais pas encore présentées.

Des variations importantes des hypothèses utilisées dans l'évaluation et la constitution de réserves à l'égard des réclamations en cas d'accident, incluant les réclamations classées et non présentées, l'historique des réclamations, la fréquence des réclamations et le montant des indemnisations connexes pourraient avoir une incidence défavorable ou favorable importante sur notre situation financière et notre rendement.

Autres

Les autres estimations comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants : l'estimation de la provision pour créances douteuses; les hypothèses relatives à la possibilité de recouvrement à l'égard des actifs liés à l'aménagement des décharges; la durée de vie utile des immobilisations et des actifs incorporels; les estimations et les hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur des paiements conditionnels liés aux acquisitions; les diverses estimations économiques utilisées pour l'établissement d'estimations de la juste valeur incluant, sans s'y limiter, les taux d'intérêt et d'inflation; la rémunération à base d'actions ou de parts de fiducie, y compris diverses estimations suivant un modèle d'établissement des prix des options; et la juste valeur des instrument financiers.

Nouvelles conventions comptables adoptées ou devant être adoptées

Part des actionnaires sans contrôle dans les états financiers consolidés

En décembre 2007, le Financial Accounting Standards Board (le « FASB ») a publié une directive portant sur la comptabilisation des participations sans contrôle dans les états financiers consolidés. Cette directive exige que les participations dans des filiales détenues par des parties autres que la société mère soient identifiées, nommées et présentées clairement dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément des capitaux propres de la société mère. La norme exige aussi que le bénéfice net consolidé attribuable à la société mère et à la part des actionnaires sans contrôle soit clairement identifié et présenté dans l'état consolidé des résultats. Tant que la société mère conserve le contrôle, la norme exige que les changements à la participation de la société mère soient comptabilisés de la même manière qu'une opération sur capitaux propres. Lors de la déconsolidation d'une filiale, toute part des actionnaires sans contrôle qui a été conservée dans l'ancienne filiale est initialement évaluée à la juste valeur et le gain ou la perte à la déconsolidation est évalué au moyen de la juste valeur de toute part des actionnaires sans contrôle plutôt que de la valeur comptable de la participation conservée. En ce qui nous concerne, cette directive est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009 et est appliquée prospectivement, à l'exception des exigences à l'égard de la présentation et de la communication d'informations, qui sont appliquées rétrospectivement pour toutes les périodes présentées. L'adoption anticipée est interdite. Nous avons reflété rétrospectivement les exigences à l'égard de la présentation et de la communication d'informations de cette directive dans ces états financiers.

Regroupements d'entreprises

En décembre 2007, le FASB a publié une norme concernant les regroupements d'entreprises. La norme établit des principes et des exigences déterminant comment l'acquéreur doit comptabiliser et évaluer les actifs identifiables acquis, les passifs pris en charge et toute part des actionnaires sans contrôle de la société acquise, comment constater et évaluer l'écart d'acquisition ou un gain provenant d'un achat à des conditions avantageuses dans le cas d'un regroupement d'entreprises et indique quelle information doit être présentée afin de permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la nature et l'incidence financière du regroupement d'entreprises. Selon cette norme, la juste valeur à la date de l'acquisition est l'objectif d'évaluation de tous les actifs acquis et passifs pris en charge. La norme exige que tous les coûts liés à l'acquisition et à la restructuration soient imputés aux résultats et que la contrepartie conditionnelle soit constatée à sa juste valeur à la date de l'acquisition. Certaines ententes relatives à la contrepartie conditionnelle se traduiront par des variations de la juste valeur, qui seront comptabilisées en résultat jusqu'au règlement final. La norme élimine les ajustements à l'écart d'acquisition pour tenir compte des variations des actifs d'impôts reportés et des positions fiscales incertaines après la période d'évaluation comptable de l'acquisition (limitée à un an à partir de la date de l'acquisition). La norme est appliquée prospectivement pour les acquisitions survenues à partir du 1^{er} janvier 2009. Elle a été appliquée prospectivement aux regroupements d'entreprises effectives à compter du 1^{er} janvier 2009. Par conséquent, son adoption n'a eu aucune incidence sur les montants présentés précédemment.

En avril 2009, le FASB a publié un *Staff Position* qui porte sur la comptabilisation des actifs acquis et des passifs pris en charge dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui découlent d'éventualités. Cette directive modifie et clarifie la norme concernant les regroupements d'entreprises qui porte sur les problèmes liés à l'application soulevés par les auteurs des états financiers, les vérificateurs et les membres de professions juridiques en ce qui concerne la constatation et l'évaluation initiales, l'évaluation et la comptabilisation subséquentes et la présentation de l'information sur les actifs et les passifs qui découlent d'éventualités présentes dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Le *Staff Position* exige qu'un acquéreur constate un actif acquis ou un passif pris en charge découlant d'éventualités présentes dans le cadre d'un regroupement d'entreprises si la juste valeur à la date de l'acquisition de cet actif ou de ce passif peut être déterminée au cours de la période d'évaluation. Si la juste valeur de l'éventualité à la date de l'acquisition ne peut être déterminée au cours de la période d'évaluation, un actif ou un passif doit être constaté à la date de l'acquisition si, selon l'information disponible avant la fin de la période d'évaluation, il est probable qu'un actif ait existé ou qu'un passif ait été engagé à la date de l'acquisition et que le montant de l'actif ou du passif peut être évalué de manière raisonnable. Si ces critères ne sont pas respectés à la date de l'acquisition selon l'information disponible durant la période d'évaluation, l'acquéreur ne doit pas constater d'actif ou de passif à la date de l'acquisition. Pour les périodes suivant la date de l'acquisition, l'acquéreur doit comptabiliser un actif ou un passif découlant d'une éventualité qui ne respecte pas les critères de comptabilisation à la date de l'acquisition selon les autres PCGR applicables. Cette directive est applicable prospectivement pour les acquisitions survenues à partir du 1^{er} janvier 2009. Par conséquent, son adoption n'a eu aucune incidence sur les montants présentés précédemment.

Informations à fournir sur les instruments dérivés et les activités de couverture

En mars 2008, le FASB a publié une directive portant sur les informations à fournir à l'égard des instruments dérivés et les activités de couverture. Les entités doivent fournir davantage d'informations sur a) comment et pourquoi l'entité utilise des instruments dérivés; b) comment les instruments dérivés et les éléments couverts connexes sont comptabilisés conformément aux directives concernant les instruments dérivés et les activités de couverture et à leurs interprétations; et c) l'incidence qu'ont les instruments dérivés et les éléments couverts connexes sur la situation financière, le rendement et les flux de trésorerie de l'entité. Le but de cette directive est d'améliorer le cadre actuel de communication d'informations. Elle exige que l'entité définisse ses objectifs quant à l'utilisation des instruments dérivés en précisant le risque sous-jacent et la désignation comptable. L'entité doit aussi définir davantage ses objectifs quant à l'utilisation des instruments dérivés en précisant les risques qu'elle a l'intention de gérer. De plus, elle doit présenter la juste valeur des instruments dérivés ainsi que leurs gains et leurs pertes dans un tableau, de même que les caractéristiques incertaines liées au risque de crédit et leur incidence sur sa liquidité. En ce qui nous concerne, cette directive est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009. L'adoption de cette directive n'a eu aucune incidence importante sur nos états financiers.

Durée de vie utile des actifs incorporels

En avril 2008, le FASB a publié une directive portant sur la détermination de la durée de vie utile des actifs incorporels qui modifie les facteurs qui devraient être pris en considération lors de l'élaboration des hypothèses à l'égard du renouvellement ou de la prolongation utilisées pour déterminer la durée de vie utile d'un actif incorporel constaté conformément aux directives concernant les écarts d'acquisition et autres actifs incorporels. L'objectif de cette directive est d'améliorer la concordance entre la durée de vie utile d'un actif incorporel comptabilisé et la période au cours de laquelle il génère les flux de trésorerie prévus qui sert à évaluer la juste valeur de l'actif. Par conséquent, les entités doivent fournir de l'information sur l'actif incorporel comptabilisé qui permet aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la mesure dans laquelle les flux de trésorerie futurs prévus associés à l'actif sont touchés par l'intention ou la capacité des entités de renouveler ou de proroger l'entente. En ce qui nous concerne, cette directive est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009. L'adoption de cette directive n'a eu aucune incidence importante sur nos états financiers.

Événements postérieurs

En mai 2009, le FASB a publié une directive portant sur les événements postérieurs. Cette directive établit les normes générales pour la comptabilisation et la présentation d'informations concernant les événements qui se sont produits après la date du bilan mais avant que les états financiers ne soient publiés ou ne soient disponibles pour être publiés. En ce qui nous concerne, cette directive est en vigueur depuis le 30 juin 2009. L'adoption de cette directive n'a eu aucune incidence importante sur nos états financiers.

Détermination de la juste valeur

En avril 2009, le FASB a publié une directive portant sur la détermination de la juste valeur lorsque le volume et le niveau d'activité d'un actif ou d'un passif ont diminué de façon importante et sur la détermination des opérations qui ne sont pas volontaires. Cette directive met également l'accent sur le fait que même s'il y a eu une baisse importante du volume et du niveau d'activité d'un actif ou d'un passif, et sans égard aux techniques d'évaluation utilisées, l'objectif d'une évaluation de la juste valeur demeure inchangé. La juste valeur est le prix qui aurait été reçu à la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une opération volontaire (c'est-à-dire une opération qui n'est pas une liquidation forcée ni une vente au rabais) entre participants au marché monétaire à la date d'évaluation, dans des conditions de marché normales. En ce qui nous concerne, cette directive est en vigueur depuis le 30 juin 2009. L'adoption de cette directive n'a eu aucune incidence importante sur nos états financiers.

Comptabilisation et présentation des pertes de valeur durables

En avril 2009, le FASB a publié une directive portant sur la comptabilisation et la présentation des pertes de valeur durables. Cette directive traite de l'analyse des pertes de valeur durables exigées en vertu des PCGR des États-Unis actuels pour déterminer si le détenteur d'un placement dans un titre d'emprunt ou de capitaux propres pour lequel des variations de la juste valeur ne sont pas constatées régulièrement dans les résultats (par exemple, des titres classés comme détenus jusqu'à l'échéance ou disponibles à la vente) devrait comptabiliser une perte dans les résultats lorsqu'un placement subit une perte de valeur. Un placement a subi une perte de valeur si sa juste valeur est moins élevée que son coût après amortissement.

Cette directive modifie les directives relatives aux pertes de valeur durables des titres d'emprunt afin de les rendre plus opérationnelles et pour améliorer la présentation et les informations à fournir à l'égard des pertes de valeur durables des titres d'emprunt et de capitaux propres dans les états financiers. De plus, cette directive ne modifie pas les directives existantes relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des pertes de valeur durables des titres de capitaux propres. En ce qui nous concerne, cette directive est en vigueur depuis le 30 juin 2009. L'adoption de cette directive n'a eu aucune incidence importante sur nos états financiers.

Directive du FASB portant sur la codification des normes comptables et la hiérarchie des principes comptables généralement reconnus

En juin 2009, le FASB a publié une directive portant sur la codification des normes comptables et la hiérarchie des principes comptables généralement reconnus. Cette directive constitue une source faisant autorité quant aux PCGR des États-Unis reconnus par le FASB et appliqués par les entités non gouvernementales. Les règles et interprétations publiées par la Securities and Exchange Commission (la « SEC ») en vertu des lois fédérales sur les valeurs mobilières constituent également des sources faisant autorité quant aux PCGR des États-Unis pour les émetteurs inscrits auprès de la SEC. À la date de prise d'effet de cette directive, la codification annule et remplace toutes les normes en matière de comptabilité et de présentation de l'information qui n'avaient pas été publiées par la SEC alors en vigueur. Tout document comptable ne bénéficiant pas d'une clause de droits acquis, non publié par la SEC et non compris dans la codification, est désormais considéré comme ne faisant plus autorité.

Le FASB ne publiera aucune nouvelle norme sous la forme de documents intitulés *Statements*, *Staff positions* ou *Emerging Issues Task Force Abstracts*. Il émettra plutôt des mises à jour intitulées *Accounting Standards Update*. Le FASB ne considère pas ces mises à jour comptables comme faisant autorité. Elles ne serviront qu'à mettre à jour la codification, fournir de l'information contextuelle à propos des directives ainsi qu'à présenter le fondement des conclusions liées aux modifications de la codification.

Lors de sa publication initiale, la directive portant sur la hiérarchie des principes comptables généralement reconnus définissait les sources des principes comptables et le cadre de sélection des principes à utiliser pour préparer les états financiers des entités non gouvernementales présentés conformément aux PCGR des États-Unis. Cette directive classe les sources de PCGR selon une hiérarchie à appliquer pour les utilisateurs. La nouvelle directive attribue le même niveau d'autorité à toutes les directives. L'utilisation de PCGR ne faisant pas autorité est permise lorsqu'il n'existe aucun PCGR faisant autorité pertinent.

En ce qui nous concerne, cette directive est en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2009. L'adoption de cette directive n'a eu aucune incidence importante sur nos états financiers.

Évaluations et informations à l'égard de la juste valeur

En août 2009, le FASB a publié une directive portant sur les évaluations et informations à l'égard de la juste valeur. Cette directive fournit une clarification sur l'évaluation de passifs à la juste valeur lorsqu'un prix coté sur un marché actif pour des passifs identiques n'est pas disponible. La directive exige qu'une entité utilise une ou plusieurs techniques d'évaluation qui tiennent compte de ce qui suit : le prix coté d'un passif identique lorsque celui-ci est négocié comme un actif, le prix coté d'un passif semblable ou d'un passif semblable négocié comme un actif, ou toute autre technique d'évaluation conforme aux directives actuelles portant sur l'évaluation à la juste valeur. Certaines autres techniques ont recours notamment à une méthode utilisant la valeur actuelle ou une approche marché, fondée sur le montant, à la date d'évaluation, que paierait l'entité présentant les états financiers pour transférer le passif identique ou que recevrait l'entité pour prendre en charge le passif identique. La directive stipule également que l'entité présentant les états financiers n'est pas tenue d'inclure, lorsqu'elle estime la juste valeur d'un passif, une donnée distincte ou des ajustements à d'autres entrées relativement à l'existence d'une restriction qui empêche le transfert d'un passif. En ce qui nous concerne, cette directive est en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2009, et son adoption n'a eu aucune incidence importante sur nos états financiers.

Amélioration des évaluations et de l'information à fournir relativement à la juste valeur

En janvier 2010, le FASB a publié une autre directive visant à améliorer les évaluations et les informations à l'égard de la juste valeur. Cette directive modificatrice établit de nouvelles informations à fournir, entre autres celles qui suivent : l'information relative à tout transfert important vers ou depuis le niveau 1 et le niveau 2 de la hiérarchie des évaluations de la juste valeur ainsi que les raisons expliquant ce transfert; un rapprochement entre les évaluations de la juste valeur au niveau 3 en présentant séparément l'information relative aux achats, aux ventes, aux émissions et aux règlements, en montant brut plutôt que net; l'information sur les évaluations à la juste valeur pour chaque catégorie d'actifs et de passifs, et l'information sur les techniques d'évaluation et les données utilisées pour les évaluations de la juste valeur, tant récurrentes que non récurrentes (niveau 2 et niveau 3). En ce qui nous concerne, cette directive est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010, sauf en ce qui a trait aux informations à fournir relativement aux achats, aux ventes, aux émissions et aux règlements dans le rapprochement des évaluations à la juste valeur de niveau 3, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Cette directive ne devrait pas avoir une incidence importante sur nos états financiers.

Rémunération à base d'actions – Conventions relatives aux actions incessibles et à la présomption de rémunération

En janvier 2010, le FASB a publié une mise à jour des conventions relatives aux actions incessibles et à la présomption de rémunération. Par le passé, les conventions relatives aux actions incessibles visant la libération d'actions en faveur de certains actionnaires selon des critères fondés sur le rendement étaient présumées être rémunératoires. Il a été établi que, quand il s'agit d'évaluer si la présomption de rémunération a été outrepassée, l'entité doit tenir compte de la substance de la convention, notamment à savoir si celle-ci a été conclue pour des motifs non liés et non conditionnels à la continuité de l'emploi. Il a en outre été établi qu'une convention relative aux actions incessibles aux termes de laquelle les actions sont automatiquement frappées d'extinction si l'emploi prend fin est une forme de rémunération. L'adoption de cette directive n'a eu aucune incidence sur nos états financiers.

Comptabilisation et présentation d'une diminution de la participation dans une filiale

En janvier 2010, le FASB a publié une directive qui donne des précisions sur la comptabilisation et la présentation, par une entité, d'une variation de sa participation dans une filiale. Cette directive porte sur les diminutions de la participation dans une filiale ou un groupe d'actifs qui représentent une activité commerciale ou sans but lucratif, une filiale qui représente une activité commerciale ou sans but lucratif qui est cédée à une entité sous influence notable, ou une coentreprise, et un échange d'un groupe d'actifs qui constitue une activité commerciale ou sans but lucratif contre une part des actionnaires sans contrôle dans une entité (y compris une entité sous influence notable ou une coentreprise). Selon cette directive, une entité publiante est aussi tenue d'évaluer toute diminution de la participation d'une filiale, même si celle-ci ne représente pas une activité commerciale ou sans but lucratif, et de tenir compte de la substance de l'opération à l'origine de la diminution de la participation. En l'absence d'autre directive, l'entité publiante doit appliquer cette directive à toute diminution de la participation d'une filiale qui ne représente pas une activité commerciale ou sans but lucratif.

Toujours selon cette directive, l'entité publiante est aussi tenue de fournir de l'information sur les techniques utilisées pour évaluer son investissement dans des filiales ou des groupes d'actifs, sur la nature de son intervention continue dans une filiale une fois que celle-ci a été vendue ou qu'elle a fait l'objet d'une scission, et sur le fait que l'opération qui a eu pour effet d'éliminer sa participation dans la filiale a été ou non conclue avec une entreprise avec laquelle la société ou les membres de sa direction ont des liens financiers. En ce qui nous concerne, cette directive est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009, et son adoption n'a eu aucune incidence sur nos états financiers.

Comptabilisation des distributions aux actionnaires avec composantes en actions et en espèces

En janvier 2010, le FASB a publié une directive qui établit que la tranche en actions d'une distribution aux actionnaires, qui leur permet de choisir de recevoir soit des espèces, soit des actions, sous réserve d'un plafond éventuel quant au montant en espèces maximal total que tous les actionnaires peuvent choisir de recevoir, est considérée comme une émission d'actions qui est prise en compte dans le résultat par action de façon prospective, et non comme un dividende en actions aux fins de l'application de la directive, tant en ce qui a trait aux capitaux propres qu'au résultat par action. En ce qui nous concerne, cette directive est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010, et son adoption ne devrait avoir aucune incidence sur nos états financiers.

Opération entre des parties liées

(Tous les montants sont en milliers de dollars américains, à moins d'indication contraire.)

Le 4 janvier 2010, nous avons conclu avec deux sociétés une convention d'achat d'actions visant l'acquisition d'une participation de cinquante pour cent dans chacune. La participation de cinquante pour cent restante est détenue par deux fiducies. Le frère du vice-président et chef de la direction de la société agit à titre de fiduciaire pour le compte des deux fiducies, et le vice-président et chef de la direction de la société agit à titre de fiduciaire pour le compte de l'une des deux fiducies. Le vice-président et chef de la direction de la société n'a pas d'intérêt économique dans les fiducies ni dans leurs actifs sous-jacents. Les activités de chacune de ces deux entreprises sont conformes aux activités de la société et consistent essentiellement à louer des compacteurs et du matériel connexe. Notre investissement dans ces entreprises se chiffre, au total, à environ 3 300 \$, soit 3 500 \$ CA, y compris des actions ordinaires de ces sociétés et des ajustements nets, selon la définition fournie dans la convention d'achat d'actions.

Transaction projetée

Le 11 novembre 2009, nous avons conclu une convention de fusion avec WSI. Cette convention prévoit que notre filiale en propriété exclusive (« Merger Sub ») sera fusionnée avec WSI, WSI étant notre filiale en propriété exclusive issue de la fusion. Nous prévoyons conclure la fusion au cours du deuxième trimestre civil de 2010, sous réserve, notamment, d'approbations requises des actionnaires de WSI et des autorités de réglementation.

Nous effectuons la transaction conformément à notre stratégie de croissance au moyen d'acquisitions. En particulier, nous croyons que l'acquisition offrira l'occasion de diversifier nos activités sur les marchés américain et canadien, les segments de la clientèle et les gammes de services. De plus, l'opération nous permettra d'augmenter notre internalisation. En outre, nous sommes d'avis que l'acquisition de WSI entraînera des synergies annuelles, des flux de trésorerie ainsi que l'augmentation du bénéfice par action, ce qui améliorera les rendements à court et à long terme pour nos porteurs d'actions. À la suite de la conclusion de la transaction, nous prévoyons affecter les flux de trésorerie supplémentaires qui devraient découler de la transaction à toute combinaison des éléments suivants : le financement de la croissance, les paiements de dividendes, les acquisitions stratégiques relatives additionnelles et la réduction de la dette.

Dans le cadre de la fusion, chaque action ordinaire en circulation de WSI sera convertie en conférant au porteur le droit de recevoir 0,5833 de nos actions ordinaires pour chaque action ordinaire de WSI, le paiement étant effectué en espèces plutôt qu'en fractions d'action. Ce ratio d'échange est fixe, assujéti à certaines conditions advenant une baisse du cours de nos actions ordinaires, et il ne sera pas ajusté en fonction des variations du cours des actions avant la clôture de la fusion.

La fusion aura une incidence importante sur notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie. L'incidence de la fusion sur notre bilan consolidé et notre état des résultats est présentée dans nos états financiers combinés condensés pro forma non vérifiés inclus dans notre formulaire F-4 déposé le 19 janvier 2010 auprès de la SEC. À la suite de la fusion, nous prévoyons que le total de l'actif sera supérieur de 3 000 000 \$ et que l'actif net se chiffrera à environ 1 500 000 \$. De plus, nous nous attendons à ce que le total des produits annualisés dépasse 1 500 000 \$ et que le total du BAIIA ajusté^(A) sur un an sera supérieur de 400 000 \$. Les montants prévus sont fournis compte non tenu des dessaisissements découlant des examens effectués par les organismes de réglementation nécessaires pour conclure l'opération.

La conclusion de la fusion demeure conditionnelle au respect de certaines conditions de clôture ou à la renonciation à celles-ci, notamment à l'approbation des actionnaires de WSI et à celle du Bureau de la concurrence du Canada. La transaction a été examinée par les autorités antitrust des États-Unis, et la période d'attente de trente jours prévue en vertu de la *Hart-Scott-Rodino Antitrust Improvements Act of 1976* a pris fin le 19 janvier 2010 sans aucune demande de documentation ou d'information supplémentaire.

De nombreux facteurs propres à la fusion projetée avec WSI pourraient faire en sorte que nos résultats, notre rendement ou nos réalisations réels diffèrent sensiblement des résultats, du rendement ou des réalisations dont il peut être question dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs sont présentés dans la liste ci-dessous :

- L'obtention de l'approbation des actionnaires de WSI en vue de l'entente et du plan de fusion (la « fusion ») entre nous et WSI.
- Le respect des conditions de la conclusion de la fusion.
- L'intégration réussie de nos activités à celles de WSI et la capacité d'éviter les problèmes qui pourraient faire en sorte que l'entité créée ne fonctionne pas aussi efficacement que prévu.
- La possibilité que les synergies estimées ne se produisent pas au cours de la période de temps prévue, ou qu'elles ne se produisent jamais.
- La concurrence, nouvelle ou existante.
- Le contexte actuel de l'économie, du marché et des activités commerciales.
- Le coût et la disponibilité du capital et toute restriction imposée par les prêteurs ou les créanciers.
- Les changements au sein du secteur dans lequel l'entité créée exerce ses activités.
- Les facteurs qui échappent à notre contrôle et à celui de WSI, tels que les sinistres, les actes de guerres et le terrorisme.
- Le non renouvellement des permis ou leur révocation.
- Les coûts ou les obligations inattendus ou l'incidence liés à la comptabilisation des acquisitions qui diffèrent de nos prévisions ou les modifications de conventions comptables.
- La notation de crédit réellement obtenue par les entités ou leurs filiales respectives.

- L'incidence sur les activités des entités découlant de l'incertitude entourant la fusion.
- La conclusion défavorable de litiges en cours ou éventuels ou d'enquêtes gouvernementales.
- L'incidence de mesures réglementaires ou juridiques futures sur les entités.
- L'évolution des circonstances liées aux relations que nous établissons avec des tiers, sur lesquelles WSI et nous comptons.
- La nature très volatile et imprévisible du marché boursier actuel et les conditions du marché du crédit.
- La variation des taux de change et des taux d'intérêt.
- La différence entre les hypothèses mentionnées sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs et les faits réels que WSI et nous connaissons.
- Les autres facteurs liés à l'économie, aux activités commerciales et à la concurrence.

Perspectives

(Tous les montants sont en milliers de dollars américains, à moins d'indication contraire.)

Aperçu

La direction s'est engagée à mettre en œuvre ses stratégies d'amélioration et celles axées sur le marché dans le but d'accroître la valeur procurée à ses actionnaires de manière continue. L'objectif de la direction est l'amélioration continue, synonyme de croissance soutenue des produits et de gestion efficace des coûts. La pénétration de nouveaux marchés, l'élargissement de notre part des marchés existants et l'aménagement des décharges seront au cœur de nos préoccupations alors que nous serons à la recherche de moyens d'élargir nos activités, d'accroître notre clientèle sur les marchés stratégiques et d'accentuer l'internalisation. Notre dynamisme repose sur les éléments suivants : une croissance interne historique, la croissance au moyen d'acquisitions stratégiques, une forte position concurrentielle, une solide clientèle liée par des contrats à long terme, un processus d'exploitation rigoureux, des besoins prévisibles en matière d'investissements de remplacement et des flux de trésorerie stables. Nous demeurons déterminés à continuer de gérer activement ces forces.

Stratégie

Accroître la densité de la collecte. Nous cherchons à concurrencer dans des marchés urbains à haute densité qui nous offrent l'occasion d'améliorer notre situation sur les marchés. Notre capacité d'accroître de façon stratégique la densité de la collecte dans un marché donné améliore notre flexibilité pour appliquer des stratégies de croissance interne, pour générer des flux de trésorerie et pour augmenter nos marges grâce à l'intégration verticale. En outre, l'augmentation des produits horaires tout en conservant des frais fixes donne lieu à un effet de levier d'exploitation dans notre modèle de gestion. Nous continuerons de nous concentrer sur les marchés actuels qui soutiennent notre stratégie de marché tout en cherchant sur de nouveaux marchés des occasions de mettre en application notre stratégie d'exploitation.

Optimiser notre portefeuille d'actifs pour améliorer le taux de rendement du capital investi. Nous cherchons à équilibrer la composition de nos actifs au sein de nos secteurs et de nos régions d'exploitation en vue de mettre en application nos stratégies de productivité des actifs. En optimisant nos actifs de collecte et de mise en décharge en fonction d'un groupe de clients commerciaux, industriels et résidentiels, nous croyons pouvoir augmenter le taux de rendement du capital investi. Notre portefeuille d'actifs au Canada a généré un BAIIA ajusté^(A) élevé de façon constante au cours des cinq dernières années. Nous continuons de mettre en application différentes stratégies visant à ajuster notre portefeuille d'actifs pour améliorer les marges de nos activités aux États-Unis. Par exemple, l'empreinte de nos actifs dans notre secteur du nord-est des États-Unis comporte une proportion d'activités liées aux décharges plus élevée que ce que nous jugeons optimal. Par conséquent, nous prévoyons acquérir des actifs de collecte pour accroître la densité de la collecte et optimiser les stratégies à l'égard des prix et des volumes grâce à nos actifs de collecte dans ce secteur.

Stimuler la croissance interne. Nous cherchons à tirer parti de notre solide situation sur le marché et de notre solide profil d'actif pour stimuler la croissance interne. Grâce à des efforts de prospection systématiques, nous cherchons à augmenter les volumes de collecte contractuels dans les marchés sur lesquels nous sommes présents. Plus particulièrement, nos efforts sont axés sur l'obtention de nouveaux contrats auprès de clients commerciaux, industriels et résidentiels dans des marchés que nous pouvons intégrer dans nos activités existantes. En augmentant la densité de nos itinéraires de collecte, nous pouvons accroître l'internalisation et les marges de nos activités existantes. En outre, nous prévoyons appliquer différentes stratégies de tarification, si nécessaire, pour réaliser la valeur de notre offre de service.

Accroître l'internalisation. Nous cherchons à accroître l'internalisation dans les marchés sur lesquels nous sommes présents en contrôlant les flux de déchets, de la collecte jusqu'à la mise en décharge. L'internalisation nous permet d'assurer un meilleur contrôle des coûts en nous évitant d'avoir à payer à des tiers des redevances de déversement pour l'utilisation de leurs décharges et permet une plus grande utilisation des actifs nécessaires à nos activités. Nous sommes d'avis que l'intégration verticale est essentielle pour conserver un accès à une décharge ou à d'autres installations liées aux décharges selon des modalités favorables et pour maintenir un approvisionnement stable en déchets nécessaire à l'exploitation rentable de ces installations. Nous cherchons à augmenter la densité des itinéraires de collecte et à acquérir des actifs qui permettront d'augmenter les occasions d'intégration verticale dans des marchés qui peuvent soutenir nos objectifs d'internalisation.

Réaliser des acquisitions pour améliorer nos stratégies. Nous utilisons une méthode disciplinée d'évaluation des acquisitions stratégiques. Nous avons l'intention de réaliser des acquisitions qui soutiendront notre stratégie de marché et qui fourniront un apport aux flux de trésorerie disponibles^(B), avant la prise en compte des synergies. Nos efforts d'acquisition sont axés sur les marchés qui, à notre avis, amélioreront nos activités existantes ou fourniront des occasions de croissance importantes. Nous sommes d'avis que notre équipe de direction chevronnée, notre stratégie d'exploitation décentralisée, notre santé financière et notre taille font de nous un acheteur intéressant pour nos cibles d'acquisition.

Activités

Notre objectif est de transférer à nos clients les surcharges liées au carburant et aux marchandises et les coûts environnementaux, y compris les frais d'élimination des déchets imposés par le gouvernement, en vue d'éliminer les variations des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie. Cependant, certains services et certains contrats rendent difficile le recouvrement des variations des prix du carburant et des marchandises. Par conséquent, pour éliminer une partie de ces variations, nous pourrions conclure des ententes de couverture des prix du carburant et des marchandises. Les lecteurs sont priés de noter que la hausse du prix du carburant, des coûts environnementaux et des frais d'élimination de déchets imposés par le gouvernement donne lieu à une hausse des produits, à condition que ces augmentations soient transférées à nos clients, ce qui, toutes choses étant égales, entraîne une diminution de notre marge brute d'exploitation (définie comme les produits moins les charges d'exploitation, divisés par les produits).

Produits

Selon nous, nos produits sont étroitement liés à la croissance du produit intérieur brut (le « PIB ») et à celle de l'ensemble de la population dans les secteurs que nous desservons. Au Canada, la croissance du PIB prévue est d'environ 2,5 % à 3,0 % pour 2010. Par conséquent, au minimum, nous prévoyons enregistrer une croissance des produits d'au moins 2,5 % à 3,0 % pour 2010, au Canada, en supposant que les prévisions du PIB pour 2010 se réalisent. De plus, nous maintenons notre objectif d'accroître le volume et la croissance interne afin d'améliorer la densité et la productivité et nous continuerons de nous concentrer sur la croissance des prix de base dans les marchés que nous desservons. En outre, nous chercherons à maximiser le tonnage des décharges pour le recouvrement de la variation des charges d'exploitation découlant des prix du carburant diesel et des autres coûts variables et nous poursuivrons notre croissance au moyen d'acquisitions stratégiques complémentaires.

Aux États-Unis, les prévisions de croissance du PIB se situent entre 2,5 % et 3,0 %. Nous prévoyons que notre secteur du sud des États-Unis tirera parti de la croissance du PIB. Toutefois, nous sommes moins convaincus que notre secteur du nord-est des États-Unis enregistrera une croissance semblable. Comme pour le secteur canadien, nous continuerons de mettre en œuvre nos stratégies axées sur le marché pour exercer une influence sur les prix, le volume, la densité et la productivité. Nous continuerons de transférer la variation des coûts liés à l'exploitation et nous poursuivrons notre croissance au moyen d'acquisitions stratégiques.

Comme il est décrit à la rubrique « Transaction projetée » du présent rapport de gestion, la conclusion de l'acquisition de WSI entraînera un changement important en ce qui concerne nos produits consolidés pour 2010. Globalement, nous prévoyons que les produits consolidés, sur une base annuelle, dépasseront 1 500 000 \$. Le montant prévu est fourni compte non tenu des dessaisissements découlant des examens effectués par les organismes de réglementation nécessaires pour conclure l'opération.

Des volumes importants de déchets ont été déposés dans les décharges, et ces volumes pourraient ne pas se maintenir.

La direction travaille actuellement à la prolongation de divers permis à mesure que l'échéance des permis visant certaines décharges approche.

Les soumissions en vue d'obtenir des contrats résidentiels et des contrats gouvernementaux pourraient donner lieu à d'importantes dépenses en immobilisations et nous obliger à puiser dans nos facilités de crédit à long terme. Le BAIIA ajusté^(A) découlant de l'obtention de nouveaux contrats se concrétisera dans les prochaines périodes.

Autres

Inscription à la cote de plus d'une Bourse

À la suite de notre inscription à la cote de la Bourse de New York et de notre appel public à l'épargne aux États-Unis, nos actions sont maintenant cotées sur deux Bourses, c'est-à-dire la Bourse de New York et la Bourse de Toronto. Les investisseurs et les investisseurs potentiels peuvent négocier nos actions ordinaires sur l'une ou l'autre des deux Bourses. Depuis notre inscription à plus d'une Bourse, le volume de négociation quotidien moyen total de nos actions ordinaires a doublé.

Imposition

Parallèlement à la réalisation de notre conversion d'une fiducie de revenu à une société par actions, les effets intersociétés existant avant la conversion ont de fait été remboursés ou capitalisés. Par conséquent, les intérêts débiteurs intersociétés pris en charge par nos filiales ne peuvent plus être utilisés comme abris fiscaux pour le revenu assujéti à l'impôt, une fois la conversion effectuée. Nous avons utilisé efficacement le montant disponible en vertu de l'abri fiscal que procure le report en avant des pertes du secteur canadien, ce qui a donné lieu, et continuera de donner lieu, à une augmentation de la charge d'impôts correspondante en 2009 et en 2010, respectivement. Veuillez vous reporter à la rubrique sur les liquidités présentée ci-dessous pour en savoir davantage.

En septembre 2009, notre secteur américain a reçu du Internal Revenue Service l'approbation finale d'une modification de la méthode d'amortissement fiscal pour toutes ses décharges. Cette modification devrait réduire les impôts en espèces d'environ 2 200 \$ en 2009 et a augmenté les pertes existantes pouvant être reportées au niveau fédéral d'environ 251 700 \$. Au 31 décembre 2009, les pertes pouvant être reportées totalisaient environ 226 600 \$.

Financement de la croissance stratégique

Un de nos objectifs consiste à favoriser la croissance interne de l'entreprise, de même que la croissance au moyen d'acquisitions stratégiques. La croissance au moyen d'acquisitions stratégiques est tributaire de notre capacité à générer des flux de trésorerie disponibles^(B) et de notre capacité constante à avoir accès aux capitaux d'emprunt et aux capitaux propres sur les marchés financiers. Nous sommes d'avis que nous continuerons à générer des flux de trésorerie disponibles^(B) supérieurs aux versements de dividendes réguliers prévus et que les montants excédentaires seront disponibles pour financer une partie de notre croissance continue, y compris notre croissance au moyen d'acquisitions stratégiques. Toute croissance importante, y compris la croissance au moyen d'acquisitions stratégiques, nécessitera un accès continu aux titres d'emprunt et aux capitaux propres sur les marchés financiers. Tout resserrement des marchés financiers aura une incidence sur notre croissance au moyen d'acquisitions stratégiques. Nous sommes d'avis que notre accès actuel aux marchés financiers est suffisant pour respecter nos besoins à court terme et à long terme à l'égard de la croissance.

Liquidités

Notre capacité à générer des flux de trésorerie de nos activités demeure solide. Toutefois, l'impossibilité à exempter d'impôt la charge d'impôts exigibles de notre secteur canadien contribuera à réduire davantage les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation en 2010. En 2009, nous avons utilisé efficacement toutes les pertes restantes disponibles pour soustraire à l'impôt le bénéfice autrement assujéti à l'impôt de nos sociétés canadiennes. Par conséquent, la charge d'impôts exigibles augmentera en 2010, toutes choses étant égales.

Dans le cadre de notre fusion prévue avec WSI, nous prévoyons refinancer notre facilité de crédit canadienne en 2010. Nous prévoyons également absorber une tranche de la dette en cours de WSI au moyen de notre facilité de crédit renouvelable canadienne refinancée. La tranche restante sera absorbée par la portion inutilisée de notre prêt à terme et notre facilité de crédit renouvelable américains. Bien que nous nous attendions à ce que les activités de WSI nous apportent des flux de trésorerie importants après la fusion, nous engagerons des coûts d'emprunt plus élevés sur les avances sur notre facilité de crédit renouvelable canadienne. Nous prévoyons que les emprunts en vertu de la facilité refinancée porteront intérêt à des taux qui seront entre 212,5 et 237,5 points de base plus élevés que ceux de nos emprunts actuels. La totalité des intérêts débiteurs sont déductibles du bénéfice assujéti à l'impôt, ce qui contrebalancera en partie l'augmentation des intérêts débiteurs lors de la détermination des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation.

De plus, les taux d'emprunt sont à un niveau historiquement bas, tant au Canada qu'aux États-Unis. Par conséquent, si l'économie se redresse, nous nous attendons à une hausse des taux d'intérêt correspondante au redressement. Une augmentation des taux d'intérêt donnerait lieu à une augmentation des intérêts débiteurs, contrebalancée en partie par une diminution des charges d'impôts exigibles ou reportés.

Nos activités génèrent des flux de trésorerie stables, qui devraient selon nous excéder nos besoins pour continuer à exercer nos activités en régime continu et à verser nos dividendes, comme l'a énoncé le conseil d'administration. Si nous ne menons pas à bien notre stratégie de croissance au moyen d'acquisitions, nous prévoyons que les liquidités excédentaires serviront à rembourser les avances sur la dette à long terme ou à racheter nos actions ordinaires. Les acquisitions importantes auront une incidence sur nos liquidités disponibles, ce qui pourrait avoir une incidence sur nos taux d'emprunt. Notre équipe d'expansion de l'entreprise continue d'appliquer notre stratégie de croissance au moyen d'acquisitions. Toutefois, il est difficile de déterminer avec précision quelles cibles seront acquises de façon efficace et l'incidence que ces acquisitions auront sur nos liquidités.

Retenues d'impôt à la source sur les revenus de source étrangère

Le cas échéant, les retenues d'impôt à la source sur les revenus de source étrangère sont imputées à la charge d'impôts exigibles dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu de la société. De plus, une hausse des dividendes versés ou l'incapacité d'IESI à rembourser du capital entraînera un accroissement des retenues d'impôt à la source sur les revenus de source étrangère de la société.

Optimisation des pertes fiscales et efficacité fiscale de la structure

La direction étudie périodiquement sa structure organisationnelle en vue de favoriser l'efficacité fiscale et d'optimiser l'utilisation des pertes fiscales au sein de la structure. Nous prévoyons engager des frais de restructuration supplémentaires à cet égard.

Amortissement

Jusqu'au 31 décembre 2009, nous avons comptabilisé nos acquisitions selon la méthode de l'acquisition. Conformément à cette méthode, nous devons constater la juste valeur de tous les actifs acquis et des passifs pris en charge et constater tous les actifs incorporels séparément de l'écart d'acquisition. Au moment de l'acquisition, les ajustements à la juste valeur augmentaient habituellement la valeur comptable des immobilisations et des actifs liés aux décharges, ce qui donnait lieu, en général, à l'attribution d'une tranche du prix d'achat aux actifs incorporels identifiés. Ainsi, l'amortissement des immobilisations, des actifs liés aux décharges et des actifs incorporels comprend non seulement l'amortissement du coût initial, mais également l'amortissement des ajustements à la juste valeur constatés au moment de l'acquisition. Bien que nous ayons connu une croissance interne, une partie importante de cette croissance a été réalisée au moyen d'acquisitions. Par conséquent, l'amortissement comprend d'importants ajustements à la juste valeur. Les plus importants ajustements à la juste valeur que nous avons enregistrés sont liés à la création de notre société préexistante, à notre premier appel public à l'épargne, ainsi qu'aux acquisitions d'IESI, de la décharge Ridge et de Winters Bros. En raison de la difficulté d'isoler chaque ajustement à la juste valeur lié à chacune des acquisitions que nous avons conclues, les montants présentés ci-après illustrent l'incidence des ajustements à la juste valeur sur l'amortissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 : les ajustements à la juste valeur des actifs liés aux décharges et des actifs incorporels constatés lors de notre premier appel public à l'épargne ont compté pour environ 15 800 \$, ou 10,1 %, de l'amortissement total en 2009, et les ajustements à la juste valeur des immobilisations et des actifs liés aux décharges constatés lors de l'acquisition d'IESI ont compté pour environ 11 500 \$, ou 7,3 %, de l'amortissement total en 2009. Les ajustements à la juste valeur sont constatés au titre de l'amortissement sur la durée de vie utile de l'actif sous-jacent. Pour les actifs liés aux décharges, les ajustements à la juste valeur sont amortis sur la durée de vie utile permise ou réputée permise des décharges. Étant donné que nous poursuivons notre croissance au moyen d'acquisitions, l'amortissement continuera d'augmenter. Cette augmentation sera partiellement contrebalancée par la baisse découlant des ajustements à la juste valeur entièrement amortis.

Instruments financiers

(Tous les montants sont en milliers de dollars américains, sauf indication contraire.)

Nous classons nos instruments financiers comme suit :

Détenus à des fins de transaction – actif ou passif financier qui satisfait à l'une ou l'autre des conditions suivantes : il est acquis ou pris en charge principalement en vue de sa revente ou de son rachat à court terme, il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers déterminés qui sont gérés ensemble, il s'agit d'un dérivé non désigné aux fins de la comptabilité de couverture ou il est désigné par la société, lors de sa comptabilisation initiale, comme détenu à des fins de transaction. Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur. Lors de la constatation initiale, nous avons désigné les coûts liés aux activités d'après-fermeture des décharges capitalisés comme détenus à des fins de transaction. Les gains ou les pertes sur les coûts liés aux activités d'après-fermeture des décharges capitalisés sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats et du résultat étendu, comme un gain ou une perte sur les instruments financiers, un montant correspondant étant comptabilisé au titre des coûts liés aux activités d'après-fermeture des décharges capitalisés dans notre bilan consolidé.

Placements détenus jusqu'à leur échéance – actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que nous avons l'intention bien arrêtée et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Les exceptions comprennent les actifs financiers qui, lors de leur comptabilisation initiale, sont désignés comme détenus à des fins de transaction ou comme disponibles à la vente, ainsi que les actifs financiers qui répondent à la définition des prêts et créances. Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont mesurés au coût après amortissement, après la constatation initiale. Nous n'avons aucun actif financier désigné comme détenu jusqu'à son échéance.

Disponibles à la vente – actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente, ou qui ne sont pas classés comme prêts ou créances, placements détenus jusqu'à leur échéance ou détenus à des fins de transaction. Les actifs financiers disponibles à la vente sont mesurés à la juste valeur. Nous n'avons aucun actif financier désigné comme disponible à la vente.

Nous détenons différents types d'instruments financiers dérivés qui sont classés comme détenus à des fins de transaction; ils peuvent comprendre quelques-uns ou la totalité de ceux qui suivent : les swaps de taux d'intérêt, les swaps sur marchandises, les contrats de change et les couvertures relatives au vieux carton ondulé. Les gains ou les pertes sur ces instruments dérivés, qui ne sont pas désignés comme des couvertures, sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats et du résultat étendu, à titre de composante du bénéfice net ou de la perte nette, comme un gain ou une perte sur les instruments financiers et sont portés aux autres actifs ou aux autres passifs dans notre bilan consolidé.

Risque de crédit

Le risque de crédit est défini comme le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Notre exposition au risque de crédit se limite principalement à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux débiteurs, aux autres débiteurs, aux coûts liés aux activités d'après-fermeture des décharges capitalisés, aux swaps de taux d'intérêt, aux swaps sur marchandises et, lorsque cela s'applique, aux conventions de change et aux contrats de couverture ayant trait au vieux carton ondulé. Dans tous les cas, notre objectif de gestion du risque, qu'il soit de crédit, d'illiquidité, de marché ou autre, est de réduire nos expositions au risque à un niveau correspondant à notre tolérance au risque.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Certains membres de la haute direction ont la responsabilité de déterminer dans quelles institutions financières nous aurons un compte et conserverons des dépôts. Les institutions financières choisies par la direction sont approuvées par le conseil d'administration. En règle générale, la haute direction choisit des institutions financières qui sont parties aux facilités de crédit à long terme de la société et dont la taille, la liquidité et la stabilité sont considérées suffisantes par la direction. La direction examine de temps à autre l'exposition de la société au risque de crédit ou lorsque les conditions indiquent que l'exposition de la société au risque de crédit a changé ou est susceptible de changer. Notre exposition maximale au risque de crédit représente la juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie comptabilisés dans notre bilan consolidé, soit environ 5 000 \$ (environ 11 900 \$ au 31 décembre 2008). Nous ne détenons aucune garantie ni autre rehaussement de crédit à titre de sûreté sur nos soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Nous considérons que la qualité de crédit de notre trésorerie et de nos équivalents de trésorerie est élevée et qu'aucun montant n'a subi de perte de valeur.

Débiteurs

Nous sommes assujettis au risque de crédit sur nos débiteurs dans le cours normal des activités. Notre exposition maximale au risque de crédit représente la juste valeur des débiteurs comptabilisés dans notre bilan consolidé, soit 111 839 \$ (107 767 \$ au 31 décembre 2008). Nous procédons à des vérifications de la solvabilité ou acceptons des paiements ou des garanties avant que les services ne soient fournis pour limiter notre exposition au risque de crédit. Notre clientèle est suffisamment diversifiée pour atténuer l'exposition au risque de crédit. Nous avons également chargé divers employés de mener des activités de recouvrement d'une manière qui concorde avec nos politiques concernant les débiteurs et avec nos politiques de crédit et de recouvrement. Nous avons également des politiques et des procédures qui permettent d'établir des estimations quant aux provisions pour créances douteuses. Ces calculs sont généralement fondés sur l'historique en matière de recouvrement ou sur l'historique des provisions pour créances douteuses. Un examen des soldes de comptes particuliers est autorisé lorsque cela est possible et la qualité de crédit du client, l'historique des paiements ainsi que d'autres facteurs propres au client, incluant une déclaration de faillite ou d'insolvabilité, sont pris en considération.

Nous sommes assujettis au risque de crédit par l'entremise de notre seul client des États-Unis, qui comptait pour environ 5,0 % de nos débiteurs au 31 décembre 2009 (7,3 % au 31 décembre 2008). Nous ne considérons pas cette exposition comme importante.

Le tableau suivant illustre le classement par ancienneté de nos débiteurs et de notre provision pour créances douteuses selon la catégorie de classement par ancienneté :

	31 décembre 2009		
	Montant brut	Provision	Montant net
<i>Actifs financiers – prêts et créances</i>			
Débiteurs			
Montants impayés – 0 à 30 jours	66 177 \$	- \$	66 177 \$
Montants impayés – 31 à 60 jours	33 113	2	33 111
Montants impayés – 61 à 90 jours	7 024	77	6 947
Montants impayés – 91 jours et plus	6 033	3 979	2 054
Sous-total	112 347	4 058	108 289
Autres débiteurs	3 550	-	3 550
Total du montant brut des débiteurs et de la provision	115 897 \$	4 058 \$	111 839 \$

	31 décembre 2008		
	Montant brut	Provision	Montant net
<i>Actifs financiers – prêts et créances</i>			
Débiteurs			
Montants impayés – 0 à 30 jours	59 651 \$	- \$	59 651 \$
Montants impayés – 31 à 60 jours	32 231	-	32 231
Montants impayés – 61 à 90 jours	9 259	-	9 259
Montants impayés – 91 jours et plus	8 559	5 562	2 997
Sous-total	109 700	5 562	104 138
Autres débiteurs	3 629	-	3 629
Total du montant brut des débiteurs et de la provision	113 329 \$	5 562 \$	107 767 \$

Les débiteurs font généralement l'objet d'un test de dépréciation dans leur ensemble, mais peuvent faire l'objet d'un test de dépréciation individuellement. Les débiteurs que la direction juge susceptibles de ne pas être recouverts font l'objet d'une provision. Lorsque le solde des débiteurs est considéré irrécouvrable, il est porté en déduction de la provision. Les recouvrements ultérieurs de montants ayant été radiés antérieurement sont portés au crédit de la provision et les variations de la provision sont comptabilisées à titre de frais de vente, généraux et administratifs dans notre état des résultats et du résultat étendu. La direction évalue habituellement la dépréciation globale des débiteurs au moyen de notre taux de recouvrement historique, en tenant compte de conditions économiques plus générales. Lorsqu'elle soumet individuellement les débiteurs à un test de dépréciation, la direction prend d'ordinaire en considération la qualité de crédit du client, l'historique des paiements ainsi que d'autres facteurs propres au client.

Nos débiteurs sont généralement exigibles dès la réception de la facture. Par conséquent, la totalité des montants non réglés pour une période excédant la période courante sont arriérés. Selon l'historique en matière de recouvrement, nous sommes parvenus à recouvrer des montants n'étant pas en souffrance depuis plus de 90 jours. Nous estimons que la qualité de crédit des débiteurs qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés est élevée. Notre exposition maximale au risque de crédit des débiteurs est équivalente à notre valeur comptable nette. Nous pouvons demander, à titre de garantie, qu'un paiement soit effectué avant la prestation des services, généralement sous la forme d'un dépôt par carte de crédit ou d'un paiement anticipé total ou partiel. Les montants déposés ou payés avant la prestation des services sont comptabilisés à titre de produits reportés dans notre bilan consolidé. Notre clientèle variée, incluant la diversité de la taille, du solde et de l'emplacement géographique des clients, réduit nécessairement notre exposition au risque de crédit. Au 31 décembre 2009, les débiteurs considérés comme dépréciés ne sont pas importants.

Autres débiteurs

Nous sommes assujettis au risque de crédit sur les autres débiteurs. Nous avons conclu des ententes avec des villes de la province de Québec pour financer des conteneurs. La haute direction est responsable de l'examen de chacune des ententes, notamment, sans toutefois s'y limiter, des conditions financières, avant la conclusion de l'entente. La direction considère que les villes de la province de Québec sont des contreparties à faible risque. La valeur comptable des autres débiteurs, soit environ 1 800 \$ (environ 600 \$ au 31 décembre 2008), constitue notre exposition maximale au risque de crédit. En règle générale, nous demeurons propriétaire des conteneurs jusqu'au moment où la totalité des paiements sont reçus. À la suite de la réception de la totalité des paiements, le droit de propriété des conteneurs est habituellement transféré à la ville respective. Nous considérons que la qualité de crédit du solde de nos autres débiteurs est élevée et qu'aucun montant n'a subi de perte de valeur.

Coûts liés aux activités d'après-fermeture des décharges capitalisés

Nous sommes assujettis au risque de crédit sur les montants qu'elle dépose dans une fiducie d'utilité sociale. Nos dépôts sont investis dans des acceptations bancaires offertes par l'intermédiaire d'institutions financières canadiennes ou dans des bons du Trésor du gouvernement du Canada. En raison de la nature des placements sous-jacents, la direction estime que son exposition au risque de crédit à l'égard des coûts liés aux activités d'après-fermeture des décharges capitalisés est faible. Notre exposition maximale au risque de crédit représente la juste valeur des coûts liés aux activités d'après-fermeture des décharges capitalisés qui sont comptabilisés dans notre bilan consolidé, soit environ 8 100 \$ (6 100 \$ au 31 décembre 2008). La direction examine de temps à autre l'exposition de la société au risque ou lorsque les conditions indiquent que notre exposition au risque a changé ou qu'elle est susceptible de changer. Nous ne détenons aucune garantie ni autre rehaussement de crédit à titre de sûreté sur les montants investis. Toutefois, compte tenu des placements sous-jacents, nous considérons que la qualité de crédit de l'actif financier est élevée.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que nous éprouvions des difficultés à honorer des engagements liés à nos passifs financiers. Notre exposition au risque d'illiquidité découle principalement du fait que nous avons recours à du financement à long terme. Notre trésorerie générale est responsable de s'assurer que les liquidités à court, à moyen et à long terme de la société sont suffisantes. Par l'intermédiaire de notre trésorerie générale, nous gérons le risque d'illiquidité sur une base quotidienne en surveillant de façon continue les flux de trésorerie réels et prévisionnels ainsi que les liquidités disponibles au moyen de nos facilités de crédit renouvelables. La trésorerie générale doit également veiller à ce que des liquidités soient disponibles dans les conditions financières les plus favorables. Notre trésorerie générale présente un rapport trimestriel au comité de vérification portant sur nos capacités d'emprunt disponibles et sur notre conformité aux clauses restrictives ayant trait au montant actuel des facilités de crédit à long terme. En outre, notre trésorerie générale assume une gestion active de ses liquidités et communique de façon régulière avec les principales parties à ses facilités de crédit à long terme.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix.

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Notre exposition au risque de change découle de la conversion de sommes libellées en dollars américains aux fins du financement des versements de distributions et de dividendes libellés en dollars canadiens aux détenteurs d'actions et d'actions privilégiées de participation. Par le passé, nous avons conclu des conventions de change pour réduire notre exposition au risque de change. À compter de février 2008, toutes les conventions de change sont échues et aucune nouvelle convention n'a été conclue. Par conséquent, nous sommes exposés au risque de change sur les dollars américains provenant de sources américaines et servant à financer les distributions de dividendes libellées en dollars canadiens. Afin de réduire ce risque, la direction détermine à son gré la provenance du financement des distributions et des dividendes. Notre trésorerie générale poursuit l'étude active du risque couru et évalue la nécessité de conclure de nouvelles conventions de change. Notre conseil d'administration prend également en considération le risque de change lorsqu'il établit le montant du dividende. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, nous étions exposés au risque de change sur la tranche des dividendes financés par des sources américaines qui n'étaient pas couverts par des conventions de change. Les dividendes n'ont aucune incidence sur la détermination du bénéfice net car ils sont comptabilisés dans les capitaux propres.

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le risque de taux d'intérêt découle de nos actifs et de nos passifs financiers portant intérêt. Divers de nos actifs financiers et passifs financiers sont exposés au risque de taux d'intérêt, les plus notables étant nos facilités de crédit à long terme. Bien que nos débentures, une tranche de notre emprunt à terme et de notre facilité de crédit renouvelable américains et notre facilité de 2005 liée aux obligations industrielles de Seneca portent intérêt à des taux fixes, elles demeurent assujetties au risque de taux d'intérêt à l'échéance ou au moment de leur renégociation.

Une tranche de notre emprunt à terme, nos deux facilités de crédit renouvelables et une partie de nos obligations industrielles sont assujetties au risque de taux d'intérêt. Une hausse ou une baisse du taux d'intérêt variable entraîne une augmentation ou une diminution correspondante des intérêts débiteurs sur la dette à long terme. Nous sommes également assujettis au risque de taux d'intérêt sur les coûts liés aux activités d'après-fermeture des décharges capitalisés. Les coûts liés aux activités d'après-fermeture des décharges capitalisés sont investis dans des placements à court terme sensibles aux variations des taux d'intérêt. Une augmentation ou une diminution du rendement des montants investis se traduit par une diminution ou une augmentation de notre obligation à l'égard de la capitalisation. Nous sommes également assujettis au risque de taux d'intérêt sur le solde de nos équivalents de trésorerie et les autres débiteurs.

Nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt à titre de condition de sa facilité de crédit à long terme aux États-Unis pour fixer une tranche de son taux d'intérêt variable sur les avances et les emprunts. Les politiques et le processus de gestion des risques connexes sont inclus dans la rubrique « Risque de crédit » présentée précédemment.

Objectifs de gestion du risque

Notre objectif de gestion du risque financier est de réduire les expositions au risque à un niveau correspondant à notre tolérance au risque. Les instruments financiers dérivés sont évalués au regard des expositions qu'ils sont susceptibles de modifier et le choix d'un instrument financier dérivé ne doit pas accroître l'exposition nette de la société au risque. Les instruments financiers dérivés peuvent nous exposer à d'autres types de risque, lesquels peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, le risque de crédit. L'exposition à d'autres types de risque est évaluée au regard de l'instrument financier dérivé choisi et peut faire l'objet d'une analyse du coût par rapport aux avantages. Notre utilisation d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation ou de transaction est interdite et la valeur de l'instrument financier dérivé ne peut excéder l'exposition au risque de l'actif, du passif ou des flux de trésorerie sous-jacents qu'elle entend réduire.

Méthodes et hypothèses relatives à la juste valeur

La juste valeur des instruments financiers est calculée en fonction des informations disponibles sur le marché, au moyen des méthodes d'évaluation généralement reconnues et avec l'aide de tiers spécialistes de l'évaluation. Interpréter les informations du marché et établir ces estimations repose sur une bonne part de jugement. Par conséquent, ces estimations de la juste valeur ne sont pas nécessairement représentatives des montants que nous pourrions obtenir, ou que les contreparties aux instruments pourraient obtenir, dans un échange aux conditions actuelles du marché. L'utilisation de différentes hypothèses et méthodes d'estimation pourraient avoir une incidence importante sur ces justes valeurs.

Les coûts liés aux activités d'après-fermeture des décharges capitalisés sont investis dans des acceptations bancaires offertes par l'intermédiaire d'institutions financières canadiennes ou dans des bons du Trésor du gouvernement du Canada. La juste valeur de ces placements est fondée sur les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs identiques.

La juste valeur des swaps sur marchandises est déterminée au moyen de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie. Cette méthode utilise la courbe des indices futurs du Department of Energy et le taux d'intérêt sans risque correspondant aux modalités sous-jacentes des contrats pour actualiser les swaps sur marchandises. Les institutions financières et le Department of Treasury des États-Unis représentent la source pour la courbe des indices futurs du Department of Energy et le taux d'intérêt sans risque, respectivement.

Nos swaps de taux d'intérêt sont comptabilisés à leur juste valeur estimative, fondée sur les données reçues des institutions financières qui traitent ces contrats. Nous vérifions la vraisemblance des données à l'aide de données similaires provenant d'une autre institution financière à chaque date à laquelle les états financiers sont préparés. De plus, nous engageons un tiers parti, qui n'est pas une contrepartie, pour effectuer une évaluation indépendante des swaps de taux d'intérêt. Nous utilisons toutes ces informations pour déterminer la juste valeur. L'utilisation d'hypothèses et de méthodes d'estimation différentes pourrait avoir une incidence importante sur ces justes valeurs.

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur, lorsque cela s'applique, et ils sont inscrits dans notre bilan consolidé à titre de coûts liés aux activités d'après-fermeture des décharges capitalisés, d'autres actifs et d'autres passifs. Les montants déposés dans la fiducie d'utilité sociale, et comptabilisés dans les coûts liés aux activités d'après-fermeture capitalisés au bilan consolidé, sont investis par le fiduciaire de la fiducie d'utilité sociale. Des relevés des montants investis nous sont fournis par le fiduciaire de la fiducie d'utilité sociale et sont préparés à partir des cours des marchés relatifs aux placements sous-jacents. Les autres actifs et les autres passifs incluent les éléments suivants : les swaps de taux d'intérêt, les swaps sur marchandises, les conventions de change et les couvertures relatives au vieux carton ondulé. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt, des swaps sur marchandises, des conventions de change et des couvertures relatives au vieux carton ondulé est établie par les diverses parties au moyen de techniques d'évaluation et de facteurs de marché.

Risques et incertitudes

Un déclin de l'économie mondiale pourrait avoir une incidence négative sur nos produits et nos marges d'exploitation.

Nos activités sont touchées par des changements à des facteurs économiques qui sont hors de notre contrôle, ce qui comprend la confiance des consommateurs, les taux d'intérêt et l'accès aux marchés financiers. Bien que nous fournissions des services essentiels, un ralentissement de l'économie mondiale se traduit généralement par une diminution du volume des déchets, ce qui donne lieu à une diminution de nos produits. En outre, l'incertitude des consommateurs et la baisse de la confiance des consommateurs peuvent limiter le nombre de services demandés par nos clients. Lors d'un ralentissement de l'économie, nous pouvons également subir l'incidence négative de l'incapacité de nos clients à payer en temps opportun, ou à payer tout court, en raison de difficultés financières, ce qui pourrait inclure des faillites. La disponibilité du crédit était fortement limitée au second semestre de 2008 et au premier trimestre de 2009, ce qui a eu une incidence négative sur nos activités et sur les dépenses de consommation en général. Si nos clients n'ont pas accès à du capital, nos volumes pourraient diminuer et nos perspectives de croissance et notre rentabilité pourraient être défavorablement touchés. En raison de la diversité de notre clientèle et de la nature de nos services, nous n'avons pas été ni ne prévoyons être très touchés par le déclin de l'économie mondiale. Nos activités dans le nord-est des États-Unis ont été celles qui ont le plus souffert du ralentissement de l'économie. Nous croyons que le pire est derrière nous et entrevoyons une tendance à la stabilisation. La composition de l'actif de ce secteur n'est pas optimale, tel qu'il est expliqué à la rubrique intitulée « Perspectives – stratégies » du présent rapport de gestion. Par conséquent, nous continuerons de tenter de maximiser l'internalisation de notre flux de déchets collectés et d'optimiser la composition de l'actif de ce secteur afin de réduire notre exposition au risque de déclin futur de l'économie.

Nous pourrions être incapables d'obtenir, de renouveler ou de continuer à maintenir en vigueur certains permis, licences et approbations dont nous avons besoin pour exercer nos activités.

Nous sommes assujettis à de nombreux lois et règlements sur l'environnement et l'utilisation des sols. Notre stratégie d'internalisation dépend de notre capacité à poursuivre nos activités actuelles, à agrandir nos décharges et nos stations de transfert, à mettre en service de nouvelles décharges et stations de transfert et à accroître les volumes quotidiens ou périodiques autorisés. Pour détenir et exploiter des installations d'élimination de déchets solides, nous devons obtenir et maintenir en vigueur des licences ou des permis, de même que des approbations à l'égard du zonage, de l'environnement et de l'utilisation des sols. Les procédures d'obtention de permis, licences et approbations pour exploiter ou agrandir des décharges et stations de transfert pour les déchets solides non dangereux sont difficiles, longues et coûteuses; elles prennent souvent plusieurs années, nécessitent de nombreuses audiences et s'ajoutent à l'obligation de respecter les exigences liées à l'utilisation des sols et à l'environnement et les autres exigences réglementaires. Nous devons également souvent faire face à la résistance venant de groupes de citoyens ou de groupes de protection de l'environnement. L'incapacité d'obtenir les permis, licences ou approbations requis pour établir de nouvelles décharges et stations de transfert ou pour augmenter la capacité permise de nos décharges et stations de transfert existantes pourrait nuire à l'internalisation et compromettre notre stratégie d'affaires. À ce jour, nous avons réussi à surmonter ces obstacles et à obtenir plusieurs des permis, licences et approbations nécessaires pour exercer nos activités de façon efficace. L'incapacité d'obtenir, de renouveler ou de proroger les divers permis et licences pourrait se traduire par une perte de valeur de certains actifs comptabilisés dans notre bilan consolidé et donner lieu à d'importantes charges de dépréciation dans nos états des résultats et du résultat étendu. Nous poursuivons le remplacement d'un site d'enfouissement à notre décharge de Calgary et continuons nos efforts pour prolonger la durée de vie de notre site actuel. Si nous ne menons pas à bien le remplacement de notre site d'enfouissement à Calgary, l'apport de ce site aux résultats sera perdu. Même si cette perte serait importante, elle n'entraverait d'aucune façon notre capacité de continuité de l'exploitation ni ne toucherait notre capacité à respecter nos obligations liées à la dette ou à nos versements de dividendes comme prévu. Nous n'avons connaissance d'aucun obstacle ou problème important à l'égard de l'obtention de permis ou de licences qui pourrait avoir une incidence importante sur notre capacité à poursuivre notre exploitation comme par le passé ou sur notre rendement futur à court terme.

Nos obligations financières quant au paiement des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture de nos décharges pourraient excéder les réserves actuelles.

Nous avons d'importantes obligations financières quant au paiement des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture de nos décharges. Nous avons estimé ces coûts et avons prévu des provisions pour ceux-ci, mais les coûts pourraient excéder les réserves actuelles en raison, entre autres, de toute mesure réglementaire fédérale, provinciale, d'état ou locale, ce qui comprend des obligations liées aux activités de fermeture et d'après-fermeture non prévues. La nécessité de payer des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture plus élevés pourraient accroître de manière importante nos charges et entraîner une baisse de notre bénéfice net. Des renseignements supplémentaires sont donnés aux rubriques intitulées « Estimations comptables critiques – Coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges » et « Questions environnementales » du présent rapport de gestion.

Nous pourrions être incapables d'obtenir des garanties de bonne exécution ou des cautionnements, des lettres de crédit ou d'autres garanties financières ou de maintenir une couverture d'assurance adéquate.

Si nous n'arrivons pas à obtenir des garanties de bonne exécution ou des cautionnements, des lettres de crédit ou une assurance, nous pourrions être incapables de conclure des contrats additionnels de collecte de déchets solides ou autres ou de conserver les permis d'exploitation de décharges nécessaires. Les contrats de collecte, les contrats municipaux et les obligations liées aux activités de fermeture et d'après-fermeture de décharges pourraient nécessiter des garanties de bonne exécution ou des cautionnements, des lettres de crédit ou d'autres garanties financières pour garantir l'exécution des contrats ou le respect des lois et règlements fédéraux, provinciaux, d'état ou locaux. Nous respectons habituellement ces exigences en versant une caution. Au 31 décembre 2009, nous avons des cautionnements d'environ 218 100 \$. L'obtention de cautionnements pour fermeture est difficile et coûteuse. Si nous ne pouvons obtenir des garanties de bonne exécution ou des cautionnements ou des lettres de crédit additionnelles d'un montant suffisant ou à des taux acceptables, cela pourrait nous empêcher de conclure des contrats de collecte supplémentaires ou d'obtenir ou de conserver des permis d'exploitation de décharges. Toute difficulté future à obtenir une assurance pourrait aussi nuire à notre capacité de garantir les contrats futurs qui sont conditionnels à ce que l'entrepreneur ait une couverture d'assurance adéquate. Par conséquent, l'impossibilité d'obtenir des garanties de bonne exécution ou des cautionnements, des lettres de crédit ou d'autres garanties financières ou de maintenir une couverture d'assurance adéquate pourrait limiter nos activités ou aller à l'encontre des exigences fédérales, provinciales, d'état ou locales, ce qui pourrait avoir une incidence négative importante sur l'entreprise, notre situation financière et nos résultats d'exploitation. Nous avons réussi à obtenir des cautionnements, des lettres de crédit ou d'autres garanties financières suffisants et avons maintenu une couverture d'assurance adéquate. Par conséquent, nous n'avons pas engagé de coûts ni fait l'objet de mesures de recouvrement importantes par suite d'une incapacité à obtenir des garanties financières ou une assurance. Bien que nous soyons soumis aux conditions du marché car elles influencent le prix des cautionnements, des lettres de crédit et des autres garanties financières, nous ne prévoyons pas ni n'avons d'indice que les coûts liés à l'obtention de ces garanties auront une incidence importante sur nos activités et nos flux de trésorerie à court terme. Nous sommes aussi soumis aux conditions du marché car elles influencent le coût de l'assurance, qui sera aussi touché par l'historique de nos réclamations. Nous ne prévoyons pas ni n'avons d'indice que les coûts liés à l'obtention ou au maintien de l'assurance, ou notre capacité à obtenir ou à maintenir l'assurance, seront exposés à des risques ou s'établiront à des coûts qui pourraient nous empêcher d'être concurrentiels ou qui pourraient entraver nos activités courantes ou futures.

Nos facilités liées à la dette à long terme existantes sont assorties de clauses restrictives qui nous obligent à respecter certains ratios financiers et à nous soumettre à certains tests visant à évaluer notre situation financière.

Les conditions rattachées à nos facilités comportent des clauses restrictives qui limitent la latitude dont dispose la direction à l'égard de certaines décisions commerciales. Ces clauses limitent, entre autres, notre capacité à contracter des dettes supplémentaires, à grever nos biens d'un privilège ou de toute autre charge, à verser des dividendes sur les actions et les APP au-delà de certains niveaux ou à effectuer d'autres paiements et placements et à contracter d'autres emprunts ou à donner d'autres garanties et à vendre ou à céder autrement des actifs, ou encore à fusionner avec une autre entité ou à se regrouper avec elle. En outre, les débentures et les facilités de crédit renouvelables comportent un certain nombre de clauses financières qui nous obligent à respecter certains ratios financiers et à nous soumettre à certains tests visant à évaluer notre situation financière. Tout manquement aux conditions prévues par les facilités de crédit pourrait engendrer un cas de défaut qui, si l'on n'y a pas remédié ou s'il n'a pas fait l'objet d'une dispense, pourrait se solder par un remboursement anticipé. Si le remboursement des facilités devait être devancé, rien ne garantit que nos actifs suffiraient à rembourser la totalité de ces facilités. Nous avons respecté toutes les clauses restrictives et avons réussi tous les tests visant à évaluer notre situation financière compris dans nos facilités. Si nous avons échoué un de ces tests, cela aurait engendré un cas de défaut. Un cas de défaut pourrait se traduire par l'exigibilité d'un titre d'emprunt et mettre en péril notre capacité de continuité de l'exploitation si nous ne pouvions trouver du capital de remplacement pour respecter nos obligations. D'après les clauses restrictives et les tests visant à évaluer notre situation financière que comportent nos facilités, nous sommes persuadés que nous continuerons à réussir ces tests à court terme et dans un avenir prévisible. Le fait de ne plus verser le dividende spécial canadien de cinquante sous aux porteurs d'actions ordinaires et d'APP nous laisse environ 46 700 \$ CA, sur un total de titres en circulation de 93 431, ce qui nous donne la possibilité de rembourser la dette si nous n'avons pas de demandes immédiates liées à la croissance interne ou à l'augmentation des acquisitions.

Nous pourrions nous livrer à des acquisitions ou à des fusions, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur les profits, les produits, les marges ou d'autres aspects de nos activités, et nous pourrions ne pas réaliser les avantages attendus des acquisitions ou fusions futures au niveau prévu.

Notre stratégie de croissance est fondée en partie sur notre capacité à acquérir d'autres entreprises de gestion des déchets. Le succès de notre stratégie d'acquisition dépendra en partie de notre capacité à :

- Repérer des entreprises convenables à acheter;
- Négocier l'acquisition de ces entreprises à des conditions acceptables;
- Conclure les acquisitions en respectant l'échéancier prévu;
- Améliorer les résultats d'exploitation des entreprises dont nous faisons l'acquisition et intégrer avec succès leurs activités aux nôtres;
- Voir à toute préoccupation exprimée par les organismes de réglementation, y compris celles liées à la réglementation antitrust et à la loi sur la concurrence.

Il se pourrait que nous ne réussissions pas à effectuer l'une ou l'autre de ces étapes ou même que nous ne réussissions aucune d'entre elles. Bon nombre de nos concurrents cherchent également à acquérir des activités de collecte, des stations de transfert et des décharges, notamment des concurrents qui disposent de ressources financières plus importantes que les nôtres. La concurrence accrue pourrait réduire le nombre de cibles d'acquisition pour nous et pourrait entraîner des modalités défavorables dans le cadre d'une acquisition, notamment un prix d'acquisition élevé. S'il n'y a pas de candidats à l'acquisition ou s'ils sont trop coûteux, nous pourrions avoir besoin de modifier notre stratégie d'affaires. Notre plan d'intégration en ce qui a trait aux acquisitions prévoit certaines économies de coûts, notamment l'élimination de personnel et d'installations en double. Des facteurs imprévus pourraient neutraliser en tout ou en partie les économies estimatives de coûts ou d'autres composantes du plan d'intégration et, en conséquence, nous pourrions ne pas réaliser d'économies de coûts ou ne pas tirer d'autres avantages des acquisitions futures. En outre, si nous éprouvons des difficultés dans le processus d'intégration, cela pourrait perturber nos activités et réduire les marges d'exploitation. Même si nous sommes capables d'effectuer des acquisitions selon des modalités avantageuses et de les intégrer avec succès à nos activités et à notre organisation, certaines acquisitions pourraient ne pas satisfaire à notre stratégie dans un marché donné en raison de facteurs indépendants de notre volonté, par exemple la position sur le marché ou la clientèle. En conséquence, les marges d'exploitation pourraient être inférieures à ce que nous avons prévu au moment où nous avons réalisé ces acquisitions. Nous pourrions alors modifier notre stratégie pour le marché ou les entreprises en question et décider de vendre ces dernières à perte ou de les conserver et de comptabiliser une perte de valeur de l'écart d'acquisition, des immobilisations, des actifs incorporels et des décharges. Nous avons réussi à cibler, à négocier et à intégrer diverses acquisitions dans les marchés que nous desservons actuellement et les nouveaux marchés que nous avons pénétrés. À la fin de 2008, les difficultés sur les marchés financiers ont eu une incidence sur notre évaluation et notre capacité à financer des acquisitions importantes. Cependant, en mars et en juin 2009, nous avons réussi à réunir des capitaux et à affecter le produit net aux emprunts prélevés sur les facilités de crédit à long terme américaines. Nous demeurons convaincus que nous pouvons continuer à mettre en œuvre notre stratégie d'acquisition à court terme et dans un avenir prévisible et que le risque lié au ciblage, à la négociation et à l'intégration de ces acquisitions est faible.

Les acquisitions futures pourraient accroître nos besoins en capital.

Nous ne pouvons pas être certains que nous disposerons d'un capital suffisant ou que nous serons en mesure de réunir du capital ou de le faire au moyen de l'émission de titres de capitaux propres ou d'emprunt ou d'autres méthodes de financement selon des modalités raisonnables, pour conclure l'acquisition d'entreprises de gestion des déchets que nous voudrions acquérir. En règle générale, les acquisitions augmentent nos besoins en capital, à moins qu'elles ne soient financées au moyen de flux de trésorerie disponibles^(B) excédentaires, c'est-à-dire les flux de trésorerie disponibles^(B) en plus des dividendes. Les acquisitions financées au moyen de titres d'emprunt ou de capitaux propres se traduiront par une augmentation de la dette à long terme ou des montants liés aux capitaux propres inscrits à notre bilan consolidé. L'augmentation des niveaux de la dette pourrait faire augmenter nos taux d'emprunt et fera augmenter les intérêts débiteurs en raison des niveaux plus élevés de la dette en cours. La hausse des intérêts débiteurs servira à réduire la charge d'impôts exigibles ou à conserver les pertes reportées en avant. Compte tenu du contexte économique actuel, nous demeurons optimistes et nous sommes d'avis que le capital sera disponible selon des modalités raisonnables et nous permettra de mettre en œuvre notre stratégie de croissance au moyen d'acquisitions. Nous croyons également qu'une tranche importante de nos acquisitions sera financée au moyen de flux de trésorerie disponibles^(B) excédentaires, ce qui diminuera le besoin en capital supplémentaire.

Nous pourrions ne pas gérer la croissance convenablement.

Notre stratégie de croissance continuera de solliciter considérablement nos ressources sur le plan de l'exploitation, de la gestion et sur le plan financier. Afin de poursuivre notre croissance, nous pourrions devoir recruter du personnel administratif et du personnel de gestion ou d'autres domaines et effectuer des investissements additionnels dans les activités d'exploitation et les systèmes. Nous ne pouvons garantir que nous serons en mesure de trouver et de former du personnel qualifié, ou de le faire dans des délais raisonnables, ni d'accroître nos activités d'exploitation, de développer nos systèmes ou d'augmenter ou de remplacer la capacité de nos décharges de façon suffisante, et ce, dans les délais prescrits. Cependant, jusqu'à maintenant, nous avons réussi à gérer notre croissance et la sollicitation de nos ressources tant sur le plan de l'exploitation et de la gestion que sur le plan financier. Nous sommes convaincus que nous pourrions continuer à gérer notre croissance au fur et à mesure que nos besoins en matière de ressources sur le plan de l'exploitation, de la gestion et sur le plan financier augmenteront. Aujourd'hui, nous considérons le risque lié à la gestion de notre croissance comme étant faible.

Nous pourrions perdre des contrats en raison d'appels d'offres ou de résiliation anticipée.

Nous tirons une partie de nos produits de contrats municipaux qui nécessitent la présentation d'appels d'offres de fournisseurs de services potentiels. Bien que nous ayons l'intention de continuer de présenter des appels d'offres pour obtenir des contrats municipaux et de présenter de nouveaux appels d'offres pour nos contrats municipaux existants, nous pourrions ne pas obtenir ou conserver ces contrats. De plus, nous pourrions ne pas être en mesure de respecter les exigences de cautionnement liées aux contrats municipaux, ou de les respecter à un coût raisonnable. Ces exigences pourraient limiter notre capacité à obtenir certains contrats municipaux ou favoriser certains de nos concurrents.

Nous tirons également une partie de nos produits de contrats non municipaux qui ont généralement une durée de trois à cinq ans. Certains de ces contrats permettent à nos clients de les résilier avant la fin de la durée prévue du contrat. L'incapacité de compenser dans un délai raisonnable les produits tirés de contrats par appels d'offres infructueux ou de contrats résiliés ou non renouvelés pourrait se traduire par une diminution des produits d'exploitation et du bénéfice. La perte de contrats pourrait également causer la désuétude de certaines immobilisations avant la fin de leur durée de vie utile. Nous pourrions être obligés de vendre les actifs sur le marché libre à des prix qui diffèrent des montants inscrits, ce qui pourrait entraîner des gains ou des pertes importants à la cession de l'actif. Toutefois, comme nous exerçons nos activités dans diverses régions du Canada et des États-Unis, le rythme d'obtention de nouveaux contrats a généralement été plus élevé que celui de la perte de contrats. Par conséquent, par le passé, notre croissance interne a été positive et nous prévoyons que cette tendance se maintiendra.

Nous dépendons de clients qui sont des entreprises de services d'élimination sur le site de nos décharges et nous ne pouvons garantir que nous poursuivrons ces relations d'affaires ou que nous continuerons à fournir des services aux conditions actuelles.

L'exploitation et la gestion d'une décharge demandent un volume important de capitaux et exigent généralement des garanties de bonne exécution et des lettres de crédit afin de garantir le rendement et les obligations financières. Par conséquent, il est nécessaire de recevoir un volume de déchets stable au cours de la durée de vie de la décharge pour assurer la rentabilité des activités d'exploitation. La perte d'une entreprise de services d'élimination pourrait diminuer nos produits et notre rentabilité. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, environ 54,2 % du tonnage total reçu à nos décharges provenait de l'élimination de déchets reçus de clients qui sont des entreprises de services d'élimination. Ainsi, nous dépendons du maintien de la relation avec certaines entreprises de services d'élimination sur le site de nos décharges pour que nous puissions préserver la rentabilité de l'exploitation de nos décharges.

Nous ne pouvons garantir que nous maintiendrons notre relation avec une entreprise de services d'élimination en particulier, ou que nous continuerons à lui fournir des services, aux conditions actuelles. En outre, nous ne pouvons garantir qu'une entreprise de services d'élimination continuera d'utiliser nos sites et de payer un tarif de déversement acceptable qui génère des marges que nous considérons comme étant acceptables. Des diminutions pourraient découler de l'ouverture de nouvelles décharges, du non-renouvellement de contrats conclus avec nos clients existants qui sont des entreprises de services d'élimination, de la baisse du volume de déchets ou de notre incapacité à augmenter notre tarif de déversement proportionnellement à la hausse des coûts liés à l'exploitation. De plus, les nouveaux contrats de services d'élimination des déchets que nous avons conclus pourraient ne pas contenir les mêmes modalités que celles des ententes actuelles conclues avec les clients existants, ce qui pourrait causer une baisse des produits et de la rentabilité. Nous avons réussi à maintenir nos relations avec nos clients qui sont des entreprises de services d'élimination de déchets et nous sommes conscients de la proximité géographique entre nos décharges et les autres sites d'enfouissement ainsi que des pressions exercées par la concurrence et du contexte économique dans chaque marché. Bien que la composition de notre groupe de clients externes continue d'évoluer, nous n'avons pas connu de baisse de volumes assez considérable pour que nous remettions en question la viabilité de l'exploitation et la viabilité financière de nos décharges. Dans notre secteur du nord-est des États-Unis, le ralentissement économique s'est traduit par la diminution des volumes de nos décharges et nous a obligés à assumer des coûts que nous n'aurions pas eu à assumer autrement pour maintenir et recevoir nos volumes. Même si cette situation demeure problématique étant donné le contexte économique actuel, nous avons constaté la stabilisation des volumes en 2009 et nous sommes confiants que le rythme de la reprise économique s'accélénera. Comme nous l'avons mentionné précédemment, un de nos objectifs consiste à optimiser le groupe d'actifs dans ce secteur tout en réduisant la dépendance envers les volumes provenant de tiers.

Nos activités d'exploitation exercées au Canada et aux États-Unis sont concentrées géographiquement et influencées par les économies locales, la réglementation et les variations saisonnières.

Nos activités d'exploitation exercées au Canada se concentrent dans 20 marchés dans les provinces de la Colombie-Britannique, d'Alberta, du Manitoba, d'Ontario et du Québec et sont influencées par les économies locales, la réglementation et les variations saisonnières liées à ces marchés. Nos activités d'exploitation exercées aux États-Unis se concentrent géographiquement dans les secteurs du nord-est et du sud des États-Unis et sont influencées par les économies locales, la réglementation et les variations saisonnières liées à ces régions. Nous exerçons nos activités d'exploitation dans les dix états suivants : le Texas, l'Arkansas, le Missouri, l'Oklahoma, la Louisiane, le Mississippi, l'état de New York, le New Jersey, la Pennsylvanie, le Maryland et le district fédéral de Columbia.

Les services fournis au Texas ont contribué pour plus de 31,8 % des produits tirés de nos activités d'exploitation aux États-Unis en 2008 et pour plus de 32,6 %, en 2009. Les services fournis dans l'état de New York ont représenté plus de 41,0 % des produits tirés de nos activités d'exploitation aux États-Unis en 2008 et pour plus de 38,7 %, en 2009. Par conséquent, le repli de l'économie au Texas et dans l'état de New York ainsi que d'autres facteurs ayant une incidence sur ces états, tels que la réglementation établie par les états pour le secteur de la gestion des déchets solides non dangereux et les conditions météorologiques difficiles, pourraient avoir une incidence défavorable sur l'entreprise, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

De plus, la nature saisonnière des activités pourrait avoir une incidence temporaire sur nos produits et nos charges. En règle générale, nous recevons un volume de déchets de débris de construction moins élevé pendant les mois d'hiver, lorsque le secteur de la construction est moins actif. Les chutes de neige fréquentes ou abondantes ainsi que les tempêtes de verglas peuvent également avoir une incidence sur nos produits, principalement ceux tirés des activités liées aux stations de transfert et à l'exploitation des décharges, lesquelles dépendent des volumes, et sur la productivité des activités de collecte des déchets. Des pluies plus abondantes que la normale et des tempêtes de pluie plus fréquentes sur une période allant de 30 à 90 jours peuvent exercer des pressions accrues sur le secteur de la construction en diminuant les volumes de déchets gérés par nos décharges.

Récemment, notre secteur du nord-est des États-Unis a subi l'incidence du ralentissement économique. Même si cette situation demeure problématique étant donné le contexte économique actuel, nous avons constaté la stabilisation des volumes en 2009 et nous sommes confiants que le rythme de la reprise économique s'accélénera. Comme nous l'avons mentionné précédemment, un de nos objectifs consiste à optimiser le groupe d'actifs dans ce secteur tout en réduisant la dépendance envers les volumes provenant de tiers.

Les produits liés aux contrats municipaux conclus avec la Ville de New York représentent 4,3 % des produits tirés de nos activités d'exploitation exercées aux États-Unis en 2009. La résiliation, la modification ou le non-renouvellement de ces contrats pourraient avoir une incidence défavorable marquée sur l'entreprise, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

En 2008, les contrats municipaux conclus avec la Ville de New York comptaient pour 4,4 % de nos produits et pour 4,3 %, en 2009. Le 1^{er} novembre 2008, deux de ces contrats ont été renouvelés pour trois ans par la Ville de New York et comportent deux options de renouvellement de un an, au gré de la Ville. Le dernier des trois contrats a été renouvelé en février 2010 pour trois ans et comporte deux options de renouvellement de un an, au gré de la Ville. Les contrats conclus avec la Ville de New York peuvent être résiliés par cette dernière à la suite d'un préavis de dix jours. Si ces contrats sont résiliés ou s'ils ne sont pas renouvelés, nous pourrions ne pas être en mesure de remplacer les pertes de produits qui en résulteraient. De telles pertes pourraient avoir une incidence défavorable marquée sur l'entreprise, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

En outre, en 2002, la Ville de New York a annoncé qu'elle apporterait des changements à son programme de gestion des déchets solides qui pourraient inclure la réduction ou la suppression de son recours aux stations de transfert privées, telles que celles que nous exploitons dans la Ville de New York. Même s'il s'agit d'un plan préliminaire ayant déjà subi des modifications importantes, la Ville de New York a toujours l'intention d'apporter d'importants changements au système de transfert et d'élimination des déchets municipaux. Depuis l'annonce en 2002, la Ville de New York a demandé à recevoir des offres proposant des méthodes différentes pour la gestion des déchets municipaux. Nous avons présenté des offres comme la Ville l'a demandé et nous continuerons à le faire jusqu'à ce qu'elle décide du programme final et des fournisseurs. Si la Ville apporte des changements au système, il se peut que nos contrats existants conclus avec la Ville soient modifiés, résiliés ou qu'ils ne soient pas renouvelés.

Nous demeurons prudents dans nos communications avec les représentants de la Ville pour assurer que nous continuons de répondre à ses besoins et de respecter les modalités des contrats que nous exécutons. À notre avis, nous disposons des employés appropriés pour continuer à fournir les services demandés et nous ne voyons aucun obstacle qui pourrait démontrer le contraire.

Certains de nos employés sont couverts par les conventions collectives et les efforts déployés par les syndicats en vue de renégocier ces conventions ou de réunir nos employés pourraient détourner l'attention que la direction accorde aux activités ou faire augmenter les coûts liés à l'exploitation.

Au 31 décembre 2009, environ 590, ou 21 %, de nos employés aux États-Unis étaient couverts par les conventions collectives négociées par six syndicats différents. Parmi ces employés syndiqués, environ 250 sont représentés par Waste Material, Recycling and General Industrial Laborers, Local 108, en vertu d'une convention qui expire le 28 février 2010. Au 31 décembre 2009, environ 600, ou 42 %, des employés au Canada étaient couverts par des conventions collectives dont la durée prévue varie entre trois et cinq ans, à l'exception d'une convention qui comporte une option de renouvellement de un an. Ces conventions collectives expirent au cours de 2011.

La négociation ou la renégociation de ces conventions pourrait détourner l'attention que la direction accorde à nos activités et les modalités de toute convention pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités. Si nous ne pouvons négocier de conventions collectives acceptables, nous pourrions devoir patienter pendant des périodes de réflexion, lesquelles sont souvent suivies d'arrêts de travail initiés par les syndicats, dont des grèves. Selon nous, nous avons de bonnes relations avec nos syndicats et nous avons réussi par le passé à négocier des conventions qui ne limitent pas notre capacité à gérer notre entreprise et qui ne nous imposent pas de coûts déraisonnables. Nous demeurons confiants que nous pouvons continuer de réussir à négocier des conventions collectives efficacement sans entraîner de coûts déraisonnables.

La variation des coûts du carburant a une incidence sur nos charges d'exploitation et nous pourrions ne pas être en mesure de contrebalancer entièrement la hausse des coûts du carburant diesel au moyen de surcharges liées au carburant.

Le prix du carburant diesel est imprévisible et varie en fonction d'événements hors de notre contrôle, notamment l'évolution de la situation géopolitique, l'offre et la demande de pétrole et de gaz, les mesures entreprises par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et par les autres producteurs de pétrole et de gaz, la guerre et l'agitation politique dans les pays producteurs de pétrole, les contextes de production régionaux et les inquiétudes entourant l'environnement. Nous avons besoin d'une quantité de carburant considérable pour exploiter nos camions de collecte et de transfert et toute hausse des prix fera augmenter nos charges d'exploitation et pourrait avoir une incidence négative sur notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie consolidés. De temps à autre, conformément aux modalités de la plupart des contrats conclus avec nos clients, nous tentons de contrebalancer la hausse des coûts du carburant au moyen de surcharges liées au carburant. Toutefois, nous pourrions ne pas être en mesure de transférer la totalité de la hausse des prix du carburant en raison des modalités de certains contrats conclus avec nos clients et des conditions du marché. Nous avons conclu une série d'ententes de couverture liées au carburant au Canada et aux États-Unis en vue de réduire notre exposition à la variation des prix du carburant diesel et des coûts liés à l'exploitation. Bien que nous ayons réussi dans une certaine mesure à récupérer la hausse des prix du carburant diesel auprès de notre clientèle, certains contrats et certains coûts d'exploitation établis ne nous permettent pas de transférer l'augmentation des coûts du carburant diesel. Par conséquent, la conclusion d'ententes de couverture liées au carburant qui contrebalancent efficacement la hausse des coûts du carburant diesel pour lesquels le recouvrement est limité nous permettent de gérer la variation des coûts liés à l'exploitation. Nous restons convaincus que nous pouvons continuer de transférer l'augmentation des coûts du carburant diesel ou de conclure des ententes de couverture liées au carburant pour réduire notre exposition à la variation des coûts liés à l'exploitation découlant de la fluctuation des prix du carburant diesel.

Nous dépendons des membres de notre équipe de direction et, si nous ne pouvons pas les retenir, nos résultats d'exploitation pourraient en souffrir.

Nos réussites futures dépendront, entre autres, de notre capacité à retenir les services des membres de la direction et à engager d'autres employés hautement qualifiés à tous les niveaux de l'entreprise. Nous sommes en concurrence avec d'autres employeurs potentiels pour l'embauche d'employés et nous pourrions ne pas réussir à engager de dirigeants et d'autres employés dont nous avons besoin ou à retenir leurs services. La perte des services de dirigeants ou d'employés clés, ou l'incapacité à engager de telles personnes, pourrait nuire aux activités de l'entreprise et à sa croissance. Selon nous, nous avons de bonnes relations avec notre direction et ses équipes et nous donnons à chacun l'occasion de participer à la réussite de l'entreprise. Les régimes de rémunération que nous offrons sont structurés de manière à assurer une rémunération concurrentielle et nous donnons régulièrement de la rétroaction et du soutien à nos gestionnaires, ainsi qu'à d'autres employés, pour assurer qu'ils disposent des outils appropriés pour bien accomplir leurs fonctions. Nous demeurons confiants que nous pouvons attirer et retenir des employés de grand talent sans nuire à nos résultats d'exploitation et sans qu'ils subissent une incidence importante.

Nous pourrions comptabiliser des charges importantes en déduction de notre bénéfice en raison de différents événements qui pourraient entraîner la dépréciation de nos actifs.

Conformément aux PCGR des États-Unis, nous capitalisons certaines dépenses et avances liées aux projets d'aménagement et d'expansion de sites d'élimination. Les événements qui pourraient, dans certaines circonstances, entraîner une dépréciation incluent, sans s'y limiter : la fermeture d'une installation, l'arrêt des activités d'exploitation ou l'abandon de projets d'aménagement ou la non-obtention d'un permis d'expansion. Si nous déterminons qu'un projet d'aménagement ou d'expansion s'est déprécié, nous porterons en réduction du bénéfice toute dépense ou avance capitalisée non amortie liée à ce type d'installations ou de projets, moins toute tranche des coûts capitalisés que nous considérons comme étant recouvrable au moyen d'une vente ou d'une autre façon. En outre, notre bilan consolidé comprend un montant important au titre de l'écart d'acquisition, lequel doit subir un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment advenant certains événements déclencheurs. Nous pourrions devoir inscrire des charges en déduction du bénéfice, si nous déterminons que certains événements (tels que le récent ralentissement économique qui a touché le marché des marchandises recyclées) pourraient éventuellement faire en sorte que la valeur comptable de nos actifs devienne plus élevée que leur juste valeur, ce qui entraînerait une diminution de l'écart d'acquisition. Ce type de charges pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos résultats d'exploitation. Jusqu'à maintenant, nous avons réussi l'aménagement et l'expansion de nos décharges ainsi que les projets connexes. De temps à autre, nous passerons en charges certains montants capitalisés, toutefois ces montants n'ont jamais été considérables. Au quatrième trimestre de 2008, avant le test de dépréciation annuel, nous avons soumis l'écart d'acquisition attribuable au secteur du nord-est des États-Unis à un test de dépréciation. Ce test a permis de conclure que l'écart d'acquisition n'avait pas subi de dépréciation. Nous demeurons confiants que des signes de stabilisation économique se sont manifestés et continueront de le faire et nous ne prévoyons aucune dépréciation à court terme qui entraînerait une charge importante à inscrire dans nos résultats.

Nous ne pouvons garantir que notre couverture d'assurance sera suffisante pour couvrir toutes les pertes que nous pourrions enregistrer ou que les réclamations que nous pourrions recevoir.

Nous cherchons à obtenir et à maintenir, en tout temps, une couverture d'assurance en ce qui concerne nos responsabilités éventuelles et la perte de valeur accidentelle de nos actifs relativement aux risques, selon des montants, auprès d'assureurs et selon des modalités que nous considérons appropriés, en tenant compte de tous les facteurs pertinents, y compris les pratiques des propriétaires d'actifs similaires qui exercent des activités semblables. Cependant, les risques ne sont pas tous couverts par la couverture d'assurance et nous ne pouvons garantir que l'assurance sera disponible de façon continue ni qu'il sera économiquement possible de la contracter ou que les montants de l'assurance seront suffisants pour couvrir les pertes et les réclamations qui pourraient survenir relativement à nos actifs ou à nos activités. Nous avons réussi à obtenir une assurance à des taux commercialement raisonnables et selon des modalités qui ont suffi à couvrir les principales pertes et réclamations liées à nos activités d'exploitation. Nous n'avons pas connaissance d'une insuffisance actuelle ou éventuelle de notre couverture d'assurance et nous ne voyons aucun signe à cet effet.

Les autorités gouvernementales pourraient adopter des règlements sur les changements climatiques qui pourraient faire augmenter les coûts liés à l'exploitation.

Les groupes de protection de l'environnement et les organismes de réglementation au Canada et aux États-Unis concentrent de plus en plus leur attention sur les émissions de gaz à effet de serre et sur le rôle qu'elles pourraient jouer en ce qui a trait aux changements climatiques. En conséquence, les gouvernements ont commencé à élaborer et à appliquer, et devraient continuer à le faire, des lois et des règlements qui exigent la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ou qui sont élaborés à cet effet. L'adoption de tels lois et règlements, y compris l'attribution par vente aux enchères (pour certaines émissions de gaz à effet de serre), et l'imposition d'amendes, de taxes ou d'autres coûts pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités de collecte et d'élimination des déchets. Par exemple, les autorités juridiques de certaines régions dans lesquelles nous exerçons nos activités d'exploitation songent à élaborer des règlements pour la lutte contre la pollution atmosphérique plus sévères que les exigences actuelles. L'évolution des règlements environnementaux pourrait nous obliger à prendre un certain nombre de mesures, notamment l'achat de droits d'émissions de gaz à effet de serre ou l'installation de technologie de contrôle de la pollution de l'air additionnelle et pourrait diminuer la rentabilité de nos activités d'exploitation, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur nos résultats d'exploitation. Bien que les autorités gouvernementales puissent adopter des règlements qui font augmenter nos coûts liés à l'exploitation, il est peu probable que nous soyons les seuls à connaître une hausse des coûts liés à l'exploitation. Par conséquent, il est probable que toutes les entreprises de gestion des déchets et entreprises qui participent à cette activité soient assujetties aux mêmes règlements gouvernementaux, ce qui fait en sorte qu'aucune entreprise en particulier ne sera plus avantagée ou désavantagée qu'une autre. De plus, nous pourrions avoir l'occasion de recevoir des crédits environnementaux pour nos installations qui transforment le gaz méthane en énergie. Nous demeurons confiants que nous pourrions récupérer l'augmentation des coûts liés à l'exploitation advenant une modification des règlements qui entraînerait une telle hausse.

Notre entreprise est soumise à un niveau de concurrence élevé, ce qui pourrait diminuer notre rentabilité ou limiter notre potentiel de croissance.

Le secteur de la gestion des déchets en Amérique du Nord est très concurrentiel. Plusieurs de nos concurrents sont plus imposants que nous et nous faisons également face à de nombreux concurrents à l'échelle locale et régionale. Quelques-uns de nos concurrents exercent des activités d'exploitation beaucoup plus volumineuses que les nôtres, possèdent des ressources financières supérieures aux nôtres, constituent une marque mieux reconnue et sont en mesure d'offrir leurs services à un prix moindre, ou sont prêts à le faire. Puisque les entreprises peuvent intégrer le segment de la collecte des déchets du secteur de la gestion des déchets avec très peu de capital et d'expertise technique, il y a un grand nombre d'entreprises de collecte des déchets dans ce secteur à l'échelle locale et régionale. Ces entreprises nous font concurrence dans les marchés et les régions que nous desservons actuellement.

Une concurrence semblable pourrait exister dans chaque région ou marché où nous pourrions tenter d'accroître nos activités dans le futur. En plus des entreprises nationales et régionales et des nombreuses entreprises locales, nous devons faire face, dans certains marchés, à la concurrence provenant des municipalités qui gèrent des activités de collecte et d'élimination des déchets. Ces municipalités pourraient bénéficier de certains avantages financiers en raison des frais d'utilisateurs et frais semblables, des recettes fiscales, du financement exonéré d'impôt et d'un certain contrôle des volumes de déchets collectés et éliminés dans la région où s'appliquent leurs règlements.

Dans chaque marché où nous exploitons une décharge, nous faisons concurrence à d'autres entreprises pour fournir des services dans le segment des déchets solides, où la concurrence repose sur les frais d'élimination ou les redevances de déversement, l'emplacement géographique et la qualité des activités d'exploitation. Notre capacité à obtenir des contrats liés aux déchets solides pour nos décharges peut être limitée par le fait que certaines des principales entreprises de services de collecte exploitent également des décharges auxquelles elles envoient leurs déchets. Dans les marchés où nous n'exploitons pas de décharge, nos activités de collecte pourraient s'effectuer de façon désavantageuse par rapport à nos concurrents dont les activités sont entièrement intégrées. Dans les marchés où ne nous pouvons pas intégrer verticalement un groupe d'actifs, ou dans ceux où nous ne l'avons pas encore fait, nous nous efforçons de devenir plus influents. En règle générale, nous sommes la première, la deuxième ou la troisième entreprise en importance dans chaque marché où nous exerçons des activités. Nous considérons que le risque lié à la rentabilité et à la croissance est faible.

L'intensification des efforts de la part des provinces, des états et des municipalités visant à réduire l'enfouissement de déchets pourrait entraîner la diminution de la capacité d'exploitation de nos décharges ou nous obliger à demander des tarifs moins élevés.

Les provinces, les états et les municipalités ont appuyé de façon de plus en plus marquée les solutions ou les restrictions suivantes pour les décharges existantes :

- Réduction des déchets à la source, notamment par le recyclage et le compostage;
- Interdiction de l'enfouissement de certains types de déchets dans les décharges;
- Imposition d'une limite quant à la capacité de la décharge.

Plusieurs provinces et états ont adopté des lois relatives à l'élimination des déchets, ou considèrent actuellement leur adoption ou l'ont considérée par le passé, qui concernent notamment les points suivants :

- L'exigence du recours à la planification de la gestion des déchets, au compostage, au recyclage ou aux autres programmes visant à réduire la quantité de déchets enfouis dans les décharges pour les pays, les régions, les villes et les municipalités faisant partie du territoire où s'appliquent leurs lois;
- L'interdiction d'éliminer les résidus de jardin, les pneus et d'autres matériaux dans les décharges.

Ces tendances pourraient réduire le volume de déchets éliminés dans les décharges dans certaines zones, ce qui pourrait amener nos décharges à réduire leur capacité ou nous obliger à demander des prix moins élevés pour les services d'élimination en décharge. Bien qu'une réduction du volume de déchets éliminés dans les décharges pourrait survenir en raison de divers projets de réduction des déchets, nous espérons créer un partenariat avec les provinces, états et municipalités dans lesquels nous exerçons nos activités en vue de faire partie de leurs solutions en matière de réduction des déchets. De plus, même si les volumes des décharges pourraient diminuer en raison des projets de réduction des déchets efficaces donnant lieu à une surcapacité sur le marché, dans les marchés où il n'existe aucun autre moyen à disposer des déchets ou de le faire à des coûts abordables, les tarifs demandés par les décharges pourraient en fait augmenter. Notre exploitation fondée sur une gamme d'actifs intégrée verticalement nous permet de mettre en œuvre des stratégies dans chaque marché, ce qui pourrait inclure, sans s'y limiter, des stratégies visant à conserver ou à faire croître la part de marché ou les marges d'exploitation. Nous considérons que ce risque n'est pas important à court terme et qu'il pourrait mettre des années à prendre davantage d'importance.

Nous établissons régulièrement des estimations et des hypothèses comptables. Si elles s'avèrent incorrectes, des ajustements ultérieurs pourraient nous obliger à retraiter nos états financiers historiques.

Nous établissons des estimations et des hypothèses comptables dans le cours normal de nos activités. Ces estimations et hypothèses comptables auront une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés à la date des états financiers et sur les montants des résultats d'exploitation présentés au cours des périodes visées. En outre, nous interprétons les règles comptables en vigueur à la date de nos états financiers lorsque les règles comptables ne sont pas propres à un événement ou à une opération donnée. Si les estimations sous-jacentes sont incorrectes, ou si nos vérificateurs ou les organismes de réglementation interprètent notre application des règles comptables différemment par la suite, des ajustements ultérieurs pourraient avoir un effet défavorable important sur nos résultats d'exploitation pour la période ou les périodes où le changement est désigné. Nous demeurons prudents dans notre examen des règles et règlements comptables. Nous travaillons avec nos vérificateurs en ce qui concerne toutes les questions comptables importantes et effectuons divers examens à l'interne, en plus d'appliquer diverses procédures à l'interne en vue de demeurer conformes aux règles et règlements.

L'adoption de nouvelles normes ou interprétations comptables pourrait nuire à nos résultats financiers.

Notre application des modifications de règles et d'interprétations comptables et notre conformité à ces modifications pourraient nuire à nos résultats d'exploitation ou causer des fluctuations imprévues de nos résultats au cours de périodes futures. Les règles comptables auxquelles nous devons nous conformer sont complexes et en constante évolution. Nous sommes d'avis que nos états financiers ont été préparés conformément aux PCGR des États-Unis; toutefois, nous ne pouvons prédire l'incidence de modifications futures des principes comptables sur nos états financiers à l'avenir.

Si nous repérons des lacunes à l'égard de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière, nous pourrions être obligés de retraiter nos états financiers historiques.

Nous pourrions être exposés à des risques en cas de lacunes dans le contrôle interne de l'information financière et dans les contrôles et procédures en matière de présentation de l'information financière. Notre conseil d'administration, en collaboration avec le comité de vérification, est chargé d'évaluer le progrès et le caractère suffisant des contrôles internes de l'information financière et des contrôles et procédures en matière de présentation de l'information financière et d'apporter les ajustements nécessaires. Toute lacune qui ne serait pas rectifiée pourrait entraîner des inexactitudes dans nos états financiers ainsi que l'obligation éventuelle de redresser ou de retraiter nos états financiers historiques, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur nos activités. Il nous est impossible de prédire l'incidence que pourrait avoir une lacune dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière sur nos états financiers.

Questions environnementales

Législation et réglementation gouvernementales

Nous sommes assujettis à un cadre législatif et réglementaire très élaboré qui peut limiter nos activités ou accroître nos charges d'exploitation.

Notre matériel, nos installations et nos activités sont assujettis à un vaste éventail de lois et de règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et locaux en constante évolution ayant trait à la protection de l'environnement, à la santé et la sécurité, à la formation, à l'utilisation des sols, au transport et à des questions connexes. Ceux-ci incluent notamment les lois et les règlements régissant l'utilisation, le traitement, le transport, l'entreposage et l'élimination des déchets et des matières, la qualité de l'air, la qualité de l'eau, les méthodes de traitement des déchets autorisées ou prescrites et l'élimination de la contamination associée au rejet de substances dangereuses. Par ailleurs, les autorités fédérales, provinciales, étatiques et locales pourraient modifier les droits qu'elles accordent aux sociétés de gestion des déchets, et les limites qu'elles leur imposent, et ces changements pourraient limiter nos activités et notre croissance.

Le respect des exigences réglementaires est coûteux. Nous pourrions être tenus d'améliorer, de compléter ou de remplacer notre matériel et nos installations et de modifier nos activités de décharge et, si nous sommes incapables de respecter les exigences réglementaires applicables, nous pourrions être tenus de fermer des décharges. Nous pourrions ne pas être en mesure de compenser les coûts engagés pour nous conformer à ces exigences. Par ailleurs, les modifications réglementaires environnementales ou l'incapacité d'obtenir des prolongations de la durée de vie d'une décharge pourraient accroître les charges à payer ou accélérer leur paiement ou celui des dépenses liées à la fermeture et à la surveillance d'après-fermeture d'installations et nous obliger à dépenser des sommes en plus de celles qui sont actuellement engagées.

Une abondante réglementation régit la conception, l'exploitation et la fermeture des décharges. Par exemple, en octobre 1991, l'Environmental Protection Agency des États-Unis (l'« EPA ») a établi des exigences fédérales minimales pour les décharges de déchets solides, en application du sous-titre D de la loi fédérale des États-Unis intitulée Resource Conservation and Recovery Act of 1976, dans sa version modifiée. Si nous ne respectons pas les règlements du sous-titre D, nous pourrions être tenus d'enquêter ou d'apporter des mesures correctives, de suspendre des activités ou de fermer une décharge temporairement ou en permanence, ou de payer des amendes. Qui plus est, si les organismes de réglementation ne font pas appliquer les règlements du sous-titre D de manière vigoureuse ou systématique, les concurrents dont les installations ne respectent pas les règlements relatifs au sous-titre D ou les règlements équivalents adoptés par les États pourraient bénéficier d'un avantage sur nous. Toute obligation financière nous incombant en cas de non-respect des règlements du sous-titre D pourrait nuire à nos activités et à nos résultats.

Certaines de nos activités d'élimination des déchets nécessitent des déplacements entre des États, des provinces et des comtés ainsi qu'entre le Canada et les États-Unis. À l'avenir, nos activités de collecte, de transfert et de décharge pourraient être touchées par la législation fédérale américaine proposée sur les expéditions de déchets inter-États. Une telle législation fédérale pourrait empêcher ou limiter l'élimination des déchets à l'extérieur de l'État d'origine (notamment en provenance du Canada) et pourrait exiger que les États, dans certaines circonstances, réduisent la quantité de déchets exportés vers d'autres États. L'adoption de cette législation ou d'une législation semblable dans des États où nous exploitons notamment des décharges recevant une part importante de déchets provenant d'autres États pourrait avoir une incidence défavorable sur nos résultats d'exploitation. De plus, nous estimons que plusieurs États ont proposé ou ont envisagé d'adopter des législations régissant le transport inter-États et l'élimination de déchets dans les décharges des États.

Certaines activités de collecte, de transfert et de décharge pourraient également être touchées par la législation sur le contrôle des transferts de déchets. Certains États et gouvernements locaux pourraient adopter des lois ou des ordonnances visant à assurer l'acheminement des déchets produits dans leur territoire vers une installation d'élimination ou de traitement déterminée. Si cette législation ou une législation semblable était adoptée, des États ou des gouvernements locaux pourraient limiter ou empêcher l'élimination ou le traitement de déchets dans les stations de transfert ou les décharges ou dans les décharges de tiers que nous utilisons.

En 1996, le Conseil de la Ville de New York a adopté le règlement municipal 42, qui interdit la collecte, l'élimination ou le transfert de déchets commerciaux et industriels à quiconque ne détient pas un permis délivré par la Business Integrity Commission de la Ville de New York, anciennement la Trade Waste Commission (la « Business Integrity Commission »), et qui oblige les titulaires de licence à obtenir l'autorisation de la Business Integrity Commission pour tout projet d'acquisition ou de regroupement d'entreprises dans la Ville de New York. L'imposition d'un examen par la Business Integrity Commission pourrait retarder nos acquisitions dans la Ville de New York et, de ce fait, limiter notre capacité d'élargir nos activités dans cette région.

De temps à autre, les autorités provinciales, étatiques et locales examinent aux fins d'adoption et adoptent parfois des lois ou des règlements imposant des redevances ou d'autres frais sur l'élimination des déchets dans les décharges. Si des redevances supplémentaires étaient imposées dans des États où nous exerçons nos activités et que nous n'étions pas en mesure de faire payer ces redevances par nos clients, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur nos résultats d'exploitation.

Nous devons respecter les exigences de la législation fédérale, provinciale et étatique en matière de santé et de sécurité des travailleurs. Ces exigences peuvent être rigoureuses et, au Canada, elles prévoient que quiconque dirige l'accomplissement d'un travail ou l'exécution d'une tâche (ou est habilité à le faire) doit prendre les mesures voulues pour éviter qu'il n'en résulte des blessures corporelles. Le non-respect de ces exigences pourrait donner lieu à une procédure criminelle ou quasi criminelle et à des pénalités connexes.

Les incidences sur les activités et la situation financière abordées ci-dessus qui sont liées au respect des lois, de la réglementation et de leurs modifications auxquelles nous sommes assujettis pourraient nous obliger à faire des dépenses importantes ou à modifier la façon dont nous exerçons nos activités, et pourraient avoir une incidence défavorable sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Réglementation et litiges environnementaux

Nous pourrions faire l'objet de poursuites en cas de non-respect des lois environnementales, ainsi que de poursuites au civil de la part de personnes alléguant avoir subi un préjudice en conséquence de la contamination, d'odeurs et d'autres émissions dans l'environnement ainsi que d'autres questions environnementales (notamment les actes ou omissions de ses prédécesseurs) dont l'entreprise pourrait être tenue responsable. Nos permis d'exploitation pourraient également faire l'objet de contestations devant les tribunaux.

Les sociétés de gestion de déchets solides sont souvent soumises au contrôle étroit des organismes de réglementation fédéraux, provinciaux, étatiques et locaux, ainsi qu'à la surveillance serrée de simples citoyens, et elles pourraient faire l'objet de poursuites administratives ou juridiques, notamment des poursuites en ce qui a trait au respect des lois environnementales et des lois municipales sur l'utilisation du sol.

En général, les lois environnementales autorisent les organismes de réglementation fédéraux, provinciaux, étatiques ou locaux en matière d'environnement et les procureurs généraux (et, dans certains cas, de simples citoyens) à intenter des poursuites administratives ou judiciaires pour infraction aux lois environnementales ou à annuler ou à refuser le renouvellement d'un permis. Les sanctions pour de telles violations pourraient inclure, entre autres, les sanctions pécuniaires civiles ou criminelles, les peines d'emprisonnement, la suspension ou la révocation du permis et les injonctions. Ces organismes et les procureurs généraux pourraient également tenter de révoquer ou de refuser le renouvellement de notre permis d'exploitation, de nos franchises ou de nos licences pour violation réelle ou présumée des lois ou de la réglementation environnementales. Dans certaines circonstances, les citoyens sont également autorisés à intenter des actions en justice pour faire appliquer les lois, la réglementation ou les permis sur le plan de l'environnement dans le cadre desquels nous exerçons nos activités et à faire imposer des amendes. Les propriétaires fonciers environnants ou des collectivités pourraient également faire valoir leurs droits au titre de dommages à l'environnement, d'un préjudice personnel ou de dommages matériels relatifs à nos activités.

Nous avons reçu à l'occasion et pourrions recevoir dans le cours normal de nos activités des contraventions ou des avis des autorités gouvernementales alléguant que nos activités ne sont pas conformes à nos permis ou à des lois ou des règlements sur l'environnement ou sur l'utilisation des sols. Nous nous efforçons généralement de collaborer avec les autorités compétentes et les citoyens afin de résoudre les problèmes soulevés par ces contraventions ou avis. Cependant, nous pourrions ne pas toujours parvenir à résoudre ces questions sans recourir aux actions en justice ou à d'autres procédures officielles. Toute issue défavorable de ces actions en justice, qu'elles soient officielles ou non, pourrait entraîner une publicité négative, réduire la demande pour nos services et avoir une incidence défavorable sur nos produits d'exploitation. Un jugement important à notre encontre, la perte d'un permis important ou d'une licence importante ou l'imposition d'une amende élevée pourraient également avoir une incidence défavorable sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Le respect des exigences en matière de gestion des gaz de décharge aux termes de la Clean Air Act of 1970, dans sa version modifiée, pourrait un jour nécessiter l'installation d'un équipement dispendieux et entraîner des frais d'exploitation et d'entretien supplémentaires.

Contamination de l'environnement

Nous pourrions être tenus responsables de la contamination de l'environnement relativement à nos installations actuelles et antérieures et à des installations de tiers. Nous pourrions également faire l'objet de publicité négative si nous étions reconnus comme la source d'une contamination environnementale potentielle.

Nous pourrions être tenus responsables envers les gouvernements fédéraux, provinciaux ou étatiques ou d'autres personnes si des substances dangereuses (ou d'autres substances assujetties à une réglementation ou potentiellement dangereuses) contaminent ou ont contaminé nos propriétés, notamment le sol ou l'eau sous nos propriétés, ou si ces substances provenant de nos propriétés contaminent ou ont contaminé les propriétés de tiers. Nous pourrions également être tenus responsables de ce type de contamination même si celle-ci ne résulte pas de nos activités ou s'est produite avant que nous ne soyons devenus propriétaires de ces propriétés ou ne les ayons exploitées. Nous pourrions également être tenus responsables de la contamination de l'environnement dans des propriétés où nous avons transporté de telles substances ou avons fait transporter, traiter ou éliminer de telles substances. Certaines lois environnementales imposent une responsabilité solidaire stricte pour ce qui est de la contamination de l'environnement, ce qui veut dire que nous pourrions avoir à payer tous les dommages-intérêts recouvrables, même si nous n'avons pas provoqué ni autorisé les circonstances ayant donné lieu aux dommages-intérêts. Qui plus est, bon nombre de substances sont qualifiées de « dangereuses » aux termes de diverses lois environnementales et leur présence, même en quantité infime, pourrait entraîner une responsabilité importante. Même si nous pourrions réclamer à des tiers une contribution à ces dépenses, nous pourrions ne pas être en mesure d'identifier les autres responsables et de les contraindre à contribuer à ces dépenses, ou ces personnes pourraient être insolvables ou ne pas avoir les moyens de faire une contribution. L'éventualité que nous soyons tenus responsables et que nous ne parvenions pas à trouver les tiers que nous pourrions contraindre à contribuer à nos dépenses et qui ont les moyens financiers de le faire pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

En outre, nous avons déjà acquis et pourrions encore acquérir des entreprises susceptibles d'avoir manipulé et entreposé, ou qui manipuleront ou entreposeront, dans leurs installations des substances dangereuses, comme des produits pétroliers. Ces entreprises pourraient avoir libéré des substances dans le sol ou les eaux souterraines. Elles pourraient également avoir transporté ou éliminé des substances ou avoir fait transporter, éliminer ou traiter des substances dans d'autres installations, où des substances ont été déversées dans le sol ou les eaux souterraines. Selon la nature de l'acquisition de ces entreprises et d'autres facteurs, nous pourrions être tenus responsables du coût de nettoyage de toute contamination et d'autres dommages dont les entreprises acquises sont responsables. Les engagements d'indemnisation et les garanties que nous avons obtenus ou obtenons dans le cadre de l'acquisition de ces entreprises pourraient ne pas suffire à couvrir ces sommes en raison des limites imposées quant à la portée, au montant ou à la durée de ces engagements et garanties ou des contraintes financières de la personne qui a signé ou qui signe ces engagements ou garanties, ou pour d'autres motifs. De plus, l'assurance existante ne couvre pas les charges liées à certains sinistres environnementaux qui pourraient avoir existé avant l'ajout de la couverture.

Nous pourrions faire l'objet d'actions en justice de la part des autorités gouvernementales ou de tiers relativement à la contamination de l'environnement ou aux décharges. Toute responsabilité importante associée à la contamination de l'environnement, que ce soit envers des organismes de réglementation fédéraux, provinciaux ou étatiques ou d'autres personnes, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

La décharge Tantalos, une décharge inactive située à la décharge Seneca Meadows, a été déclarée par l'État de New York « site d'élimination inactif de déchets dangereux ». Au deuxième trimestre de 2009, le Department of Environmental Conservation (le « DEC ») a reclassé le site, déclarant qu'il ne représentait plus une menace importante pour la santé publique ni pour l'environnement. Le reclassement fait suite aux activités de restauration récemment terminées.

Risques liés aux changements climatiques

Nous jugeons être exposés à des risques réglementaires liés aux changements climatiques parce que nous exerçons nos activités dans l'un des secteurs les plus réglementés en Amérique du Nord. L'ajout de règlements resserrés quant à la gestion des gaz à effet de serre (les « GES »), particulièrement le méthane qui compose le gaz qui s'échappe des décharges, a été prévu aux États-Unis et au Canada. À notre avis, nous sommes en bonne position pour gérer ces changements sans que ces derniers aient une incidence importante sur nos activités. La gestion du gaz provenant de nos décharges fait partie intégrante de nos activités depuis plusieurs années et les taux d'amortissement de nos actifs liés aux décharges ainsi que les obligations relatives à la mise hors service d'immobilisations tiennent compte des coûts connexes nécessaires pour gérer ces gaz.

Nous prévoyons et appuyons le raffermissement des règlements liés à notre secteur d'activités et nous nous engageons à faire en sorte que nos activités respectent et, dans la mesure du possible, excèdent ces exigences. Malgré qu'il soit dispendieux de se conformer à un régime de réglementation de plus en plus restrictif, nous entreprenons de façon proactive des projets visant à gérer nos obligations en matière de GES dans le but de réduire ces coûts tout en respectant l'environnement.

Nous avons pris des mesures pour gérer les risques réglementaires et comme nous sommes l'une des principales sociétés de services environnementaux en Amérique du Nord, nous possédons une grande expérience et disposons des ressources nécessaires pour exercer nos activités dans un secteur hautement réglementé et régi par des lois strictes. En plus de respecter et d'excéder les attentes réglementaires depuis plusieurs années, nous travaillons sans relâche pour repérer les meilleures pratiques de gestion en vue de promouvoir la durabilité environnementale.

Du personnel interne et externe qualifié à l'échelle locale, régionale et nationale examine régulièrement les risques réglementaires. Cela signifie que dans toutes les collectivités dans lesquelles nous exerçons nos activités, nous en apprenons davantage au sujet des méthodes novatrices et améliorées de gestion de services en travaillant auprès d'organismes de réglementation et d'experts du secteur, afin de nous assurer que nous sommes constamment au premier plan en matière d'excellence environnementale.

Nous sommes également exposés à des risques physiques. Nous fournissons des services à divers marchés canadiens et américains et exploitons des décharges, des stations de transfert, des installations de récupération de matériaux et trois usines de conversion des gaz d'enfouissement en énergie. En outre, plusieurs de nos décharges incluent des installations de collecte et de destruction thermique du méthane, et deux installations fournissent du méthane à des tiers en vue de la conversion en électricité. Certains de ces marchés sont situés dans des régions dont l'altitude se rapproche du niveau de la mer, mais la majorité d'entre eux sont situés soit beaucoup plus haut que le niveau de la mer, soit à une altitude suffisamment supérieure au niveau de la mer pour faire en sorte qu'ils ne soient pas affectés par la variation du niveau des océans.

Nous sommes prêts à atténuer l'incidence d'éventuels événements extrêmes sur nos activités, comme ceux liés aux conditions climatiques, et avons l'habitude de prendre des mesures pour y arriver. Nous dépendons également des fournisseurs de diverses ressources comme les camions affectés à des itinéraires de collecte, le carburant et divers produits de consommation. Toute interruption extrême de l'approvisionnement de ces ressources pourrait nuire à notre capacité d'exercer nos activités de façon efficace.

Nous examinons continuellement nos risques physiques dans le cadre d'examen réguliers des activités d'exploitation par la direction, et adaptons nos processus d'exploitation à mesure que des questions sont soulevées en vue d'atténuer les éventuelles incidences de ces risques.

Nous sommes également à l'affût des attitudes et des demandes des clients, ainsi que de leur évolution, ces derniers devenant toujours plus sensibilisés et informés au sujet des enjeux environnementaux. Nous sommes d'avis que les consommateurs préfèrent travailler avec des sociétés avisées en matière d'environnement qui fournissent des services écologiques et favorisent le bien-être environnemental. Nous encourageons ces attitudes et ces convictions et, en tant que leader dans notre secteur d'activités, nous sommes bien placés pour aider nos clients à poser des gestes bénéfiques et à s'ajuster aux changements liés à la réglementation ou aux services qui pourraient découler des initiatives en matière de changements climatiques. Nous nous engageons à continuer de repérer et d'offrir des services qui sont profitables à nos clients, tout en respectant leurs convictions en matière de changements climatiques. Nous examinons régulièrement nos activités et nos politiques en vue d'y intégrer des idées novatrices et des plans de gestion stratégique visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, tout en demeurant déterminés à offrir un service à la clientèle concurrentiel et à respecter de façon constante la réglementation et la gérance de l'environnement.

Contrôles et procédures à l'égard de l'information financière

Au 31 décembre 2009, le vice-président du conseil d'administration et président-directeur général et le directeur financier de la société ont évalué, en collaboration avec des membres de divers niveaux de la direction, les contrôles et procédures de communication de l'information de la société, ainsi que son contrôle interne à l'égard de l'information financière, et ils ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de la société sont efficaces et permettent de s'assurer que l'information importante relative à la société est présentée en conformité avec les exigences réglementaires, et que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société est efficace et permet d'obtenir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis conformément aux PCGR.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009, aucun changement concernant le contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière n'a eu, ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Normes internationales d'information financière (« IFRS »)

Le 13 février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada (le « CNC ») a confirmé que le passage aux IFRS prendra effet pour les états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. Bien que nous ayons l'obligation continue de présenter nos résultats financiers conformément aux PCGR du Canada, cette obligation cessera à compter du 31 décembre 2010. Par conséquent, nous ne serons pas tenus de nous conformer aux IFRS puisque nous avons choisi de présenter nos résultats financiers continus conformément aux PCGR des États-Unis.

Définitions du BAIIA ajusté et des flux de trésorerie disponibles

^(A) Tout renvoi à l'expression « BAIIA ajusté » dans le présent rapport de gestion désigne le bénéfice avant les charges d'exploitation et les frais de vente, généraux et administratifs, exclusion faite de certains frais de vente, généraux et administratifs hors exploitation ou non récurrents, dans l'état consolidé des résultats et du résultat étendu. Le BAIIA ajusté exclut certains ou l'ensemble des éléments suivants : « certains frais de vente, généraux et administratifs », l'« amortissement », « le gain net ou la perte nette à la cession d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges », les « intérêts sur la dette à long terme », les « frais de financement », « le gain net ou la perte nette de change », « le gain net ou la perte nette sur les instruments financiers », les « coûts liés à la conversion », les « autres charges » et les « impôts sur les bénéfices ». Le BAIIA ajusté est une expression que nous utilisons qui n'a pas de signification normalisée établie en vertu des PCGR des États-Unis ou du Canada. Il est donc peu probable que cette mesure soit comparable à des mesures analogues utilisées par d'autres émetteurs. Le BAIIA ajusté est une mesure de notre rentabilité et, par définition, exclut certains éléments, comme il est mentionné ci-dessus. Nous considérons ces éléments soit comme des charges sans incidence sur la trésorerie (dans le cas de l'amortissement, du gain net ou de la perte nette sur les instruments financiers, du gain net ou de la perte nette de change et des impôts reportés), soit comme des charges hors exploitation (dans le cas de certains frais de vente, généraux et administratifs, du gain net ou de la perte nette à la cession d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges, des intérêts sur la dette à long terme, des coûts liés à la conversion, d'autres charges et des impôts exigibles). Pour nous, notre conseil d'administration et nos prêteurs, le BAIIA ajusté est une mesure financière et d'exploitation pratique servant de base pour calculer les flux de trésorerie disponibles^(B). Les raisons sous-jacentes à l'exclusion de chacun des postes sont les suivantes :

Certains frais de vente, généraux et administratifs – Les frais de vente, généraux et administratifs comprennent certaines charges non récurrentes. Ces charges comprennent des coûts de transaction relatifs aux acquisitions, aux ajustements à la juste valeur attribuable aux options sur actions et aux parts de fiducie et de fiducie irrévocable, et les charges de restructuration d'entreprise. Ces charges ne sont pas considérées comme une charge représentative de la continuité de l'exploitation. Certains frais de vente, généraux et administratifs représentent une catégorie de charges distinctes de celles incluses dans le BAIIA ajusté.

Amortissement – À titre de poste sans incidence sur la trésorerie, l'amortissement n'a aucune incidence sur les flux de trésorerie disponibles^(B).

Gain net ou perte nette à la cession d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges – Le produit de la cession d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges est soit réinvesti dans des immobilisations ou des actifs liés aux décharges supplémentaires ou de remplacement, soit utilisé pour rembourser nos emprunts aux termes de la facilité de crédit renouvelable.

Intérêts sur la dette à long terme – Les intérêts sur la dette à long terme sont fonction de notre ratio emprunts/capitaux propres ainsi que des taux d'intérêt; ainsi, ils reflètent nos activités de trésorerie et de financement et représentent une catégorie de charges différente de celles que comprend le BAIIA ajusté.

Gain net ou perte nette de change – À titre de poste hors trésorerie, les gains ou les pertes de change n'ont aucune incidence sur les flux de trésorerie disponibles^(B).

Gain net ou perte nette sur les instruments financiers – À titre de poste sans incidence sur la trésorerie, les gains ou les pertes sur les instruments financiers n'ont aucune incidence sur les flux de trésorerie disponibles^(B).

Coûts liés à la conversion – Les coûts liés à la conversion représentent les honoraires professionnels engagés dans le cadre de la conversion du Fonds d'une fiducie de revenu en une société par actions et de son éventuelle liquidation. Ces charges ne sont pas considérées comme une charge représentative de la continuité de l'exploitation. Les coûts liés à la conversion représentent une catégorie de charges différente de celles que comprend le BAIIA ajusté.

Autres charges – Les autres charges représentent généralement les sommes versées à certains membres de la direction de sociétés que nous avons acquises, lorsque nous avons maintenu ces membres en fonction après l'acquisition. Ces charges ne sont pas considérées comme une charge représentative de la continuité de l'exploitation. En conséquence, les autres charges représentent une catégorie de charges différente de la catégorie de charges que comprend le BAIIA ajusté.

Impôts sur les bénéfices – Les impôts sur les bénéfices sont fonction des lois fiscales et des taux d'imposition, et ils dépendent de facteurs qui ne sont pas liés à nos activités quotidiennes.

Le BAIIA ajusté ne devrait pas être interprété comme une mesure du bénéfice ou des flux de trésorerie. Les éléments de rapprochement du BAIIA ajusté et du bénéfice net sont détaillés dans l'état consolidé des résultats et du résultat étendu, des postes « Bénéfice d'exploitation avant l'amortissement » et « Gain net ou perte nette à la cession d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges » jusqu'au poste « Bénéfice net », et comprennent certains ajustements liés à des charges comptabilisées au titre des frais de vente, généraux et administratifs que la direction juge comme non représentatives de la continuité de l'exploitation. Un rapprochement du bénéfice d'exploitation et du BAIIA ajusté est présenté ci-dessous.

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2009	2008
Bénéfice d'exploitation	127 012 \$	125 632 \$
Gain net à la cession d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges	(198)	(862)
Amortissement	156 702	168 859
Coût de transaction et frais connexes – frais de vente, généraux et administratifs	3 612	-
Fluctuations de la juste valeur des options sur actions – frais de vente, généraux et administratifs	2 006	(1 125)
Fluctuations de la juste valeur des parts de fiducie et de fiducie irrévocable – frais de vente, généraux et administratifs	-	(1 807)
Charges de restructuration d'entreprise – frais de vente, généraux et administratifs	1 315	-
BAIIA ajusté	290 449 \$	290 697 \$

^(B) Nous avons adopté une mesure appelée « flux de trésorerie disponibles », en plus du bénéfice net ou de la perte nette, comme mesure du rendement d'exploitation (se reporter à la page 10). Le terme « flux de trésorerie disponibles » n'a pas de signification normalisée prescrite par les PCGR des États-Unis ou du Canada, et cette mesure est préparée avant que les dividendes et les distributions ne soient déclarés; il est donc peu probable qu'elle puisse se comparer à des mesures semblables établies par d'autres émetteurs. Cette mesure non définie par les PCGR est présentée dans le but de rendre notre présentation d'information conforme à celle des autres sociétés du secteur des déchets cotées en Bourse aux États-Unis, d'évaluer nos principales sources de flux de trésorerie et notre utilisation de ceux-ci ainsi que d'évaluer notre capacité de respecter notre politique en matière de dividendes. Toute référence à l'expression « flux de trésorerie disponibles » dans ce rapport de gestion a le sens donné dans cette note.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers consolidés d'IESI-BFC Ltd., dont la responsabilité incombe à la direction, ont été approuvés par le conseil d'administration de la société.

Ces états financiers consolidés ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis. Ces états financiers consolidés renferment certains montants fondés sur des estimations et des jugements. La direction a établi ces montants selon des hypothèses raisonnables, pour s'assurer que les états financiers consolidés donnent une image fidèle, à tous les égards importants.

IESI-BFC Ltd. maintient des systèmes de contrôles internes comptables et administratifs. Ces systèmes ont été conçus afin de fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est appropriée, fiable et exacte et que l'actif de la société est comptabilisé et protégé de façon appropriée.

Le conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière, et est ultimement responsable d'examiner et d'approuver les états financiers consolidés. Le conseil assume ces responsabilités principalement par l'intermédiaire de son comité de vérification.

Les membres du comité de vérification, qui se compose entièrement d'administrateurs qui ne sont pas membres de la direction, sont nommés par le conseil d'administration. Le comité de vérification rencontre périodiquement la direction et les vérificateurs externes afin de discuter de questions relatives à la vérification, au contrôle interne, aux conventions comptables et aux informations financières à fournir. Le comité de vérification examine, avec les membres de la direction et les vérificateurs externes, les états financiers consolidés et fait état de ses constatations avant que ces états financiers ne soient approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés par Deloitte & Touche s.r.l., vérificateurs externes, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis).

Keith Carrigan (signé)
Le vice-président du conseil d'administration et
président-directeur général,
Le 23 février 2010

Thomas Cowee (signé)
Le directeur financier,
Le 23 février 2010

Rapport des comptables agréés inscrits indépendants

Au conseil d'administration et aux actionnaires d'IESI-BFC Ltd.

Nous avons vérifié les bilans consolidés d'IESI-BFC Ltd. (la « société »), auparavant BFI Canada Ltd., aux 31 décembre 2009 et 2008 ainsi que les états consolidés des résultats et du résultat étendu, des flux de trésorerie, des capitaux propres, des capitaux propres mezzanines et des capitaux propres (négatifs) pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans terminée le 31 décembre 2009. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend également le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers, l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que nos vérifications constituent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2009 et 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans terminée le 31 décembre 2009, selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

La société n'est pas tenue de soumettre son contrôle interne à l'égard de l'information financière à une vérification, et nous n'avons pas été engagés pour le faire. Nos vérifications comprennent la prise en compte du contrôle interne à l'égard de l'information financière comme base de conception des procédés de vérification adaptés dans les circonstances, mais non pour les besoins d'exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société. En conséquence, nous n'exprimons aucune opinion à leur sujet.

« *Deloitte & Touche s.r.l.* »

Comptables agréés inscrits indépendants
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 23 février 2010

Commentaires des comptables agréés inscrits indépendants relativement aux différences entre les normes de rapport canadiennes et américaines

Selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis), le vérificateur doit ajouter un paragraphe explicatif (immédiatement après le paragraphe d'énoncé d'opinion) dans le cas d'un changement dans la sélection des principes comptables qui a un effet important sur la comparabilité des états financiers de la société. Comme il est expliqué à la note 3 des états financiers consolidés, la société a choisi de présenter ses résultats financiers en dollars américains et conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis. Comme il est expliqué à la note 5a), la société s'est conformée de façon rétrospective aux normes d'information et de présentation contenues dans les nouvelles directives relatives à la comptabilisation de la part des actionnaires sans contrôle dans les états financiers consolidés. Bien que nos vérifications aient été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis), notre rapport au conseil d'administration et aux actionnaires daté du 23 février 2010 est formulé conformément aux normes de rapport canadiennes, qui n'exigent pas la mention d'un tel changement dans la sélection des principes comptables dans le rapport du vérificateur lorsque le changement est pris en compte convenablement et présenté adéquatement dans les états financiers.

« *Deloitte & Touche s.r.l* »

Comptables agréés inscrits indépendants
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 23 février 2010

IESI-BFC Ltd. (auparavant BFI Canada Ltd.)

Bilans consolidés

Au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008 (selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis, en milliers de dollars américains)

	31 décembre 2009	31 décembre 2008 (Données ajustées, note 3)
ACTIF		
À COURT TERME		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 991 \$	11 938 \$
Débiteurs (note 7)	11 839	107 767
Autres débiteurs	546	228
Charges payées d'avance	18 276	19 597
Liquidités soumises à restrictions (note 8)	382	82
Autres actifs (note 14)	770	-
	136 804	139 612
AUTRES DÉBITEURS	1 213	394
COÛTS LIÉS AUX ACTIVITÉS D'APRÈS-FERMETURE DES DÉCHARGES CAPITALISÉS (note 17)	8 102	6 115
ACTIFS INCORPORELS (note 9)	100 917	119 898
ÉCART D'ACQUISITION (note 10)	630 470	617 832
ACTIFS LIÉS À L'AMÉNAGEMENT DES DÉCHARGES	7 677	8 589
FRAIS DE FINANCEMENT REPORTÉS (note 11)	9 358	9 936
IMMOBILISATIONS (note 12)	439 734	408 681
ACTIFS LIÉS AUX DÉCHARGES (note 13)	661 738	621 862
AUTRES ACTIFS (note 14)	1 574	-
	1 997 587 \$	1 932 919 \$
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs	62 753 \$	54 134 \$
Charges à payer (note 15)	70 572	55 509
Dividendes à payer	11 159	2 337
Impôts sur les bénéfices à payer	6 278	1 387
Produits reportés	13 156	10 800
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 16)	-	38 380
Coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges (note 17)	6 622	7 210
Autres passifs (note 14)	8 312	-
	178 852	169 757
DETTE À LONG TERME (note 16)	654 992	835 210
COÛTS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FERMETURE ET D'APRÈS-FERMETURE DES DÉCHARGES (note 17)	63 086	50 857
AUTRES PASSIFS (note 14)	3 611	15 045
IMPÔTS REPORTÉS (note 18)	81 500	64 348
	982 041	1 135 217
ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 22)		
CAPITAUX PROPRES (note 19)		
PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE	230 014	230 452
AVOIR DES ACTIONNAIRES		
Actions ordinaires	1 082 950	868 248
Actions restreintes	(3 928)	(3 756)
Capital d'apport	2 118	633
Déficit	(214 898)	(193 135)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(80 710)	(104 740)
	785 532	567 250
	1 015 546	797 702
	1 997 587 \$	1 932 919 \$

Joseph H. Wright (signé)
Président du conseil non-membre de la direction

James J. Forese (signé)
Président du comité de vérification

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

IESI-BFC Ltd. (auparavant BFI Canada Ltd.)**États consolidés des résultats et du résultat étendu**

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis, en milliers de dollars américains, sauf le bénéfice net par action)

	2009	2008
		(Données ajustées, note 3)
PRODUITS	1 008 466 \$	1 046 803 \$
CHARGES		
CHARGES D'EXPLOITATION	588 104	629 748
FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS	136 846	123 426
AMORTISSEMENT	156 702	168 859
GAIN NET À LA CESSION D'IMMOBILISATIONS ET D'ACTIFS LIÉS AUX DÉCHARGES	(198)	(862)
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	127 012	125 632
INTÉRÊTS SUR LA DETTE À LONG TERME	34 225	51 490
PERTE NETTE DE CHANGE (GAIN NET)	276	(612)
(GAIN NET) PERTE NETTE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (note 23)	(1 562)	9 990
COÛTS DE CONVERSION (note 2)	298	3 137
AUTRES CHARGES	162	123
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	93 613	61 504
CHARGE (ÉCONOMIE) D'IMPÔTS (note 18)		
Impôts exigibles	20 039	6 630
Impôts reportés	19 846	(85)
	39 885	6 545
BÉNÉFICE NET	53 728	54 959
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU		
Écart de conversion	25 049	47 088
Swaps sur marchandises désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts sur les bénéfices (1 319 \$) (631 \$ en 2008)	2 717	(1 260)
Règlement de swaps sur marchandises désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts sur les bénéfices de 110 \$ (néant en 2008)	(332)	-
RÉSULTAT ÉTENDU	81 162 \$	100 787 \$
BÉNÉFICE NET – PARTICIPATION CONFÉRANT LE CONTRÔLE	47 062 \$	46 050 \$
BÉNÉFICE NET – PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE	6 666 \$	8 909 \$
RÉSULTAT ÉTENDU – PARTICIPATION CONFÉRANT LE CONTRÔLE	71 092 \$	100 787 \$
RÉSULTAT ÉTENDU – PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE	10 070 \$	-
Bénéfice net par action moyenne pondérée, de base	0,64 \$	0,80 \$
Bénéfice net par action moyenne pondérée, dilué	0,63 \$	0,80 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers), de base	73 892	57 706
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers), dilué	85 020	68 843

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

IESI-BFC Ltd. (auparavant BFI Canada Ltd.)

États consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis, en milliers de dollars américains)

	2009	2008
		(Données ajustées, note 3)
RENTRÉES (SORTIES) NETTES DE FONDS LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES :		
EXPLOITATION		
Bénéfice net	53 728 \$	54 959 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Charge liée aux actions restreintes	1 485	633
Radiation d'actifs liés à l'aménagement des décharges	77	1 168
Désactualisation des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges	3 130	3 010
Amortissement des actifs incorporels	28 669	31 512
Amortissement des immobilisations	74 532	76 854
Amortissement des actifs liés aux décharges	53 501	60 493
Intérêts sur la dette à long terme (frais de financement reportés)	2 902	3 540
Gain net à la cession d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges	(198)	(862)
(Gain net) perte nette sur les instruments financiers	(1 562)	9 990
Impôts reportés	19 846	(85)
Dépenses liées aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges	(7 145)	(2 022)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 20)	27 304	(20 709)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	256 269	218 481
INVESTISSEMENT		
Acquisitions (note 6)	(27 385)	(59 134)
Dépôts de liquidités soumises à restrictions	(382)	-
Retraits de liquidités soumises à restrictions	82	1 473
Placement dans d'autres débiteurs	(1 434)	-
Produit d'autres débiteurs	487	428
Coûts liés aux activités d'après-fermeture des décharges capitalisés	(1 021)	(1 550)
Achat d'immobilisations	(81 219)	(82 071)
Achat d'actifs liés aux décharges	(41 057)	(59 024)
Produit de la cession d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges	4 487	2 001
Placement dans des actifs liés à l'aménagement des décharges	(1 530)	(3 626)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(148 972)	(201 503)
FINANCEMENT		
Paiement des frais de financement reportés	(2 106)	(3 283)
Produit de la dette à long terme	190 609	275 427
Remboursement sur la dette à long terme	(443 320)	(169 051)
Émission d'actions ordinaires, déduction faite des frais	209 264	(3)
Achat d'actions ou de parts de fiducie restreintes	(172)	(3 756)
Dividendes versés aux actionnaires et aux détenteurs d'actions privilégiées de participation et distributions versées aux porteurs de parts	(70 849)	(117 055)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(116 574)	(17 721)
Incidence de la conversion de devises sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	2 330	780
RENTRÉES (SORTIES) NETTES DE FONDS	(6 947)	37
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	11 938	11 901
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	4 991 \$	11 938 \$
DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE		
La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments suivants :		
Trésorerie	4 991 \$	11 558 \$
Équivalents de trésorerie	-	380
	4 991 \$	11 938 \$
Liquidités versées au cours de l'exercice pour les éléments suivants :		
Impôts sur les bénéfices	16 785 \$	9 286 \$
Intérêts	33 428 \$	47 510 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

IESI-BFC Ltd. (auparavant BFI Canada Ltd.)

États consolidés des capitaux propres

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 (selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis, en milliers de dollars américains)

	Actions ordinaires	Actions restreintes	Actions autodétenues	Capital d'apport	Déficit	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Part des actionnaires sans contrôle	Capitaux propres
Solde au 31 décembre 2008	868 248 \$	(3 756) \$	- \$	633 \$	(193 135) \$	(104 740) \$	230 452 \$	797 702 \$
Bénéfice net					47 062		6 666	53 728
Dividendes					(68 825)		(9 748)	(78 573)
Charge liée aux actions restreintes				1 485				1 485
Achat d'actions restreintes		(172)						(172)
Émission d'actions ordinaires, déduction faite des frais et des impôts sur les bénéfices	213 942							213 942
Émission d'actions ordinaires à l'échange d'actions privilégiées de participation (APP), déduction faite des frais d'émission	760							
Actions ordinaires acquises par le régime d'intéressement à long terme des États-Unis (RLT)			(1 779)				(760)	
Obligation de rémunération différée			1 779					(1 779)
Écart de conversion						21 941		1 779
Swaps sur marchandises désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts sur les bénéfices							3 108	25 049
Règlement de swaps sur marchandises désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts sur les bénéfices						2 380	337	2 717
Solde au 31 décembre 2009	1 082 950 \$	(3 928) \$	- \$	2 118 \$	(214 898) \$	(80 710) \$	230 014 \$	1 015 546 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

IESI-BFC Ltd. (auparavant BFI Canada Ltd.)

États consolidés des capitaux propres mezzanines et des capitaux propres (capitaux propres négatifs)
Exercice terminé le 31 décembre 2008 (en milliers de dollars américains)

	Capitaux mezzanine	Actions ordinaires	Actions restreintes	Actions autodétenues	Capital d'apport	Déficit	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Part des actionnaires sans contrôle	Capitaux propres (négatifs)
	(Données ajustées, note 3)	(Données ajustées, note 3)	(Données ajustées, note 3)	(Données ajustées, note 3)	(Données ajustées, note 3)	(Données ajustées, note 3)	(Données ajustées, note 3)	(Données ajustées, note 3)	(Données ajustées, note 3)
Solde au 31 décembre 2007	1 585 487 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(534 792) \$	(150 568) \$	- \$	(685 360) \$
Bénéfice net						53 353		1 606	54 959
Dividendes					253	(107 062)		(2 922)	(109 984)
Charge liée aux actions restreintes									253
Émission d'actions ou de parts de fiducie, déduction faite des frais d'émission et des impôts sur les bénéfices	(3)								
Actions ordinaires acquises par le RLT des États-Unis	(1 996)								
Ajustements de la juste valeur des parts de fiducie, des APP et des parts autodétenues	(457 941)					457 941			457 941
Écart de conversion	(94 569)						50 175		50 175
Reclassement (note 19)	(1 030 978)	868 248	(3 756)		380	(62 575)	(3 087)	231 768	1 030 978
Swaps sur marchandises désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts sur les bénéfices							(1 260)		(1 260)
Solde au 31 décembre 2008	- \$	868 248 \$	(3 756) \$	- \$	633 \$	(193 135) \$	(104 740) \$	230 462 \$	797 702 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

IESI-BFC Ltd. (auparavant BFI Canada Ltd.)

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

1. Organisation

IESI-BFC Ltd. (la « société ») a été constituée en personne morale sous le régime de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario le 20 mai 2009. Avec prise d'effet le 27 mai 2009, IESI-BFC Ltd. a été fusionnée avec BFI Canada Ltd. (« BFI Canada »). Le 25 juillet 2008, BFI Canada a vendu et transféré son unique action ordinaire en circulation au Fonds de revenu BFI Canada (le « Fonds ») et elle a émis 99 actions ordinaires de plus, pour une contrepartie en espèces de 99 \$ CA. Le 18 août 2008, le conseil d'administration a approuvé l'opération qui a mené à la restructuration du Fonds, qui est passé d'une fiducie de revenu à une société par actions, conformément à un plan d'arrangement (voir la note 2). Les porteurs de parts du Fonds ont voté en faveur du plan d'arrangement lors de l'assemblée extraordinaire tenue le 25 septembre 2008 et la Cour supérieure de justice de l'Ontario a donné son approbation, avec prise d'effet le 1^{er} octobre 2008. Les actions ordinaires de BFI Canada ont commencé à être négociées à la Bourse de Toronto le 2 octobre 2008, et les parts de fiducie du Fonds ont été simultanément radiées de la cote. Le 5 juin 2009, les actions de la société ont commencé à être négociées à la Bourse de New York (la « NYSE »), et la société a conclu son appel public à l'épargne aux États-Unis le 10 juin 2009. Avec prise d'effet le 30 juin 2009, le Fonds a été liquidé conformément aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Par l'intermédiaire de ses filiales en exploitation, la société fournit des services intégrés verticalement liés aux déchets solides non dangereux (les « déchets ») à des clients des domaines commercial, industriel, municipal et résidentiel du Canada ainsi que du sud et du nord-est des États-Unis.

2. Conversion

Aux termes du plan d'arrangement, les porteurs de parts du Fonds ont reçu une action ordinaire de BFI Canada par part de fiducie détenue à la date de prise d'effet de la conversion, soit le 1^{er} octobre 2008. La part de catégorie A détenue par IESI Corporation (« IESI »), filiale indirecte de la société, a été rachetée par le Fonds pour la somme de 10 \$ CA, et IESI a souscrit 11 137 actions spéciales avec droit de vote émises par BFI Canada, en contrepartie d'un versement en espèces de 10 \$ CA. Les APP émises par IESI demeurent en circulation et échangeables contre des actions ordinaires de la société, selon un ratio de une part pour cent parts, au lieu de parts du Fonds. Les états financiers consolidés de la société ont été préparés selon la méthode de comptabilisation de la continuité des intérêts communs. À l'exception du bilan consolidé au 31 décembre 2008 et des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la période allant du 1^{er} octobre 2008 au 31 décembre 2008, les chiffres correspondants figurant aux présentes sont ceux du Fonds.

Les ententes de rémunération à base d'actions qui étaient en vigueur au moment de la conversion le sont demeurées après celle-ci. Au lieu de parts de fiducie du Fonds, les options donnent maintenant le droit d'acquérir des actions de la société. De façon similaire, les attributions de parts de fiducie restreintes qui donnaient droit à certains membres de la direction à des parts de fiducie du Fonds leur donnent maintenant droit à des actions de la société.

Les coûts de conversion représentent les honoraires engagés par la société dans le cadre de l'exécution du plan d'arrangement et de la liquidation du Fonds et d'autres entités liées à la structure précédente.

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

3. Changement de monnaie de présentation et modifications des principes comptables généralement reconnus

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2009, la société a choisi de présenter ses résultats financiers en dollars américains et conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les « PCGR des États-Unis »). Par conséquent, toutes les informations financières contenues dans les présents états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, qui étaient en dollars canadiens, ont été converties en dollars américains, sauf indication contraire, et présentées conformément aux PCGR des États-Unis.

Le fait de présenter la situation financière et les résultats d'exploitation consolidés de la société en dollars américains améliore la comparabilité de ses informations financières avec celles de ses pairs et réduit l'incidence du change sur les montants présentés, car une part importante des activités de la société sont exercées aux États-Unis et sont libellées en dollars américains, et une part importante de ses actifs et de ses passifs aux États-Unis sont également libellés en dollars américains.

Bien qu'elle ait choisi de présenter ses résultats conformément aux PCGR des États-Unis et en dollars américains, la société demeure une entité domiciliée au Canada et sa monnaie de fonctionnement est le dollar canadien. La situation financière, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie et les capitaux propres de la société sont initialement consolidés en dollars canadiens. Les actifs et les passifs de la société en dollars canadiens sont convertis en dollars américains au taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé, alors que les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la société sont convertis en dollars américains selon le taux de change en vigueur au cours de la période. Le fait de convertir la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie du secteur américain de la société en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la société, et de reconverter ces montants en dollars américains, la monnaie de présentation de la société, n'a pas d'incidence sur les états financiers consolidés de la société. Par conséquent, les résultats du secteur américain conservent leur valeur originale lorsqu'ils sont exprimés dans la monnaie de présentation de la société. Les écarts de conversion qui en résultent sont inclus dans les autres éléments du résultat étendu.

Les conventions comptables présentées à la note 4 avaient été précédemment prises en compte dans la note supplémentaire sur le rapprochement des PCGR du Canada et ceux des États-Unis que nous avons incluse dans nos états financiers consolidés annuels vérifiés sous le nom de BFI Canada Ltd. et qui ont été présentés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et en dollars canadiens pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

4. Sommaire des principales conventions comptables

Les présents états financiers consolidés (les « états financiers ») ont été préparés conformément aux PCGR des États-Unis; ils sont libellés en dollars américains et rendent compte des principales conventions comptables suivantes.

Mode de présentation

Aux termes du plan d'arrangement (voir la note 2), les porteurs de parts du Fonds ont reçu une action ordinaire de BFI Canada pour chaque part de fiducie détenue. L'échange n'a pas constitué un changement de contrôle. Par conséquent, les états financiers de la société ont été préparés selon la méthode de la continuité des intérêts communs. Cette méthode rend compte de la substance des opérations, en dépit du changement de structure juridique, ce qui fait que la présentation de certaines informations financières comparatives du Fonds sont présentées au titre de l'information financière comparative de la société. Dans le cadre des présents états financiers, le terme « société » désignera les résultats d'exploitation de la société et du Fonds, ainsi que ceux de leurs filiales respectives, pour toutes les périodes présentées.

Les états financiers comprennent les comptes de la société et de ses filiales en propriété exclusive. Les opérations et les comptes intersociétés ont tous été éliminés au moment de la consolidation.

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

Utilisation d'estimations

L'établissement d'états financiers conformément aux PCGR des États-Unis exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges pour la période considérée. Les estimations et les hypothèses utilisées portent, entre autres, sur les éléments suivants : l'estimation de la provision pour créances douteuses; les résultats futurs, les impôts sur les bénéfices et autres estimations utilisées dans le cadre du test de dépréciation annuel de l'écart d'acquisition; les hypothèses relatives à la recouvrabilité des actifs liés à l'aménagement des décharges; la durée de vie utile des immobilisations et des actifs incorporels; les estimations et les hypothèses utilisées pour l'établissement de la juste valeur des paiements conditionnels liés à une acquisition; les provisions constituées pour indemnisation des victimes d'accident; les coûts prévus pour la construction et l'aménagement de décharges et l'estimation de la capacité d'enfouissement permise utilisée pour l'établissement de l'amortissement des actifs liés aux décharges; l'estimation des coûts liés aux travaux d'assainissement des décharges; l'estimation des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture; diverses estimations économiques utilisées pour les évaluations de la juste valeur, notamment les taux d'intérêt et d'inflation; la rémunération à base d'actions ou de parts de fiducie, y compris diverses estimations fondées sur des modèles d'évaluation des options; la juste valeur des instruments financiers, la réalisation des actifs d'impôts reportés et les actifs et passifs d'impôts reportés. Les résultats réels pourraient donc différer sensiblement de ces estimations.

En juin 2009, la société a obtenu un certificat d'autorisation permettant à la décharge de Lachenaie de recevoir 7,5 millions de mètres cubes de déchets sur une période de cinq ans, à raison d'environ 1,5 million de mètres cubes, ou 1,3 million de tonnes, de déchets annuellement. Le certificat d'autorisation permet à la décharge de Lachenaie de poursuivre ses activités pendant une période totale de dix ans. Toutefois, le ministère provincial peut, à son gré, limiter la quantité maximale de déchets reçus permise au cours des cinq dernières années de la durée du certificat.

La société effectue diverses estimations liées à l'établissement de la capacité d'enfouissement autorisée prévue. Ces estimations, si elles ne sont pas réalisées, pourraient se traduire par des ajustements importants apportés aux actifs liés aux décharges, à l'écart d'acquisition et aux coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements du marché monétaire à court terme hautement liquides assortis d'une échéance initiale d'au plus trois mois.

Autres débiteurs

Les autres débiteurs peuvent comprendre des créances liées à un contrat de location-financement et des créances de financement à long terme.

Les actifs loués selon des modalités prévoyant le transfert aux clients de la quasi-totalité des avantages et des risques liés à la propriété sont comptabilisés à titre de créances liées à des contrats de location-financement. Ces créances sont inscrites au coût et actualisées selon le taux sous-jacent implicite dans le contrat de location.

Les créances de financement à long terme sont comptabilisées au coût, majoré des revenus de financement non gagnés.

La juste valeur des autres débiteurs est évaluée au moyen d'une analyse des flux de trésorerie actualisés selon des taux d'intérêt que la direction considère comme conformes à la qualité du crédit de l'emprunteur. Les autres débiteurs font périodiquement l'objet d'un test de dépréciation, et toute réduction de valeur du montant recouvrable net en résultant est constatée dans la période au cours de laquelle la dépréciation survient.

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

Liquidités soumises à restrictions

Les liquidités obtenues de l'émission d'obligations-recettes liées à l'évacuation de déchets solides, à vue et assorties de taux d'intérêt variables (les « obligations industrielles ») sont affectées à une partie ou à la totalité des fins suivantes : dépenses liées à la construction d'une décharge, au matériel, aux véhicules et aux conteneurs. Les sommes reçues avant que certaines dépenses permises ne soient engagées ne sont pas disponibles aux fins générales de la société ni pour son utilisation générale. Par conséquent, les montants de liquidités soumises à restrictions sont classés en tant que liquidités soumises à restrictions dans le bilan consolidé de la société. Les dépôts et les retraits de liquidités soumises à restrictions sont comptabilisés dans les activités d'investissement de l'état consolidé des flux de trésorerie.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent les contrats de collecte avec des clients, les listes de clients, les ententes de non-concurrence, les licences relatives aux stations de transfert et les marques de commerce, qui sont tous réputés avoir une durée de vie limitée. Les actifs incorporels à durée de vie limitée sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire comme suit :

Contrats de collecte avec des clients	Durée prévue du contrat, déduction faite de l'attrition
Liste de clients	De 2 à 12 ans
Ententes de non-concurrence	De 2 à 5 ans
Licences relatives aux stations de transfert	De 10 à 25 ans
Marques de commerce	De 2 à 13 ans

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition n'est pas amorti, et il est généralement soumis à des tests de dépréciation une fois par année, ou plus fréquemment lorsque surviennent des événements ou des circonstances à la suite desquels il est plus probable qu'improbable que la juste valeur d'une unité d'exploitation soit inférieure à sa valeur comptable. Citons, à titre d'exemple, les événements ou situations qui suivent : un changement défavorable important dans l'environnement juridique ou le contexte économique, une action ou évaluation défavorable d'une autorité de réglementation; une concurrence imprévue; la perte de membres clés du personnel; le fait qu'on s'attende à ce qu'il soit plus probable qu'improbable qu'une fraction importante ou la totalité d'une unité d'exploitation sera vendue ou autrement cédée; l'application d'un test de dépréciation à un groupe d'actifs important d'une unité d'exploitation pour déterminer s'il a subi une réduction de valeur importante; la constatation d'une perte de valeur d'un écart d'acquisition dans les états financiers distincts d'une filiale qui est une composante de l'unité d'exploitation. L'écart d'acquisition n'est pas soumis à un test de dépréciation lorsque les actifs et les passifs qui constituent l'unité d'exploitation n'ont pas beaucoup changé depuis la plus récente évaluation de la juste valeur, lorsque la dernière évaluation de la juste valeur a donné lieu à un montant qui excédait substantiellement la valeur comptable de l'unité d'exploitation, et lorsque, selon une analyse des événements qui se sont produits et des situations qui ont changé depuis la dernière évaluation de la juste valeur, il est très peu probable qu'une nouvelle évaluation de la juste valeur se traduise par un montant inférieur à la valeur comptable actuelle de l'unité d'exploitation. La société a défini ses unités d'exploitation comme étant ses secteurs d'exploitation, et le montant de l'écart d'acquisition attribué à chacune d'elles, ainsi que la méthode utilisée pour effectuer ces attributions ont été appliqués de façon constante.

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

Un test de dépréciation comprend deux étapes. À la première étape, la société compare la juste valeur de son unité d'exploitation avec sa valeur comptable. Si la juste valeur est supérieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition de l'unité d'exploitation en question est considéré comme n'ayant pas subi de perte de valeur. Cependant, si la valeur comptable de l'unité d'exploitation est supérieure à sa juste valeur, la juste valeur de l'écart d'acquisition de cette unité d'exploitation est comparée à sa valeur comptable afin de mesurer la perte de valeur, s'il y a lieu. Lorsque la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'unité d'exploitation est supérieure à sa juste valeur, une perte de valeur égale à l'excédent est comptabilisée. La juste valeur de l'écart d'acquisition est calculée de la même façon que la valeur d'un écart d'acquisition lié à un regroupement d'entreprises, à savoir que l'excédent de la juste valeur de l'unité d'exploitation sur les montants inscrits au titre de son actif et de son passif constitue la juste valeur de l'écart d'acquisition. La juste valeur représente le montant pour lequel un élément peut être acheté ou vendu dans une opération courante entre parties agissant en toute liberté, c'est-à-dire autrement que dans un contexte de vente forcée ou de liquidation. La société a utilisé une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs pour déterminer la juste valeur. La société envisage aussi d'autres méthodes d'évaluation de la juste valeur. Par conséquent, la société compare les résultats obtenus par une évaluation de la juste valeur calculée selon la méthode d'actualisation des flux de trésorerie à ceux obtenus par d'autres méthodes d'évaluation de la juste valeur, dont les suivantes, en tout ou en partie : le bénéfice d'exploitation, compte non tenu de l'amortissement et du gain net ou de la perte nette à la cession d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges, multiplié par un multiplicateur de marché, les offres d'éventuelles parties à un litige, le cas échéant, ou des expertises. Dans certains cas, il peut être plus approprié d'avoir recours à une autre méthode d'évaluation de la juste valeur. Étant donné la subjectivité inhérente à l'évaluation de la juste valeur, en raison d'une récession plus sévère et plus longue, l'écart d'acquisition pourrait subir une perte de valeur, ce qui pourrait avoir une incidence négative importante sur la situation financière et le rendement de la société.

Le test de dépréciation annuel a été effectué le 30 avril 2009 et n'a pas donné lieu à la constatation d'une perte de valeur. Compte tenu de la conjoncture économique et des conditions financières, la société s'est demandé s'il était nécessaire de devancer la date du prochain test annuel de dépréciation, qui était prévu pour avril 2010. L'examen a démontré qu'un nouveau test de dépréciation n'était pas requis à l'égard de l'écart d'acquisition. La société continuera de surveiller la conjoncture économique et les conditions financières afin d'effectuer un nouveau test de dépréciation si la situation l'exige.

Actifs liés à l'aménagement des décharges

Les actifs liés à l'aménagement des décharges représentent les coûts engagés pour aménager les décharges, y compris les coûts liés à l'obtention des permis relatifs à l'aménagement de nouvelles décharges ou des permis d'agrandissement. Les actifs liés à l'aménagement des décharges sont capitalisés aux actifs liés aux décharges une fois que l'actif est disponible pour l'utilisation et les coûts connexes sont amortis proportionnellement à l'utilisation, à mesure que la capacité d'enfouissement des décharges est utilisée. La direction examine périodiquement les valeurs comptables des actifs liés à l'aménagement des décharges afin de détecter toute perte de valeur, et toute perte de valeur pour la ramener au montant recouvrable net en découlant est constatée dans la période au cours de laquelle elle survient et elle est comptabilisée dans les frais d'exploitation dans l'état consolidé des résultats et du résultat étendu de la société.

Frais de financement reportés

Les frais de financement reportés représentent les frais et les coûts engagés pour obtenir ou modifier les facilités de crédit à long terme qui sont reportés et amortis sur la durée de l'instrument de créance sous-jacent. L'amortissement des frais de financement reportés est comptabilisé dans les intérêts débiteurs de l'état des résultats et du résultat étendu de la société.

Immobilisations

Les immobilisations sont constatées au coût, à l'exception des terrains et des améliorations, et sont amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire comme suit :

Bâtiments et améliorations	De 10 à 40 ans
Véhicules et matériel	De 3 à 10 ans
Conteneurs et compacteurs	De 5 à 10 ans
Mobilier, aménagements et matériel informatique	De 3 à 10 ans

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

Le coût historique de l'acquisition d'un actif comprend les coûts nécessairement engagés pour l'amener à l'état et à l'endroit appropriés pour l'utilisation prévue, y compris les intérêts. Les intérêts débiteurs imputables à la construction ou à l'aménagement de certaines immobilisations admissibles sont capitalisés. La société cesse de capitaliser les intérêts lorsque les travaux de construction ou d'aménagement sont achevés et que l'actif peut être utilisé. Les intérêts sont capitalisés au coût moyen pondéré de la dette à long terme de la société. Les activités de construction et d'aménagement entreprises au Canada et aux États-Unis sont soumises au taux d'intérêt applicable dans chaque région. Les montants capitalisés sont amortis sur la durée de vie utile prévue de l'actif.

Actifs liés aux décharges

Les actifs liés aux décharges représentent le coût de la capacité d'enfouissement des décharges, y compris les coûts d'acquisition initiaux, les coûts engagés relativement à la construction et à l'aménagement des décharges, dont les systèmes de collecte du gaz installés pendant la durée d'exploitation du site, et les coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture capitalisés.

Les intérêts sont capitalisés pour certaines activités de construction et d'aménagement des décharges admissibles avant que l'actif ne soit prêt à être utilisé. La société cesse de capitaliser les intérêts lorsque les travaux de construction ou d'aménagement sont achevés et que l'actif est prêt à être utilisé. Les intérêts sont capitalisés au coût moyen pondéré de la dette à long terme de la société. Les activités de construction et d'aménagement entreprises au Canada et aux États-Unis sont assujetties au taux d'intérêt applicable dans chaque région.

Le coût des actifs liés aux décharges, les coûts de construction et d'aménagement des décharges prévus ainsi que les intérêts capitalisés sont amortis proportionnellement à l'utilisation, à mesure que la capacité d'enfouissement des décharges est utilisée.

La direction met à jour, au moins annuellement, l'estimation de la capacité d'enfouissement des décharges ainsi que les coûts prévus pour la construction et l'aménagement de décharges. L'incidence des modifications de la capacité et des coûts de construction estimatifs sur la charge d'amortissement annuelle est comptabilisée prospectivement.

La capacité d'enfouissement disponible totale aux fins de l'amortissement des actifs liés aux décharges représente la somme de la capacité d'enfouissement autorisée estimative (après l'obtention du permis final auprès des organismes de réglementation) et de la capacité d'enfouissement autorisée future, ce qui représente une estimation de la capacité d'enfouissement qui, selon la direction, est susceptible d'être autorisée en fonction des hypothèses suivantes :

- des employés travaillent activement pour obtenir le permis ou les modifications du permis nécessaires en vue d'agrandir une décharge existante, et le projet est bien engagé;
- il est probable que les approbations nécessaires seront obtenues dans un délai normal en ce qui a trait à la demande et au traitement des approbations pour le territoire dans lequel la décharge est située;
- la société a le droit légal d'utiliser ou d'obtenir un terrain à l'égard du projet d'agrandissement;
- il n'existe aucune restriction ni question importante connue sur le plan politique, technique, juridique ou commercial pouvant entraver la réussite du projet d'agrandissement;
- la direction est déterminée à poursuivre les travaux d'agrandissement;
- la capacité d'enfouissement supplémentaire et les coûts connexes ont été estimés à partir de l'élaboration conceptuelle des travaux d'agrandissement proposés.

La société et ses prédécesseurs ont réussi à obtenir les approbations nécessaires en vue des agrandissements projetés. Toutefois, rien ne garantit que la société réussira à l'avenir à obtenir les approbations nécessaires pour agrandir les décharges.

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

Frais d'assurance à payer

La société est autoassurée à l'égard de certaines responsabilités générales, de responsabilité civile et d'indemnisation des accidents du travail. La couverture d'assurance en excédent de pertes est maintenue pour les demandes d'indemnisation de plus de 250 \$ ou de 500 \$, selon la durée du contrat au cours de laquelle la demande d'indemnisation est soumise. Les frais d'autoassurance à payer sont fonction des demandes d'indemnisation déclarées et des demandes d'indemnisation engagées, mais non déclarées. La société fait appel à des actuaires indépendants pour évaluer les charges d'assurance à payer et tient compte de ses demandes d'indemnisation passées pour déterminer le montant de ces charges. Tout changement dans l'historique des demandes d'indemnisation de la société, sur le plan, par exemple, des montants ou de la fréquence, qui aurait pour effet d'accroître ou de diminuer la charge d'assurance à payer, est inscrit dans l'état des résultats et du résultat étendu pour la période au cours de laquelle le changement s'est produit. La société effectue diverses estimations liées à l'établissement de la charge d'autoassurance à payer. Tout changement dans ces estimations pourrait entraîner des changements importants dans les montants de la charge d'assurance à payer.

Coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges

Les coûts associés au confinement, à la fermeture et à la surveillance des décharges après qu'elles ont cessé d'accepter des déchets sont constatés à la juste valeur sur la durée de l'exploitation des décharges, soit la période durant laquelle celles-ci acceptent des déchets. La société établit les estimations des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture en fonction des données que lui fournit son personnel technique et comptable ainsi que les responsables des décharges. Les estimations sont revues au moins une fois l'an et tiennent compte des divers règlements régissant chaque installation. Les produits tirés des centrales de transformation en électricité des gaz d'enfouissement de la société ne réduisent pas ses estimations des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture engagés au cours de la période durant laquelle les décharges acceptent des déchets ou après cette période. Les cours du marché ne sont pas disponibles pour évaluer la juste valeur des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture. En conséquence, la société évalue la juste valeur de ces coûts par l'application de techniques d'actualisation qui tiennent compte et intègrent des hypothèses que des parties prenantes du marché utiliseraient dans la détermination de ces estimations, notamment l'inflation, les majorations de prix, les incertitudes inhérentes au moment de l'exécution des travaux, l'information obtenue auprès de tiers, les prix du marché et les prix réels payés pour des travaux analogues ainsi que les estimations techniques. Les hypothèses posées à l'égard de l'inflation sont établies en fonction de l'interprétation que fait la direction de la conjoncture économique actuelle et future, et du moment prévu des dépenses. Un facteur d'inflation respectif de 2,0 % (3,0 % au 31 décembre 2008) et de 2,5 % (2,8 % au 31 décembre 2008) a été utilisé aux fins d'estimation de la juste valeur des décharges de la société au Canada et aux États-Unis. Les justes valeurs estimatives sont ramenées à leur valeur actualisée au moyen du taux sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit, lequel s'entend du taux d'intérêt sur les actifs qui sont essentiellement exempts de risque de défaut, majoré d'un ajustement au titre de la qualité du crédit de la société. Le taux sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit est établi selon l'interprétation que fait la direction de la conjoncture économique actuelle et future, et du moment prévu des dépenses. Ainsi, la société a actualisé les coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture de ses décharges en utilisant un taux sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit se situant entre 5,4 % et 9,5 % (entre 5,4 % et 9,5 % au 31 décembre 2008) au Canada et entre 5,7 % et 7,2 % (entre 5,7 % et 7,2 % au 31 décembre 2008) aux États-Unis. L'incertitude inhérente à l'établissement de ces estimations fait en sorte que les résultats réels peuvent différer. L'évolution future de la qualité du crédit de la société ne vient pas, à elle seule, modifier le montant des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture déjà comptabilisés; toutefois, elle a une incidence sur les prochains calculs de la juste valeur.

Aucune estimation fiable des primes liées aux risques de marché n'est disponible, car il n'existe aucun marché pour la vente de la responsabilité à l'égard des activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges. Par conséquent, la société a exclu les estimations de primes liées aux risques de marché dans la détermination de la juste valeur pour les coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges.

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

Les révisions à la hausse des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture estimatifs sont actualisées par l'application du taux d'intérêt courant sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit. Les révisions à la baisse de ces mêmes coûts sont actualisées par l'application du taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit utilisé au moment de la comptabilisation initiale des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture estimatifs, ou encore à l'aide du taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit moyen pondéré, s'il est impossible de connaître la période de constatation initiale.

La société comptabilise la juste valeur estimative des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges à mesure que la capacité d'enfouissement est utilisée. Le total de l'obligation sera entièrement constaté au moment où ces installations cesseront d'accepter des déchets et qu'elles seront fermées.

Les activités de maintenance, notamment la surveillance environnementale, le fauchage et la fertilisation, la gestion du lixiviat, la surveillance des puits, l'entretien des matériaux tampons, les systèmes de torchage et de collecte pour la transformation des gaz d'enfouissement en électricité et les autres activités, sont imputées aux charges d'exploitation sur la durée d'exploitation des décharges. Ces mêmes coûts sont estimés et inclus dans le total des coûts comptabilisés liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges de la société à l'égard de toutes les activités qui se déroulent après la durée d'exploitation d'une décharge donnée. Des travaux de maintenance sont habituellement nécessaires pendant une période de 30 ans après que la décharge a cessé d'accepter des déchets.

La désactualisation, qui s'entend d'une augmentation de la valeur comptable des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges à payer imputable à l'écoulement du temps, est constatée à titre de charge d'exploitation à l'état consolidé des résultats et du résultat étendu. Elle continue d'être constatée même après que la décharge a cessé d'accepter des déchets.

Impôts sur les bénéfices

Les impôts reportés sont calculés au moyen de la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts reportés sont établis selon les écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, et selon les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur qui s'appliqueront au moment où les écarts sont censés se résorber. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts reportés est comptabilisée dans les résultats de la période au cours de laquelle la modification a lieu. Les reports prospectifs de pertes fiscales non utilisées dont la réalisation n'est pas plus probable qu'improbable sont réduits au moyen d'une provision pour moins-value dans le calcul des actifs d'impôts reportés. Des positions fiscales incertaines sont constatées lorsqu'il est plus probable qu'improbable que ces positions fiscales seront maintenues après examen par les autorités fiscales, uniquement à la lumière des caractéristiques techniques qu'elle présente. La société comptabilise les intérêts et les pénalités liés aux positions fiscales incertaines dans la charge d'impôts exigibles.

Produits

Les produits sont principalement constitués des frais de collecte de déchets pour des clients commerciaux, industriels, municipaux et résidentiels (la « collecte ») et des frais de transfert et de mise en décharge des déchets facturés à des tiers. La société constate les produits lorsque les services sont fournis, qu'il existe une preuve convaincante d'un accord, que le recouvrement est raisonnablement assuré et que le prix est déterminable. Les produits de la société ne sont pas tirés de prestations multiples. Les produits sont constatés au moment de la collecte des déchets pour les clients qui ont signé des ententes contractuelles de services. Les produits tirés des frais de transfert et de mise en décharge facturés à des tiers sont constatés au moment de la réception des déchets dans les installations de la société. La société tire aussi des produits de la collecte et de la vente de matières recyclées et de la production d'électricité. Les produits tirés de la collecte de matières recyclées sont constatés lorsque ces matières sont collectées, alors que les produits tirés de la vente de matières recyclables sont constatés lorsque ces matières sont livrées à l'acheteur. Les produits tirés de la vente d'électricité ou de méthane font l'objet d'un contrat. Ces produits sont constatés lorsque l'électricité ou le méthane fournis sont livrés à l'acheteur.

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

Les taxes calculées par les autorités gouvernementales sur les opérations génératrices de produits conclues entre la société et ses clients sont exclues des produits présentés dans l'état consolidé des résultats et du résultat étendu.

Les produits reportés ont trait aux contrats de collecte à long terme, en vertu desquels une facturation anticipée est effectuée ou un montant en espèces est reçu avant que les services soient fournis.

Acquisitions

La société comptabilise ses acquisitions selon la méthode de l'acquisition et répartit le prix d'achat selon la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge identifiables. Le prix d'achat est en outre réparti selon la juste valeur de la part des actionnaires sans contrôle ou de la quote-part des actifs nets identifiables revenant à la part des actionnaires sans contrôle, le cas échéant. L'écart d'acquisition est constaté comme l'excédent de la juste valeur de la contrepartie, y compris toute participation ne donnant pas le contrôle dans la société acquise, sur la juste valeur à la date d'acquisition des actifs nets identifiables acquis, sous réserve de certaines exceptions. Si la contrepartie globale est inférieure aux actifs identifiables nets acquis, un gain est constaté en résultat net à la date d'acquisition.

La répartition du prix d'achat peut exiger des ajustements en l'absence de cette information, et les répartitions à la juste valeur sont présentées sur une base estimative ou préliminaire. Les ajustements subséquents apportés aux estimations ou aux montants préliminaires au cours de la période d'évaluation sont inscrits dans la répartition du prix d'achat en vue de rendre compte des nouvelles informations obtenues à l'égard des faits et des circonstances qui existaient à la date de l'acquisition.

Certaines des conventions d'achat et de vente de la société comprennent des dispositions prévoyant des contreparties conditionnelles. Pour les acquisitions conclues après le 1^{er} janvier 2009, des ajustements à la répartition du prix d'achat découlant des dispositions prévoyant des contreparties conditionnelles sont nécessaires lorsque des informations supplémentaires, qui étaient disponibles à la date d'acquisition, sont obtenues après cette date. Des ajustements à la répartition du prix d'achat sont permis, mais sont restreints à la période d'évaluation, qui prend fin à la plus rapprochée des dates suivantes : la date à laquelle tous les faits et circonstances qui existaient à la date d'acquisition sont connus ou lorsqu'il est déterminé qu'on ne peut les obtenir, ou un an après la date d'acquisition. Des modifications de circonstances survenues après la date d'acquisition ne sont pas considérées comme des ajustements permis durant la période d'évaluation. Les variations de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle classée dans les capitaux propres ne sont pas réévaluées, mais leur règlement ultérieur est comptabilisé dans l'avoir des actionnaires. Les variations de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle classée comme un actif ou un passif sont évaluées à la juste valeur et comptabilisées dans les résultats.

Pour les acquisitions conclues avant le 1^{er} janvier 2009, une contrepartie conditionnelle, qui pouvait être raisonnablement estimée à la date d'acquisition et dont la probabilité pouvait être établie hors de tout doute raisonnable, est constatée à la juste valeur et incluse dans la répartition du prix d'achat. Une contrepartie qui est conditionnelle au maintien ou à l'atteinte de niveaux de produits ou de bénéfices précis, au règlement de déclarations et de garanties, à l'atteinte de seuils de tonnage précis, dans le cas de décharges acquises, ou à la réception de l'autorisation par les organismes de réglementation d'agrandir la décharge, est constatée comme un ajustement à la répartition du prix d'achat lorsque la condition est remplie et que la contrepartie supplémentaire est payée ou devient payable.

La date d'acquisition correspond à la date à laquelle la société obtient le contrôle et représente habituellement la date à laquelle la société obtient le titre de propriété de l'actif net acquis. Pour être constatés à la date d'acquisition, les actifs et les passifs doivent être conformes à leur définition fondamentale. Les éventualités existant à la date d'acquisition ou avant cette date sont constatées à leur juste valeur, s'il est possible de l'évaluer de façon fiable. L'écart entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs nets acquis est constaté dans les résultats dans la période d'acquisition. La société constate les coûts d'acquisition et les coûts connexes dans la période où ils sont engagés. Les coûts liés à l'émission de titres d'emprunt à long terme sont capitalisés dans les frais de financement reportés et amortis sur la période de la dette sous-jacente, tandis que les frais d'émission de capitaux propres sont déduits du capital-actions dans le bilan consolidé de la société.

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

Frais de publicité

Des frais de publicité de 2 303 \$ (2 805 \$ en 2008) sont passés en charge à mesure qu'ils sont engagés et inscrits dans les frais de vente, généraux et administratifs dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu.

Redevances

Certaines des conventions d'achat et de vente de la société comprennent des dispositions prévoyant des versements de redevances. Les versements de redevances et autres montants à payer sont comptabilisés dans les charges d'exploitation à l'état consolidé des résultats et du résultat étendu lorsqu'elles sont engagées.

Perte de valeur d'actifs à long terme

Une perte de valeur est constatée lorsqu'un événement ou une situation indique que la valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable et excède sa juste valeur. Toute perte de valeur qui en résulte est constatée dans la période où elle survient. La société n'a pas constaté de perte de valeur au cours de l'exercice considéré ni au cours de l'exercice précédent.

Capitaux propres mezzanines

Avant que le Fonds ne soit converti en société par actions (voir la note 2), les parts de fiducie pouvaient être rachetées par leurs porteurs à n'importe quel moment. Cette clause de rachat était guide pour que le Fonds puisse conserver son statut de fonds commun de placement canadien. À la suite de l'avis de rachat, les porteurs de parts de fiducie avaient le droit de recevoir un montant par part de fiducie équivalant i) à 90 % de son cours de clôture moyen pendant les dix jours précédant la date à laquelle les parts de fiducie ont été déposées pour rachat, et ii) au cours de clôture à la date de rachat, selon le moindre des deux montants. Conformément à la déclaration de fiducie du Fonds, le montant des parts de fiducie rachetables contre espèces était limité à 50 \$ CA au cours de n'importe quel mois donné, condition à laquelle les fiduciaires du Fonds auraient pu renoncer à leur gré.

Les titres de capitaux propres émis, qui sont rachetables contre espèces ou contre d'autres actifs, et qui sont a) rachetables à un prix déterminé ou à un prix déterminable à date déterminée ou déterminable, b) rachetables au gré du porteur, ou c) rachetables à la suite d'un événement qui ne dépend pas exclusivement de la volonté de l'émetteur, ne sont pas classés dans les capitaux permanents. Par conséquent, la société a classé ses parts de fiducie et ses actions privilégiées de participation dans les capitaux propres mezzanines et a comptabilisé leur valeur selon le montant maximal de rachat à chaque date de bilan. L'augmentation ou la diminution découlant de l'évaluation des parts de fiducie et des actions privilégiées de participation à leur montant maximal de rachat a été comptabilisée dans le déficit. En outre, les ajustements de la valeur de rachat ont été comptabilisés dans les capitaux propres mezzanines et contrebalancés par un ajustement du déficit.

Les actions échangeables font partie du calcul du nombre moyen pondéré de parts de fiducie en circulation, de base.

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

Part des actionnaires sans contrôle

La part des actionnaires sans contrôle représente une participation directe ne donnant pas le contrôle dans la société par l'intermédiaire des APP d'IESI. La part des actionnaires sans contrôle donne droit à des dividendes qui sont économiquement équivalents aux dividendes déclarés et versés par la société. Les APP ont été comptabilisées à leur valeur d'échange, laquelle est calculée en fonction du cours moyen pondéré des titres de capitaux propres émis par la société en date de l'émission. Le cours moyen pondéré représente le cours moyen des titres de capitaux propres émis par la société pour une période raisonnable débutant avant et se terminant après la date à laquelle les conditions de l'acquisition d'IESI ont été acceptées et subséquemment annoncées. Les échanges d'APP contre des actions de la société sont comptabilisés à la valeur comptable des APP à l'émission, déduction faite du bénéfice net ou de la perte nette et des dividendes attribuables aux APP jusqu'à la date d'échange pour la période antérieure au 1^{er} janvier 2009. Après le 1^{er} janvier 2009, les échanges d'APP contre des actions de la société sont comptabilisés à la valeur comptable des APP à l'émission, déduction faite du bénéfice net ou de la perte nette, des autres éléments du résultat étendu et des dividendes attribuables aux APP jusqu'à la date d'échange.

Rémunération à base d'actions ou de parts de fiducie

Options sur actions ou sur parts de fiducie

Toutes les options sur actions émises par la société sont assorties de droits à la plus-value d'actions. Les droits à la plus-value d'actions confèrent au porteur le droit de vendre à la société la totalité ou une tranche d'une option en échange d'un montant en espèces correspondant à l'excédent de la juste valeur de marché, laquelle se définit comme le cours moyen pondéré de une action en fonction du volume négocié sur cinq jours, sur le prix d'exercice de l'option sur actions.

Les droits à la plus-value d'actions ou de parts de fiducie sont évalués à la juste valeur à la date de l'attribution et réévalués à la juste valeur à chaque date de bilan jusqu'à la date du règlement. La charge de rémunération qui en résulte est comptabilisée dans les frais de vente, généraux et administratifs. La société a choisi de constater la charge de rémunération selon la méthode linéaire sur la période de service requise relative à la totalité de l'attribution. Dans son évaluation de la juste valeur, la société tient compte des extinctions estimatives prévues. Les modifications apportées aux extinctions estimatives prévues sont comptabilisées à titre de frais de vente, généraux et administratifs dans la période au cours de laquelle elles se produisent.

La société applique le modèle d'évaluation du prix des options Black-Scholes-Merton, qui nécessite l'apport d'hypothèses hautement subjectives. Ces hypothèses portent, entre autres, sur la période estimative durant laquelle les salariés conserveront leurs options avant de les exercer et sur la volatilité prévue du cours de l'action ou de la part de fiducie de la société sur la durée prévue. Toute modification des hypothèses subjectives peut avoir une incidence importante sur la juste valeur estimative de la rémunération à base d'actions ou de parts de fiducie, et donc sur le montant correspondant constaté dans les frais de vente, généraux et administratifs dans l'état consolidé des résultats et du résultat étendu.

Actions restreintes

La rémunération à base d'actions est constatée sur la période durant laquelle les employés rendent leurs services. Les actions restreintes avec calendriers d'acquisition des droits échelonnés sont considérées comme des attributions distinctes et sont comptabilisées séparément sur la période de service de l'employé à la date de l'acquisition des droits. Les actions restreintes sont initialement comptabilisées dans l'avoir des actionnaires, la charge connexe étant comptabilisée à titre de frais de vente, généraux et administratifs sur la période de service de l'employé.

Actions ou parts de fiducie détenues dans une fiducie irrévocable

Avant que le Fonds ne soit converti (voir la note 2), les parts de fiducie du Fonds acquises pour le compte des participants au régime d'intéressement à long terme (le « RILT ») des États-Unis et détenues dans une fiducie irrévocable étaient classées dans les capitaux propres mezzanines. L'obligation de rémunération différée qui en découlait était comptabilisée dans les charges à payer en raison de la clause de rachat dont étaient assorties les parts de fiducie. Les variations de la juste valeur de l'obligation de rémunération différée étaient comptabilisées dans les frais de vente, généraux et administratifs.

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

Depuis la conversion, les actions ordinaires détenues dans une fiducie irrévocable sont classées dans les actions autodétenues. Les actions de la société acquises à l'intention de ses participants au RILT des États-Unis sont détenues dans une fiducie irrévocable. Dans une fiducie irrévocable, tout comme dans une fiducie de cédant, les actifs détenus dans la fiducie doivent être disponibles pour couvrir les créances des créanciers ordinaires en cas de faillite. L'obligation de rémunération différée est classée à titre d'instrument lié à l'avoir des actionnaires, et les variations subséquentes de la juste valeur des actions ne sont comptabilisées ni dans les actions autodétenues, ni dans les obligations de rémunération différée. Lorsque les participants au RILT américain retirent des actions de la société de la fiducie irrévocable, l'obligation de rémunération différée et les actions acquises par le RILT américain sont diminuées d'un montant correspondant.

Instruments financiers

Les dérivés, y compris ceux qui sont incorporés dans des contrats financiers ou non financiers et qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, à quelques exceptions près, sont évalués à la juste valeur, même lorsqu'ils font partie d'une relation de couverture.

Les gains et les pertes sur les instruments financiers évalués à la juste valeur sont constatés dans l'état consolidé des résultats et du résultat étendu des périodes dans lesquelles ils se produisent, à l'exception des gains et des pertes sur certains instruments financiers faisant partie d'une relation de couverture désignée, lesquels sont constatés au titre des autres éléments du résultat étendu.

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat qui réunit toutes les caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable (qu'on appelle parfois le « sous-jacent »), à la condition, s'il s'agit d'une variable non financière, que la variable ne soit pas propre à l'une des parties au contrat;
- il ne requiert aucun placement net initial ou encore il requiert un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions semblables aux évolutions des facteurs de marché;
- il sera réglé à une date future.

La société détient différents types de dérivés, dont quelques-uns ou la totalité de ceux qui suivent : les swaps de taux d'intérêt, les swaps sur marchandises, les contrats de change ou les couvertures relatives au vieux carton ondulé. Les gains ou les pertes sur ces dérivés sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats et du résultat étendu comme un gain ou une perte sur les instruments financiers, à titre de composante du bénéfice net, et un montant équivalent est porté aux autres actifs ou aux autres passifs dans le bilan consolidé de la société.

Les dérivés incorporés sont des composantes d'un instrument hybride (composé) qui inclut également un contrat hôte non dérivé. Il s'ensuit qu'une partie des flux de trésorerie de l'instrument composé varie d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome. Un dérivé incorporé a pour effet de modifier, en tout ou en partie, les flux de trésorerie autrement exigés aux termes du contrat, en fonction d'un taux d'intérêt, du cours d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable, à la condition que, dans le cas d'une variable non financière, celle-ci ne soit pas propre à l'une des parties au contrat. Un dérivé incorporé est séparé du contrat hôte lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies :

- les caractéristiques économiques et les risques que présente le dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques que présente le contrat hôte;
- l'instrument séparé répondrait à la définition d'un dérivé;
- l'instrument hybride (composé) n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de la juste valeur au résultat net.

Tout gain ou toute perte sur les dérivés incorporés est comptabilisé dans l'état consolidé des résultats et du résultat étendu à titre de gain ou de perte sur les instruments financiers, et un montant équivalent est porté aux autres actifs ou autres passifs dans le bilan consolidé de la société.

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

Couvertures

Une opération de couverture modifie l'exposition de la société à un ou à plusieurs risques, par une compensation entre les variations de juste valeur de l'élément couvert et de l'élément de couverture ou entre les variations des flux de trésorerie attribuables respectivement à l'élément couvert et à l'élément de couverture. La comptabilité de couverture assure que les gains, pertes, produits et charges qui se compensent sont comptabilisés en résultat net au cours de la même ou des mêmes périodes, et elle ne s'applique que lorsque les gains, pertes, produits et charges rattachés à l'élément de couverture et ceux rattachés à l'élément couvert seraient autrement comptabilisés en résultat net dans des périodes différentes.

L'application de la comptabilité de couverture se fait à la discrétion de la société; toutefois, elle ne peut être appliquée que si, au moment de la mise en place de la relation de couverture par la société, toutes les conditions suivantes sont réunies :

- la nature du risque ou des risques particuliers couverts a été identifiée, en accord avec l'objectif et la stratégie de gestion des risques de la société;
- la société a indiqué qu'elle appliquerait la comptabilité de couverture à la relation de couverture;
- la société a constitué une documentation officielle concernant son objectif et sa stratégie de gestion des risques, la relation de couverture, l'élément couvert, l'élément de couverture correspondant, la nature du risque ou des risques particuliers couverts, la durée de la relation de couverture et la méthode d'appréciation de l'efficacité de la relation de couverture.

En outre, au moment de la mise en place de la relation de couverture, et pendant toute sa durée, la société doit avoir l'assurance raisonnable que cette relation sera efficace et conforme à son objectif et à sa stratégie de gestion des risques documentés initialement. L'efficacité de la couverture représente la mesure dans laquelle les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie d'un élément couvert, liées au risque couvert et survenant pendant la durée de la relation de couverture, sont compensées par les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément de couverture correspondant, également liées au risque couvert et survenant au cours de la même période. Par conséquent, l'efficacité de la relation de couverture doit être mesurée de façon fiable, la relation de couverture doit être évaluée périodiquement pendant sa durée afin d'établir qu'elle est demeurée efficace et qu'elle devrait continuer de l'être et que, dans le cas d'une relation de couverture concernant une opération prévue, il est probable que l'opération se réalisera.

Les couvertures de juste valeur sont mises en place pour couvrir l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé, d'un engagement ferme non comptabilisé, ou d'une tranche identifiée d'un tel actif, passif ou engagement ferme. La société ne dispose d'aucune couverture de juste valeur.

Les couvertures de flux de trésorerie sont mises en place pour couvrir l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui est associée à un actif ou à un passif comptabilisé, à une opération prévue, ou à un risque de change lié à un engagement ferme non comptabilisé. Le gain ou perte sur l'élément de couverture qui est considérée comme constituant une couverture efficace est comptabilisé dans les autres éléments du résultat étendu, et la partie inefficace du gain ou de la perte est comptabilisée dans l'état des résultats et du résultat étendu de la société au titre de gain net ou de perte nette sur les instruments financiers.

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

La société cesse d'appliquer la comptabilité de couverture lorsqu'une relation de couverture ne répond plus aux conditions d'application de la comptabilité de couverture, notamment en ce qui a trait à l'échéance, l'expiration, la vente, la résiliation, l'annulation ou l'exercice de l'élément de couverture ou de l'élément couvert; s'il est probable que l'opération future ne se réalisera pas avant la fin du délai congné dans la documentation, ou dans un délai supplémentaire de deux mois; si la société met fin à la désignation de la relation de couverture; ou si la relation de couverture cesse d'être efficace. Lorsqu'un élément de couverture cesse d'exister ou qu'il a été établi que l'opération future ne se réalisera pas, les montants auparavant comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu sont comptabilisés dans le résultat net. Si la société met fin à la désignation de la relation de couverture ou que la relation de couverture cesse d'être efficace, les montants qui avaient été comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu des périodes antérieures ne sont pas contrepassés, tandis que ceux qui surviennent par la suite sont comptabilisés dans l'état des résultats et du résultat étendu de la société au titre de gain net ou de perte nette sur les instruments financiers. Les montants qui ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu des périodes antérieures et qui n'ont pas été contrepassés sont comptabilisés au titre de gain net ou de perte nette sur les instruments financiers dans la ou les période(s) où l'opération couverte touche le résultat net.

Les gains et les pertes liés à des relations de couverture des flux de trésorerie que la société n'a pas désignées comme admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés dans les états des résultats et du résultat étendu à titre de gain net ou de perte nette sur les instruments financiers.

Conversion des devises

La monnaie fonctionnelle de la société est le dollar canadien. Par conséquent, la situation financière, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie et les capitaux propres de la société sont initialement consolidés en dollars canadiens. La société a conclu que ses secteurs américains constituaient des établissements étrangers autonomes. En appliquant cette méthode, les actifs et les passifs sont convertis en dollars canadiens à partir de leur monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les produits et les charges sont convertis en dollars canadiens aux taux de change moyens mensuels. Les écarts de conversion connexes sont inclus dans les autres éléments du résultat étendu et ne sont inclus dans le calcul du bénéfice net que lorsqu'il y a réduction de l'investissement dans ces établissements étrangers. Les gains ou les pertes sur les soldes ou les opérations en devises désignées comme couvertures d'un investissement net dans des établissements étrangers autonomes sont portés en réduction des gains ou pertes de change inclus dans les autres éléments du résultat étendu.

La société a choisi de déclarer ses résultats en dollars américains. Les bilans consolidés de la société exprimés en dollars canadiens sont ensuite convertis en dollars américains au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les états consolidés des résultats et du résultat étendu et l'état consolidé des flux de trésorerie sont convertis en dollars américains selon le taux de change moyen en vigueur au cours de la période. Les écarts de conversion qui en résultent sont inclus dans les autres éléments du résultat étendu.

Sortie d'actifs à long terme et abandon d'activités

Un actif à long terme destiné à être sorti autrement que par la vente, comme par l'abandon ou l'échange contre un actif à long terme productif de nature similaire, doit être classé comme étant détenu et utilisé jusqu'à ce que l'opération de sortie ait lieu. Un actif à long terme destiné à la vente doit être comptabilisé selon le moindre de sa valeur comptable ou de sa juste valeur diminuée des frais de vente.

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

5. Modifications de conventions comptables

a) Changements effectifs pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Part des actionnaires sans contrôle dans les états financiers consolidés

En décembre 2007, le Financial Accounting Standards Board (le « FASB ») a publié une directive portant sur la comptabilisation de la part des actionnaires sans contrôle dans les états financiers consolidés. Cette directive exige que les participations dans des filiales détenues par des parties autres que la société mère soient identifiées, nommées et présentées clairement dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément des capitaux propres de la société mère. La norme exige aussi que le bénéfice net consolidé attribuable à la société mère et à la part des actionnaires sans contrôle soit clairement identifié et présenté dans le corps même de l'état consolidé des résultats. Tant que la société mère conserve le contrôle, la norme exige que les changements à la participation de la société mère soient comptabilisés de manière similaire à une opération sur capitaux propres. Au moment de la déconsolidation d'une filiale, toute part des actionnaires sans contrôle qui a été conservée dans l'ancienne filiale est initialement évaluée à la juste valeur, et le gain ou la perte à la déconsolidation est évalué au moyen de la juste valeur de toute part des actionnaires sans contrôle plutôt que de la valeur comptable de la participation conservée. En ce qui concerne la société, cette directive est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009 et elle est appliquée prospectivement, à l'exception des exigences à l'égard de la présentation et de la communication d'informations, qui sont appliquées rétrospectivement. La société a appliqué rétrospectivement les exigences de cette directive à l'égard de la présentation et de la communication d'informations dans ses états financiers consolidés de l'exercice 2008.

Regroupements d'entreprises

En décembre 2007, le FASB a publié une directive portant sur les regroupements d'entreprises. La directive établit des principes et des exigences déterminant comment l'acquéreur doit comptabiliser et évaluer les actifs identifiables acquis, les passifs pris en charge et toute part des actionnaires sans contrôle de la société acquise, indique comment constater et évaluer l'écart d'acquisition ou un gain provenant d'un achat à des conditions avantageuses dans le cas d'un regroupement d'entreprises, et précise quelle information doit être présentée afin de permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la nature et l'incidence financière du regroupement d'entreprises. Selon cette directive, la juste valeur à la date de l'acquisition est l'objectif d'évaluation de tous les actifs acquis et passifs pris en charge. En outre, la directive exige que tous les coûts liés à l'acquisition et à la restructuration soient imputés aux résultats et que la contrepartie conditionnelle soit constatée à sa juste valeur à la date de l'acquisition. Certaines ententes relatives à la contrepartie conditionnelle se traduiront par des variations de la juste valeur, qui seront comptabilisées en résultat jusqu'à la date du règlement final. La norme élimine les ajustements à l'écart d'acquisition pour tenir compte des variations des actifs d'impôts reportés et des positions fiscales incertaines après la période d'évaluation comptable de l'acquisition (limitée à un an à partir de la date de l'acquisition). Cette directive est applicable prospectivement pour les acquisitions survenues à partir du 1^{er} janvier 2009 et, en conséquence, son adoption n'a eu aucune incidence sur les montants présentés antérieurement.

En avril 2009, le FASB a publié un *Staff Position* qui traite de la comptabilisation des actifs acquis et des passifs pris en charge dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui découlent d'éventualités. Cette directive modifie et clarifie la norme concernant les regroupements d'entreprises en ce qui concerne les problèmes liés à l'application soulevés par les auteurs des états financiers, les vérificateurs et les membres de professions juridiques en ce qui concerne la constatation et l'évaluation initiales, l'évaluation et la comptabilisation subséquentes et la présentation de l'information sur les actifs et les passifs qui découlent d'éventualités présentes dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

Le *Staff Position* exige qu'un acquéreur constate à la juste valeur, à la date de l'acquisition, un actif acquis ou un passif pris en charge découlant d'éventualités présentes dans le cadre d'un regroupement d'entreprises si la juste valeur à la date de l'acquisition de cet actif ou de ce passif peut être déterminée au cours de la période d'évaluation. Si la juste valeur de l'éventualité à la date de l'acquisition ne peut être déterminée au cours de la période d'évaluation, un actif ou un passif doit être constaté à la date de l'acquisition si, selon l'information disponible avant la fin de la période d'évaluation, il est probable qu'un actif ait existé ou qu'un passif ait été engagé à la date de l'acquisition et que le montant de l'actif ou du passif peut être évalué de manière raisonnable. Si ces critères ne sont pas respectés à la date de l'acquisition selon l'information disponible durant la période d'évaluation, l'acquéreur ne doit pas constater d'actif ni de passif à la date de l'acquisition. Pour les périodes suivant la date de l'acquisition, l'acquéreur doit comptabiliser un actif ou un passif découlant d'une éventualité qui ne respecte pas les critères de comptabilisation à la date de l'acquisition selon les autres PCGR applicables, lorsqu'il est approprié de le faire. Cette directive a été appliquée prospectivement pour les acquisitions conclues à partir du 1^{er} janvier 2009 et, en conséquence, son adoption n'a eu aucune incidence sur les montants présentés antérieurement.

Informations à fournir sur les dérivés et sur les activités de couverture

En mars 2008, le FASB a publié une directive portant sur les informations à fournir à l'égard des dérivés et des activités de couverture. Les entités doivent fournir davantage d'informations sur les éléments suivants : a) comment et pourquoi l'entité utilise des dérivés; b) comment les dérivés et les éléments couverts connexes sont comptabilisés conformément aux directives concernant les dérivés et les activités de couverture et à leurs interprétations; et c) l'incidence qu'ont les dérivés et les éléments couverts connexes sur la situation financière, le rendement et les flux de trésorerie de l'entité. Le but de cette directive est d'améliorer le cadre actuel de communication d'informations. Elle exige que l'entité définisse ses objectifs quant à l'utilisation des dérivés en précisant le risque sous-jacent et la désignation comptable. L'entité doit aussi définir davantage ses objectifs quant à l'utilisation des dérivés en précisant les risques qu'elle a l'intention de gérer. De plus, elle doit présenter la juste valeur des dérivés ainsi que leurs gains et leurs pertes dans un tableau, de même que les caractéristiques incertaines liées au risque de crédit et leur incidence sur sa liquidité. En ce qui concerne la société, cette directive est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009, et son adoption n'a eu aucune incidence importante sur ses états financiers.

Durée de vie utile des actifs incorporels

En avril 2008, le FASB a publié une directive portant sur la détermination de la durée de vie utile des actifs incorporels qui modifie les facteurs qui devraient être pris en considération lors de l'élaboration des hypothèses à l'égard du renouvellement ou de la prolongation utilisées pour déterminer la durée de vie utile d'un actif incorporel constaté conformément aux directives concernant les écarts d'acquisition et autres actifs incorporels. L'objectif de cette directive est d'améliorer la concordance entre la durée de vie utile d'un actif incorporel comptabilisé et la période au cours de laquelle il génère les flux de trésorerie prévus qui sert à évaluer la juste valeur de l'actif. Par conséquent, les entités doivent fournir de l'information sur l'actif incorporel comptabilisé qui permet aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la mesure dans laquelle les flux de trésorerie futurs associés à l'actif sont touchés par l'intention ou la capacité des entités de renouveler ou de proroger l'entente. En ce qui concerne la société, cette directive est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009, et son adoption n'a eu aucune incidence importante sur ses états financiers.

Événements postérieurs à la date du bilan

En mai 2009, le FASB a publié une directive portant sur les événements postérieurs à la date du bilan. Cette directive établit les normes générales pour la comptabilisation et la présentation d'informations concernant les événements qui se sont produits après la date du bilan mais avant que les états financiers ne soient publiés ou ne soient disponibles pour être publiés. En ce qui concerne la société, cette directive est en vigueur depuis le 30 juin 2009, et son adoption n'a eu aucune incidence importante sur ses états financiers.

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

Détermination de la juste valeur

En avril 2009, le FASB a publié une directive portant sur la détermination de la juste valeur lorsque le volume et le niveau d'activité d'un actif ou d'un passif ont diminué de façon importante et sur la détermination des opérations qui ne sont pas volontaires. Cette directive met également l'accent sur le fait que même s'il y a eu une baisse importante du volume et du niveau d'activité d'un actif ou d'un passif, et sans égard aux techniques d'évaluation utilisées, l'objectif d'une évaluation de la juste valeur demeure inchangé. La juste valeur est le prix qui aurait été reçu à la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une opération volontaire (c'est-à-dire une opération qui n'est pas une liquidation forcée ni une vente au rabais) entre participants au marché monétaire à la date d'évaluation, dans des conditions de marché normales. En ce qui concerne la société, cette directive est en vigueur depuis le 30 juin 2009, et son adoption n'a eu aucune incidence importante sur ses états financiers.

Comptabilisation et présentation des pertes de valeur durables

En avril 2009, le FASB a publié une directive portant sur la comptabilisation et la présentation des pertes de valeur durables. Cette directive traite de l'analyse des pertes de valeur durables exigées en vertu des PCGR des États-Unis actuels pour déterminer si le détenteur d'un placement dans un titre d'emprunt ou de capitaux propres pour lequel des variations de la juste valeur ne sont pas constatées régulièrement dans les résultats (par exemple, des titres classés comme détenus jusqu'à leur échéance ou disponibles à la vente) devrait comptabiliser une perte dans les résultats lorsqu'un placement subit une perte de valeur. Un placement a subi une perte de valeur si sa juste valeur est moins élevée que son coût après amortissement.

Cette directive modifie les directives relatives aux pertes de valeur durables des titres d'emprunt afin de les rendre plus opérationnelles et pour améliorer la présentation et les informations à fournir à l'égard des pertes de valeur durables des titres d'emprunt et de capitaux propres dans les états financiers. De plus, cette directive ne modifie pas les directives existantes relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des pertes de valeur durables des titres de capitaux propres. En ce qui concerne la société, cette directive est en vigueur depuis le 30 juin 2009, et son adoption n'a eu aucune incidence importante sur ses états financiers.

Directive du FASB portant sur la codification des normes comptables et la hiérarchie des principes comptables généralement reconnus

En juin 2009, le FASB a publié une directive portant sur la codification des normes comptables et la hiérarchie des principes comptables généralement reconnus. Cette directive constitue une source faisant autorité quant aux PCGR des États-Unis reconnus par le FASB et appliqués par les entités non gouvernementales. Les règles et interprétations publiées par la Securities and Exchange Commission (la « SEC ») en vertu des lois fédérales sur les valeurs mobilières constituent également des sources faisant autorité quant aux PCGR des États-Unis pour les émetteurs inscrits auprès de la SEC. À la date de prise d'effet de cette directive, la codification annule et remplace toutes les normes en matière de comptabilité et de présentation de l'information publiées par d'autres organismes que la SEC alors en vigueur. Tout document comptable ne bénéficiant pas d'une clause de droits acquis, non publié par la SEC et non compris dans la codification, est désormais considéré comme ne faisant plus autorité.

Le FASB ne publiera aucune nouvelle norme sous la forme de documents intitulés *Statements*, *Staff positions* ou *Emerging Issues Task Force Abstracts*. Il émettra plutôt des mises à jour intitulées *Accounting Standards Update*. Le FASB ne considère pas ces mises à jour comptables comme faisant autorité. Elles ne serviront qu'à mettre à jour la codification, à fournir de l'information contextuelle à propos des directives et à présenter le fondement des conclusions ayant mené aux modifications de la codification.

Lors de sa publication initiale, la directive portant sur la hiérarchie des principes comptables généralement reconnus définissait les sources des principes comptables et le cadre de sélection des principes à utiliser pour dresser les états financiers des entités non gouvernementales présentés conformément aux PCGR des États-Unis. Cette directive classe les sources de PCGR selon une hiérarchie à appliquer pour les utilisateurs. La nouvelle directive attribue le même niveau d'autorité à toutes les directives. L'utilisation de PCGR ne faisant pas autorité est permise lorsqu'il n'existe aucun PCGR faisant autorité pertinent.

En ce qui concerne la société, cette directive est en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2009, et son adoption n'a eu aucune incidence importante sur ses états financiers.

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

Évaluations et informations en juste valeur

En août 2009, le FASB a publié une directive portant sur les évaluations et informations en juste valeur. Cette directive fournit une clarification sur l'évaluation de passifs à la juste valeur lorsqu'un prix coté sur un marché actif pour des passifs identiques n'est pas disponible. La directive exige qu'une entité utilise une ou plusieurs techniques d'évaluation qui tiennent compte de ce qui suit : le prix coté d'un passif identique lorsque celui-ci est négocié comme un actif, le prix coté d'un passif semblable ou d'un passif semblable négocié comme un actif, ou toute autre technique d'évaluation conforme aux directives actuelles portant sur l'évaluation à la juste valeur. Certaines autres techniques ont recours notamment à une méthode utilisant la valeur actuelle ou une approche de marché, fondée sur le montant, à la date d'évaluation, que paierait l'entité présentant les états financiers pour transférer le passif identique ou que recevrait l'entité pour prendre en charge le passif identique. La directive stipule également que l'entité présentant les états financiers n'est pas tenue d'inclure, lorsqu'elle estime la juste valeur d'un passif, une donnée distincte ou des ajustements à d'autres données relativement à l'existence d'une restriction qui empêche le transfert d'un passif. En ce qui concerne la société, cette directive est en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2009, et son adoption n'a eu aucune incidence importante sur ses états financiers.

Rémunération à base d'actions – Conventions relatives aux actions incessibles et à la présomption de rémunération

En janvier 2010, le FASB a publié une mise à jour des conventions relatives aux actions incessibles et à la présomption de rémunération. Par le passé, les conventions relatives aux actions incessibles visant la libération d'actions en faveur de certains actionnaires selon des critères fondés sur le rendement étaient présumées être rémunératoires. Il a été établi que, lorsqu'il s'agit d'évaluer si la présomption de rémunération a été outrepassée, l'entité doit tenir compte de la substance de la convention, notamment à savoir si celle-ci a été conclue pour des motifs non liés et non conditionnels à la continuité de l'emploi. Il a en outre été établi qu'une convention relative aux actions incessibles aux termes de laquelle les actions sont automatiquement frappées d'extinction si l'emploi prend fin est une forme de rémunération. L'adoption de cette directive n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la société.

Comptabilisation et présentation d'une diminution de la participation d'une filiale

En janvier 2010, le FASB a publié une directive qui donne des précisions sur la comptabilisation et la présentation, par une entité, d'une variation de sa participation dans une filiale. Cette directive porte sur les diminutions de la participation dans une filiale ou un groupe d'actifs qui représentent une activité commerciale ou sans but lucratif, une filiale qui représente une activité commerciale ou sans but lucratif qui est cédée à une entité sous influence notable, ou une coentreprise, et un échange d'un groupe d'actifs qui constitue une activité commerciale ou sans but lucratif contre une participation ne donnant pas le contrôle dans une entité (y compris une entité sous influence notable ou une coentreprise). Selon cette directive, une entité publiante est aussi tenue d'évaluer toute diminution de la participation d'une filiale, même si celle-ci ne représente pas une activité commerciale ou sans but lucratif, et de tenir compte de la substance de l'opération à l'origine de la diminution de la participation. En l'absence d'autre directive, l'entité publiante doit appliquer cette directive à toute diminution de sa participation dans une filiale qui ne représente pas une activité commerciale ou sans but lucratif.

Toujours selon cette directive, l'entité publiante est aussi tenue de fournir de l'information sur les techniques utilisées pour évaluer son investissement dans des filiales ou des groupes d'actifs, sur la nature de son intervention continue dans une filiale une fois que celle-ci a été vendue ou qu'elle a fait l'objet d'une scission, et sur le fait que l'opération qui a eu pour effet d'éliminer sa participation dans la filiale a été ou non conclue avec une entreprise avec laquelle la société ou les membres de sa direction ont des liens financiers.

Cette directive est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009, et son adoption n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la société.

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

b) Modifications en vigueur après le 31 décembre 2009

Amélioration des évaluations et de l'information à fournir relativement à la juste valeur

En janvier 2010, le FASB a publié une autre directive visant à améliorer les évaluations et les informations à l'égard de la juste valeur. Cette directive modificatrice établit de nouvelles informations à fournir, entre autres celles qui suivent : l'information relative à tout transfert important vers ou depuis le niveau 1 et le niveau 2 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur ainsi que les raisons expliquant ce transfert; un rapprochement entre les évaluations de la juste valeur au niveau 3 en présentant séparément l'information relative aux achats, aux ventes, aux émissions et aux règlements, en montant brut plutôt que net; l'information sur les évaluations à la juste valeur pour chaque catégorie d'actifs et de passifs, et l'information sur les techniques d'évaluation et les données utilisées pour les évaluations de la juste valeur, tant récurrentes que non récurrentes (niveau 2 et niveau 3). Pour la société, cette directive est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010, sauf en ce qui a trait aux informations à fournir relativement aux achats, aux ventes, aux émissions et aux règlements dans le rapprochement des évaluations à la juste valeur de niveau 3, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Cette directive ne devrait pas avoir une incidence importante sur les états financiers de la société.

Comptabilisation des distributions aux actionnaires avec composantes en actions et en espèces

En janvier 2010, le FASB a publié une directive qui établit que la tranche en actions d'une distribution aux actionnaires, qui leur permet de choisir de recevoir soit des espèces, soit des actions, sous réserve d'un plafond éventuel quant au montant en espèces maximal total que tous les actionnaires peuvent choisir de recevoir, est considérée comme une émission d'actions qui est prise en compte dans le résultat par action de façon prospective, et non comme un dividende en actions aux fins de l'application de la directive, tant en ce qui a trait aux capitaux propres qu'au résultat par action. En ce qui concerne la société, cette directive est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010, et son adoption ne devrait avoir aucune incidence sur ses états financiers.

6. Acquisitions

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, la société a acquis la totalité des actifs liés à la collecte de déchets solides, y compris divers actifs à court terme, et a pris en charge les divers passifs de différentes sociétés de gestion des déchets, soit deux au Canada et quatre aux États-Unis, chacune constituant une unité économique. La société a également acquis différents actifs liés à la collecte de déchets auprès d'une société de gestion des déchets au Canada.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008, la société a acquis la totalité des actifs liés à la collecte de déchets solides, y compris divers actifs à court terme, et a pris en charge les divers passifs de huit sociétés de gestion des déchets, soit trois au Canada et cinq aux États-Unis, chacune constituant une unité économique.

La société considère toutes ces acquisitions comme « complémentaires ». Les acquisitions complémentaires consistent à acquérir des actifs liés à la collecte de déchets solides ou des installations d'élimination de déchets sur des marchés dans lesquels la société exerce déjà ses activités. L'écart d'acquisition découlant des acquisitions complémentaires est en grande partie attribuable aux synergies envisagées par la société en raison des réductions de personnel et des coûts d'exploitation indirects, des avantages liés à l'élimination des déchets ou en raison du recours à des stratégies axées sur le marché. Les produits et le bénéfice net pro forma des acquisitions complémentaires regroupées n'ont pas été présentés, étant donné qu'elles sont négligeables, tant individuellement que combinées. La répartition de certains prix d'achat relatifs à diverses acquisitions conclues en 2009 ne tient pas compte de l'ajustement définitif de la juste valeur. Le versement au titre de la contrepartie conditionnelle à l'atteinte de divers objectifs de rendement relative aux acquisitions conclues avant l'exercice 2009 est aussi en attente d'un ajustement définitif. L'ajustement définitif de la juste valeur et de la contrepartie conditionnelle qui se produit au cours de la période d'évaluation et qui a pour effet d'accroître ou de réduire la juste valeur de certains actifs et passifs sera comptabilisé au titre de la répartition du prix d'achat correspondante respective. Les résultats de ces acquisitions ont été inclus dans les états financiers à compter de leur date de clôture respective.

IESI-BFC Ltd. (auparavant BFI Canada Ltd.)

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

Le tableau suivant présente la juste valeur totale de la contrepartie versée et sa répartition en fonction de la juste valeur de l'actif net acquis :

	31 décembre	
	2009	2008
Contrepartie		
Espèces, y compris les retenues de garantie (le cas échéant)	25 491 \$	42 976 \$
Actif net acquis		
Débiteurs	705	5 516
Actifs incorporels (note 9)	6 802	15 223
Écart d'acquisition	2 031	8 094
Immobilisations	5 956	15 126
Actifs liés aux décharges	16 027	-
Créditeurs	(1 259)	(897)
Coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges	(4 771)	-
Autres passifs à long terme	-	(86)
Total de l'actif net acquis	25 491 \$	42 976 \$
Contrepartie par secteur, y compris les retenues de garantie (le cas échéant)		
Canada	1 698 \$	17 800 \$
É.-U. – sud	18 718	548
É.-U. – nord-est	5 075	24 628
Total de la contrepartie	25 491 \$	42 976 \$
Écart d'acquisition par secteur		
Canada	867 \$	161 \$
É.-U. – sud	-	45
É.-U. – nord-est	1 164	7 888
Total de l'écart d'acquisition	2 031 \$	8 094 \$

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, le total de la contrepartie en espèces s'élève à 25 491 \$. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, le total de la contrepartie en espèces s'est établi à 42 659 \$, compte non tenu des retenues de garantie et des paiements en espèces à verser aux vendeurs relativement à l'atteinte de divers objectifs de rendement.

Le total des versements au titre de la contrepartie conditionnelle relative aux acquisitions conclues avant le 1^{er} janvier 2009 s'est établi à 1 894 \$ (16 475 \$ en 2008) (voir la note 22 iv).

L'écart d'acquisition de 2 031 \$ (8 094 \$ en 2008) devrait être déductible aux fins de l'impôt.

L'écart d'acquisition constaté relativement aux acquisitions résulte des avantages qui devraient découler de l'intégration verticale des actifs acquis dans les activités existantes de la société. L'intégration accroît la capacité de la société de traiter les déchets à l'interne, d'optimiser les itinéraires de collecte et d'appliquer ses stratégies axées sur le marché. La direction prévoit que l'intégration de ces acquisitions aura une incidence positive sur ses résultats d'exploitation.

IESI-BFC Ltd. (auparavant BFI Canada Ltd.)

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

Transaction projetée

Le 11 novembre 2009, la société a conclu une convention de fusion avec Déchets Services, Inc. (« WSI »). Cette convention prévoit que la filiale en propriété exclusive de la société (« Merger Sub ») sera fusionnée avec WSI, WSI étant la société issue de la fusion et devenant la filiale en propriété exclusive de la société. La société prévoit conclure la fusion au cours du deuxième trimestre civil de 2010, sous réserve, notamment, des approbations requises des actionnaires de WSI et des autorités de réglementation.

Aux termes de la convention de fusion, chaque action ordinaire en circulation de WSI sera convertie en conférant au porteur le droit de recevoir 0,5833 des actions ordinaires de la société pour chaque action ordinaire de WSI, le paiement des fractions d'actions étant effectué en espèces. Ce ratio d'échange est fixe et il ne sera pas ajusté en fonction des variations du cours des actions avant la clôture de la fusion.

La conclusion de la fusion demeure conditionnelle au respect de certaines conditions de clôture ou à la renonciation à celles-ci, notamment à l'approbation des actionnaires de WSI et à celle du Bureau de la concurrence du Canada. La transaction a été examinée par les autorités antitrust des États-Unis, et la période d'attente de trente jours prévue en vertu de la Hart-Scott-Rodino Antitrust Improvements Act of 1976 a pris fin le 19 janvier 2010 sans aucune demande de documentation ou d'information supplémentaire.

7. Provision pour créances douteuses

Le tableau suivant illustre la variation de la provision pour créances douteuses de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

	31 décembre	
	2009	2008
Solde au début	5 562 \$	4 224 \$
Ajouts nets à la provision pour créances douteuses au cours de l'exercice	3 948	4 733
Montants radiés et irrécouvrables au cours de l'exercice	(6 368)	(3 685)
Recouvrements au cours de l'exercice	761	524
Écart de conversion au cours de l'exercice	155	(234)
Solde à la fin	4 058 \$	5 562 \$

8. Liquidités soumises à restrictions

Les liquidités soumises à restrictions représentent les liquidités prélevées à même des obligations industrielles avant d'engager les dépenses pour lesquelles ces obligations ont été rendues disponibles. Au 31 décembre 2009, des liquidités de 382 \$ (82 \$ au 31 décembre 2008) étaient affectées au financement d'une partie des activités liées à la construction de décharges et des dépenses liées au matériel et aux conteneurs pour les activités de la société dans le nord-est et le sud des États-Unis pour les exercices 2009 et 2008, respectivement.

IESI-BFC Ltd. (auparavant BFI Canada Ltd.)

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

9. Actifs incorporels

	31 décembre 2009				
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Ajouts	Période d'amortissement moyenne pondérée des ajouts
Contrats de collecte avec des clients	110 648 \$	101 623 \$	9 025 \$	342 \$	4,46
Listes de clients	110 658	36 156	74 502	5 801	6,20
Ententes de non-concurrence	13 503	6 714	6 789	659	5,00
Licences relatives aux stations de transfert	12 339	2 600	9 739	-	-
Marques de commerce	2 198	1 336	862	-	-
	249 346 \$	148 429 \$	100 917 \$	6 802 \$	

	31 décembre 2008				
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Ajouts	Période d'amortissement moyenne pondérée des ajouts
Contrats de collecte avec des clients	92 861 \$	75 710 \$	17 151 \$	245 \$	4,50
Listes de clients	110 339	26 927	83 412	4 379	6,86
Ententes de non-concurrence	12 943	4 068	8 875	173	5,00
Licences relatives aux stations de transfert	10 545	1 674	8 871	6 134	20,00
Marques de commerce	3 988	2 399	1 589	34	-
	230 676 \$	110 778 \$	119 898 \$	10 965 \$	

Les ajustements liés aux acquisitions de périodes antérieures ont donné lieu à une réduction de 4 258 \$ au titre des ajouts d'actifs incorporels au cours de l'exercice 2008.

Le tableau suivant présente une estimation de la charge d'amortissement résiduelle des actifs incorporels de la société pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite :

2010	21 270 \$
2011	17 664
2012	16 070
2013	13 911
2014	10 778
Par la suite	21 224
	100 917 \$

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

10. Écart d'acquisition

Le tableau suivant présente les variations de l'écart d'acquisition.

	31 décembre	
	2009	2008
Écart d'acquisition au début	617 832 \$	623 959 \$
Écart d'acquisition comptabilisé à l'égard des acquisitions conclues au cours de l'exercice	2 031	8 094
Écart d'acquisition comptabilisé au cours de l'exercice à l'égard des acquisitions des périodes antérieures au cours de l'exercice	1 916	(2 376)
Écart de conversion	8 691	(11 845)
Écart d'acquisition à la fin	630 470 \$	617 832 \$

11. Frais de financement reportés

Les frais de financement reportés représentent les frais et les coûts engagés pour l'obtention ou la modification de facilités de crédit à long terme. La société amortit ces coûts selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de la dette connexe, ce qui se rapproche de la méthode du taux d'intérêt effectif.

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
31 décembre 2009			
Frais de financement reportés	18 394 \$	9 036 \$	9 358 \$
31 décembre 2008			
Frais de financement reportés	16 711 \$	6 775 \$	9 936 \$

L'amortissement des frais de financement reportés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 s'est élevé à 2 902 \$ (3 540 \$ en 2008).

Le tableau suivant présente une estimation de la charge d'amortissement résiduelle au titre des frais de financement reportés de la société pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite :

2010	2 834 \$
2011	2 433
2012	418
2013	261
2014	220
Par la suite	3 192
	9 358 \$

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

12. Immobilisations

31 décembre 2009			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains et améliorations	50 420 \$	- \$	50 420 \$
Bâtiments et améliorations	110 189	25 737	84 452
Véhicules et matériel	392 993	192 479	200 514
Conteneurs et compacteurs	187 353	87 979	99 374
Mobilier, agencements et matériel informatique	17 336	12 362	4 974
	758 291 \$	318 557 \$	439 734 \$

31 décembre 2008			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains et améliorations	47 361 \$	- \$	47 361 \$
Bâtiments et améliorations	94 577	18 113	76 464
Véhicules et matériel	336 224	147 656	188 568
Conteneurs et compacteurs	159 731	68 192	91 539
Mobilier, agencements et matériel informatique	14 317	9 568	4 749
	652 210 \$	243 529 \$	408 681 \$

Les intérêts capitalisés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 s'élèvent à 18 \$ (néant en 2008).

13. Actifs liés aux décharges

31 décembre 2009			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Actifs liés aux décharges	1 016 030 \$	354 292 \$	661 738 \$

31 décembre 2008			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Actifs liés aux décharges	899 833 \$	277 971 \$	621 862 \$

Les intérêts capitalisés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 s'élèvent à 2 043 \$ (2 409 \$ en 2008).

En juin 2009, la société a obtenu un certificat d'autorisation permettant à la décharge de Lachenaie de recevoir 7,5 millions de mètres cubes de déchets sur une période de cinq ans, à raison d'environ 1,5 million de mètres cubes, ou 1,3 million de tonnes, de déchets annuellement. Le certificat d'autorisation permet à la décharge de Lachenaie de poursuivre ses activités pendant une période totale de dix ans. Toutefois, le ministère provincial peut, à son gré, limiter la quantité maximale de déchets reçus permise au cours des cinq dernières années de la durée du certificat.

La société respecte les critères qu'elle applique pour déterminer la capacité d'enfouissement future permise.

IESI-BFC Ltd. (auparavant BFI Canada Ltd.)

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

14. Autres actifs et autres passifs

	31 décembre	
	2009	2008
Autres actifs		
Juste valeur des swaps sur marchandises	641 \$	- \$
Juste valeur des swaps sur marchandises désignés comme couvertures des flux de trésorerie	1 703	-
	2 344	-
Moins la tranche à court terme des autres actifs	770	-
	1 574 \$	- \$
Autres passifs		
Juste valeur des swaps de taux d'intérêt	11 923 \$	12 965 \$
Juste valeur des swaps sur marchandises désignés comme couvertures des flux de trésorerie	-	1 891
Paiements conditionnels liés à une acquisition	-	189
	11 923	15 045
Moins la tranche à court terme des autres passifs	8 312	-
	3 611 \$	15 045 \$

15. Charges à payer

Les charges à payer comprennent les éléments suivants :

	31 décembre	
	2009	2008
Salaires et charges connexes	19 531 \$	16 013 \$
Frais d'assurance	18 799	13 445
Frais liés aux franchises et aux redevances	4 301	4 250
Intérêts	5 224	6 190
Surcharges liées à l'environnement	4 349	2 600
Taxes de vente provinciales et taxes de vente d'État	3 292	2 752
Coûts d'acquisition et charges connexes	3 017	1 767
Impôt foncier	336	175
Rémunération à base d'actions	2 383	167
Autres	9 340	8 150
Charges à payer	70 572 \$	55 509 \$

16. Dette à long terme

	31 décembre	
	2009	2008
Emprunt à terme	195 000 \$	195 000 \$
Déventures garanties de premier rang, série A	-	38 380
Déventures garanties de premier rang, série B	55 418	47 362
Facilités de crédit renouvelables	295 574	488 848
Obligations industrielles	109 000	104 000
	654 992	873 590
Moins la tranche à court terme de la dette à long terme	-	38 380
	654 992 \$	835 210 \$

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

Crédit renouvelable et emprunt à terme américains

Avec prise d'effet le 1^{er} octobre 2008, la société a conclu un sixième accord modificateur à sa convention de crédit renouvelable et de prêt à terme modifiée et mise à jour. L'accord modificateur ne vise qu'à prendre acte du changement de structure d'une fiducie de revenu à une société par actions (voir la note 2) et n'a eu aucune incidence sur les montants engagés, les dates d'échéance ni les taux.

Avec prise d'effet le 6 août 2008, la société a conclu un cinquième accord modificateur à sa convention de crédit renouvelable et de prêt à terme modifiée et mise à jour. Le cinquième accord modificateur a prorogé l'échéance de la facilité de crédit renouvelable américaine jusqu'au 21 janvier 2012, accru l'engagement au titre de la facilité de crédit renouvelable américaine, qui est ainsi passé de 575 000 \$ à 588 500 \$, et réduit l'option d'extension, qui est ainsi passée de 50 000 \$ à 36 500 \$. En outre, le cinquième accord modificateur a accru de un quart pour cent la marge applicable à la grille de taux. Toutes les autres modalités importantes sont restées inchangées.

L'emprunt à terme de la société aux États-Unis a été entièrement utilisé. Au 31 décembre 2009, le taux d'intérêt applicable au montant de 195 000 \$ (195 000 \$ au 31 décembre 2008) de l'encours de la tranche de l'emprunt à terme de la facilité de crédit équivalait à l'euro majoré de 175 points de base, soit 1,99 % (3,63 % au 31 décembre 2008).

La facilité de crédit renouvelable aux États-Unis sert à financer les exigences du fonds de roulement, les dépenses en immobilisations admissibles et les acquisitions. Elle sert également aux besoins généraux de la société. Au 31 décembre 2009, un montant de 339 300 \$ (96 265 \$ au 31 décembre 2008), déduction faite de lettres de crédit d'un montant de 123 700 \$ (128 735 \$ au 31 décembre 2008), était disponible aux termes de la facilité de crédit renouvelable de la société aux États-Unis. Au 31 décembre 2009, un montant de 125 500 \$ (363 500 \$ au 31 décembre 2008) avait été prélevé, et un montant de 241 906 \$ (54 724 \$ au 31 décembre 2008) pouvait être prélevé immédiatement sur cette facilité. La facilité de crédit renouvelable porte intérêt soit au taux préférentiel de la Bank of America, majoré d'une marge applicable se situant entre 0,00 % et 0,50 %, soit au taux équivalant à l'euro, majoré d'une marge applicable se situant entre 1,50 % et 2,50 %. Les intérêts sont payables à terme échu trimestriellement et les engagements au titre de la facilité de crédit renouvelable sont assujettis à une commission d'attente allant de 0,375 % à 0,50 %. Au 31 décembre 2009, le taux d'intérêt applicable au montant de 115 000 \$ (350 000 \$ au 31 décembre 2008) de l'encours de la facilité de crédit renouvelable équivalait à l'euro majoré de 175 points de base, soit 2,03 % (3,13 % au 31 décembre 2008), et le taux d'intérêt applicable au solde résiduel de 10 500 \$ (13 500 \$ au 31 décembre 2008) équivalait au taux préférentiel de la Bank of America, majoré de la marge applicable, soit 3,25 % (3,25 % au 31 décembre 2008). Au 31 décembre 2009, la commission d'attente de la société était de 0,50 % (0,50 % au 31 décembre 2008).

L'emprunt à terme et la facilité de crédit renouvelable arrivent tous deux à échéance le 21 janvier 2012. Ils sont garantis par une sûreté opposable de premier rang grevant l'ensemble des actifs d'IESI et de ses filiales, y compris tous les titres de capitaux propres des filiales directes et indirectes d'IESI et toutes les actions ordinaires d'IESI.

L'emprunt à terme et la facilité de crédit renouvelable de la société aux États-Unis comportent une clause restrictive qui limite la capacité d'IESI à verser un dividende assujetti à la mesure d'un seuil financier. La capacité de verser des dividendes d'IESI n'est actuellement soumise à aucune limite.

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

Comme condition d'emprunt, la société doit avoir une dette à long terme ou avoir conclu à un taux fixe des swaps de taux d'intérêt correspondant à au moins 40 % du total de sa dette à long terme. Par conséquent, la société a conclu les swaps de taux d'intérêt présentés dans le tableau suivant :

31 décembre 2009					
Date de mise en place	Notionnel	Taux d'intérêt fixe payé (plus la marge applicable)	Taux d'intérêt variable reçu	Date d'entrée en vigueur	Date d'expiration
Septembre 2007	75 000 \$	4,72 %	0,29 %	Octobre 2007	Octobre 2010
Avril 2005	25 000 \$	4,73 %	0,29 %	Octobre 2007	Octobre 2011
Septembre 2007	50 000 \$	4,79 %	0,29 %	Octobre 2007	Octobre 2011
Septembre 2007	35 000 \$	4,89 %	0,29 %	Octobre 2007	Octobre 2012
Mars 2009	10 000 \$	1,72 %	0,28 %	Mars 2009	Janvier 2012

Débetures garanties de premier rang, séries A et B (les « débetures »)

Le 25 juin 2004, BFI Canada Inc. (« BFI »), filiale indirecte de la société, a émis des débetures garanties de premier rang de série A libellées en dollars canadiens (\$) d'un montant de 47 000 \$, portant intérêt à 6,123 %, et des débetures garanties de premier rang de série B d'un montant de 58 000 \$ CA, portant intérêt à 7,015 %. Les intérêts sur chacune des séries de débetures sont payables à terme échu trimestriellement à compter du 26 septembre 2004. Les débetures de série A et de série B sont payables en entier les 26 juin 2009 et 2014, respectivement. Les débetures sont remboursables par anticipation au gré de l'émetteur, en tout ou en partie, de temps à autre, à un prix équivalant à la valeur nominale ou à la valeur actualisée nette des paiements d'intérêt et de capital prévus, selon un taux d'actualisation équivalant au rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré d'une marge sur les deux séries de débetures, selon la plus élevée des deux. Les débetures sont garanties par une charge grevant la totalité des biens meubles et immeubles de BFI, de Ridge (Chatham) Holdings G.P. Inc., et de Ridge (Chatham) Holdings L.P., de même que les actions de la société et de ses filiales. Les débetures sont de même rang que la facilité de crédit renouvelable canadienne de la société.

Le 26 juin 2009, la débeture de série A de la société est arrivée à échéance et a été remboursée. La société a fait un prélèvement sur sa facilité de crédit renouvelable canadienne afin de rembourser la débeture de série A.

Facilité de crédit renouvelable de la société au Canada

Avec prise d'effet le 30 juin 2009, la société a conclu une cinquième déclaration de fiducie modifiée et mise à jour. La cinquième déclaration reconnaît simplement la liquidation du Fonds et de Ridge Landfill Trust ainsi que d'autres modifications liées à la restructuration. La conclusion de la cinquième déclaration n'a eu aucune incidence sur les montants engagés, les dates d'échéance ni les taux.

Avec prise d'effet le 1^{er} octobre 2008, la société a conclu un quatrième accord modificateur portant sur sa quatrième déclaration de fiducie modifiée et mise à jour. L'accord modificateur ne vise qu'à prendre acte du changement de structure d'une fiducie de revenu à une société par actions et n'a eu aucune incidence sur les montants engagés, les dates d'échéance ni les taux.

Avec prise d'effet le 30 juillet 2008, la société a conclu un troisième accord modificateur portant sur sa quatrième déclaration de fiducie modifiée et mise à jour. Le troisième accord modificateur a accru l'engagement au titre de la facilité de crédit renouvelable canadienne, qui est passé de 150 000 \$ CA à 305 000 \$ CA, et réduit l'option d'extension, qui est ainsi passée de 50 000 \$ CA à 45 000 \$ CA. En outre, le troisième accord modificateur a élevé de un quart pour cent la grille de taux et modifié une des clauses restrictives. Toutes les autres modalités importantes sont restées inchangées.

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

La facilité de crédit renouvelable sert principalement à financer les besoins du fonds de roulement, les dépenses en immobilisations admissibles et les acquisitions. Au 31 décembre 2009, un montant de 178 000 \$ CA (153 500 \$ CA au 31 décembre 2008) avait été prélevé sur la facilité de crédit renouvelable. Au 31 décembre 2009, un montant de 87 718 \$ CA (126 584 \$ CA en décembre 2008), déduction faite de lettres de crédit d'un montant total de 39 282 \$ CA (24 916 \$ CA au 31 décembre 2008), demeurerait disponible aux termes de la facilité de crédit renouvelable canadienne de la société. Au 31 décembre 2009, un montant de 87 718 \$ CA (88 095 \$ CA au 31 décembre 2008) pouvait être prélevé immédiatement sur cette facilité. Les engagements non utilisés au titre de la facilité de crédit renouvelable sont assujettis à une commission d'attente allant de 0,275 % à 0,50 %. Au 31 décembre 2009, la commission d'attente de la société était de 0,325 % (0,325 % au 31 décembre 2008). Les prélèvements sur la facilité de crédit renouvelable portent intérêt au taux préférentiel des banques canadiennes majoré d'un écart de 0,125 % à 1,125 %, au taux des acceptations bancaires majoré d'un écart de 1,125 % à 2,125 %, ou au TIOL majoré d'un écart de 1,125 % à 2,125 %. Au 31 décembre 2009, le montant des prélèvements sur la facilité de crédit renouvelable était principalement établi en fonction du taux des acceptations bancaires de 0,45 %, majoré d'un écart de 1,375 % (1,57 %, majoré d'un écart de 1,375 % au 31 décembre 2008). La facilité est garantie par une sûreté opposable de premier rang grevant l'ensemble des biens meubles et immeubles de BFI et de ses filiales, de même que sur les actions et sur les parts de fiducie de la société et de ses filiales. La facilité est de même rang que la débenture garantie de premier rang de série B.

La facilité de crédit renouvelable viendra à échéance le 30 mai 2011.

Obligations industrielles

Le 1^{er} décembre 2009, la société a conclu avec la Seneca County Industrial Development Agency une convention d'une durée de 30 ans lui donnant accès à des obligations-recettes liées à l'évacuation de déchets solides, à vue et assorties de taux d'intérêt variables (la « facilité liée aux obligations industrielles de Seneca de 2009 »). Au titre de la facilité liée aux obligations industrielles de Seneca de 2009, un montant de 90 000 \$ est disponible aux fins de financement d'une partie des dépenses liées à la construction d'une décharge ainsi qu'au matériel à la décharge Seneca Meadows de la société. La facilité liée aux obligations industrielles de Seneca de 2009 porte intérêt à un taux hebdomadaire variable qui s'approche de l'indice de la Securities Industry and Financial Markets Association Municipal Swap (l'« indice SIFMA »). Les intérêts sont payables mensuellement à terme échu à compter du 1^{er} février 2010. Au 31 décembre 2009, le taux d'intérêt quotidien applicable à la facilité liée aux obligations industrielles de Seneca de 2009 était de 0,35 %. La facilité liée aux obligations industrielles de Seneca de 2009 arrive à échéance le 1^{er} décembre 2039, et elle est garantie par IESI. Au 31 décembre 2009, un montant de 5 000 \$ avait été prélevé sur cette facilité, dont une tranche de 382 \$ (néant au 31 décembre 2008) était soumise à restrictions (voir la note 8).

Le 1^{er} mars 2007, la société a conclu avec la Mission Economic Development Corporation une convention d'une durée de 15 ans lui donnant accès à des obligations-recettes liées à l'évacuation de déchets solides, à vue et assorties de taux d'intérêt variables (la « facilité liée aux obligations industrielles au Texas »). Un montant de 24 000 \$ est disponible au titre de cette facilité aux fins du financement d'une partie des dépenses liées à la construction d'une décharge, au matériel, aux véhicules et aux conteneurs engagées pour les activités de la société au Texas. La facilité liée aux obligations industrielles au Texas est assortie d'intérêts au TIOL, diminué d'un escompte pertinent. Les intérêts sont payables à terme échu mensuellement à compter du 1^{er} mai 2007. Au 31 décembre 2009, le taux d'intérêt quotidien applicable à la facilité liée aux obligations industrielles au Texas était de 0,28 % (3,28 % au 31 décembre 2008). La facilité liée aux obligations industrielles au Texas arrive à échéance le 1^{er} avril 2022 et elle est garantie par une lettre de crédit couvrant le montant prélevé sur la facilité. Au 31 décembre 2009, un montant de 24 000 \$ (24 000 \$ au 31 décembre 2008) avait été prélevé sur cette facilité, dont une tranche de néant (82 \$ au 31 décembre 2008) était soumise à restrictions (voir la note 8).

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

Le 16 novembre 2006, la société a conclu avec la Pennsylvania Economic Development Financing Authority une convention d'une durée de 22 ans lui donnant accès à des obligations-recettes liées à l'évacuation de déchets solides, à vue et assorties de taux d'intérêt variables (la « facilité liée aux obligations industrielles en Pennsylvanie »). Un montant de 35 000 \$ est disponible au titre de cette facilité aux fins du financement d'une partie des dépenses liées à la construction d'une décharge, au matériel, aux véhicules et aux conteneurs engagées pour les activités de la société en Pennsylvanie. La facilité liée aux obligations industrielles en Pennsylvanie porte intérêt au TIOL, diminué d'un escompte pertinent. Les intérêts sont payables à terme échu mensuellement à compter du 1^{er} décembre 2006. Au 31 décembre 2009, le taux d'intérêt quotidien applicable à la facilité liée aux obligations industrielles en Pennsylvanie était de 0,25 % (3,65 % au 31 décembre 2008). La facilité liée aux obligations industrielles en Pennsylvanie vient à échéance le 1^{er} novembre 2028, et elle est garantie par une lettre de crédit couvrant le montant prélevé sur la facilité. Au 31 décembre 2009, un montant de 35 000 \$ (35 000 \$ au 31 décembre 2008) avait été prélevé sur cette facilité.

Le 20 octobre 2005, la société a conclu avec la Seneca County Industrial Development Agency une convention d'une durée de 30 ans lui donnant accès à des obligations-recettes liées à l'évacuation de déchets solides, à vue et assorties de taux d'intérêt variables (la « facilité liée aux obligations industrielles de Seneca de 2005 »). Au titre de la facilité liée aux obligations industrielles de Seneca de 2005, la société dispose d'un montant de 45 000 \$ aux fins de financement d'une partie des dépenses liées à la construction d'une décharge et au matériel à sa décharge Seneca Meadows. La facilité liée aux obligations industrielles de Seneca de 2005 porte intérêt au TIOL, diminué d'un escompte pertinent. Les intérêts sont payables à terme échu mensuellement à compter du 1^{er} novembre 2005. Avec prise d'effet le 1^{er} août 2008, la société a renégocié les conditions de sa facilité liée aux obligations industrielles de Seneca de 2005. La facilité liée aux obligations industrielles de Seneca de 2005 dans sa forme modifiée et mise à jour, qui portait initialement intérêt au TIOL, diminué d'un escompte pertinent, porte intérêt à 6,625 % et a une durée de cinq ans. La facilité liée aux obligations industrielles de Seneca de 2005 arrive à échéance le 1^{er} octobre 2035, et elle est garantie par IESI. Au 31 décembre 2009, un montant de 45 000 \$ (45 000 \$ au 31 décembre 2008) avait été prélevé sur cette facilité.

La société est assujettie à des restrictions comprises dans les diverses ententes de financement relatives à sa dette à long terme. Au 31 décembre 2009, la société respectait toutes les clauses restrictives de ses facilités.

Les intérêts sur la dette à long terme se chiffrent à 34 225 \$ (51 490 \$ en 2008). Les intérêts sur la dette à long terme comprennent l'amortissement des frais de financement reportés (voir la note 11) et ne comprennent pas les intérêts capitalisés (voir les notes 12 et 13).

Les obligations de remboursement sur le capital pour chacun des cinq prochains exercices se terminant le 31 décembre et par la suite s'établissent comme suit :

2010	- \$
2011	170 074
2012	320 500
2013	-
2014	55 418
Par la suite	109 000
	654 992 \$

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

17. Coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges

Les tableaux suivants présentent les hypothèses clés utilisées dans la détermination de la juste valeur des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges et le moment prévu de l'engagement des dépenses non actualisées liées à ces activités, et ils font le rapprochement entre les coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture au début et à la fin de la période indiquée :

	31 décembre 2009
Juste valeur des actifs légalement affectés	8 102 \$
Coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges, non actualisés	446 334 \$
Taux sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit – décharges canadiennes	5,4 % – 9,5 %
Taux sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit – décharges américaines	5,7 % – 7,2 %
Moment prévu de l'engagement des dépenses non actualisées liées aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges	
2010	6 622 \$
2011	7 141
2012	7 397
2013	6 850
2014	9 761
Par la suite	408 563
	446 334 \$

	31 décembre	
	2009	2008
Coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges, au début	58 067 \$	59 552 \$
Provision pour coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges, au cours de l'exercice	15 005	8 164
Charge de désactualisation, au cours de l'exercice	3 130	3 010
Dépenses liées aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges, au cours de l'exercice	(7 145)	(2 022)
Coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture à la cession de décharges, au cours de l'exercice	(1 343)	-
Coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture à l'acquisition de décharges, au cours de l'exercice	4 771	-
Révision des flux de trésorerie estimatifs, au cours de l'exercice	(4 392)	(8 260)
Écart de conversion, au cours de l'exercice	1 615	(2 377)
	69 708	58 067
Moins la tranche à court terme des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges	6 622	7 210
Coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges, à la fin	63 086 \$	50 857 \$

La société doit déposer dans une fiducie d'utilité sociale des montants destinés au règlement des coûts liés aux activités d'après-fermeture de sa décharge de Lachenaie. Le montant servant au financement est fixé par le gouvernement du Québec en fonction de chaque mètre cube de déchets accepté, et le montant est payable trimestriellement. Au 31 décembre 2009, le total des coûts capitalisés liés aux activités d'après-fermeture des décharges, qui correspond à la juste valeur des actifs qui font l'objet de restrictions juridiques, s'établissait à 8 102 \$ (6 115 \$ au 31 décembre 2008). Au 31 décembre 2009, un montant de 8 102 \$ (6 034 \$ au 31 décembre 2008) avait été déposé dans la fiducie d'utilité sociale, le solde de néant (81 \$ au 31 décembre 2008) demeurant non capitalisé et inclus dans les crédateurs.

Au 31 décembre 2009, la société avait un passif environnemental à payer de 13 366 \$ (8 918 \$ au 31 décembre 2008). Le passif environnemental à payer est compris dans les coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges et tient à une décharge inactive acquise par la société dans le cadre de l'acquisition d'IESI ainsi qu'aux provisions au titre des mesures d'atténuation des impacts à l'égard des sols marécageux à la décharge Seneca Meadows. Ces coûts estimatifs ont une valeur non actualisée totale de 15 687 \$ (10 788 \$ au 31 décembre 2008).

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

18. Impôts sur les bénéfices

Le tableau suivant présente un rapprochement des écarts entre les impôts sur les bénéfices qui découleraient uniquement de l'application des taux prévus par la loi au bénéfice avant impôts de la société et la charge (l'économie) d'impôts comptabilisés dans l'état consolidé des résultats et du résultat étendu.

	31 décembre	
	2009	2008
Bénéfice avant les impôts sur les bénéfices	93 613 \$	61 504 \$
Charge d'impôts au taux de base combiné	29 613	19 374
Impôts sur les bénéfices attribuables aux porteurs de parts de fiducie et à la part des actionnaires sans contrôle	-	(13 004)
Impôts des grandes sociétés et des États	4 138	2 287
Retenues d'impôts à la source sur les dividendes et intérêts de source étrangère	1 032	-
Impôts sur d'autres charges non déductibles	1 038	601
Révision des reports prospectifs de pertes fiscales inutilisées, de la valeur fiscale des immobilisations et des taux d'imposition	3 576	(751)
Autres	488	(1 962)
Charge d'impôts au taux de base combiné	39 885 \$	6 545 \$

	31 décembre	
	2009	2008
Actifs d'impôts reportés		
Reports prospectifs de pertes fiscales inutilisées, déduction faite des provisions pour moins-value	95 549 \$	34 984 \$
Frais de financement et d'émission reportés	4 047	332
Provisions comptables actuellement non déductibles aux fins de l'impôt	37 731	30 937
Autres	3 935	1 080
	141 262	67 333
Passifs d'impôts reportés		
Excédent de la valeur comptable des immobilisations sur la valeur fiscale	30 377	29 422
Excédent de la valeur comptable des actifs incorporels et des actifs liés aux décharges sur la valeur fiscale	188 818	97 888
Excédent de la valeur comptable des frais de financement reportés sur la valeur fiscale	3 337	3 545
Autres	230	826
	222 762	131 681
Passifs d'impôts reportés, montant net	81 500 \$	64 348 \$

Les passifs d'impôts reportés nets, qui s'établissent à 81 500 \$ (64 348 \$ en 2008), sont composés de passifs d'impôts reportés nets de 4 570 \$ (3 492 \$ en 2008) au Canada, et de passifs d'impôts reportés nets de 76 930 \$ (60 856 \$ en 2008) aux États-Unis.

En septembre 2009, nous avons reçu du Internal Revenue Service l'approbation définitive d'une modification de la méthode d'amortissement fiscal pour toutes nos décharges aux États-Unis. Cette modification a entraîné une augmentation d'environ 251 700 \$ des pertes existantes pouvant être reportées au niveau fédéral et a eu un effet similaire sur l'excédent de la valeur comptable des actifs liés aux décharges sur leur valeur fiscale.

IESI-BFC Ltd. (auparavant BFI Canada Ltd.)

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

Le tableau suivant présente les composantes du bénéfice au Canada et à l'étranger avant les impôts ainsi que les impôts au Canada et à l'étranger :

	2009	2008
Bénéfice avant les impôts sur les bénéfices		
Canada	60 979 \$	57 016 \$
États-Unis	32 634	4 488
	93 613 \$	61 504 \$
Charge d'impôts exigibles		
Canada	18 483 \$	3 345 \$
États-Unis	1 556	3285
	20 039	6 630
Charge (économie) d'impôts futurs		
Canada	5 153	1 707
États-Unis	14 693	(1 792)
	19 846	(85)
Charge d'impôts totale	39 885 \$	6 545 \$

La société comptabilise les intérêts et les pénalités liés aux positions fiscales incertaines dans la charge d'impôts exigibles. La Société n'a aucune position fiscale incertaine importante. Par conséquent, le montant d'intérêts et de pénalités constaté à l'égard des positions fiscales incertaines et les montants à payer à cet effet étaient de néant aux 31 décembre 2009 et 2008.

La société est assujettie aux impôts fédéraux et provinciaux et aux impôts d'État et remplit des déclarations fiscales dans de nombreux territoires. Les années d'imposition susceptibles de faire l'objet d'une vérification s'échelonnent entre 2000 et 2009 au Canada, et entre 1997 et 2009 aux États-Unis.

La société ne tient pas compte de l'incidence fiscale de l'écart de conversion des devises.

Les filiales de la société disposent de pertes fiscales non utilisées se chiffrant à 226 577 \$ (67 732 \$ en 2008) qui viennent à échéance entre 2012 et 2028. La réalisation des actifs d'impôts reportés, déduction faite d'une provision pour moins-value de 860 \$ (3 840 \$ en 2008) visant certains reports prospectifs de pertes fiscales inutilisées aux États-Unis, d'un montant total de 95 549 \$ (34 984 \$ en 2008), est tributaire de la génération de bénéfices imposables futurs au cours des années durant lesquelles ces écarts temporaires deviendront déductibles. Selon l'estimation de la direction quant aux bénéfices imposables futurs prévus et aux stratégies de planification fiscale, la direction prévoit réaliser ces actifs d'impôts reportés avant leur échéance.

À l'acquisition d'IESI par la société, IESI a émis un effet intersociétés d'un montant de 160 000 \$ (l'« effet américain »). Avec prise d'effet le 28 août 2007, l'effet américain a été annulé. Aux fins du calcul de son bénéfice imposable, IESI a adopté la position voulant que l'effet américain et les intérêts s'y rapportant soient commercialement raisonnables, et elle a donc déduit les intérêts versés à ce titre en fonction de cette position. La direction a pris des mesures pour s'assurer que l'effet d'IESI est commercialement raisonnable, mais on ne peut être assuré que les autorités fiscales américaines ne contesteront pas le traitement de l'effet américain à titre de dette ou le montant d'intérêts débiteurs déduit, ce qui pourrait augmenter le bénéfice imposable d'IESI et, par conséquent, son passif d'impôts fédéraux américains. La direction a établi que ce traitement était plus probable qu'improbable à la lumière des caractéristiques techniques qu'elle présente, et que la position de la direction serait maintenue après examen par les autorités fiscales pertinentes.

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

19. Capitaux propres

Avoir des actionnaires

Conformément au plan d'arrangement (voir la note 2), la société peut émettre en série un nombre illimité d'actions ordinaires, d'actions spéciales et d'actions privilégiées.

Actions ordinaires

Le 1^{er} octobre 2008, conformément au plan d'arrangement (voir la note 2), la société a émis 57 569 actions ordinaires. Les porteurs d'actions ordinaires ont droit à un vote par action ordinaire détenue et aux dividendes éventuellement déclarés par le conseil d'administration, le cas échéant. Les porteurs ont droit à leur part proportionnelle du reliquat des biens et des actifs à la dissolution ou à la liquidation de la société, sous réserve des droits des porteurs d'autres classes d'actions ayant priorité de rang sur les actions ordinaires.

Le 6 mars 2009, la société a conclu son appel public à l'épargne visant 8 500 actions ordinaires au prix de 9,50 \$ CA l'action, pour un produit brut total de 80 750 \$ CA. La société a affecté le produit net de cet appel public à l'épargne, soit environ 61 500 \$, au remboursement d'emprunts en cours au titre de sa facilité de crédit renouvelable aux États-Unis. Le 30 mars 2009, la société a conclu l'option en cas d'attribution excédentaire de son appel public à l'épargne visant 1 275 actions ordinaires, au prix de 9,50 \$ CA l'action, pour un produit brut total de 12 113 \$ CA. La société a affecté le produit net de cette option en cas d'attribution excédentaire, soit environ 9 500 \$, au remboursement d'emprunts en cours au titre de sa facilité de crédit renouvelable aux États-Unis. Les frais d'émission d'actions ont totalisé 3 662 \$, et l'incidence fiscale connexe s'est chiffrée à 1 376 \$.

Le 10 juin 2009, la société a conclu son appel public à l'épargne aux États-Unis et son option en cas d'attribution excédentaire visant respectivement 13 000 actions ordinaires et 1 950 actions ordinaires pour un produit brut total de 149 500 \$. La société a affecté le produit net de cet appel public à l'épargne aux États-Unis, soit environ 138 750 \$, au remboursement d'emprunts en cours au titre de sa facilité de crédit renouvelable aux États-Unis. Les frais d'émission d'actions ont totalisé 11 170 \$ et l'incidence fiscale connexe s'est chiffrée à 3 289 \$.

Au 31 décembre 2009, la fiducie irrévocable du RILT américain détenait 405 actions ordinaires (184 au 31 décembre 2008).

Actions spéciales

Le 1^{er} octobre 2008, conformément au plan d'arrangement (voir la note 2), la société a émis 11 137 actions spéciales à IESI, à l'intention des porteurs d'actions privilégiées participantes (les « APP »). Les porteurs d'actions spéciales ont droit à un vote par action spéciale détenue. Les actions spéciales ne confèrent pas le droit de recevoir des dividendes ni le reliquat des biens et des actifs à la dissolution ou à la liquidation de la société. Le nombre d'actions spéciales en circulation est équivalent aux droits d'échange de titres accordés aux porteurs d'APP. Les porteurs d'APP ont le droit d'échanger une APP contre une action ordinaire de la société. Pour chaque APP échangée, une action spéciale est annulée. Au 31 décembre 2009, les porteurs d'actions spéciales détenaient une participation avec droit de vote de 11,9 % dans la société (16,2 % au 31 décembre 2008).

Actions privilégiées

Le 1^{er} octobre 2008, conformément au plan d'arrangement (voir la note 2), la société pouvait émettre en série un nombre illimité d'actions privilégiées. Au 31 décembre 2009, aucune action privilégiée n'avait été émise. Chaque série d'actions privilégiées sera assortie des droits, des privilèges, des restrictions et des conditions établis par le conseil d'administration avant leur émission. Les porteurs d'actions privilégiées n'ont pas droit de vote, mais ils ont priorité de rang sur les porteurs d'actions ordinaires en ce qui concerne le reliquat des biens et des actifs à la dissolution ou à la liquidation de la société.

IESI-BFC Ltd. (auparavant BFI Canada Ltd.)

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

Les actions ordinaires et les actions spéciales pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 se présentent comme suit :

	31 décembre	
	2009	2008
<i>Actions ordinaires</i>		
Actions ordinaires émises et en circulation au début	57 359	-
Actions ordinaires émises aux termes du plan d'arrangement au cours de l'exercice (note 2)	-	57 569
Actions ordinaires restreintes émises aux termes du plan d'arrangement au cours de l'exercice (note 2)	-	(210)
Actions ordinaires émises au cours de l'exercice	24 725	-
Actions ordinaires émises à l'échange d'APP au cours de l'exercice	43	-
Actions ordinaires restreintes achetées au cours de l'exercice (note 21)	(15)	-
Actions ordinaires émises et en circulation à la fin	82 112	57 359
<i>Actions ordinaires restreintes</i>		
Actions ordinaires restreintes émises et en circulation au début	210	-
Actions ordinaires restreintes émises aux termes du plan d'arrangement au cours de l'exercice (note 2)	-	210
Actions ordinaires restreintes achetées au cours de l'exercice (note 21)	15	-
Actions ordinaires restreintes émises et en circulation à la fin	225	210
<i>Actions spéciales</i>		
Actions spéciales émises et en circulation au début	11 137	-
Actions spéciales émises en vertu du plan d'arrangement au cours de l'exercice (note 2)	-	11 137
Actions spéciales échangées au cours de l'exercice	(43)	-
Actions spéciales émises et en circulation à la fin	11 094	11 137

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Avec prise d'effet le 21 août 2008, la société a reçu l'approbation d'entreprendre une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités visant un maximum de 0,05 % des actions en circulation chaque jour, et un maximum de 10 % des actions en circulation au cours de toute période de 365 jours au cours de laquelle le nombre total d'actions en circulation s'élève à 56 880. Le 20 août 2009, l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités a expiré, et aucune part de fiducie ni aucune action n'a été rachetée.

Capitaux propres mezzanines

Parts de fiducie

Le 1^{er} octobre 2008, conformément au plan d'arrangement (voir la note 2), chaque part de fiducie émise et en circulation du Fonds a été transférée à la société en échange de une action ordinaire de cette dernière.

Les actions de la société ne comportent pas la même clause de rachat que les parts de fiducie et ne sont donc pas assujetties au même traitement comptable. Par conséquent, les montants de rachat comptabilisés antérieurement dans les capitaux propres mezzanines ont été reclassés dans l'avoir des actionnaires.

Part de catégorie A

Le 1^{er} octobre 2008, conformément au plan d'arrangement (voir la note 2), la part de catégorie A émise en faveur d'IESI a été rachetée par le Fonds pour une contrepartie en espèces de dix dollars canadiens.

IESI-BFC Ltd. (auparavant BFI Canada Ltd.)

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

Les parts de fiducie émises pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 se présentent comme suit :

	31 décembre	
	2009	2008
Parts de fiducie émises et en circulation au début	-	57 568
Parts de fiducie émises à l'échange d'APP au cours de l'exercice	-	1
Parts de fiducie restreintes achetées au cours de l'exercice (note 21)	-	(210)
Parts de fiducie échangées conformément au plan d'arrangement au cours de l'exercice (note 2)	-	(57 569)
Parts de fiducie restreintes échangées conformément au plan d'arrangement au cours de l'exercice (note 2)	-	210
Parts de fiducie émises et en circulation à la fin	-	-

Cumul des autres éléments du résultat étendu

Le cumul des autres éléments du résultat étendu comprend les écarts de conversion cumulés, y compris les gains ou les pertes de change cumulés sur les actifs incorporels, l'écart d'acquisition, les immobilisations et les actifs liés aux décharges, qui sont partiellement compensés par les pertes ou les gains de change cumulés sur la dette à long terme, les coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges et les passifs d'impôts reportés. Le cumul des autres éléments du résultat étendu comprend également les gains et les pertes comptabilisés sur la partie efficace des swaps sur marchandises désignés comme couvertures des flux de trésorerie, déduction faite des impôts.

Part des actionnaires sans contrôle

À la clôture de l'acquisition d'IESI, celle-ci a émis 22 266 APP, qui constituent une participation directe ne donnant pas le contrôle dans la société. La part des actionnaires sans contrôle donne droit à des dividendes qui sont économiquement équivalents aux distributions de la société. Les APP ont été comptabilisées à leur valeur d'échange, laquelle est calculée en fonction du cours moyen pondéré des titres de capitaux propres émis par la société en date de l'émission. Le cours moyen pondéré représente le cours moyen des titres de capitaux propres émis par la société pour une période raisonnable débutant avant et se terminant après la date à laquelle les conditions de l'acquisition d'IESI ont été acceptées et annoncées. Les échanges d'APP contre des actions de la société sont comptabilisés à la valeur comptable des APP à l'émission, déduction faite du bénéfice net ou de la perte nette et des dividendes attribuables aux APP jusqu'à la date d'échange. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2009, la valeur comptable de la part des actionnaires sans contrôle comprend aussi leur quote-part des autres éléments du résultat étendu. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, 43 APP (une en 2008) ont été échangées contre des actions de la société.

	31 décembre	
	2009 – APP	2008 – APP
APP émises et en circulation au début	11 137	11 138
APP échangées contre des actions au cours de l'exercice	(43)	(1)
APP émises et en circulation à la fin	11 094	11 137

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

Bénéfice net par action ou par part de fiducie

Le rapprochement du bénéfice net et du nombre moyen pondéré d'actions en circulation aux 31 décembre 2009 et 2008 ayant servi au calcul du bénéfice net de base et dilué par action est présenté dans le tableau suivant :

	31 décembre	
	2009	2008
Bénéfice net	53 728 \$	54 959 \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	47 062 \$	46 050 \$
Nombre moyen pondéré d'actions, de base	73 892	57 706
Effet dilutif des APP	11 128	11 137
Nombre moyen pondéré d'actions, dilué	85 020	68 843
Bénéfice net par action moyenne pondérée, de base	0,64 \$	0,80 \$
Bénéfice net par action moyenne pondérée, dilué	0,63 \$	0,80 \$
Options sur action émises et en cours (en milliers)	2 246	2 071

Les options sur actions ont un effet antidilutif sur le calcul du bénéfice net par action et elles ont donc été exclues du calcul.

20. Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

Le tableau suivant présente les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :

	31 décembre	
	2009	2008
Débiteurs	(4 072) \$	9 479 \$
Charges payées d'avance	1 321	(4 415)
Créditeurs	8 619	(13 486)
Charges à payer	15 063	(25 094)
Impôts sur les bénéfices à payer	4 891	(1 158)
Produits reportés	2 356	(1 363)
Incidence des écarts de conversion et d'autres variations hors trésorerie	(874)	15 328
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	27 304 \$	(20 709) \$

21. Rémunération à base d'actions

Les ententes de rémunération à base d'actions qui étaient en vigueur à la date de la conversion (voir la note 2) le demeurent après celle-ci. Au lieu de parts de fiducie du Fonds, les options donnent maintenant le droit d'acquérir des actions de la société. De la même façon, les attributions de parts de fiducie restreintes qui donnaient droit à certains membres de la direction à des parts de fiducie du Fonds leur donnent maintenant droit à des actions de la société. Par conséquent, les attributions consenties par le Fonds sont désormais des attributions de la société.

Options sur actions

Sous réserve de l'approbation des actionnaires, des options sur actions sont attribuées à certains administrateurs, dirigeants ou membres de la direction de la société, au gré du conseil d'administration ou de son représentant. Ces options, en l'absence de toute autre décision, peuvent être exercées en parties égales lors des premier, deuxième, troisième et quatrième anniversaires de la date d'attribution, et viennent à échéance à la date du dixième anniversaire de la date d'attribution. La société a réservé 4 000 actions à des fins d'émission dans le cadre du régime d'options. La date d'exercice des options peut être devancée, au gré du conseil d'administration de la société ou de son représentant. Les options ne peuvent être transférées ni attribuées.

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

Le 14 février 2006, le conseil d'administration a émis 1 000 options sur actions assorties de droits à la plus-value d'actions à l'intention de certains membres de la haute direction de la société. Les options émises le 14 février 2006 peuvent être exercées en parties égales le 1^{er} janvier 2007, le 1^{er} janvier 2008 et le 1^{er} janvier 2009, au prix d'exercice de 25,24 \$ (29,15 \$ CA). La valeur de marché des actions à la date d'attribution était de 24,55 \$ (28,35 \$ CA). En cas de cessation d'emploi ou de décès, les options devront être exercées immédiatement. Les options non exercées expirent le 13 février 2016.

Le 25 août 2008, le conseil d'administration a émis 1 071 options sur actions assorties de droits à la plus-value d'actions à l'intention de certains membres de la haute direction de la société. Les options peuvent être exercées à raison de un tiers à la fois, aux dates d'acquisition des droits suivantes : au plus tôt le 25 août 2008, le 1^{er} janvier 2009 et le 1^{er} janvier 2011. Le prix d'exercice des options est de 19,11 \$ (20,00 \$ CA), et leur valeur de marché à la date d'attribution est de 18,54 \$ (19,40 \$ CA). À la suite du licenciement non motivé d'un employé, d'un décès ou d'une incapacité, les options peuvent être exercées immédiatement. Les options non exercées expirent le 24 août 2018.

Le 9 janvier 2009, le conseil d'administration a émis 175 options sur actions assorties de droits à la plus-value d'actions à l'intention d'un membre de la haute direction de la société. Les options peuvent être exercées en tranches égales aux dates d'acquisition des droits suivantes : le 9 janvier 2009 et le 31 décembre 2010. Le prix d'exercice des options est de 16,77 \$ (20,00 \$ CA), et leur valeur de marché à la date d'attribution est de 9,64 \$ (11,49 \$ CA). À la suite du licenciement non motivé d'un employé, d'un décès ou d'une incapacité, les options peuvent être exercées immédiatement. Les options non exercées expirent le 8 janvier 2019.

La valeur de marché moyenne pondérée à la date d'attribution de chacune des options sur actions en cours est de 20,52 \$ (22,77 \$ CA).

	2009		31 décembre 2008	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en cours, au début	2 071	22,07 \$	1 000	25,24 \$
Options attribuées au cours de l'exercice	175	16,77 \$	1 071	19,11 \$
Options exercées au cours de l'exercice	-	- \$	-	- \$
Options frappées d'extinction au cours de l'exercice	-	- \$	-	- \$
Options échues au cours de l'exercice	-	- \$	-	- \$
Options en cours, à la fin	2 246	21,66 \$	2 071	22,07 \$

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

La société applique le modèle d'évaluation du prix des options Black-Scholes-Merton, qui nécessite l'apport d'hypothèses hautement subjectives. Ces hypothèses portent, entre autres, sur la période estimative durant laquelle les salariés conserveront leurs options avant de les exercer et sur la volatilité prévue du cours de l'action ou de la part de fiducie de la société sur la durée prévue. Toute modification des hypothèses subjectives peut avoir une incidence importante sur la juste valeur estimative de la rémunération à base d'actions ou de parts de fiducie, et donc sur le montant correspondant constaté dans les frais de vente, généraux et administratifs dans l'état consolidé des résultats et du résultat étendu. Les hypothèses suivantes ont été utilisées dans le calcul de la juste valeur des options aux 31 décembre 2009 et 2008 :

	2009	2008
<i>Date d'attribution – 14 février 2006</i>		
Rendement de l'action	3,0 %	4,8 %
Volatilité prévue	49,6 %	34,0 %
Taux d'intérêt sans risque	1,3 %	3,0 %
Durée de vie prévue, en années	1,9	3,0
Juste valeur, par option	1,60 \$	0,08 \$
<i>Date d'attribution – 25 août 2008</i>		
Rendement de l'action	3,0 %	4,8 %
Volatilité prévue	36,9 %	32,2 %
Taux d'intérêt sans risque	2,3 %	2,6 %
Durée de vie prévue, en années	4,0	5,0
Juste valeur, par option	3,40 \$	0,59 \$
<i>Date d'attribution – 9 janvier 2009</i>		
Rendement de l'action	3,0 %	-
Volatilité prévue	36,8 %	-
Taux d'intérêt sans risque	2,5 %	-
Durée de vie prévue, en années	4,5	-
Juste valeur, par option	3,54 \$	-

La charge (l'économie) relative à la rémunération découlant de la variation de la juste valeur des options sur actions et comptabilisée dans les frais de vente, généraux et administratifs de l'état consolidé des résultats et du résultat étendu de l'exercice terminé le 31 décembre 2009 s'est élevée à 2 006 \$ [(1 125 \$) en 2008]. De plus, au 31 décembre 2009, les coûts de rémunération non comptabilisés à l'égard de la rémunération à base d'actions ou de parts de fiducie s'élevaient à 1 780 \$ (469 \$ au 31 décembre 2008). Au 31 décembre 2009, un montant de 2 383 \$ (167 \$ au 31 décembre 2008) était comptabilisé. La durée contractuelle moyenne pondérée de vie résiduelle des options est de 7,6 ans, et 1 831 options (1 023 en 2008) pouvaient être exercées au 31 décembre 2009, à un prix d'exercice moyen pondéré de 22,31 \$ (23,10 \$ en 2008). Pour déterminer la durée de vie prévue des options, la direction a tenu compte de l'âge des bénéficiaires et de la durée de la période entre la date d'acquisition des droits et la date d'expiration. Ces options correspondent aux première, deuxième et troisième attributions d'options de la société. Par conséquent, la société ne détient pas d'information historique relative au comportement des bénéficiaires de ses options. La volatilité prévue a été calculée à partir des variations des cours mensuels des actions ou des parts de fiducie pendant une période correspondant à la durée résiduelle des options jusqu'à la date d'acquisition des droits.

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

Actions restreintes

Le 5 août 2008, la société a émis 210 actions restreintes, à un prix moyen pondéré de 18,20 \$ par action, à l'intention de certains membres de la haute direction. Dans le cadre de cette émission d'actions restreintes, la société a acheté 210 actions ordinaires pour une contrepartie en espèces totale de 3 756 \$. Les droits sur les 210 actions restreintes émises deviennent acquis le 1^{er} janvier 2011.

Le 1^{er} juin 2009, la société a émis 15 actions restreintes, à un prix moyen pondéré de 11,84 \$ par action, à l'intention d'un membre de la haute direction. Dans le cadre de cette émission d'actions restreintes, la société a acheté 15 actions ordinaires pour une contrepartie en espèces totale de 172 \$. Les droits sur les 15 actions restreintes émises deviennent acquis le 31 mai 2012.

Les actions restreintes sont émises à l'intention de certains membres de la haute direction (les « employés » ou les « membres de la haute direction ») afin de les inciter à continuer de travailler pour la société et à aligner leurs intérêts sur ceux des actionnaires de la société. Les actions restreintes sont achetées par la société sur le marché libre et sont détenues en fiducie pour les membres de la haute direction. Un employé acquiert les droits sur les actions restreintes lorsqu'il termine la période de service requise. Les membres de la haute direction perdent leur droit à des actions restreintes en cas de licenciement motivé ou de démission sans raison valable. Une acquisition accélérée des droits peut se produire dans certaines circonstances, par exemple par suite d'un licenciement non motivé ou d'une démission avec raison valable, d'un changement de contrôle, d'un décès ou d'une incapacité. Les dividendes reçus par les fiduciaires sur les actions restreintes détenues pour le compte des membres de la haute direction sont payés à l'employé. L'intérêt de l'employé dans les actions restreintes n'est ni cessible ni transférable.

Le tableau qui suit présente diverses caractéristiques des actions restreintes.

	31 décembre	
	2009	2008
En circulation au début	210	-
Attribuées au cours de l'exercice	15	210
Droits acquis au cours de l'exercice	-	-
Frappées d'extinction au cours de l'exercice	-	-
Échues au cours de l'exercice	-	-
En circulation à la fin	225	210
Durée moyenne pondérée de vie résiduelle	1,10	2,00

La charge au titre des actions restreintes et des parts de fiducie, comptabilisée dans les frais de vente, généraux et administratifs de l'état consolidé des résultats et du résultat étendu, s'est élevée à 1 485 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 (633 \$ en 2008). Si des employés terminent leur période de service requise, la société comptabilisera une charge de rémunération en 2010, 2011 et 2012, comme suit :

2010	1 641 \$
2011	59
2012	25
	1 725 \$

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

Régime d'intéressement à long terme

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2003, la société a conclu un contrat de fiducie (la « fiducie ») afin d'établir un régime d'intéressement à long terme pour le compte de certains salariés, dirigeants et administrateurs canadiens. Le but de la fiducie est de recevoir des sommes de la société et de ses filiales pour le compte de certains salariés, dirigeants et administrateurs canadiens, d'acquérir des actions de la société sur le marché libre et de détenir les actions acquises pour le compte des participants au régime. Les actions demeureront inscrites au nom de la société, du fiduciaire ou de ses mandataires, jusqu'à ce qu'elles soient rachetées ou vendues par le participant pour qui elles sont détenues ou qu'elles lui soient distribuées. Les dividendes reçus par la fiducie sont distribués aux participants proportionnellement à leur quote-part. Le risque de perte maximal encouru par la société se limite à son obligation de financer l'administration de la fiducie et d'indemniser la société, ses dirigeants, ses administrateurs, ses salariés, ses mandataires ou ses actionnaires au titre de divers éléments, notamment, sans toutefois s'y limiter, tous les coûts de règlement de poursuites ou d'actions en justice occasionnés par leur association avec la société et ses filiales, sous réserve de certaines restrictions. Les participants assument le risque de fluctuation du cours des actions de la société. En février 2006, la société a modifié et mis à jour son régime d'intéressement à long terme et a établi un régime d'intéressement à long terme pour le compte de certains salariés, dirigeants et administrateurs américains d'IESI et de ses filiales. Exception faite des modifications au délai d'acquisition des droits, les modalités du régime d'intéressement à long terme demeurent essentiellement inchangées. Les droits sur les actions acquises par la fiducie à l'égard de l'exercice terminé le 31 décembre 2004 pour le compte de ses participants ont été acquis. Les droits sur les actions acquises par la fiducie à l'égard de l'exercice terminé le 31 décembre 2005 et des exercices suivants seront acquis comme suit : un tiers le jour de l'attribution au participant, un tiers le 31 décembre de l'exercice au cours duquel l'attribution au participant a lieu, et le reste le 31 décembre de l'exercice suivant. Les actions qui sont abandonnées par les participants au régime d'intéressement à long terme sont réparties parmi les participants restants conformément à leur droit proportionnel sur toutes les actions détenues par la fiducie, et la fiducie s'abstiendra de voter sur toute question relative à la société. Le but et les modalités du régime d'intéressement à long terme américain correspondent à ceux définis pour le régime canadien modifié et mis à jour de la société. Pour l'exercice 2009, les cotisations au régime d'intéressement à long terme sont calculées à un taux de 1,45 % du bénéfice d'exploitation, avant amortissement, et du gain ou de la perte à la cession d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges, avec ajustement au titre de certains éléments non récurrents ou hors exploitation. Pour l'exercice 2008, les cotisations au régime d'intéressement à long terme ont été calculées à un taux de 2,25 % des flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution, tels qu'ils sont définis aux présentes. Les frais de vente, généraux et administratifs incluent un montant de 4 221 \$ (3 570 \$ en 2008) payable à la fiducie au nom de certains salariés, dirigeants et administrateurs canadiens et américains au 31 décembre 2009.

Avant que le Fonds ne soit converti en société (voir la note 2), les parts de fiducie du Fonds acquises pour le compte des participants du régime d'intéressement à long terme aux États-Unis et détenues dans une fiducie irrévocable étaient classées dans les capitaux propres mezzanines. L'obligation de rémunération différée liée à ces parts de fiducie a été reclassée, passant des capitaux propres aux charges à payer, en raison de la clause de rachat dont étaient assorties les parts de fiducie. Les augmentations ou les diminutions de l'obligation de rémunération différée, qui découlent des variations de la juste valeur de l'obligation, étaient comptabilisées dans les frais de vente, généraux et administratifs. La charge (l'économie) au titre de la rémunération pour la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 30 septembre 2008 s'est chiffrée à (1 807 \$). Au moment de la conversion, des actions ont été émises contre des parts de fiducie à raison de une action pour cent parts. Les actions émises ne comportent pas la même clause de rachat que les parts de fiducie et ne sont donc pas assujetties au même traitement comptable. Au moment de la conversion, l'obligation de rémunération différée et l'actif d'impôts reporté correspondant ont été reclassés, passant des charges à payer à l'avoir des actionnaires.

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

22. Engagements et éventualités

- i) La société loue des bâtiments et du matériel aux termes de divers contrats de location-exploitation. Les loyers futurs minimaux pour les cinq prochains exercices se terminant les 31 décembre et par la suite sont les suivants :

2010	5 836 \$
2011	4 684
2012	3 949
2013	3 603
2014	3 395
Par la suite	13 587
	35 054 \$

- ii) La société est la partie succédante à un contrat de licence visant l'utilisation de la marque de commerce « BFI » et du logo connexe, sous réserve de certaines restrictions. Aux termes d'une modification apportée au contrat le 22 février 2002, un paiement unique de 1 279 \$ (2 000 \$ CA) a été effectué le 25 avril 2002 pour régler la totalité des redevances à payer au titre du contrat de licence jusqu'à échéance de la durée initiale de 15 ans, soit le 1^{er} juin 2015. La société peut se prévaloir de deux prorogations de 10 ans supplémentaires, à un coût annuel respectif de 573 \$ (600 \$ CA) et de 1 433 \$ (1 500 \$ CA).
- iii) La société conclut divers engagements dans le cours normal de ses activités. Au 31 décembre 2009, elle avait émis des lettres de crédit d'un montant de 161 233 \$ (149 081 \$ en 2008) et consenti des garanties de bonne exécution d'un montant total de 218 088 \$ (201 418 \$ en 2008). La société a accès à des lettres de crédit fournies par les prêteurs de ses facilités liées à la dette à long terme. Par conséquent, les lettres de crédit font partie de la sûreté qu'offre la société aux prêteurs par l'entremise desdites facilités.
- iv) À l'acquisition d'IESI, la société a pris en charge diverses obligations qui nécessitent le versement de montants supplémentaires à la condition que certains événements convenus surviennent ou que certains objectifs de rendement convenus soient atteints, y compris l'autorisation d'agrandissement de décharges ou les volumes d'élimination ciblés. La société est tenue de verser à certains vendeurs des montants pouvant aller jusqu'à environ 10 600 \$ en raison de l'atteinte de certains volumes d'élimination convenus. Les montants sont constatés mensuellement et versés périodiquement conformément aux conventions sous-jacentes, jusqu'à ce que certains objectifs convenus liés au volume d'élimination soient atteints et que l'obligation maximale soit remplie. Les montants constatés mensuellement, qui sont versés jusqu'à la date à laquelle les objectifs liés au volume d'élimination sont atteints, diminuent le versement pour seuil atteint du même montant. La société comptabilisera un ajustement à la répartition du prix d'achat lorsque la condition sera remplie et que la contrepartie sera payée ou deviendra payable. Les permis relatifs aux décharges acquis avec l'acquisition d'IESI ont été comptabilisés à leur juste valeur. Par conséquent, tous les montants conditionnels versés et tous les versements conditionnels futurs, à l'égard de la réception de l'autorisation d'agrandissement de décharges ou de l'atteinte des objectifs de volume d'enfouissement, sont imputés à l'écart d'acquisition.

Après avoir reçu l'autorisation d'agrandir la décharge Seneca Meadows, la société a versé environ 15 000 \$ au vendeur initial en janvier 2008. L'obligation a été constatée et imputée à l'écart d'acquisition en décembre 2007.

- v) La société a conclu un contrat d'élimination qui expire le 31 mars 2012 et qui l'oblige à atteindre des objectifs précis relatifs au volume d'élimination. Les exigences liées au volume sont mesurées en fonction d'une moyenne annuelle. Dans le cas où la société n'atteindrait pas les objectifs liés au volume, elle devrait faire des paiements supplémentaires à l'égard de l'insuffisance du volume d'élimination. Au 31 décembre 2009, la société prévoit atteindre son objectif lié au volume d'élimination et, par conséquent, ne comptabilise aucune insuffisance à cet effet.

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

- vi) La société a comptabilisé un passif environnemental à payer de 8 549 \$ (8 918 \$ au 31 décembre 2008) dans les coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges figurant au bilan consolidé. Ce passif est lié principalement à une décharge inactive (ci-après appelée « Tantalo ») que la société a prise en charge dans le cadre de l'acquisition d'IESI. Le passif environnemental lié à la décharge Tantalo est lié à des travaux d'assainissement et à la surveillance des activités d'après-fermeture pendant 30 ans, pour un montant total de 10 399 \$ (10 788 \$ au 31 décembre 2008). Les premiers travaux d'assainissement du site ont commencé en 2004, et la période de surveillance des activités d'après-fermeture a débuté en 2007. Tantalo est une décharge de 26 acres qui a cessé d'accepter des déchets en 1976 et a été désignée par l'État de New York comme un « site inactif d'élimination de déchets dangereux ». Pendant sa période d'activité, Tantalo a reçu des déchets tant municipaux qu'industriels dont certains présentaient des caractéristiques « dangereuses », telles qu'elles sont définies dans la loi dite Resource Conservation and Recovery Act des États-Unis. Les activités antérieures à Tantalo ont entraîné le rejet de déchets dangereux dans la nappe phréatique. Un programme de restauration du site a été élaboré pour Tantalo avec le concours du Department of Environmental Conservation de l'État de New York. Le programme d'assainissement comprend les éléments suivants : l'installation de barrières dans la nappe phréatique, de revêtements protecteurs, de systèmes de collecte de gaz et du lixiviat, et de contrôles d'écoulement des eaux de ruissellement, de même que des méthodes d'accélération du processus de décontamination. De plus, IESI a souscrit une police d'assurance d'une durée de dix ans couvrant les coûts des travaux d'assainissement, qui fournit une garantie de 25 000 \$ en plus de la tranche du passif liée aux travaux d'assainissement.

Le calcul du coût des travaux d'assainissement requiert un certain nombre d'hypothèses et d'estimations qui sont intrinsèquement difficiles à estimer, et le résultat peut différer considérablement des estimations actuelles. Cependant, la direction croit que son expérience procure une base raisonnable pour estimer son passif. Au fur et à mesure que des renseignements supplémentaires sont disponibles, les estimations sont ajustées en conséquence. Il est possible que l'évolution de la technologie, de la réglementation ou des modalités d'application, les résultats d'études environnementales ou d'autres facteurs entraînent la comptabilisation de passifs supplémentaires, lesquels pourraient être importants. Les passifs estimatifs liés aux travaux d'assainissement environnementaux n'ont pas été réduits en fonction de recouvrements possibles d'autres tiers potentiellement responsables.

- vii) Dans le cours normal de ses activités, la société est partie à différentes poursuites et autres réclamations. L'issue de ces questions est soumise à une résolution future. L'évaluation et l'analyse faites de ces questions par la direction indiquent que leur résolution n'aura pas d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la société.
- viii) Le 11 novembre 2009, la société a conclu une convention de fusion avec WSI. Si, dans certaines circonstances, la convention de fusion est résiliée, notamment en raison de l'acceptation d'une offre d'une valeur supérieure par WSI, d'une nouvelle recommandation émise par le conseil d'administration de WSI ou d'une non-exécution intentionnelle de la part de WSI, cette dernière sera tenue de verser à la société des frais de résiliation de 11 000 \$, majorés de la totalité des frais remboursables liés à des services professionnels et services d'experts-conseils et toute autre dépense raisonnable engagée par la société relativement à la fusion proposée, jusqu'à concurrence de 3 500 \$. En cas de résiliation de la convention de fusion par WSI par suite d'une non-exécution intentionnelle de la part de la société, cette dernière sera tenue de verser à WSI un montant de 11 000 \$, majoré de la totalité des frais remboursables liés à des services professionnels et services d'experts-conseils et toute autre dépense raisonnable engagée par WSI relativement à la fusion proposée, jusqu'à concurrence de 3 500 \$. Il existe d'autres circonstances particulières dans lesquelles la société ou WSI pourraient être tenues de verser le montant des frais remboursables à concurrence de 3 500 \$.

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

23. Instruments financiers

Le tableau suivant présente, par catégorie, les actifs financiers et les passifs financiers dérivés de la société ainsi que leur juste valeur. Les montants sont comptabilisés dans les autres actifs ou les autres passifs dans le bilan consolidé de la société.

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
	Juste valeur	Juste valeur
Actifs financiers		
<i>Détenus à des fins de transaction</i>		
À court terme	362 \$	-
À long terme	279 \$	-
<i>Dérivés désignés comme faisant partie d'une relation de couverture</i>		
À court terme	408 \$	-
À long terme	1 295 \$	-
Passifs financiers		
<i>Détenus à des fins de transaction</i>		
À court terme	8 312 \$	-
À long terme	3 611 \$	12 965 \$
<i>Dérivés désignés comme faisant partie d'une relation de couverture à long terme</i>		
À long terme	-	1 891 \$

Le tableau suivant présente les catégories d'évaluation hiérarchique de divers actifs financiers et passifs financiers au 31 décembre 2009 :

	31 décembre 2009			
	Prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs identiques (niveau 1)	Autres données observables importantes (niveau 2)	Données non observables importantes (niveau 3)	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 991 \$	-	-	4 991 \$
Coûts liés aux activités d'après-fermeture des décharges capitalisés	8 102 \$	-	-	8 102 \$
Autres actifs – swaps sur marchandises (désignés comme faisant partie d'une relation de couverture)	-	-	1 703 \$	1 703 \$
Autres actifs – swaps sur marchandises	-	-	641 \$	641 \$
Autres passifs – swaps de taux d'intérêt	-	(11 923) \$	-	(11 923) \$
	13 093 \$	(11 923) \$	2 344 \$	3 514 \$

	31 décembre 2008			
	Prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs identiques (niveau 1)	Autres données observables importantes (niveau 2)	Données non observables importantes (niveau 3)	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 938 \$	-	-	11 938 \$
Coûts liés aux activités d'après-fermeture des décharges capitalisés	6 115 \$	-	-	6 115 \$
Autres passifs – swaps de taux d'intérêt	-	(12 965) \$	-	(12 965) \$
Autres passif – swaps sur marchandises (désignés comme faisant partie d'une relation de couverture)	-	-	(1 891) \$	(1 891) \$
	18 053 \$	(12 965) \$	(1 891) \$	3 197 \$

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

Le tableau qui suit présente les variations de la juste valeur des données de niveau 3 pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008.

	31 décembre	
Données importantes non observables (niveau 3)	2009	2008
Sole au début	(1 891) \$	-
Gains réalisés inclus dans l'état des résultats au cours de l'exercice	408	-
Gains non réalisés inclus dans l'état des résultats au cours de l'exercice	588	-
Gains (pertes) non réalisé(e)s inclus dans le cumul des autres éléments du résultat étendu au cours de l'exercice	3 594	(1 891)
Règlements	(408)	-
Ecart de conversion	53	-
Solde à la fin	2 344 \$	(1 891) \$

Juste valeur

Les dépôts liés aux coûts des activités d'après-fermeture des décharges capitalisés sont investis dans des acceptations bancaires offertes par des institutions financières canadiennes ou dans des bons du Trésor du gouvernement du Canada. La juste valeur de ces placements est fondée sur les cours sur des marchés actifs pour des actifs identiques.

La juste valeur des instruments financiers a été déterminée à l'aide des données disponibles sur le marché, des méthodes d'évaluation reconnues et de spécialistes en évaluation externes. Il faut faire preuve d'énorme jugement pour interpréter les données du marché et élaborer les estimations de la juste valeur. En conséquence, ces estimations ne sont pas nécessairement représentatives des montants que ni la société, ni des contreparties aux instruments en question pourraient réaliser actuellement sur le marché. L'utilisation d'hypothèses ou de méthodes d'évaluation différentes pourrait avoir une incidence importante sur les montants estimatifs de la juste valeur.

Les swaps de taux d'intérêt de la société sont comptabilisés à leur juste valeur estimative, selon les cours fournis par des institutions financières qui négocient ce type de contrat. La société vérifie le caractère raisonnable de ces cours en les comparant à des cours similaires fournis par une autre institution financière à chaque date de clôture des états financiers. La société fait en outre appel à un tiers, qui n'est pas une contrepartie, pour évaluer de façon indépendante les swaps de taux d'intérêt, et elle utilise l'ensemble de ces informations pour déterminer la juste valeur. L'utilisation d'hypothèses ou de méthodes d'évaluation différentes pourrait avoir une incidence importante sur les montants de la juste valeur.

La société utilise une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs pour déterminer la juste valeur des swaps sur marchandise. Cette méthode utilise la courbe des prix indexés à terme fournie par le Department of Energy et au taux d'intérêt sans risque, conformément aux clauses contractuelles sous-jacentes, pour actualiser les swaps sur marchandise. Les institutions financières et le Department of Treasury des États-Unis sont respectivement à la source de la courbe des prix indexés à terme fournie par le Department of Energy et du taux d'intérêt sans risque.

Comptabilité de couverture

La société a désigné certains swaps sur marchandise comme couvertures de flux de trésorerie. Les variations de la juste valeur des swaps sur marchandises désignés comme couvertures de flux de trésorerie et leur incidence sur les autres éléments du résultat étendu, déduction faite de l'incidence fiscale connexe, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, sont présentées dans le tableau suivant.

	31 décembre	
	2009	2008
Autres actifs et autres passifs		
<i>Swaps sur marchandises désignés comme couvertures de flux de trésorerie,</i>		
<i>déduction faite des impôts</i>		
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts	2 717 \$	(1 260) \$

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

Au 31 décembre 2009, tous les swaps sur marchandises comptabilisés comme des couvertures des flux de trésorerie étaient considérés très efficaces. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé en résultat net pour des raisons d'inefficacité ni autrement. Le premier swap sur marchandises est entré en vigueur en octobre 2008. Dès lors, la société évalue et comptabilise toute inefficacité de ses swaps sur marchandises en mesurant l'écart entre l'indice des prix sous-jacent et le prix réel du carburant diesel acheté. En outre, les gains et les pertes sont reclassés en résultat net à mesure que le carburant diesel est consommé. Le montant net estimatif des pertes non réalisées existantes sur les swaps sur marchandises qui devraient être reclassés dans les résultats dans les douze prochains mois est de 787 \$. Le moment auquel les montants réels sont reclassés en résultat net dépend des fluctuations futures des prix du carburant diesel.

Swaps de taux d'intérêt et swaps sur marchandises

La société est exposée au risque de crédit sur ses swaps de taux d'intérêt et ses swaps sur marchandises (collectivement, les « ententes »). La société a conclu des swaps de taux d'intérêt comme condition relative à sa facilité de crédit à long terme aux États-Unis de manière à fixer une partie des taux variables appliqués aux intérêts débiteurs liés aux avances et aux emprunts. La société a aussi conclu des swaps sur marchandise relatifs à une partie du carburant diesel consommé dans le cadre de son exploitation au Canada et aux États-Unis. Tous les swaps sur marchandises ayant trait au vieux carton ondulé sont expirés.

Il incombe à la trésorerie générale de la société de conclure et d'approuver toutes les ententes. Les contreparties valables identifiées par la trésorerie générale de la société sont approuvées par le comité de vérification. La société ne conclura des ententes qu'avec des contreparties bien établies jouissant d'une cote d'évaluation élevée ayant démontré qu'elles peuvent exécuter ces ententes. Si la qualité de crédit des contreparties, évaluée par des agences d'évaluation du crédit reconnues, est révisée à la baisse, la trésorerie générale de la société examinera l'entente et évaluera si le risque associé à la contrepartie peut être garanti ou si elle doit mettre fin à l'entente. Au moins une fois l'an, la trésorerie générale de la société prépare aussi, à l'intention du comité de vérification, un rapport qui donne un aperçu des conditions clés de ses ententes, des justes valeurs, des contreparties et de leur plus récente cote de solvabilité, ainsi que des changements liés aux risques relatifs à chaque entente, s'il y a lieu. L'exposition maximale de la société au risque de crédit correspond à la juste valeur des swaps de taux d'intérêt et des swaps sur marchandises comptabilisée dans les autres actifs et autres passifs du bilan consolidé de la société. La société ne détient aucune garantie ni autre rehaussement de crédit à titre de sûreté sur ces ententes. Toutefois, compte tenu des contreparties aux ententes, la société considère que la qualité de crédit liée à ces ententes est élevée et qu'aucun montant n'est en souffrance ni n'a subi de perte de valeur. Dans tous les cas, l'objectif de gestion des risques de la société consiste à limiter son exposition au risque à un niveau conforme à sa tolérance à cet effet.

Les échéances contractuelles des dérivés de la société s'établissent comme suit :

	31 décembre 2009				
	Paiements exigibles				
	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
<i>Dérivés</i>					
Swaps de taux d'intérêt	13 443 \$	7 806 \$	5 637 \$	-	-
Swaps sur marchandises	6 565 \$	1 375 \$	4 154 \$	1 036 \$	-

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, le total des montants inscrits à titre de (gain net) perte nette sur les instruments financiers s'élève à (1 562 \$) (9 990 \$ en 2008). (Le gain net) la perte nette sur les instruments financiers tient aux variations de la juste valeur des éléments suivants : 67 \$ [(140) \$ en 2008] au titre des coûts liés aux activités d'après-fermeture des décharges capitalisés; (1 041 \$) (8 517 \$ en 2008) au titre des swaps de taux d'intérêt; néant (1 690 \$ en 2008) au titre des conventions de change; (588 \$) (néant en 2008) au titre des couvertures liées au carburant; et néant (77 \$ en 2008) au titre des couvertures relatives au vieux carton ondulé.

IESI-BFC Ltd. (auparavant BFI Canada Ltd.)

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

Ententes de couverture liées au carburant et swaps de taux d'intérêt

Couvertures liées au carburant – États-Unis

Date de mise en place	Notionnel (gallons par mois – en gallons)	Taux payé pour le diesel (en dollars)	Variable liée au taux reçu pour le diesel	Date d'entrée en vigueur	Date d'expiration
Octobre 2008	62 500	3,69 \$	Indice du carburant diesel	Juillet 2009	Octobre 2013
Juin 2009	500 000	2,04 \$	Indice NYMEX du mazout	Janvier 2010	Décembre 2010
Juin 2009	335 000	2,17 \$	Indice NYMEX du mazout	Janvier 2011	Décembre 2011
Juin 2009	165 000	2,13 \$	Indice NYMEX du mazout	Janvier 2011	Mai 2011
Juin 2009	170 000	2,31 \$	Indice NYMEX du mazout	Janvier 2012	Décembre 2012
Juin 2009	165 000	2,28 \$	Indice NYMEX du mazout	Janvier 2012	Mai 2012
Juin 2009	170 000	2,34 \$	Indice NYMEX du mazout	Janvier 2013	Mai 2013

Couvertures liées au carburant – Canada

Date de mise en place	Notionnel (litres par mois – en litres)	Taux payé pour le diesel (en dollars canadiens)	Variable liée au taux reçu pour le diesel	Date d'entrée en vigueur	Date d'expiration
Septembre 2009	475 000	0,57 \$	Indice NYMEX du mazout	Janvier 2010	Décembre 2010
Septembre 2009	325 000	0,62 \$	Indice NYMEX du mazout	Janvier 2011	Décembre 2011
Septembre 2009	162 500	0,65 \$	Indice NYMEX du mazout	Janvier 2012	Juin 2012
Octobre 2009	475 000	0,57 \$	Indice NYMEX du mazout	Janvier 2010	Décembre 2010
Octobre 2009	325 000	0,62 \$	Indice NYMEX du mazout	Janvier 2011	Décembre 2011
Octobre 2009	162 500	0,65 \$	Indice NYMEX du mazout	Janvier 2012	Juin 2012

Concentration de la clientèle

Un seul client du secteur de la société du nord-est des États-Unis comptait pour 4,3 % (4,4 % en 2008) des produits consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

Le 1^{er} novembre 2008, deux contrats ont été renouvelés par la Ville de New York pour une durée de trois ans, et ils comportent deux options de renouvellement de un an, au gré de la Ville. Le dernier des trois contrats a été renouvelé en février 2010 pour une durée de trois ans, et il comporte deux options de renouvellement de un an, au gré de la Ville. Les contrats passés avec la Ville de New York peuvent être résiliés par celle-ci moyennant un préavis de dix jours. Si ces contrats devaient être résiliés, ou s'ils n'étaient pas renouvelés, nous pourrions ne pas être en mesure de remplacer les produits ainsi perdus. La perte de ces contrats pourrait avoir une incidence importante sur l'entreprise, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

En outre, en 2002, le client a annoncé qu'il apporterait à son programme de gestion des déchets des changements qui pourraient inclure la réduction ou la suppression de son recours aux stations de transfert privées, telles que celles exploitées par la société. Même s'il s'agit d'un plan préliminaire ayant déjà subi des modifications importantes, ce plan prévoit encore d'importants changements au système de transfert et d'élimination de déchets résidentiels. Si ces changements sont mis en œuvre, les contrats existants de la société pourraient être modifiés ou ne pas être renouvelés.

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

Juste valeur estimative

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs et des créditeurs et des charges à payer se rapproche de leur juste valeur étant donné qu'il s'agit d'instruments à court terme. Les coûts liés aux activités d'après-fermeture des décharges capitalisés et les dérivés sont inscrits au bilan consolidé à la juste valeur.

Au 31 décembre 2009, la juste valeur estimative des créances liées à des contrats de location-financement, compte tenu d'un taux d'intérêt conforme à la qualité du crédit de l'instrument, s'établissait à 1 867 \$ (582 \$ au 31 décembre 2008), comparativement à une valeur comptable de 1 759 \$ (622 \$ au 31 décembre 2008).

Au 31 décembre 2009, la juste valeur estimative des débentures était d'environ 71 700 \$ (73 500 \$ au 31 décembre 2008), comparativement à une valeur comptable de 55 418 \$ (85 742 \$ au 31 décembre 2008).

Au 31 décembre 2009, la juste valeur estimative de la facilité liée aux obligations industrielles de Seneca de 2005 était d'environ 40 725 \$ (29 813 \$ au 31 décembre 2008), comparativement à une valeur comptable de 45 000 \$ (45 000 \$ au 31 décembre 2008).

Au 31 décembre 2009, la juste valeur estimative de la dette à long terme portant intérêt à taux variables se rapprochait de sa valeur comptable. À la lumière de la conjoncture économique actuelle, la société a la certitude que si elle renégociait sa dette à long terme à taux variables, elle ne jouirait pas de taux aussi avantageux. Toutefois, étant donné que les facilités à taux variables de la société sont non amortissables, la valeur comptable actuelle de la dette à long terme portant intérêt à taux variables de la société se rapproche de sa valeur comptable.

Méthodes et hypothèses liées à la juste valeur

Les actifs financiers et les passifs financiers comptabilisés à la juste valeur, le cas échéant, sont comptabilisés dans les autres actifs et autres passifs des bilans consolidés de la société comme suit : coûts liés aux activités d'après-fermeture des décharges capitalisés, et swaps de taux d'intérêt et sur marchandises. Les montants déposés dans la fiducie d'utilité collective, et comptabilisés dans les coûts liés aux activités d'après-fermeture capitalisés au bilan consolidé sont investis par le fiduciaire de la fiducie d'utilité sociale. Des relevés des montants investis sont fournis à la société par le fiduciaire de la fiducie d'utilité sociale et sont établis à partir des cours des marchés relatifs aux placements sous-jacents. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt et des swaps sur marchandises est établie par la direction avec l'aide de tiers.

24. Information sectorielle

La société exerce ses activités dans trois secteurs géographiques distincts : le Canada, le sud des États-Unis et le nord-est des États-Unis. Ces secteurs sont intégrés verticalement et leurs activités sont principalement liées à la collecte et à l'élimination de déchets et de produits recyclables, aux stations de transfert, aux installations de récupération des matières ainsi qu'aux décharges et aux centrales de transformation des gaz d'enfouissement en électricité. L'emplacement géographique limite le volume et le nombre d'opérations entre les secteurs.

IESI-BFC Ltd. (auparavant BFI Canada Ltd.)

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

Les conventions comptables appliquées dans les secteurs d'activité sont les mêmes que celles qui sont décrites dans le sommaire des principales conventions comptables (voir la note 4). Les frais de vente, généraux et administratifs aux États-Unis sont répartis entre le secteur du sud des États-Unis et le secteur du nord-est des États-Unis en fonction de divers facteurs, notamment les produits moins les frais de vente, généraux et administratifs. La société évalue le rendement de chaque secteur en fonction des produits, moins les charges d'exploitation et les frais de vente, généraux et administratifs.

	31 décembre	
	2009	2008
Produits		
Canada	349 288 \$	366 491 \$
É-U. – sud	340 187	338 143
É-U. – nord-est	318 991	342 169
	1 008 466 \$	1 046 803 \$
Produits moins les frais de vente, généraux et administratifs		
Canada	118 338 \$	125 804 \$
É-U. – sud	83 519	81 747
É-U. – nord-est	81 659	86 078
	283 516 \$	293 629 \$
Amortissement		
Canada	48 721 \$	54 904 \$
É-U. – sud	48 626	48 719
É-U. – nord-est	59 355	65 236
	156 702 \$	168 859 \$
Gain net à la vente d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges	(198) \$	(862) \$
Bénéfice d'exploitation	127 012 \$	125 632 \$

	31 décembre 2009			
	Canada	É-U. – sud	É-U. – nord-est	Total
Écart d'acquisition	59 884 \$	168 374 \$	402 212 \$	630 470 \$
Immobilisations	161 513 \$	172 298 \$	105 923 \$	439 734 \$
Actifs liés aux décharges	175 154 \$	140 027 \$	346 557 \$	661 738 \$
Total de l'actif	487 506 \$	540 747 \$	969 334 \$	1 997 587 \$

	31 décembre 2008			
	Canada	É-U. – sud	É-U. – nord-est	Total
Écart d'acquisition	50 326 \$	166 458 \$	401 048 \$	617 832 \$
Immobilisations	133 584 \$	157 023 \$	118 074 \$	408 681 \$
Actifs liés aux décharges	152 204 \$	124 944 \$	344 714 \$	621 862 \$
Total de l'actif	428 391 \$	509 793 \$	994 735 \$	1 932 919 \$

Au cours des exercices 2009 et 2008, l'écart d'acquisition n'a pas subi de perte de valeur, et il n'a pas été éliminé.

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

25. Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la société conclut des ententes qui satisfont à la définition de garantie. Les principales garanties de la société sont les suivantes.

La société a pris des engagements d'indemnisation en vertu de contrats de location visant l'utilisation de plusieurs installations d'exploitation. Aux termes de ces ententes, la société accepte d'indemniser les contreparties contre plusieurs éléments, notamment, sans toutefois s'y limiter, toutes les obligations, pertes et poursuites et tous les dommages-intérêts ainsi que l'existence de substances dangereuses survenant pendant ou après la durée du contrat. Des changements aux lois sur l'environnement ou à leur interprétation pourraient faire en sorte que la société doive dédommager les contreparties. Le montant maximal éventuellement payable ne peut être raisonnablement estimé. Ces indemnisations sont en vigueur pendant diverses périodes au-delà de la durée originale du contrat de location, et l'expiration des baux s'échelonne entre 2010 et 2021.

Une indemnisation a été accordée à tous les administrateurs ou dirigeants de la société et de ses filiales contre divers éléments, notamment, sans toutefois s'y limiter, tous les coûts de règlement de poursuites ou d'actions en justice occasionnés par leur association avec la société et ses filiales, sous réserve de certaines restrictions. La société a souscrit une assurance de responsabilité civile pour les administrateurs et dirigeants, afin de réduire le coût de toute poursuite ou action en justice éventuelle future. La durée de l'indemnisation n'est pas explicitement définie, mais est limitée à la période au cours de laquelle la partie indemnisée occupe un poste d'administrateur ou de dirigeant de la société ou de ses filiales. Le montant maximal éventuellement payable ne peut être raisonnablement estimé.

La société a reçu des indemnisations pour la réception de substances ou déchets dangereux, toxiques ou radioactifs, et a accordé des indemnisations à des tierces parties pour la mise en décharge connexe. Les lois et règlements fédéraux, provinciaux, d'État et locaux définissent ce qu'est une substance ou un déchet dangereux, toxique ou radioactif. Des changements aux lois sur l'environnement ou à leur interprétation pourraient faire en sorte que la société doive dédommager les contreparties ou soit dédommée par elles. Les modalités de l'indemnisation ne sont pas explicitement définies et le montant maximal éventuellement payable ou remboursable ne peut être raisonnablement estimé.

Dans le cadre d'une entente avec la collectivité réceptrice entre la société et la Ville de Seneca Falls, dans l'État de New York, où la décharge Seneca Meadows est située, la société a accepté de garantir la valeur de marché de quelques propriétés dans une certaine périphérie de la décharge, en accord avec un programme de protection de la valeur des propriétés incorporé à l'entente. Aux termes de ce programme, la société devra assumer la différence entre le montant de la vente et la valeur de marché hypothétique des propriétés, en supposant qu'un agrandissement de la décharge autorisé dans le passé n'ait pas été approuvé, le cas échéant. La société estime qu'il n'est pas possible de déterminer l'engagement conditionnel découlant des garanties du programme, mais elle ne croit pas que ce facteur aura un effet important sur sa situation financière ou ses résultats. En date du 31 décembre 2009, la société n'a été tenue d'indemniser aucun propriétaire en vertu du programme de protection de la valeur des propriétés.

Dans le cours normal de ses activités, la société a conclu des ententes qui prévoient, entre autres, l'indemnisation de tiers, notamment des conventions d'achat et de vente, des ententes de confidentialité, des lettres de mission qui l'engagent envers des conseillers et des consultants, des contrats d'impartition, des contrats de location, des conventions de prise ferme et des contrats d'agents, des contrats liés aux technologies de l'information et des contrats de services. Aux termes de ces ententes d'indemnisation, la société peut être tenue d'indemniser des contreparties pour les pertes encourues par celles-ci par suite de manquements à l'égard de déclarations, de violations de la réglementation, de demandes d'indemnisation liées à des litiges ou de sanctions réglementaires imposées à la contrepartie par suite de l'opération. Les modalités d'application de ces indemnisations ne sont pas définies de façon explicite et le montant maximal de tout remboursement éventuel ne peut pas être raisonnablement estimé.

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

La nature de ces ententes d'indemnisation empêche la société d'effectuer une estimation raisonnable du risque maximal, en raison de la difficulté d'évaluer le montant de l'obligation résultant de l'imprévisibilité des événements futurs et de la couverture illimitée offerte aux contreparties. Par le passé, la société et son prédécesseur n'ont pas effectué de paiements considérables en vertu de ces ententes d'indemnisation ou d'ententes similaires et, par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans le bilan consolidé relativement à ces ententes.

La société a été indemnisée à l'égard de diverses questions environnementales, immobilières et autres, y compris à l'égard de passifs d'impôts et d'autres éléments qui existaient le 30 juin 2000 ou auparavant. Les modalités et le montant des remboursements éventuels varient selon la question sur laquelle porte l'indemnisation.

26. Événements postérieurs à la date du bilan

Le 4 janvier 2010, la société a conclu avec deux sociétés une convention d'achat d'actions visant l'acquisition d'une participation de cinquante pour cent dans chacune. La participation de cinquante pour cent restante est détenue par deux fiduciaires. Le frère du vice-président et chef de la direction de la société agit à titre de fiduciaire pour le compte des deux fiduciaires, et le vice-président et chef de la direction de la société agit à titre de fiduciaire pour le compte de l'une des deux fiduciaires. Le vice-président et chef de la direction de la société n'a pas d'intérêt économique dans les fiduciaires ni dans leurs actifs sous-jacents. Les activités de chacune de ces deux entreprises sont conformes aux activités de la société et consistent essentiellement à louer des compacteurs et du matériel connexe. L'investissement de la société dans ces entreprises se chiffre, au total, à environ 3 300 \$, soit 3 500 \$ CA, y compris des actions ordinaires de ces sociétés et des ajustements nets, selon la définition fournie dans la convention d'achat d'actions.

Conformément à la disposition portant sur l'obligation d'échange, le 11 février 2010, la société a annoncé que la totalité des APP en circulation seraient échangées contre des actions ordinaires de la société. L'échange obligatoire annoncé par la société devrait avoir lieu le 5 mars 2010; cependant, la société est en pourparlers avec un important porteur d'APP et elle pourrait envisager de reporter l'échange obligatoire à une période qui reste à déterminer. En supposant que la totalité des APP seront échangées, la société aura en tout 93 431 actions ordinaires émises et en circulation.

27. Rapprochement des PCGR des États-Unis et des PCGR du Canada

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux PCGR des États-Unis, qui diffèrent à certains égards des principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR du Canada »). L'incidence des différences comptables importantes et de certaines différences en matière d'informations à fournir sur les états financiers de la société est quantifiée et décrite dans les tableaux et les notes suivants pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008. De plus, les bilans consolidés de la société ainsi que les états consolidés des résultats et du résultat étendu et des flux de trésorerie ont été présentés conformément aux PCGR du Canada et en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la société.

IESI-BFC Ltd. (auparavant BFI Canada Ltd.)

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

Bilan consolidé

Au 31 décembre 2009 (en milliers de dollars américains, sauf indication contraire)

	Selon les PCGR des États-Unis	Ajustements entre les données selon les PCGR des États-Unis et celles selon les PCGR du Canada	Note	Selon les PCGR du Canada	Selon les PCGR du Canada, en dollars canadiens
ACTIF					
À COURT TERME					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 991 \$	382 \$	A	5 373 \$	5 623 \$
Débiteurs	111 839	-		111 839	117 051
Autres débiteurs	546	-		546	571
Charges payées d'avance	18 276	-		18 276	19 128
Liquidités soumises à restrictions	382	(382)	A	-	-
Autres actifs	770	-		770	806
	136 804	-		136 804	143 179
AUTRES DÉBITEURS	1 213	-		1 213	1 270
COÛTS LIÉS AUX ACTIVITÉS D'APRÈS-FERMETURE					
DES DÉCHARGES CAPITALISÉS	8 102	-		8 102	8 480
ACTIFS INCORPORELS	100 917	-		100 917	105 620
ÉCART D'ACQUISITION	630 470	-		630 470	659 850
ACTIFS LIÉS À L'AMÉNAGEMENT DES DÉCHARGES	7 677	-		7 677	8 035
FRAIS DE FINANCEMENT REPORTÉS	9 358	(9 358)	B	-	-
IMMOBILISATIONS	439 734	(85)	D	439 649	460 137
ACTIFS LIÉS AUX DÉCHARGES	661 738	(12 358)	D	649 380	679 641
AUTRES ACTIFS	1 574	-		1 574	1 647
	1 997 587 \$	(21 801) \$		1 975 786 \$	2 067 859 \$
PASSIF					
À COURT TERME					
Créditeurs	62 753 \$	- \$		62 753 \$	65 677 \$
Charges à payer	70 572	(2 383)	C	68 189	71 368
Dividendes à verser	11 159	-		11 159	11 679
Impôts sur les bénéfices à payer	6 278	-		6 278	6 571
Produits reportés	13 156	-		13 156	13 769
Coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges	6 622	-		6 622	6 931
Autres passifs	8 312	-		8 312	8 699
	178 852	(2 383)		176 469	184 694
DETTE À LONG TERME	654 992	-		654 992	685 515
COÛTS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FERMETURE ET D'APRÈS-FERMETURE DES DÉCHARGES					
	63 086	-		63 086	66 026
AUTRES PASSIFS	3 611	-		3 611	3 780
IMPÔTS REPORTÉS	81 500	(3 337)	B	73 630	77 061
		(4 533)	D		
	982 041	(10 253)		971 788	1 017 076
CAPITAUX PROPRES					
PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE	230 014	(2 362)	F	227 652	221 029
AVOIR DES ACTIONNAIRES	785 532	(6 021)	B	776 346	829 754
		2 383	C		
		(7 910)	D		
		2 362	F		
	1 015 546	(11 548)		1 003 998	1 050 783
	1 997 587 \$	(21 801) \$		1 975 786 \$	2 067 859 \$

IESI-BFC Ltd. (auparavant BFI Canada Ltd.)

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

Bilan consolidé

Au 31 décembre 2008 (en milliers de dollars américains, sauf indication contraire)

	Selon les PCGR des États-Unis	Ajustements entre les données selon les PCGR des États-Unis et celles selon les PCGR du Canada	Note	Selon les PCGR du Canada	Selon les PCGR du Canada, en dollars canadiens
ACTIF					
À COURT TERME					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 938 \$	82 \$	A	12 020 \$	14 720 \$
Débiteurs	107 767	-		107 767	131 972
Autres débiteurs	228	-		228	279
Charges payées d'avance	19 597	-		19 597	23 998
Liquidités soumises à restrictions	82	(82)	A	-	-
	139 612	-		139 612	170 969
AUTRES DÉBITEURS	394	-		394	482
COÛTS LIÉS AUX ACTIVITÉS D'APRÈS-FERMETURE					
DES DÉCHARGES CAPITALISÉS	6 115	-		6 115	7 488
ACTIFS INCORPORÉLS	119 898	-		119 898	146 827
ÉCART D'ACQUISITION	617 832	-		617 832	756 597
ACTIFS LIÉS À L'AMÉNAGEMENT DES DÉCHARGES	8 589	-		8 589	10 518
FRAIS DE FINANCEMENT REPORTÉS	9 936	(9 936)	B	-	-
IMMOBILISATIONS	408 681	(57)	D	408 624	500 401
ACTIFS LIÉS AUX DÉCHARGES	621 862	(11 245)	D	610 617	747 761
	1 932 919 \$	(21 238) \$		1 911 681 \$	2 341 043 \$
PASSIF					
À COURT TERME					
Créditeurs	54 134 \$	- \$		54 134 \$	66 293 \$
Charges à payer	55 509	(167)	C	55 342	67 769
Dividendes à verser	2 337	-		2 337	2 862
Impôts sur les bénéfices à payer	1 387	-		1 387	1 699
Produits reportés	10 800	-		10 800	13 226
Tranche à court terme de la dette à long terme	38 380	-		38 380	47 000
Coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges	7 210	-		7 210	8 829
	169 757	(167)		169 590	207 678
DETTE À LONG TERME	835 210	-		835 210	1 022 798
COÛTS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FERMETURE ET D'APRÈS-FERMETURE DES DÉCHARGES					
	50 857	-		50 857	62 280
AUTRES PASSIFS	15 045	-		15 045	18 424
IMPÔTS REPORTÉS	64 348	(3 545)	B	56 674	69 403
		(4 129)	D		
	1 135 217	(7 841)		1 127 376	1 380 583
CAPITAUX PROPRES					
PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE	230 452	(2 591)	F	227 861	241 339
AVOIR DES ACTIONNAIRES	567 250	(6 391)	B	556 444	719 121
		167	C		
		(7 173)	D		
		2 591	F		
	797 702	(13 397)		784 305	960 460
	1 932 919 \$	(21 238) \$		1 911 681 \$	2 341 043 \$

IESI-BFC Ltd. (auparavant BFI Canada Ltd.)

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

État consolidé des résultats et du résultat étendu

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 (en milliers de dollars américains, sauf le bénéfice net par action et sauf indication contraire)

	Selon les PCGR des États-Unis	Ajustements entre les données selon les PCGR des États-Unis et celles selon les PCGR du Canada	Note	Selon les PCGR du Canada	Selon les PCGR du Canada, en dollars canadiens
PRODUITS	1 008 466 \$	- \$		1 008 466 \$	1 151 200 \$
CHARGES					
CHARGES D'EXPLOITATION	588 104	-		588 104	671 342
FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS	136 846	(2 006)	C	134 840	153 924
AMORTISSEMENT	156 702	(1 052)	D	155 650	177 680
GAIN NET À LA CESSION D'IMMOBILISATIONS ET D'ACTIFS LIÉS AUX DÉCHARGES	(198)	-		(198)	(226)
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	127 012	3 058		130 070	148 480
INTÉRÊTS SUR LA DETTE À LONG TERME	34 225	(2 902)	B	33 384	38 109
		2 061	D		
FRAIS DE FINANCEMENT	-	2 106	B	2 106	2 404
PERTE NETTE DE CHANGE	276	-		276	315
GAIN NET SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS	(1 562)	-		(1 562)	(1 783)
COÛTS DE CONVERSION	298	-		298	340
AUTRES CHARGES	162	-		162	185
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	93 613	1 793		95 406	108 910
CHARGE D'IMPÔTS					
Impôts exigibles	20 039	-		20 039	22 875
Impôts reportés	19 846	268	B	19 750	22 545
		(364)	D		
	39 885	(96)		39 789	45 420
BÉNÉFICE NET	53 728	1 889		55 617	63 490
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU					
Écart de conversion	25 049	(40)	B, D	25 009	(133 083)
Swaps sur marchandises désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts sur les bénéfices	2 717	-		2 717	2 890
Règlement de swaps sur marchandises désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts sur les bénéfices	(332)	-		(332)	(379)
RÉSULTAT ÉTENDU	81 162 \$	1 849 \$		83 011 \$	(67 082) \$
BÉNÉFICE NET – PARTICIPATION CONFÉRANT LE CONTRÔLE	47 062 \$	1 655 \$		48 717 \$	55 613 \$
BÉNÉFICE NET – PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE	6 666 \$	234 \$		6 900 \$	7 877 \$
RÉSULTAT ÉTENDU – PARTICIPATION CONFÉRANT LE CONTRÔLE	71 092 \$	1 620 \$		72 712 \$	(58 759) \$
RÉSULTAT ÉTENDU – PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE	10 070 \$	229 \$		10 299 \$	(8 323) \$
Bénéfice net par action moyenne pondérée, de base	0,64 \$	0,02 \$		0,66 \$	0,75 \$
Bénéfice net par action moyenne pondérée, dilué	0,63 \$	0,03 \$		0,66 \$	0,75 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers), de base	73 892	(225)		73 667	73 667
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers), dilué	85 020	(225)		84 795	84 795

IESI-BFC Ltd. (auparavant BFI Canada Ltd.)

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

État consolidé des résultats et du résultat étendu

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 (en milliers de dollars américains, sauf le bénéfice net par action et sauf indication contraire)

	Selon les PCGR des États-Unis	Ajustements entre les données selon les PCGR des États-Unis et celles selon les PCGR du Canada	Note	Selon les PCGR du Canada	Selon les PCGR du Canada, en dollars canadiens
PRODUITS	1 046 803 \$	- \$		1 046 803 \$	1 117 030 \$
CHARGES					
CHARGES D'EXPLOITATION	629 748	-		629 748	671 996
FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS	123 426	2 932	C	126 358	134 835
AMORTISSEMENT	168 859	(1 391)	D	167 468	178 703
GAIN NET À LA CESSON D'IMMOBILISATIONS	(862)	-		(862)	(920)
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	125 632	(1 541)		124 091	132 416
INTÉRÊTS SUR LA DETTE À LONG TERME	51 490	(3 540)	B	50 359	53 737
		2 409	D		
FRAIS DE FINANCEMENT	-	3 283	B	3 283	3 503
GAIN NET DE CHANGE	(612)	-		(612)	(653)
PERTE NETTE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS	9 990	-		9 990	10 660
COÛTS DE CONVERSION	3 137	-		3 137	3 347
AUTRES CHARGES	123	-		123	131
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	61 504	(3 693)		57 811	61 691
CHARGE (ÉCONOMIE) D'IMPÔTS					
Impôts exigibles	6 630	-		6 630	7 075
Impôts reportés	(85)	186	B	(951)	(1 015)
		(688)	C		
		(364)	D		
	6 545	(866)		5 679	6 060
BÉNÉFICE NET	54 959	(2 827)		52 132	55 631
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU					
Écart de conversion					
Swaps sur marchandises désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts sur les bénéfices	47 088	(2 624)	B, D	44 464	146 288
	(1 260)	-		(1 260)	(1 344)
RÉSULTAT ÉTENDU	100 787 \$	(5 451) \$		95 336 \$	200 575 \$
BÉNÉFICE NET – PARTICIPATION CONFÉRANT LE CONTRÔLE	46 050 \$	(2 369) \$		43 681 \$	46 613 \$
BÉNÉFICE NET – PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE	8 909 \$	(458) \$		8 451 \$	9 018 \$
RÉSULTAT ÉTENDU – PARTICIPATION CONFÉRANT LE CONTRÔLE	100 787 \$	(5 451) \$		95 336 \$	200 575 \$
RÉSULTAT ÉTENDU – PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE	- \$	- \$		- \$	- \$
Bénéfice net par action moyenne pondérée, de base et dilué	0,80 \$	(0,04) \$		0,76 \$	0,81 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers), de base	57 706	(210)		57 496	57 496
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers), dilué	68 843	(210)		68 633	68 633

IESI-BFC Ltd. (auparavant BFI Canada Ltd.)

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 (en milliers de dollars américains, sauf indication contraire)

	Selon les POGR des États-Unis	Ajustements entre les données selon les POGR des États-Unis et celles selon les POGR du Canada	Note	Selon les POGR du Canada	Selon les POGR du Canada, en dollars canadiens
RENTREES (SORTIES) NETTES DE FONDS LIEES AUX ACTIVITES SUIVANTES:					
EXPLOITATION					
Bénéfice net	53 728 \$	1 889 \$		55 617 \$	63 490 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie					
Charge liée aux actions restreintes	1 485	-		1 485	1 695
Radiation d'actifs liés à l'aménagement des décharges	77	-		77	93
Désactualisation des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges	3 130	-		3 130	3 573
Amortissement des actifs incorporels	28 669	-		28 669	32 727
Amortissement des immobilisations	74 532	(1)	D	74 531	85 079
Amortissement des actifs liés aux décharges	53 501	(1 051)	D	52 450	59 874
Intérêts sur la dette à long terme (frais de financement reportés)	2 902	(2 902)	B	-	-
Gain net à la cession d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges	(198)	-		(198)	(226)
Gain net sur les instruments financiers	(1 562)	-		(1 562)	(1 783)
Impôts reportés	19 846	(96)	B, D	19 750	22 545
Dépenses liées aux activités de fermeture et d'après- fermeture des décharges	(7 145)	-		(7 145)	(8 156)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	27 304	(2 006)	C	25 298	28 880
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	256 269	(4 167)		252 102	287 791
INVESTISSEMENT					
Acquisitions	(27 385)	-		(27 385)	(32 645)
Dépôts de liquidités soumises à restrictions	(382)	382	A	-	-
Retraits liés aux liquidités soumises à restrictions	82	(82)	A	-	-
Placement dans d'autres débiteurs	(1 434)	-		(1 434)	(1 637)
Produit d'autres débiteurs	487	-		487	556
Coûts liés aux activités d'après-fermeture capitalisés	(1 021)	-		(1 021)	(1 166)
Achat d'immobilisations	(81 219)	18	D	(81 201)	(92 694)
Achat d'actifs liés aux décharges	(41 057)	2 043	D	(39 014)	(44 536)
Produit de la cession d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges	4 487	-		4 487	5 123
Placement dans des actifs liés à l'aménagement des décharges	(1 530)	-		(1 530)	(1 746)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(148 972)	2 361		(146 611)	(168 745)
FINANCEMENT					
Paiement des frais de financement reportés	(2 106)	2 106	B	-	-
Produit de la dette à long terme	190 609	-		190 609	217 587
Remboursement sur la dette à long terme	(443 320)	-		(443 320)	(506 065)
Émission d'actions ordinaires, déduction faite des frais	209 264	-		209 264	240 454
Achat d'actions restreintes	(172)	-		(172)	(207)
Dividendes versés aux actionnaires et aux détenteurs d'actions privilégiées de participation	(70 849)	-		(70 849)	(80 877)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(116 574)	2 106		(114 468)	(129 108)
Incidence de la conversion de la monnaie de présentation sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	2 330	-		2 330	965
SORTIES NETTES	(6 947)	300		(6 647)	(9 097)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	11 938	82	A	12 020	14 720
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	4 991 \$	382 \$		5 373 \$	5 623 \$
DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE:					
La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments suivants:					
Trésorerie	4 991 \$	382 \$	A	5 373 \$	5 623 \$
Équivalents de trésorerie	-	-		-	-
	4 991 \$	382 \$		5 373 \$	5 623 \$
Liquidités versées au cours de l'exercice pour les éléments suivants:					
Impôts sur les bénéfices	16 785 \$	- \$		16 785 \$	19 638 \$
Intérêts	33 428 \$	- \$		33 428 \$	39 109 \$

IESI-BFC Ltd. (auparavant BFI Canada Ltd.)

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 (en milliers de dollars américains, sauf indication contraire)

	Selon les PCGR des États-Unis	Ajustements entre les données selon les PCGR des États-Unis et celles selon les PCGR du Canada	Note	Selon les PCGR du Canada	Selon les PCGR du Canada, en dollars canadiens
RENTREES (SORTIES) NETTES DE FONDS LIÉES AUX ACTIVITES SUIVANTES :					
EXPLOITATION					
Bénéfice net	54 959 \$	(2 827) \$		52 132 \$	55 631 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie					
Charge liée aux actions ou aux parts de fiducie restreintes	633	-		633	675
Radiation d'actifs liés à l'aménagement des décharges	1 168	-		1 168	1 246
Désactualisation des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges	3 010	-		3 010	3 212
Amortissement des actifs incorporels	31 512	-		31 512	33 626
Amortissement des immobilisations	76 854	(2)	D	76 852	82 008
Amortissement des actifs liés aux décharges	60 493	(1 389)	D	59 104	63 069
Intérêts sur la dette à long terme (frais de financement reportés)	3 540	(3 540)	B	-	-
Gain net à la cession d'immobilisations	(862)	-		(862)	(920)
Perte nette sur les instruments financiers	9 990	-		9 990	10 660
Impôts reportés	(85)	(866)	B, C, D	(951)	(1 015)
Dépenses liées aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges	(2 022)	-		(2 022)	(2 158)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(20 709)	5 631	C	(15 078)	(16 113)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	218 481	(2 993)		215 488	229 921
INVESTISSEMENT					
Acquisitions	(59 134)	-		(59 134)	(60 295)
Retraits de liquidités soumises à restrictions	1 473	(1 473)	A	-	-
Produit d'autres débiteurs	428	-		428	457
Coûts liés aux activités d'après-fermeture des décharges capitalisés	(1 550)	-		(1 550)	(1 654)
Achat d'immobilisations	(82 071)	-		(82 071)	(87 577)
Achat d'actifs liés aux décharges	(59 024)	2 409	D	(56 615)	(60 413)
Produit de la cession d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges	2 001	-		2 001	2 135
Placement dans des actifs d'aménagement des décharges	(3 626)	-		(3 626)	(3 869)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(201 503)	936		(200 567)	(211 216)
FINANCEMENT					
Paiement des frais de financement reportés	(3 283)	3 283	B	-	-
Produit de la dette à long terme	275 427	-		275 427	293 905
Remboursement sur la dette à long terme	(169 051)	-		(169 051)	(180 392)
Émission de parts de fiducie, déduction faite des frais	(3)	-		(3)	(3)
Achat de parts de fiducie restreintes	(3 756)	-		(3 756)	(3 985)
Dividendes versés aux actionnaires et aux détenteurs d'actions privilégiées de participation et distributions versées aux porteurs de parts	(117 055)	-		(117 055)	(124 908)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(17 721)	3 283		(14 438)	(15 383)
Incidence de la conversion de la monnaie de présentation sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	780	(2 763)	A	(1 983)	(1 961)
RENTREES (SORTIES) NETTES	37	(1 537)		(1 500)	1 361
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	11 901	1 619	A	13 520	13 359
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	11 938 \$	82 \$		12 020 \$	14 720 \$
DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE :					
La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments suivants :					
Trésorerie	11 558 \$	82 \$	A	11 640 \$	14 254 \$
Équivalents de trésorerie	380	-		380	466
	11 938 \$	82 \$		12 020 \$	14 720 \$
Liquidités versées au cours de la période pour les éléments suivants :					
Impôts sur les bénéfices	9 286 \$	- \$		9 286 \$	9 909 \$
Intérêts	47 510 \$	- \$		47 510 \$	50 697 \$

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

Le tableau qui suit présente un rapprochement du bénéfice net selon les PCGR des États-Unis et du bénéfice net selon les PCGR du Canada pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 :

	Exercices terminés les 31 décembre		
	Note	2009	2008
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis		53 728 \$	54 959 \$
Incidence sur le bénéfice net d'ajustements au titre des PCGR du Canada :			
Frais de financement reportés capitalisés, déduction faite			
des impôts sur les bénéfices	B	528	71
Rémunération à base d'actions ou de parts de fiducie, déduction faite			
des impôts sur les bénéfices	C	2 006	(2 244)
Intérêts capitalisés, déduction faite des impôts sur les bénéfices	D	(645)	(654)
Bénéfice net selon les PCGR du Canada		55 617 \$	52 132 \$
Bénéfice par action, de base et dilué, selon les PCGR du Canada		0,66 \$	0,76 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers), de base		73 667	57 496
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers), dilué		84 795	68 633

Rapprochement des PCGR des États-Unis et des PCGR du Canada – Notes**A. Encaisse affectée**

Selon les PCGR des États-Unis, l'encaisse affectée est un placement dont l'utilisation par le détenteur est limitée. Selon les PCGR du Canada, la société comptabilise les soldes de l'encaisse affectée dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, étant donné que leur utilisation prévue est réputée être à court terme. En outre, les dépôts et les retraits d'encaisse affectée selon les PCGR des États-Unis sont comptabilisés dans les activités d'investissement de l'état consolidé des flux de trésorerie. Conformément à l'application, par la société, des PCGR du Canada, l'encaisse affectée a été reclassée dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie du bilan consolidé de la société. En outre, les dépôts et les retraits d'encaisse affectée ont été reclassés à partir des activités d'investissement de l'état consolidé des flux de trésorerie de la société.

B. Capitalisation des frais de financement reportés

Selon les PCGR des États-Unis, les coûts engagés pour obtenir ou modifier les facilités de crédit à long terme sont reportés et amortis sur la durée de l'instrument de créance sous-jacent. Selon les PCGR du Canada, la société a choisi de passer en charges tous les coûts de transaction, y compris ceux qui sont liés aux instruments de dette à long terme. Pour se conformer aux PCGR du Canada, la société a diminué le montant des frais de financement reportés et des capitaux propres (déficit, participation ne donnant pas le contrôle et cumul des autres éléments du résultat étendu) figurant dans son bilan consolidé et a augmenté le montant des frais de financement figurant dans son état consolidé des résultats et du résultat étendu. L'amortissement des frais de financement reportés inscrit dans les intérêts débiteurs a aussi été contrepassé.

La diminution des frais de financement reportés s'est traduite par une baisse de la valeur comptable par rapport à la valeur fiscale et par une diminution du passif d'impôts reportés, lequel est comptabilisé dans la charge d'impôts reportés de l'état consolidé des résultats et du résultat étendu de la société. De plus, la baisse des frais de financement reportés et du passif d'impôts reportés, qui sont convertis en dollars américains à partir de dollars canadiens, a donné lieu à une variation de l'écart de conversion présenté dans l'état consolidé des résultats et du résultat étendu de la société.

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

C. Rémunération à base d'actions ou de parts de fiducie

Options sur actions ou sur parts de fiducie

Selon les PCGR des États-Unis, les droits à la plus-value d'actions ou de parts de fiducie sont évalués à la juste valeur à la date de l'attribution et réévalués à la juste valeur à chaque date de bilan jusqu'à la date du règlement. La charge de rémunération qui en résulte est comptabilisée dans les frais de vente, généraux et administratifs. Selon les PCGR du Canada, les options sur actions ou sur les parts de fiducie assortis de droits à la plus-value, de même que les variations connexes, sont comptabilisées dans les frais de vente, généraux et administratifs lorsque le cours des actions ou des parts de fiducie excède le prix d'exercice des options.

Actions ou parts de fiducie détenues dans une fiducie irrévocable

Avant que le Fonds ne soit converti en société (voir la note 2), les parts de fiducie du Fonds acquises pour le compte des participants du régime d'intéressement à long terme aux États-Unis et détenues dans une fiducie irrévocable étaient classées dans les capitaux propres mezzanines. L'obligation de rémunération différée liée à ces parts de fiducie était inscrite dans les charges à payer, en raison de la clause de rachat dont étaient assorties les parts de fiducie. Les augmentations ou les diminutions de l'obligation de rémunération différée, qui découlent des variations de la juste valeur de l'obligation, étaient comptabilisées dans les frais de vente, généraux et administratifs. Une augmentation ou une diminution des obligations de rémunération à payer se traduisait par une hausse ou une baisse de la valeur comptable par rapport à la valeur fiscale et par une hausse ou une baisse de l'actif d'impôts reportés, qui était comptabilisé dans l'économie ou la charge d'impôts reportés de l'état consolidé des résultats et du résultat étendu de la société.

Conformément aux PCGR du Canada, les parts de fiducie du Fonds ont été comptabilisées dans l'avoir des porteurs de part. L'obligation de rémunération différée a aussi été classée dans l'avoir des porteurs de parts, tandis que les variations subséquentes de la juste valeur des parts de fiducie n'ont été constatées ni dans les actions autodétenues, ni dans les obligations de rémunération différée.

D. Intérêts capitalisés sur les immobilisations et sur les actifs liés aux décharges acquis, construits ou mis en valeur au fil du temps

Selon les PCGR des États-Unis, le coût historique de l'acquisition d'un actif comprend les coûts nécessairement engagés pour l'amener à l'état et à l'endroit appropriés pour l'utilisation prévue, y compris les intérêts. Par conséquent, les intérêts imputables à la construction et à l'aménagement de certaines décharges appartenant à la société et de certaines immobilisations ont été déduits des intérêts débiteurs et capitalisés à leur actif respectif. Les montants capitalisés sont amortis sur la durée de vie utile prévue de l'actif, conformément à la convention comptable applicable. Selon les PCGR du Canada, le coût des actifs corporels peut comprendre les intérêts capitalisés directement imputables à l'acquisition, à la construction ou à l'aménagement d'un actif avant que l'actif en question ne soit presque achevé ou qu'il ne soit prêt à être utilisé, pour autant que la convention comptable adoptée par la société prescrive de capitaliser les intérêts. Aux fins de la présentation de l'information financière conformément aux PCGR du Canada, la société a choisi de ne pas capitaliser les intérêts sur les actifs corporels acquis, construits ou mis en valeur au fil du temps et a passé en charges tous les coûts engagés.

Conformément aux PCGR du Canada, la diminution des montants comptabilisés au titre des actifs liés aux décharges et des immobilisations, qui découle de la capitalisation des intérêts, déduction faite de l'amortissement, selon les PCGR des États-Unis, a donné lieu à une baisse de la valeur comptable par rapport à la valeur fiscale et à une diminution du passif d'impôts reportés.

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

E. Avoir des actionnaires ou des porteurs de parts et part des intérêts sans contrôle

Avant que le Fonds ne soit converti en société (note 2), les parts de fiducie pouvaient être rachetées par leurs porteurs à n'importe quel moment. Cette clause de rachat était requise pour que le Fonds puisse conserver son statut de fonds commun de placement canadien. À la suite de l'avis de rachat, les porteurs de parts de fiducie avaient le droit de recevoir un montant par part de fiducie équivalant i) à 90 % de son cours de clôture moyen pendant les dix jours précédant la date à laquelle les parts de fiducie ont été déposées pour rachat et ii) au cours de clôture à la date de rachat, selon le moindre des deux montants. En vertu de la déclaration de fiducie du Fonds, le montant des parts de fiducie rachetables contre espèces était limité à 50 \$ CA au cours de n'importe quel mois donné, condition à laquelle les fiduciaires du Fonds auraient pu renoncer à leur gré.

Conformément aux PCGR des États-Unis, les titres de capitaux propres émis, qui étaient rachetables contre espèces ou contre d'autres actifs, et qui étaient a) rachetables à un prix déterminé ou à un prix déterminable à date déterminée ou déterminable, b) rachetables au gré du porteur ou c) rachetables à la suite d'un événement qui ne dépend pas exclusivement de la volonté de l'émetteur, n'ont pas été classés dans les capitaux permanents. Par conséquent, la société a classé ses parts de fiducie et ses actions privilégiées de participation en tant que capitaux propres mezzanines et a comptabilisé la valeur de ses parts de fiducie et de ses actions privilégiées de participation selon le montant maximal de rachat à chaque date de bilan. L'augmentation ou la diminution découlant de l'évaluation des parts de fiducie et des actions privilégiées de participation à leur montant maximal de rachat a été comptabilisée dans le déficit. Les parts de fiducie et les actions privilégiées de participation ont été classées dans les capitaux propres mezzanines. Les capitaux propres mezzanines sont présentés entre les passifs et les capitaux propres du bilan consolidé de la société. En outre, les ajustements de la valeur de rachat ont été comptabilisés dans les capitaux propres mezzanines et contrebalancés par un ajustement du déficit. Les actions privilégiées de participation étaient rachetables contre des parts de fiducie du Fonds. Conformément aux PCGR du Canada, les parts de fiducie ont été comptabilisées à titre d'avoir des porteurs de parts, et les actions privilégiées de participation ont, quant à elles, été constatées à titre de part des actionnaires sans contrôle de la section capitaux propres mezzanines du bilan consolidé de la société. Les actions de la société ne comportent pas la même clause de rachat que les parts de fiducie et ne sont donc pas assujetties au même traitement comptable. Par conséquent, le montant de rachat comptabilisé dans les capitaux propres mezzanines a été reclassé dans l'avoir des actionnaires, de sorte que la présentation selon les PCGR du Canada et des États-Unis est alignée. La réévaluation des capitaux propres mezzanines à la date de la conversion a donné lieu à un écart permanent de 80 731 \$ entre les actions ordinaires et le déficit présentés selon les PCGR des États-Unis et ceux présentés selon les PCGR du Canada.

F. Part des actionnaires sans contrôle

Les ajustements à la part des actionnaires sans contrôle figurant au bilan consolidé de la société se rapportent aux divers ajustements apportés aux données présentées selon les PCGR des États-Unis pour qu'elles soient conformes aux PCGR du Canada, ainsi qu'il est décrit dans les notes B à D.

G. Actif, passif, charge ou économie d'impôts reportés

Les ajustements aux actifs et aux passifs d'impôts reportés figurant au bilan consolidé de la société ou ceux apportés à la charge ou à l'économie d'impôts reportés figurant à l'état consolidé des résultats et du résultat étendu de la société se rapportent aux divers ajustements apportés aux données présentées selon les PCGR des États-Unis pour qu'elles soient conformes aux PCGR du Canada, ainsi qu'il est décrit dans les notes B à D.

Dans certains cas, les PCGR du Canada exigent que les actifs et les passifs d'impôts reportés soient calculés selon les taux d'imposition ou les lois pratiquement en vigueur. Selon les PCGR des États-Unis, les taux d'imposition ou les lois en vigueur sont les seuls moyens de mesurer les actifs et les passifs d'impôts reportés de la société. Il n'y a aucune différence importante entre l'utilisation par la société des taux d'imposition et des lois pratiquement en vigueur et des taux d'imposition et des lois en vigueur. Par conséquent, aucun ajustement n'a été fait à l'égard de cette différence entre les PCGR des États-Unis et les PCGR du Canada.

IESI-BFC Ltd. (auparavant BFI Canada Ltd.)

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

Capitaux propres

Le tableau suivant présente les éléments du rapprochement des PCGR des États-Unis et des PCGR du Canada qui ont une incidence sur diverses composantes de l'avoir des actionnaires et de la part des actionnaires sans contrôle :

	Note	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Actions ordinaires			
Selon les PCGR des États-Unis		1 082 950 \$	868 248 \$
Écart permanent constaté à la conversion	E	80 731	80 731
Selon les PCGR du Canada		1 163 681 \$	948 979 \$
Actions restreintes			
Selon les PCGR des États-Unis et du Canada		(3 928) \$	(3 756) \$
Actions autodétenues			
Selon les PCGR des États-Unis et du Canada		- \$	- \$
Surplus d'apport/capital d'apport			
Selon les PCGR des États-Unis et du Canada		2 118 \$	633 \$
Déficit			
Selon les PCGR des États-Unis		(214 898) \$	(193 135) \$
Écarts cumulés entre les PCGR des États-Unis et les PCGR du Canada	B, C, D	(24 764)	(26 419)
Écart permanent constaté à la conversion	E	(80 731)	(80 731)
Selon les PCGR du Canada		(320 393) \$	(300 285) \$
Cumul des autres éléments du résultat étendu			
Selon les PCGR des États-Unis		(80 710) \$	(104 740) \$
Écarts cumulés entre les PCGR des États-Unis et les PCGR du Canada	B, D	15 578	15 613
Selon les PCGR du Canada		(65 132) \$	(89 127) \$
Part des actionnaires sans contrôle			
Selon les PCGR des États-Unis		230 014 \$	230 452 \$
Écarts cumulés entre les PCGR des États-Unis et les PCGR du Canada	F	(2 362)	(2 591)
Selon les PCGR du Canada		227 652 \$	227 861 \$
Capitaux propres selon les PCGR du Canada		1 003 998 \$	784 305 \$

Modifications de conventions comptables

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2009, la société a adopté la norme comptable de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») portant sur les écarts d'acquisition et les actifs incorporels (le « chapitre 3064 »). Le chapitre 3064 de l'ICCA établit les normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels générés en interne. L'adoption du chapitre 3064 de l'ICCA n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la société.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2009, la société a adopté prospectivement la norme comptable de l'ICCA portant sur les regroupements d'entreprises (le « chapitre 1582 »), qui a remplacé le chapitre 1581 portant sur les regroupements d'entreprises (le « chapitre 1581 »). Ce chapitre expose divers changements, y compris, sans s'y restreindre : une définition élargie d'une entreprise, l'exigence d'évaluer à la juste valeur tous les regroupements d'entreprises et toute participation ne donnant pas le contrôle et l'exigence de comptabiliser les actifs et les passifs d'impôts reportés ainsi que les coûts d'acquisition et les coûts connexes dans les charges de la période. Le chapitre 1582 de l'ICCA a été appliqué prospectivement à tous les regroupements d'entreprises à compter du 1^{er} janvier 2009 et, par conséquent, son adoption n'a pas eu d'incidence sur les montants présentés antérieurement.

IESI-BFC Ltd. (auparavant BFI Canada Ltd.)

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2009, la société a adopté prospectivement la norme comptable de l'ICCA portant sur les états financiers consolidés (le « chapitre 1601 ») qui, combinée à la norme portant sur les participations ne donnant pas le contrôle (le « chapitre 1602 »), remplace la norme sur les états financiers consolidés (le « chapitre 1600 »). Le chapitre 1601 de l'ICCA définit des normes pour l'établissement d'états financiers consolidés et porte expressément sur l'établissement d'états financiers consolidés à la suite d'un regroupement d'entreprises dans le cadre duquel une société a acquis une participation dans une autre société. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence sur les états financiers présentés antérieurement par la société.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2009, la société a adopté prospectivement la norme comptable de l'ICCA portant sur les participations ne donnant pas le contrôle (le « chapitre 1602 ») qui, combinée au chapitre 1601 de l'ICCA, remplace la norme sur les états financiers consolidés (le « chapitre 1600 »). Le chapitre 1602 de l'ICCA définit des normes pour la comptabilisation d'une part des actionnaires sans contrôle dans une filiale dans des états financiers consolidés établis postérieurement à un regroupement d'entreprises. Ce chapitre doit être appliqué de façon prospective, avec certaines exceptions. L'adoption du chapitre 1602 de l'ICCA modifie la présentation, par la société, de la part des actionnaires sans contrôle, qui est passée des capitaux propres mezzanines aux capitaux propres dans le bilan consolidé. La part des actionnaires sans contrôle n'est plus déduite dans le calcul du bénéfice net. Le bénéfice net et chacun des autres éléments du résultat étendu sont plutôt affectés à l'avoir des actionnaires et à la part des actionnaires sans contrôle. L'adoption de ce chapitre a une incidence sur la façon dont la société calcule le bénéfice net présenté dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu, sur la présentation du bénéfice net et de la part des actionnaires sans contrôle dans les états consolidés des flux de trésorerie, et sur la présentation de la part des actionnaires sans contrôle dans les états consolidés des capitaux propres. Le tableau suivant présente l'incidence de l'adoption du chapitre 1602 de l'ICCA sur les montants présentés antérieurement, selon les PCGR du Canada et en dollars canadiens, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 :

Bilans consolidés

	31 décembre 2008 – montant déjà présenté	Modification de convention comptable	31 décembre 2008 – Données retraitées
Capitaux propres mezzanine			
Part des actionnaires sans contrôle	241 339 \$	(241 339) \$	- \$
Capitaux propres			
Part des actionnaires sans contrôle	- \$	241 339 \$	241 339 \$

États consolidés des résultats et du résultat étendu

	31 décembre 2008 – montant déjà présenté	Modification de convention comptable	31 décembre 2008 – Données retraitées
Part des actionnaires sans contrôle	9 018 \$	(9 018) \$	- \$
Bénéfice net	46 613 \$	9 018 \$	55 631 \$

États consolidés des flux de trésorerie

	31 décembre 2008 – montant déjà présenté	Modification de convention comptable	31 décembre 2008 – Données retraitées
Bénéfice net	46 613 \$	9 018 \$	55 631 \$
Part des actionnaires sans contrôle	9 018 \$	(9 018) \$	- \$

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

En date du 30 septembre 2009, la société a adopté les modifications apportées au chapitre 3862, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir » du *Manuel de l'ICCA*. Ces modifications exigent des informations plus détaillées à fournir sur le risque d'illiquidité et la présentation de nouvelles informations à l'égard de l'évaluation des instruments financiers à la juste valeur. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers de la société.

Nouvelles conventions comptables devant être adoptées

Les normes de comptabilité de l'ICCA que la société n'est pas tenue d'appliquer avant le 31 décembre 2010 sont expressément exclues des informations à fournir au titre des nouvelles conventions comptables devant être adoptées. Bien que la société ait l'obligation continue de présenter ses résultats financiers conformément aux PCGR du Canada, cette obligation prend fin en date du 31 décembre 2010. Par conséquent, la société n'est pas tenue d'adopter une prise de position selon les PCGR du Canada ou l'un de leurs successeurs, étant donné qu'elle a choisi de présenter ses résultats financiers continus conformément aux PCGR des États-Unis (voir la note 3).

Rapprochement des PCGR des États-Unis et des PCGR du Canada – renseignements supplémentaires à fournir

Instruments financiers

Les dérivés, y compris les dérivés qui sont incorporés dans des contrats financiers ou non financiers qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, sont évalués à la juste valeur, même lorsqu'ils font partie d'une relation de couverture, à quelques exceptions près. Les actifs financiers et les passifs financiers non dérivés sont évalués à la juste valeur, à l'exception de ce qui suit : les prêts et créances, les placements détenus jusqu'à l'échéance, les placements dans des instruments de capitaux propres classés comme disponibles à la vente qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif, et les passifs financiers évalués au coût après amortissement.

Les gains et les pertes sur les instruments financiers évalués à la juste valeur sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats et du résultat étendu dans les périodes au cours desquelles ils se produisent, sauf dans les cas suivants : les gains et les pertes sur les actifs financiers classés comme disponibles à la vente et certains instruments financiers faisant partie d'une relation de couverture désignée, lesquels sont constatés dans les autres éléments du résultat étendu.

Les instruments financiers sont classés comme suit :

Détenus à des fins de transaction – actif financier ou passif financier qui satisfait à l'une ou l'autre des conditions suivantes : il est acquis ou pris en charge principalement en vue de sa revente ou de son rachat à court terme, il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers déterminés qui sont gérés ensemble, il s'agit d'un dérivé non désigné aux fins de la comptabilité de couverture, ou il est désigné par la société, au moment de sa comptabilisation initiale, comme détenu à des fins de transaction. Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur. Au moment de la constatation initiale, la société a désigné les actifs financiers suivants comme détenus à des fins de transaction : la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les coûts liés aux activités d'après-fermeture des décharges capitalisés. Les gains ou les pertes sur les coûts liés aux activités d'après-fermeture des décharges capitalisés sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats et du résultat étendu, à titre de gain ou de perte sur les instruments financiers, un montant correspondant étant comptabilisé au titre des coûts liés aux activités d'après-fermeture des décharges capitalisés dans le bilan consolidé de la société.

Prêts et créances – actifs financiers non dérivés résultant de la remise de trésorerie ou d'autres actifs par un prêteur à un emprunteur en échange d'une promesse de remboursement à une date ou à des dates déterminées, ou à vue, habituellement avec intérêt. Les prêts et créances excluent les titres d'emprunt et les prêts et créances désignés comme détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente lors de la constatation initiale. Les prêts et les créances sont mesurés au coût après amortissement. La société a classé les débiteurs et les autres débiteurs au titre de prêts et créances.

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

Les provisions et les pertes de valeur sur les débiteurs sont comptabilisées à titre de frais de vente, généraux et administratifs dans l'état consolidé des résultats et du résultat étendu de la société. Les provisions et les pertes de valeur sont incluses dans le bénéfice net, et les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, dans l'état consolidé des flux de trésorerie de la société.

Placements détenus jusqu'à leur échéance – actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que la société a l'intention bien arrêtée et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Les exceptions comprennent les actifs financiers qui, lors de leur comptabilisation initiale, sont désignés comme détenus à des fins de transaction, ou comme disponibles à la vente, ainsi que les actifs financiers qui répondent à la définition des prêts et créances. Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont mesurés au coût après amortissement, après la constatation initiale. La société n'a aucun actif financier désigné comme détenu jusqu'à son échéance.

Disponibles à la vente – actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente, ou qui ne sont classés ni comme prêts ou créances, ni comme placements détenus jusqu'à leur échéance ou détenus à des fins de transaction. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur. La société n'a aucun actif financier désigné comme disponible à la vente.

Autres passifs financiers – tous les passifs financiers qui ne sont pas classés comme détenus à des fins de transaction. Les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement, après la constatation initiale. La société a classé les créditeurs, les charges à payer, la tranche à court terme de la dette à long terme, la dette à long terme et les autres passifs (paiements conditionnels liés à une acquisition) dans les autres passifs financiers.

Les intérêts sur la dette à long terme sont comptabilisés séparément dans l'état consolidé des résultats et du résultat étendu de la société. Les intérêts débiteurs sont inclus dans le bénéfice net, et le produit et le remboursement sur la dette à long terme sont inclus dans la partie de l'état consolidé des flux de trésorerie de la société portant sur les activités de financement. Les variations des créditeurs et charges à payer sont inclus dans les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, et les autres passifs (paiements liés à une acquisition), à titre de contrepartie conditionnelle liée à l'acquisition, dans la partie de l'état consolidé des flux de trésorerie de la société portant sur les activités de financement.

Les coûts de transaction et d'acquisition et les coûts connexes liés à l'acquisition ou à l'émission de tous les actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats et du résultat étendu lorsqu'ils sont engagés.

Le tableau qui suit présente les postes de produits et de charges figurant à l'état des résultats et du résultat étendu de la société, par catégorie d'actifs financiers et de passifs financiers, selon les PCGR du Canada.

	31 décembre	
	2009	2008
Actifs financiers		
<i>Détenus à des fins de transaction</i>		
(Gain net) perte nette sur les instruments financiers	(521) \$	(140) \$
<i>Prêts et créances</i>		
Frais de vente, généraux et administratifs	3 923 \$	4 696 \$
Intérêts sur la dette à long terme – (produits)	(158) \$	(104) \$
Passifs financiers		
<i>Détenus à des fins de transaction</i>		
(Gain net) perte nette sur les instruments financiers	(1 041) \$	10 130 \$

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'exposition de la société au risque de crédit se limite principalement à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux débiteurs, aux autres débiteurs, aux coûts liés aux activités d'après-fermeture des décharges capitalisés, aux swaps de taux d'intérêt, aux swaps sur marchandises et, le cas échéant, aux conventions de change et aux contrats de couverture ayant trait au vieux carton ondulé. Dans tous les cas, la société a pour objectif de gestion du risque, qu'il soit de crédit, d'illiquidité, de marché ou autre, d'atténuer son exposition au risque à un niveau correspondant à sa tolérance au risque.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Certains membres de la haute direction ont la responsabilité de déterminer dans quelles institutions financières la société aura un compte et conservera des dépôts. Les institutions financières choisies par la direction sont approuvées par le conseil d'administration. En règle générale, la haute direction choisit des institutions financières qui sont parties aux facilités de crédit à long terme de la société et dont la taille, la liquidité et la stabilité sont considérées suffisantes par la direction. La direction examine l'exposition de la société au risque de crédit, de temps à autre ou lorsque les conditions indiquent que l'exposition de la société au risque de crédit a changé ou est susceptible de changer. L'exposition maximale de la société au risque de crédit est la juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie comptabilisés dans le bilan consolidé de la société, soit 5 373 \$ (12 020 \$ au 31 décembre 2008). La société ne détient aucune garantie ni autre rehaussement de crédit à titre de sûreté sur ses soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. La société considère que la qualité de crédit de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie est élevée et qu'aucun montant n'a subi de perte de valeur.

Débiteurs

La société est assujettie au risque de crédit sur ses débiteurs dans le cours normal des activités. L'exposition maximale de la société au risque de crédit est la juste valeur des débiteurs comptabilisés dans le bilan consolidé de la société, soit 111 839 \$ (107 767 \$ au 31 décembre 2008). La société procède à des vérifications de la solvabilité ou accepte des paiements ou des garanties avant que les services ne soient fournis pour limiter son exposition au risque de crédit. La clientèle de la société est suffisamment diversifiée pour atténuer l'exposition au risque de crédit. La société a chargé divers employés de mener des activités de recouvrement d'une manière qui concorde avec ses politiques concernant les débiteurs et ses politiques de crédit et de recouvrement. Ces politiques établissent des procédures de gestion, de surveillance, de contrôle, d'enquête, d'inscription et d'amélioration du crédit et du recouvrement relativement aux débiteurs. La société a également mis en place des politiques et des procédures qui permettent d'estimer les provisions pour créances douteuses. Ces calculs sont généralement fondés sur l'historique en matière de recouvrement ou sur l'historique des provisions pour créances douteuses. Un examen des soldes de comptes particuliers est autorisé, lorsque c'est possible, et la qualité de crédit du client, l'historique des paiements ainsi que d'autres facteurs propres au client, y compris une déclaration de faillite ou d'insolvabilité, sont pris en considération.

La société est exposée à un risque de crédit lié au fait qu'un seul de ses clients, aux États-Unis, comptait pour environ 5,0 % de ses débiteurs au 31 décembre 2009 (7,3 % au 31 décembre 2008). Selon la société, cette exposition au risque n'est pas importante.

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

Le tableau suivant illustre le classement par ancienneté des débiteurs de la société et la provision pour créances douteuses de la société selon la catégorie de classement par ancienneté.

	31 décembre		
	2009		
	Montant brut	Provision	Montant net
<i>Actifs financiers – Prêtset créances</i>			
Débiteurs			
Montants impayés – 0 à 30 jours	66 177 \$	-	66 177 \$
Montants impayés – 31 à 60 jours	33 113	2	33 111
Montants impayés – 61 à 90 jours	7 024	77	6 947
Montants impayés – 91 jours et plus	6 033	3 979	2 054
Total partiel	112 347	4 058	108 289
Autres débiteurs	3 550	-	3 550
Total des débiteurs bruts et de la provision	115 897 \$	4 058 \$	111 839 \$

	31 décembre		
	2008		
	Montant brut	Provision	Montant net
<i>Actifs financiers – Prêtset créances</i>			
Débiteurs			
Montants impayés – 0 à 30 jours	59 651 \$	-	59 651 \$
Montants impayés – 31 à 60 jours	32 231	-	32 231
Montants impayés – 61 à 90 jours	9 259	-	9 259
Montants impayés – 91 jours et plus	8 559	5 562	2 997
Total partiel	109 700	5 562	104 138
Autres débiteurs	3 629	-	3 629
Total des débiteurs bruts et de la provision	113 329 \$	5 562 \$	107 767 \$

Les débiteurs font généralement l'objet d'un test de dépréciation dans leur ensemble, mais peuvent faire l'objet d'un test de dépréciation individuellement. Les débiteurs que la direction juge susceptibles de ne pas être recouverts font l'objet d'une provision. Lorsque le solde des débiteurs est considéré irrécouvrable, il est porté en déduction de la provision. Les recouvrements ultérieurs de montants ayant été radiés antérieurement sont portés au crédit de la provision et les variations de la provision sont comptabilisées à titre de frais de vente, généraux et administratifs dans l'état des résultats et du résultat étendu de la société. La direction évalue habituellement la perte de valeur globale des débiteurs au moyen du taux de recouvrement historique de la société, en tenant compte de conditions économiques plus générales. Lorsqu'elle soumet individuellement les débiteurs à un test de dépréciation, la direction prend d'ordinaire en considération la qualité de crédit du client, l'historique des paiements ainsi que d'autres facteurs propres au client.

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

Les débiteurs de la société sont généralement exigibles dès la réception de la facture. Par conséquent, la totalité des montants non réglés pour une période excédant la période courante sont arriérés. Selon l'historique en matière de recouvrement, la société est parvenue à recouvrer des montants n'étant pas en souffrance depuis plus de 90 jours. La société estime que la qualité de crédit des débiteurs qui ne sont pas en souffrance ou qui n'ont pas subi de perte de valeur est élevée. L'exposition maximale de la société au risque de crédit des débiteurs est équivalente à sa valeur comptable nette. La société peut demander, à titre de garantie, qu'un paiement soit effectué avant la prestation des services, généralement sous la forme d'un dépôt par carte de crédit ou d'un paiement anticipé total ou partiel. Les montants déposés ou payés avant la prestation des services sont comptabilisés à titre de produits reportés dans le bilan consolidé de la société. La clientèle variée de la société, y compris la diversité de la taille, du solde et de l'emplacement géographique des clients, réduit nécessairement l'exposition de la société au risque de crédit. Au 31 décembre 2009, les débiteurs considérés comme ayant subi une perte de valeur n'étaient pas importants.

Autres débiteurs

La société est assujettie au risque de crédit sur les autres débiteurs. La société a conclu des ententes avec des villes de la province de Québec pour financer des conteneurs. La haute direction est responsable de l'examen de chacune des ententes, notamment, sans toutefois s'y limiter, des conditions financières, avant la conclusion de l'entente. La direction considère que les villes de la province de Québec sont des contreparties à faible risque. La valeur comptable des autres débiteurs, soit 1 759 \$ (622 \$ au 31 décembre 2008), constitue l'exposition maximale de la société au risque de crédit. En règle générale, la société demeure propriétaire des conteneurs jusqu'au moment où la totalité des paiements sont reçus. À la suite de la réception de la totalité des paiements, le droit de propriété des conteneurs est habituellement transféré à la ville respectives. La société considère que la qualité de crédit du solde de ses autres débiteurs est élevée et qu'aucun montant n'a subi de perte de valeur.

Coûts capitalisés liés aux activités d'après-fermeture des décharges

La société est assujettie au risque de crédit sur les montants qu'elle dépose dans une fiducie d'utilité sociale. Les dépôts de la société sont investis dans des acceptations bancaires offertes par l'intermédiaire d'institutions financières canadiennes ou dans des bons du Trésor du gouvernement du Canada. En raison de la nature des placements sous-jacents, la direction estime que son exposition au risque de crédit à l'égard des coûts liés aux activités d'après-fermeture des décharges capitalisés est faible. L'exposition maximale de la société au risque de crédit est la juste valeur des coûts liés aux activités d'après-fermeture des décharges capitalisés qui sont comptabilisés dans le bilan consolidé de la société, soit 8 102 \$ (6 115 \$ au 31 décembre 2008). La direction examine de temps à autre l'exposition de la société au risque ou lorsque les conditions indiquent que l'exposition de la société au risque a changé ou qu'elle est susceptible de changer. La société ne détient aucune garantie ni autre rehaussement de crédit à titre de sûreté sur les montants investis. Toutefois, compte tenu des placements sous-jacents, la société considère que la qualité de crédit de l'actif financier est élevée.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que la société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'exposition de la société au risque d'illiquidité découle principalement du fait qu'elle a recours à du financement à long terme. La trésorerie générale de la société est responsable de s'assurer que les liquidités à court, à moyen et à long terme de la société sont suffisantes. Par l'intermédiaire de sa trésorerie générale, la société gère le risque d'illiquidité sur une base quotidienne en surveillant de façon continue les flux de trésorerie réels et prévisionnels ainsi que les liquidités disponibles au moyen de ses facilités de crédit renouvelables. La trésorerie générale doit également veiller à ce que des liquidités soient disponibles dans les conditions financières les plus favorables. La trésorerie générale de la société présente un rapport trimestriel au comité de vérification portant sur les capacités d'emprunt disponibles de la société et sur sa conformité aux clauses restrictives ayant trait au montant actuel des facilités de crédit à long terme de la société. En outre, la trésorerie générale de la société assume une gestion active de ses liquidités et communique de façon régulière avec les principales parties à ses facilités de crédit à long terme.

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

Les échéances contractuelles des passifs financiers de la société sont les suivantes :

	31 décembre 2009				
	Total	Paiements exigibles			
		Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Actifs financiers					
<i>Dérivés</i>					
Swaps sur marchandises	6 565 \$	1 375 \$	4 154 \$	1 036 \$	-
Passifs financiers					
<i>Non dérivés</i>					
Créditeurs	62 753 \$	62 753 \$	-	-	-
Charges à payer	70 572 \$	70 572 \$	-	-	-
Dettes à long terme	654 992 \$	-	490 574 \$	55 418 \$	109 000 \$
<i>Dérivés</i>					
Swaps de taux d'intérêt	13 443 \$	7 806 \$	5 637 \$	-	-

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix.

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. L'exposition de la société au risque de change découle de la conversion de sommes libellées en dollars américains aux fins du financement des versements de dividendes libellés en dollars canadiens aux détenteurs d'actions et d'actions privilégiées de participation. Afin d'atténuer ce risque, la direction de la société fait preuve de discernement dans la détermination de la provenance du financement des dividendes. La trésorerie générale de la société poursuit l'étude active du risque couru et évalue la nécessité de conclure de nouvelles conventions de change. Le conseil d'administration de la société prend également en considération le risque de change lorsqu'il établit le montant du dividende par action de la société. Les dividendes n'ont aucune incidence sur la détermination du bénéfice net de la société. La société a utilisé un facteur de variabilité de 10,0 % pour illustrer la sensibilité des variations des taux de change entre le Canada et les États-Unis sur les autres éléments du résultat étendu et a supposé que les distributions et les dividendes versés aux détenteurs d'actions et d'actions privilégiées de participation sont financés tout autant par des sources canadiennes qu'américaines. Bien que la variation annuelle du taux de change historique entre le Canada et les États-Unis ait été en général inférieure à 5,0 %, les récentes variations du taux de change ont, tout compte fait, été plus prononcées. En conséquence, l'analyse de sensibilité suivante a été préparée selon un facteur de variation de 10,0 % des taux de change entre le Canada et les États-Unis, lequel, selon la direction, pourrait raisonnablement se réaliser.

IESI-BFC Ltd. (auparavant BFI Canada Ltd.)

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

	31 décembre	
	2009	
	Variation défavorable des taux de change – 10,0 %	Variation favorable des taux de change – 10,0 %
Risque de change		
Autres éléments du résultat étendu	(568) \$	568 \$

	31 décembre	
	2008	
	Variation défavorable des taux de change – 10,0 %	Variation favorable des taux de change – 10,0 %
Risque de change		
Autres éléments du résultat étendu	(1 216) \$	1 216 \$

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le risque de taux d'intérêt découle des actifs financiers et des passifs financiers de la société portant intérêt. Divers actifs financiers et passifs financiers de la société sont exposés au risque de taux d'intérêt, les plus notables étant ses facilités de crédit à long terme. Bien que la débenture de la société, une tranche de l'emprunt à terme et de la facilité de crédit renouvelable aux États-Unis de la société, et la facilité liée aux obligations industrielles de Seneca de 2005 portent intérêt à taux fixes, elles demeurent assujetties au risque de taux d'intérêt à l'échéance ou au moment de leur renégociation.

Une tranche de l'emprunt à terme de la société, ses deux facilités de crédit renouvelables et une partie de ses obligations industrielles sont assujetties au risque de taux d'intérêt. Une hausse ou une baisse du taux d'intérêt variable entraîne une augmentation ou une diminution correspondante des intérêts débiteurs sur la dette à long terme. La société est également assujettie au risque de taux d'intérêt sur les coûts liés aux activités d'après-fermeture des décharges capitalisés, qui sont investis dans des placements à court terme sensibles aux variations des taux d'intérêt. Une augmentation ou une diminution du rendement des montants investis se traduit par une diminution ou une augmentation de l'obligation à l'égard de la capitalisation de la société. La société est également assujettie au risque de taux d'intérêt sur le solde de ses équivalents de trésorerie et les autres débiteurs.

La société a conclu des swaps de taux d'intérêt à titre de condition de sa facilité de crédit à long terme aux États-Unis pour fixer une tranche de son taux d'intérêt variable sur les avances et les emprunts. Les politiques et le processus de gestion des risques connexes sont inclus dans la rubrique « Risque de crédit » présentée précédemment.

La société a utilisé un facteur de variabilité de 1,0 % pour illustrer la sensibilité des variations des taux d'intérêt et l'incidence annualisée sur le bénéfice net qui en résulte. La société considère que ce facteur de variabilité est raisonnable compte tenu des taux d'intérêt actuels.

IESI-BFC Ltd. (auparavant BFI Canada Ltd.)

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

	31 décembre	
	2009	
	Variation défavorable des taux d'intérêt – 1,0 %	Variation favorable des taux d'intérêt – 1,0 %
Risque de taux d'intérêt		
Résultat net	(2 314) \$	2 314 \$

	31 décembre	
	2008	
	Variation défavorable des taux d'intérêt – 1,0 %	Variation favorable des taux d'intérêt – 1,0 %
Risque de taux d'intérêt		
Résultat net	(3 346) \$	3 346 \$

La société est aussi exposée à d'autres risques de prix, notamment au prix payé pour l'achat de diesel et aux prix fixés pour les matières recyclées. Le risque de prix du carburant diesel tient à la consommation que fait la société de carburant diesel pour servir ses clients des services de collecte des déchets, exploiter ses installations d'élimination de déchets et mener toute autre activité accessoire nécessaire à la conduite de ses affaires. La société est aussi exposée au risque de prix du carburant diesel en raison du prix exigé par certains transporteurs de déchets tiers pour amener les déchets aux installations d'élimination de la société. Le risque de prix fixé pour les matières recyclées tient à la collecte des matières recyclées et à leur tri aux fins de revente sur le marché libre. La société met en place des couvertures du prix des marchandises liées au carburant diesel afin de limiter son exposition au risque de prix du carburant diesel. La société refacture aussi à ses clients de fin de chaîne le coût lié aux hausses du prix du carburant diesel en imposant des surcharges liées au carburant. L'utilisation, par la société, de couvertures du prix des marchandises liées au carburant diesel a été plus intense au cours de l'exercice écoulé. La mise en place d'un plus grand nombre de couvertures du prix des marchandises liées au carburant diesel permet à la société d'atténuer en partie la variabilité liée à sa facturation aux clients et aux coûts de carburant dans le cadre de son exploitation lorsqu'il est difficile de compenser les hausses du prix du carburant et qu'elle ne peut imposer de surcharge à ce titre. La société met en place, de temps à autre, des couvertures du prix des marchandises liées au vieux carton ondulé. Au 31 décembre 2009, la société n'était partie à aucune entente de couverture du prix des marchandises liées au vieux carton ondulé. La société a mis en place des ententes de couverture du prix des marchandises liées au vieux carton ondulé afin de limiter son exposition au risque lié de prix des matières recyclées. En l'absence de couvertures, la société refacture à ses clients les coûts liés à la baisse des produits de la vente de marchandises recyclées sur le marché libre. Au vu de la baisse sensible qu'ont connue les prix des marchandises au cours du deuxième semestre de 2008 et qui s'est poursuivie au début de l'exercice 2009, la société n'a pas conclu d'ententes de couverture supplémentaires visant le vieux carton ondulé.

Comme il a été mentionné, la société cherche à couvrir ou à refacturer le risque de prix du carburant diesel et des matières recyclées. La refacturation du risque de prix n'a pas d'incidence importante sur le bénéfice net. En outre, les couvertures du prix des marchandises liées au carburant diesel qui sont désignées comme couvertures, en supposant qu'elles demeurent efficaces, n'auront pas non plus d'incidence sur le bénéfice net, mais en auront sur les autres éléments du résultat étendu (voir la note 23). Les couvertures du prix des marchandises liées au carburant diesel qui ne sont pas désignées comme des couvertures sont comptabilisées à la juste valeur, et les variations de cette juste valeur sont inscrites dans les gains nets ou les pertes nettes sur les instruments financiers dans l'état consolidé des résultats et du résultat étendu de la société. Les gains ou les pertes réalisés sur les couvertures du prix des marchandises liées au carburant diesel sont comptabilisés dans les charges d'exploitation.

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

Endettement, clauses restrictives et besoins en capitaux

La capacité de la société de verser des distributions, d'effectuer d'autres paiements ou d'avancer d'autres sommes est assujettie aux lois applicables et aux restrictions contractuelles contenues dans les ententes régissant ses dettes. Le niveau d'endettement de la société pourrait avoir des conséquences importantes pour les actionnaires, notamment sur les plans suivants : la capacité de la société d'obtenir du financement additionnel pour le fonds de roulement, les dépenses en immobilisations ou les acquisitions; une tranche importante des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de la société pourrait être affectée au remboursement du capital et au paiement de l'intérêt de sa dette, réduisant ainsi les fonds disponibles pour les activités futures; certains emprunts de la société seront assortis de taux d'intérêt variables, ce qui exposera la société au risque associé à une hausse des taux d'intérêt; et la société pourrait être plus vulnérable aux ralentissements économiques, sa capacité de réagir aux contraintes concurrentielles s'en trouvant limitée.

Pour demeurer concurrentielle, poursuivre sa croissance et élargir ses activités, la société nécessitera d'importantes liquidités que la direction prévoit tirer des activités d'exploitation et d'un financement par capitaux propres ou par emprunt additionnel.

Si la société entreprenait des acquisitions ou élargissait ses activités, ses dépenses en immobilisations, notamment celles liées aux activités de fermeture et d'après-fermeture et les dépenses liées à la restauration, pourraient augmenter. La hausse des dépenses pourrait réduire le fonds de roulement et faire en sorte que la société doive en financer les déficits connexes. En outre, si la société était tenue de fermer une décharge plus tôt que prévu, ou si elle réduisait son estimation de la durée de vie utile restante d'une décharge, elle pourrait avoir à engager des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture plus tôt que prévu, ou à comptabiliser des passifs correspondants à un taux plus élevé.

Les besoins en trésorerie de la société pourraient augmenter si les dépenses liées aux activités de fermeture et à la surveillance des activités d'après-fermeture étaient supérieures aux montants estimatifs actuels de ces obligations. Les dépenses liées à ces coûts pourraient augmenter si une mesure réglementaire fédérale, provinciale, étatique ou locale était prise pour accélérer ou hausser autrement ces dépenses. Ces facteurs, ainsi que ceux dont il est question plus haut, pourraient accroître considérablement les charges d'exploitation de la société et nuire à sa capacité d'investir dans ses installations existantes ou dans de nouvelles installations.

La société pourrait avoir besoin de refinancer ses facilités de crédit à long terme disponibles et rien ne garantit qu'elle y parviendra, ou qu'elle y parviendra selon des modalités aussi avantageuses que celles de ses facilités actuelles. L'incapacité éventuelle de la société de refinancer son emprunt à long terme, ou l'éventualité qu'elle soit obligée de le refinancer selon des modalités moins avantageuses ou plus restrictives, pourrait avoir une incidence importante sur la situation financière de la société, ce qui pourrait entraîner la réduction ou la suspension des dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires et d'actions privilégiées de participation. Les dividendes de BFI et d'IESI à la société pourraient être restreints si BFI ou IESI ne respectent pas certaines clauses restrictives de la facilité de crédit renouvelable du Canada (au sens attribué à ce terme dans les documents afférents) ou de l'emprunt à terme et de la facilité de crédit renouvelable des États-Unis (au sens attribué à ces termes dans les documents afférents), respectivement. De plus, les modalités de toute nouvelle facilité de crédit ou de tout nouvel emprunt pourraient être moins avantageuses ou plus restrictives que les modalités relatives aux facilités de crédit existantes, ce qui pourrait limiter indirectement la capacité de la société de verser des dividendes en espèces ou avoir une incidence négative sur sa capacité à cet égard.

Risque de change

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, environ 65 % (65 % en 2008) des produits de la société étaient tirés de sources américaines. Les dividendes versés sont libellés en dollars canadiens. Toute convention de couverture de change que conclut la société pourrait ne pas la protéger contre les pertes subies à la suite de la fluctuation du taux de change entre les États-Unis et le Canada. Par conséquent, ces fluctuations pourraient avoir une incidence importante sur les résultats financiers de la société.

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

Objectifs de gestion du risque

La société a pour objectif de gestion du risque financier de réduire les expositions au risque à un niveau correspondant à sa tolérance au risque. Les instruments financiers dérivés sont évalués au regard des expositions qu'ils sont susceptibles de modifier et le choix d'un instrument financier dérivé ne doit pas accroître l'exposition nette de la société au risque. Les instruments financiers dérivés peuvent exposer la société à d'autres types de risque, lesquels peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, le risque de crédit. L'exposition à d'autres types de risque est évaluée au regard de l'instrument financier dérivé choisi et peut faire l'objet d'une analyse du coût par rapport aux avantages. L'utilisation d'instruments financiers dérivés par la société à des fins de spéculation ou de négociation est interdite et la valeur de l'instrument financier dérivé ne peut excéder l'exposition au risque de l'actif, du passif ou des flux de trésorerie sous-jacents qu'elle entend atténuer.

Capital

Les principaux objectifs de la société en matière de gestion du capital sont les suivants : s'assurer que des liquidités suffisantes sont disponibles pour atteindre l'objectif d'amélioration continue de la direction, maintenir un accès permanent aux capitaux, qu'il s'agisse de la dette à long terme ou des capitaux propres, et procurer une valeur additionnelle à ses détenteurs d'instruments de capitaux propres.

La trésorerie générale de la société est responsable de conclure et d'approuver les opérations de financement, notamment, sans toutefois s'y limiter, les facilités de crédit à court et à long terme, les lettres de crédit, les facilités renouvelables, le financement par obligations industrielles et par capitaux propres. En outre, la trésorerie générale a la responsabilité de s'assurer que tout financement est conclu selon les modalités et les conditions de financement les plus favorables, compte tenu de la conjoncture économique actuelle et prévue. Les opérations de financement entreprises par la trésorerie générale de la société exigent des autorisations à divers niveaux avant leur exécution, incluant l'autorisation de la haute direction jusqu'à l'autorisation du conseil d'administration inclusivement. Le respect des clauses restrictives ayant trait aux activités de financement est surveillé par la trésorerie générale de la société et un rapport s'y rattachant est présenté à la haute direction, au comité de vérification et aux diverses parties indépendantes de la société.

La société définit le capital comme les capitaux propres et la dette à long terme et, afin d'atteindre son objectif, elle gère les titres de capitaux propres et la dette à long terme, y compris les éléments ayant une incidence sur la disponibilité de financement à long terme (c.-à-d. les lettres de crédit émises).

La société gère et ajuste sa structure du capital en fonction de l'évolution de la conjoncture économique. Pour ce faire, la société peut émettre des actions ordinaires ou privilégiées supplémentaires, racheter des actions aux fins d'annulation dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités, accroître ou diminuer le montant des dividendes versés aux actionnaires, émettre des titres d'emprunt à long terme ou rembourser sa dette à long terme.

Le principal objectif de la société est de maintenir un ratio de sa dette à long terme sur les produits, déduction faite des charges d'exploitation et des frais de vente, généraux et administratifs (BAIIA) inférieur à 2,50 fois. En maintenant un faible ratio de la dette à long terme sur le BAIIA, la société est généralement en meilleure position pour obtenir une notation plus élevée et accéder à la dette à long terme à un coût raisonnable. Aux fins du calcul du ratio de la dette à long terme sur le BAIIA, la société ne tient pas compte des fluctuations des taux de change, puisque la trésorerie découlant des activités américaines est utilisée aux fins des facilités liées à la dette à long terme aux États-Unis et que la trésorerie découlant des activités canadiennes est utilisée aux fins des facilités liées à la dette à long terme au Canada. Au 31 décembre 2009, le ratio de la dette à long terme sur le BAIIA de la société s'établissait comme suit :

IESI-BFC Ltd. (auparavant BFI Canada Ltd.)

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers de dollars américains et d'actions, sauf les montants par action, à moins d'indication contraire).

	31 décembre 2009		
	Canada (en \$ CA et selon les PCGR des É.-U.)	É.-U. (en \$ US et selon les PCGR des É.-U.)	Total
Ratio de la dette à long terme sur le BAIIA			
Dette à long terme	236 000 \$	429 500 \$	665 500 \$
BAIIA	135 087 \$	165 178 \$	300 265 \$
Ratio			2,22
	31 décembre 2008		
	Canada (en \$ CA et selon les PCGR des É.-U.)	É.-U. (en \$ US et selon les PCGR des É.-U.)	Total
Ratio de la dette à long terme sur le BAIIA			
Dette à long terme	258 500 \$	662 500 \$	921 000 \$
BAIIA	134 243 \$	167 825 \$	302 068 \$
Ratio			3,05

Le ratio de la dette à long terme sur le BAIIA de la société au 31 décembre 2009 se situe à l'intérieur du niveau tolérable. Le fait de mobiliser du capital-actions au cours de l'exercice considéré et d'en affecter le produit net à des avances sur la facilité de crédit renouvelable de la société aux États-Unis a permis de ramener le ratio de la dette à long terme sur le BAIIA de la société à un niveau conforme à ses objectifs. En outre, les flux de trésorerie plus élevés tirés des activités d'exploitation et la diminution des achats d'actifs liés aux décharges ont permis à la société d'affecter ces sommes à des remboursements supplémentaires sur sa dette à long terme, tant au Canada qu'aux États-Unis.

La société respecte toutes les clauses restrictives figurant dans les ententes de financement relatives à sa dette à long terme.



www.iesi-bfc.com